This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DU

COMTE CAPODISTRIAS.

III

Digitized by Google

GENÈVE, IMPRIMERIE É. CAREY, RUE VERDAINE, 285.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DU COMTE

J. CAPODISTRIAS,

PRÉSIDENT DE LA GRÈCE,

COMPRENANT

LES LETTRES DIPLOMATIQUES, ADMINISTRATIVES ET PARTICULIÈRES, ÉCRITES PAR LUI DEPUIS LE 20 AVRIL 1827 JUSQU'AU 9 OCTOBRE 1831,

RECUEILLIES ET MISES EN ORDRE

PAR LES SOINS DE SES FRÈRES

ET

PUBLIÉES PAR É.-A. BÉTANT,
l'un de ses secrétaires.

TOME TROISIÈME.

GENÈVE,
ABRAHAM CHERBULIEZ ET Ce, LIBRAIRES.

PARIS,
MÊME MAISON DE COMMERCE,
rue de Tournon, 17.

M DCCC XXX IX

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DU

COMTE CAPODISTRIAS,

PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

A M. le Chevalier Eynard, à Pise.

Égine, $\frac{13}{25}$ janvier 1829.

J'ai reçu, mon cher Eynard, vos lettres du 11 et du 13 décembre. Elles m'ont fait beaucoup de plaisir, puisqu'elles me donnent de bonnes nouvelles de votre santé et de celle de Madame votre épouse, grâce au soleil de Pise et au repos dont vous jouissez.

Les observations amicales que vous m'adressez sur tout ce qu'on dit de la Grèce et de son gouvernement m'arrivent d'autre part aussi. On m'a écrit même de Paris, en m'engageant à faire des miracles pour obtenir le suffrage des journaux. Les personnes qui m'écrivent semblent partager elles-mêmes l'opinion que vous m'an-

Digitized by Google

noncez, savoir : qu'il y a de l'hésitation et de la mollesse dans toutes les mesures que prend le gouvernement, que rien n'est fortement organisé, que nulle institution n'est faite, et que surtout l'institution des troupes régulières n'avance pas aussi rapidement qu'il le faut, pour que la Grèce fasse la conquête de ses larges frontières au pas de charge et à la pointe de la baïonnette.

En partant de là, chacun se donne la peine de chercher le remède à un si grand mal, et croit le trouver tantôt dans une combinaison, tantôt dans une autre; et pour faire vite, on veut donner au malade ce remède, sans examiner au fond si au lieu de le guérir il ne le tuerait pas.

Il m'est impossible d'entrer ici dans des détails qui mettraient au grand jour l'état des choses, et les raisons par lesquelles on s'obstine à le considérer sous un faux point de vue. Je ne crois ni pouvoir ni devoir sortir de ma ligne de conduite. Elle n'a nullement pour but les applaudissements des gazettes, mais les résultats. Quand même ils seraient, ainsi qu'on le prétend, aussi peu conformes à la justice ou à mes vœux, il me suffira de n'avoir rien sur la conscience, et d'avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour remplir avec une religieuse fidélité les devoirs que m'impose la place à laquelle je suis condamné. On nous menace de la continuation de la guerre, et on nous menace aussi d'une prompte paix. Ma confiance en Dieu est si illimitée, que je ne redoute point les conséquences des combinai-

Digitized by Google

sons qui auraient lieu dans l'une ou dans l'autre de ces deux hypothèses.

Pour ce qui est des bulletins que vous me demandez, il me serait difficile d'en composer un tous les quinze jours, quand même j'en aurais le loisir. En m'imposant cette tâche, je travaillerais pour faire mon bulletin, et non pour soulager les misères extrêmes et de tout genre, dont ce pays est accablé. Je préfère donc de me taire, parce qu'au fond ce n'est pas d'après ce qu'on dit de nous, mais c'est d'après nos actions, que l'on finit par nous juger. Or il n'y pas d'actions possibles, dont on puisse rendre compte tous les quinze jours.

Je ne vous parle pas de ma santé. Elle est au point de fléchir sous le poids énorme des contrariétés qui se renouvellent tous les jours, et souvent même du côté d'où ce pays devrait peut-être s'y attendre le moins. Tout ceci cependant ne me décourage pas; j'épuise mes forces, comme je vous le dis encore, dans la pureté de mes intentions et de ma confiance en Dieu.

A M. Marinoglou, à Ancône.

Égine, $\frac{13}{25}$ janvier 1829.

Cette lettre vous arrive, mon cher Marinoglou, avec le troisième bâtiment qui vient chercher des subsistances, et qui vous apporte 12,000 piastres d'Espagne. Le

Digitized by Google

quatrième partira tout au plus tard dans dix jours, et il vous portera aussi en espèces le reste de l'argent dont vous avez besoin.

Tout ceci ne se fait pas aussi vite que je le voudrais; mais encore si ces bâtiments vous arrivent assez à temps, c'est parce que je m'en occupe moi-même. Sans cela on vous ferait bien attendre. Monter une administration là où il n'y en a jamais eu, c'est plus difficile qu'on ne le pense. Il y a déjà un an que nous travaillons à nous mettre un peu en ordre. Malgré tous mes efforts, tout ce que j'ai pu obtenir, c'est de faire cesser le désordre, mais rien de plus. Le reste viendra avec le temps, s'il plaît à Dieu de nous donner ce temps.

Si nous devons prêter l'oreille à tous les bruits qui circulent ici, et à toutes les gazettes qu'on nous envoie de toutes parts, ce temps nous serait refusé. On nous menace de la paix, et on nous menace aussi de la continuation de la guerre. Je ne redoute ni l'une ni l'autre, parce que ma confiance en Dieu n'a pas de bornes. C'est là toute ma force. Envoyez-nous donc du pain, et Dieu fera le reste.

Je vous remercie des soins que vous avez donnés à M. Bétant. Je vous remercie aussi des réparations que vous avez fait faire à mes montres. Ce dont je ne vous remercie pas, c'est de l'envoi que vous avez fait d'une malheureuse famille de plus. Elles fourmillent ici, et je n'ai pas les moyens de les caser, de leur donner du travail, et de les nourrir. J'en ai fait exister quelques cen-

Digitized by Google

taines par la construction de l'orphanotrophe; mais ce bâtiment est achevé, et je n'ai plus d'argent pour en bâtir d'autres.

J'espère dans un mois rassembler dans cet orphanotrophe cinq cents élèves. Y aurait-il moyen d'avoir des pompes toutes faites pour quatre puits que renferment les cours de cet édifice? Mon frère vous enverra une petite note avec les dimensions de ces pompes. Si vous ne les trouvez pas à Ancône, il vous sera facile de les commander à Trieste, et de les tenir prêtes pour le quatrième bâtiment.

A M. le Colonel Heideck.

Égine, $\frac{13}{25}$ janvier 1829.

Les informations favorables dont vous avez accompagné le projet d'organisation d'une école centrale militaire, ainsi que le rapport que vient de nous faire sur ce travail le commissariat général, nous ont portés à émettre les décrets ci-joints, dont nous vous donnons connaissance, afin que vous veuillez concourir à leur exécution pour la partie qui vous concerne.

Nous vous envoyons aussi une copie des directions que reçoit à ce sujet le commissariat. Vous aurez ainsi l'ensemble de toutes les dispositions qui concernent ce nouvel établissement.

Digitized by Google

Nous vous engageons à fournir à M. le lieutenant-colonel Pauzié les objets nécessaires à l'établissement de l'école, et qui se trouveraient dans les magasins de l'état, tels que draps, armes, équipements, bois, fer, etc. Ces objets seront mis sur le compte de l'école, dont la caisse paiera également les ouvriers eux-mêmes que vous pourrez être dans le cas de prêter.

Vous mettriez le comble aux services que vous demande cet établissement, si vous chargiez M. Sauquet, quartier-maître du corps régulier, de vérifier les comptes de l'école, conformément aux dispositions du règlement.

A M. le Général Church.

Égine, $\frac{14}{26}$ janvier 1829.

Au moment où nous allions répondre à vos dépêches et lettres confidentielles du mois de décembre et du 4 janvier, nous recevons celle que vous nous avez adressée en date du 11.

Nous nous empressons de vous donner par les présentes l'autorisation de vous rendre à Égine, conformément au désir que vous nous témoignez.

Vous êtes autorisé à conférer provisoirement le commandement des troupes qui sont sous vos ordres au général Dentzel; au cas où ce général ne se trouve pas à

Digitized by Google

portée de votre quartier-général, vous lui expédierez vos ordres, et vous confierez le commandement des troupes du quartier-général au plus ancien parmi les capitaines.

Dans les circonstances graves du moment, il est d'un immense intérêt que les troupes se trouvent cantonnées, de manière à recevoir des vivres et à être réunies dans des positions fortes et avantageuses. La présente vous est transmise par courrier.

Au Panhellénium.

Égine, $\frac{14}{26}$ janvier 1829.

Nous venons de recevoir, dans la lettre dont vous trouverez ci-jointe la traduction, une proposition qui nous semble devoir mériter votre attention, et l'examen approfondi de la section des finances.

Il s'agit de la confection du billon national, monnaie dont nous avons le plus pressant besoin, et qu'il nous sera possible d'obtenir, en donnant en échange les canons de bronze qui sont hors de service.

Le rapport que la section des finances nous fera sur cette importante question, et l'opinion que vous jugerez devoir émettre, donneront lieu aux réponses que le gouvernement désire adresser une heure plus tôt à M. de Sainte-Croix.

Digitized by Google

A M. le Comte de la Ferronays, Ministre de S. M. le Roi de France pour les affaires étrangères, à Paris.

Égine, $\frac{16}{28}$ janvier 1829.

Par la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 18 novembre, j'ai été informé que M. le baron de Saint-Denis était attaché à l'état-major de M. le marquis Maison, et que par conséquent sa mission auprès du gouvernement provisoire grec était terminée.

M. de Saint-Denis quitte en effet Égine. Quoique les relations qu'il a été autorisé à entretenir avec moi n'aient produit aucun des résultats satisfaisants dont nous nous flattions, quoique son arrivée en Grèce ait été accompagnée de gages d'un heureux avenir, et qu'à son départ cet avenir semble menacer le pays d'affreuses catastrophes, je me plais néanmoins à reconnaître que M. de Saint-Denis partage sincèrement nos regrets de n'avoir pas vu se réaliser pendant sa mission les espérances légitimes de la nation Grecque.

Nous lui savons gré de ses intentions bienveillantes en faveur de ce pays, et à ce titre nous vous prions, Monsieur le comte, d'honorer M. de Saint-Denis de votre protection auprès de votre auguste souverain.

Digitized by Google

A M. Crispos Mavros, Gouverneur provisoire de Coron, de Modon & de Navarin.

Égine, $\frac{17}{29}$ janvier 1829.

La lettre d'office que vous recevez aujourd'hui répond en grande partie aux observations que renferme votre lettre particulière, que j'ai reçue par la même occasion et dont je vous sais gré.

L'entretien que vous avez eu avec M. le général Maison est d'un grand intérêt, parce qu'il ajoute un témoignage de plus à ceux que nous avons déjà sur la situation difficile et critique où nous place le non-paiement des subsides arriérés, et sur les conditions auxquelles on nous les fait espérer. Je me suis expliqué sur cette grave question d'une manière claire et positive, non-seulement avec le marquis Maison, mais avec le comte de la Ferronays, ministre des affaires étrangères de S. M. T. C. J'aime à espérer que les réponses dont on voudra m'honorer nous donneront la mesure de l'avenir qui nous attend. Il ne faut pas pour cela se décourager. Dieu ne nous abandonnera pas. Dans sa miséricorde il a fait des miracles en faveur de la Grèce; il en fera encore. Dans votre particulier vous devez profiter de vos relations avec le général en chef, pour lui faire comprendre que telle est la confiance que nous inspire la générosité et la

Digitized by Google

loyauté du gouvernement français, que nous ne doutons pas du paiement des arrérages; que nous espérons par conséquent apprendre d'un jour à l'autre que le payeur général a reçu l'ordre de les mettre à la disposition du gouvernement grec. Nous y comptons d'autant plus qu'à défaut de ces secours, il nous serait impossible de payer les chevaux, et d'entretenir non-seulement le corps de cavalerie, mais aussi les 2,000 hommes de troupes régulières qui existent déjà.

Vous ne ferez cependant usage de ces observations, que lorsque l'occasion s'en présentera d'elle-même. Vous témoignerez au général la reconnaissance avec laquelle le gouvernement a vu par vos rapports les arrangements pris, quant aux douanes et à toutes les autres branches du service qui vous seront confiées.

La question que vous m'adressez relativement aux démogéronties actuelles de Coron, de Modon et de Navarin, est très-grave. Toutefois ce qui me paraît devoir la décider, c'est la conviction que vous pourrez acquérir de la légitimité des démogérontes actuels, et qui plus est de leur aptitude à gérer leurs fonctions, et des titres qu'ils ont à la confiance des habitants du pays dont ils sont censés être les organes. Après avoir recueilli toutes les notions relatives à cet objet, après en avoir jugé avec impartialité, vous examinerez si de nouvelles élections pourraient vous donner un choix de démogérontes plus satisfaisant. Dans ce cas le gouvernement y consentira, et le motif sur lequel il fondera sa décision sera le rapport que vous

Digitized by Google

lui ferez à ce sujet. Rien en effet ne saurait être plus juste que de procéder à ces nouvelles élections, au moment où un plus grand nombre d'habitants se trouvent réunis dans leurs propres foyers, et lorsque les démogéronties sont appelées à exercer des fonctions très-importantes, telles que la part qu'elles doivent prendre à l'organisation de l'ordre judiciaire, et aux opérations relatives au choix des plénipotentiaires, que les provinces seront incessamment appelées à députer au congrès national.

Ne tardez pas à nous envoyer votre rapport. Nous sommes assurés d'avance qu'il répondra de tout point à notre attente et au bien du service.

A M. l'Archevêque de Patras.

Égine, $\frac{18}{30}$ janvier 1829.

Les privations qui vous environnent doivent redoubler votre zèle pour les faire partager avec résignation aux citoyens qui viennent chercher leurs foyers au milieu des ruines. Votre Éminence ne doit pas douter du prix que le gouvernement attache aux sacrifices qu'elle porte. Elle doit être persuadée aussi que, du moment où nous pourrons venir au secours de l'église, nous le ferons avec le plus grand empressement, et avec une satisfaction aussi profonde que sincère. Le temps le plus

Digitized by Google

salutaire pour les chrétiens, celui même des miracles, a été le temps où l'église était pauvre, obscure et persécutée. En remplissant donc vos devoirs avec le succès que nous espérons, vous obtiendrez de grands résultats, et la patrie vous en sera reconnaissante.

A M. le Général Maison.

Égine, $\frac{19}{31}$ janvier 1829.

Je m'empresse d'accuser réception des lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 22 et du 24 du courant.

Au milieu des incertitudes et des anxiétés dans lesquelles me placent la situation du pays et le non-paiement inattendu des subsides arriérés, les assurances que vous voulez bien me donner, Monsieur le marquis, sont de véritables consolations. Je ne saurais assez vous exprimer ma reconnaissance pour cette nouvelle preuve d'intérêt bienveillant qu'il vous plaît de donner à la Grèce et à son gouvernement. Ma confiance aussi, Monsieur le général, dans les sentiments généreux du roi de France est sans bornes.

Je ne reviendrai pas sur les arrangements concernant le corps de cavalerie régulière, attendu que les directions que j'avais déjà données à M. le colonel Heideck, et que M. Alméida doit avoir reçues, répondent en tous

Digitized by Google

points aux propositions que vous voulez bien me faire. J'aime à espérer au reste que ces arrangements, comme tous ceux qui sont relatifs à l'entretien du noyau de cavalerie et à l'augmentation graduelle des troupes régulières grecques, seront complétés et arrêtés définitivement entre nous dans le courant du mois de février, époque à laquelle j'espère me trouver à Modon, à moins que ma triste santé et la saison ne retardent mon voyage. Vous ne doutez pas, Monsieur le marquis, du vif désir que j'éprouve de vous revoir, et de m'expliquer avec vous sur les graves intérêts qui font l'objet de notre correspondance.

Puisque vous avez présenté, depuis le mois de décembre, les vœux que le gouvernement grec a exprimés en dernier lieu au ministère de S. M. T. C. relativement à la prolongation du séjour en Grèce d'une partie des troupes françaises, j'aime à me flatter que Votre Excellence recevra dans peu les réponses qu'elle attend, qu'elle sera autorisée à conférer le commandement de ces troupes à M. le colonel Trézel, ainsi que Votre Excellence me le propose, et qu'à mon arrivée à Modon il ne nous restera qu'à régler définitivement les mesures par lesquelles la Grèce devra encore à la munificence du roi ce nouveau bienfait.

Quant aux ouvertures que vous voulez bien me faire, Monsieur le général, à l'égard des officiers et des sous-officiers, du choix desquels vous vous occupez, je reconnais avec vous la justice de leur offrir un grade supé-

Digitized by Google

rieur à celui qu'ils ont actuellement, et je vous prie de leur en donner l'assurance. Veuillez en même temps agréer mes remercîments du choix que vous vous proposez de faire dans la personne de M. le colonel Trézel pour le commandement des troupes qui resteraient en Grèce. Je partage complètement votre opinion à l'égard de cet officier distingué, et je suis convaincu que par cette détermination Votre Excellence rend un nouveau service à ce pays.

Le plan de M. le colonel Fabvier ayant fait l'objet de mes communications au ministère de S. M. T. C., il ne dépend plus de moi d'utiliser pour le moment les nobles sentiments qui animent ce brave officier en faveur de la Grèce. Je lui ai donné lecture de mes réponses à M. le comte de la Ferronays, et j'ai abandonné à ses propres décisions le parti qu'il jugera convenable de prendre. Puisque Votre Excellence est disposée à l'appeler à son quartier-général, il ne me reste qu'à témoigner le regret que j'éprouve de n'avoir pas pu utiliser les talents dont cet officier a donné tant de preuves. Animés lui et moi du même désir du bien, nos divergences ne prennent leur source que dans le choix des moyens destinés à remplir une tâche diversement envisagée. Cette circonstance ne diminue cependant en rien l'estime que je porte à M. le colonel Fabvier, et dont je me plairai toujours à lui donner des témoignages.

Je ne saurais finir cette lettre sans me réserver la satisfaction de vous faire part avec un entier abandon de

Digitized by Google

mes observations, non-seulement sur les questions dont nous nous occupons maintenant, mais sur d'autres encore, qui se rattachent à la crise dont cette malheureuse nation est menacée.

P. S. Vous ne doutez pas, Monsieur le marquis, de l'impatience avec laquelle j'attends le moment où M. le payeur général de l'armée recevra l'autorisation de remettre au gouvernement grec les subsides arriérés. Grâce à vos bons offices, ce moment ne doit pas tarder. Votre Excellence mettrait le comble à ses bontés, si elle voulait, le cas échéant, m'en prévenir sans retard par courrier extraordinaire.

A M. le Comte de Loverdo, à Paris.

Égine, $\frac{19}{31}$ janvier 1829.

A son arrivée en Grèce, M. le baron de Saint-Denis a été porteur d'une lettre de votre part pour moi; il ne veut pas quitter sa place et ce pays, sans se charger de quelques lignes pour vous. Il vous dira l'état où il a trouvé la Grèce, et celui où il la laisse. Notre horizon nous promettait dans le mois de juin un avenir : aujourd'hui nous sommes entourés de ténèbres, et nous comptons les jours pour savoir la veille s'il nous sera donné de vivre le lendemain. Cette crise ne me décourage cependant

Digitized by Google

pas. J'espère que vous répondrez à ma lettre du 3 (15) décembre, et que vos réponses seront satisfaisantes. Dans sa mission, M. de Saint-Denis n'a pas eu le bonheur de recueillir le fruit des peines qu'il s'est données. Je ne lui en sais pas moins gré de ses bonnes intentions, et à ce titre permettez-moi de le recommander à votre amitié.

A M. l'Amiral Heyden.

Égine, $\frac{\text{21 janvier}}{\text{2 février}}$ 1829.

Je m'empresse de mettre sous les yeux de Votre Excellence l'extrait des rapports que le conseil de Candie vient de m'adresser en date du 11 et du 13 janvier. J'y joins aussi la traduction exacte des circulaires par lesquelles Suléiman-Pacha somme les malheureux habitants de Candie de se soumettre. Je reçois ces affligeantes nouvelles par une députation qui invoque la protection des Puissances alliées et les secours du gouvernement grec.

Si l'arrivée des premiers bâtiments égyptiens est suivie d'une expédition bien plus considérable que Méhémet-Ali prépare à Boudroun et à Alexandrie, l'heure fatale sera sonnée pour Candie, et cela au moment où les cours alliées s'occupent peut-être de son sort, ou du moins des mesures qui peuvent en mitiger la rigueur. Je prie Votre Excellence très-instamment de prendre en consi-

Digitized by Google

dération les dangers imminents dont est menacée cette île. L'apparition dans ses parages de quelques-uns des bâtiments sous vos ordres rendront vains les projets du pacha d'Égypte. Il ne me reste qu'à recommander encore une fois à votre bienveillante sollicitude l'existence de nos malheureux frères les habitants de Candie.

Au Panhellénium.

Égine, $\frac{\text{21 janvier}}{\text{2 février}}$ 1829.

Le travail que vous m'avez communiqué par votre lettre sous le numéro 12, a fait l'objet de ma plus sérieuse attention, et j'ai tâché d'approfondir autant qu'il était en moi les motifs qui ont dirigé votre opinion dans la confection du projet de règlement, concernant l'élection des plénipotentiaires qu'il s'agit de réunir en congrès national.

Ayant pris pour base de vos méditations les lois existantes, c'est dans la loi sous le numéro 17, concernant l'élection des représentants, que vous avez dû nécessairement vous renfermer. Ainsi que vous le faites observer, cette loi ne statue aucun principe stable, relativement aux conditions auxquelles un citoyen peut être électeur ou mandataire. Elle ne statue non plus rien d'applicable au cas actuel, quant aux formes d'après lesquelles les élections peuvent être légalement ou ar-

Digitized by Google

bitrairement faites. Vous avez dû par conséquent trouver dans vos propres lumières, et dans les sentiments patriotiques qui vous animent, les principes et les formes qui sont tracés dans votre projet de règlement.

Je n'hésiterais pas à l'adopter, si je n'y voyais une difficulté insurmontable. Elle consiste en ce que je ne me reconnais pas le pouvoir de faire une loi quelconque, et moins encore une loi qui met des conditions au droit de suffrage, droit que le peuple Grec se flatte d'avoir exercé jusqu'ici sans restriction.

D'un autre côté je partage vos vœux, et je regrette infiniment de ne pouvoir les manifester qu'en partie, et en me bornant seulement à les recommander dans cette grave occurrence à l'attention des magistrats et du peuple. Vous verrez comment je tâche de remplir ce devoir dans la pièce ci-jointe sous le numéro 2.

Elle renferme aussi les indications relatives aux formes. Celles qui ont été suivies dans les élections des démogéronties ayant réuni le suffrage des provinces, nous obtiendrons des résultats également satisfaisants dans l'élection des électeurs et des mandataires.

Nous joignons ici deux autres pièces sous les numéros 1 et 3. La première est le décret de convocation; la seconde, la proclamation par laquelle le gouvernement invite la nation à procéder au choix de ses représentants. Nous vous transmettons ces pièces, afin que vous en preniez connaissance. Nous aimons à croire que votre opinion sera conforme à la nôtre.

Digitized by Google

A MM. le Stratarque Ypsilantis & le Général Church.

Égine, $\frac{\text{23 janvier}}{\text{4 février}}$ 1829.

Dans la situation périlleuse où se trouve la Grèce continentale, et au moment où son salut dépend d'une part des fortes positions que l'armée saura prendre et garder, et de l'autre de la sécurité qu'elle saura procurer aux habitants du pays, il eût été du devoir du gouvernement de se rendre sur les lieux, afin de prendre sans retard toutes les mesures propres à opérer ce résultat si désirable.

Ne pouvant pas, pour d'autres intérêts non moins graves, nous éloigner de la résidence du gouvernement, et dans le but de satisfaire au désir que nous ont témoigné les différents chefs civils et militaires de la Roumélie, nous envoyons au milieu d'eux en qualité de notre lieutenant plénipotentiaire notre frère Augustin.

Il est muni de nos instructions, et il n'hésitera pas à vous en donner connaissance. Nous vous engageons à vous y conformer, en faisant preuve à cette occasion du dévouement et du patriotisme qui vous caractérisent. Les circonstances sont graves, les dangers imminents; il dépend de nous de concentrer tous nos efforts pour sortir honorablement de la crise qui nous menace.

Digitized by Google

Au Panhellénium.

Égine, $\frac{\text{24 janvier}}{\text{5 février}}$ 1829.

MM. Métaxas, Clonarès et Zographos, vos collègues, ont rempli leur mission avec le zèle et le talent qui les distinguent. Ils m'ont donné les explications dont vous les aviez chargés sur la teneur de la lettre par laquelle vous répondez aux communications que je vous ai adressées sous le numéro 8,874. Je leur ai fait connaître avec un entier abandon les motifs qui me portent à ne pouvoir pas changer d'opinion sur la question grave du principe et des formes à suivre, pour réunir aussi régulièrement que possible le congrès national. Ils vous rendront compte de notre entretien, et j'aime à espérer qu'en appréciant à leur juste valeur les faits sur lesquels j'ai appelé leur attention, et que je recommande à la vôtre, vous n'hésiterez pas à partager tout entière mon opinion. Si contre mon attente et à mon grand regret il en était autrement, encore trouverons-nous le moyen d'aplanir toutes les difficultés, en ne nous écartant ni de l'esprit ni de la lettre de l'acte du conseil législatif du 18 janvier, auquel, Messieurs, nous nous sommes mutuellement engagés de nous conformer. Plus il vous plaira de considérer attentivement cet acte et le règlement du gouvernement provisoire qu'il sanctionne, plus vous voudrez passer en revue tous les décrets que le gouver-

Digitized by Google

nement a rendus sur vos rapports, et plus vous serez convaincus que la difficulté signalée dans mon message subsiste tout entière, et qu'elle est insurmontable dans la question dont il s'agit, sans cependant que cette difficulté puisse porter aucune atteinte aux décrets législatifs déjà rendus.

Circulaire aux Commissaires extraordinaires & aux Gouverneurs civils du Péloponèse & de l'Archipel.

Égine, $\frac{\text{26 janvier}}{\text{7 février}}$ 1829.

Pour répondre au but de son institution, le conseil ecclésiastique, en se partageant les différents départements de l'état, se rend sur les lieux, à l'effet de connaître de près l'état de l'église, et d'en faire son rapport au gouvernement. Les archevêques de Talandi, de Tripolitza et d'Androussa, se rendent par conséquent dans le Péloponèse, et les archevêques d'Égine et de Damala dans l'Archipel. Vous voudrez bien, Messieurs, leur faire l'accueil qui leur est dû. Vous leur fournirez en même temps tous les renseignements qui sont à votre connaissance, afin qu'ils puissent mieux remplir leur mission, et en général vous vous empresserez de leur donner toute l'assistance qu'ils seraient dans le cas de vous demander.

Digitized by Google

A M. le Gouverneur civil de Corinthe.

Égine, $\frac{\text{26 janvier}}{\text{7 février}}$ 1829.

Vous devez avoir reçu à cette heure les directions du gouvernement sur la question importante de la démogérontie provinciale. Après avoir considéré sur le rapport de M. Calergis la situation où se trouve actuellement la province, nous avons jugé que pour le moment et jusqu'à ce que la province ait une ville centrale, on s'abstiendrait de procéder à l'élection de cette démogérontie.

Le gouvernement a approuvé votre proposition quant au mode de procéder à la confection de la liste des candidats pour l'ordre judiciaire. Il faut cependant pourvoir à temps au mode d'après lequel la province élira ses plénipotentiaires au congrès national. L'ordonnance suppose une démogérontie provinciale à Corinthe, comme dans toutes les autres provinces. A défaut de cette démogérontie, il s'agit de trouver un terme moyen qui procure aux citoyens l'exercice tout entier de leurs droits dans cette occurrence majeure. Nous vous engageons à nous donner confidentiellement votre opinion à cet égard. Nous la croirons bonne lorsqu'elle sera fondée en justice, et elle ne sera fondée en justice que lorsqu'elle sera complétement favorable aux intérêts de la grande majorité des habitants du pays. Vous connaissez

Digitized by Google

assez l'esprit de parti qui domine encore dans toute sa force les grands comme les petits intérêts de la province que vous administrez. Il faut dompter ou du moins neutraliser cet esprit, et procurer ainsi aux citoyens la possibilité de jouir enfin, et peut-être pour la première fois, du droit de suffrage.

Les mouvements dont vous parlez dans votre dernier rapport, n'ont pas seulement pour but la querelle entre MM. Notaras et la province, mais aussi les mesures préparatoires que chaque parti tâche de prendre, à l'effet de s'assurer une prépondérance dans l'élection des plénipotentiaires. Ce qu'on tente de faire à Corinthe, on l'essaie plus ou moins sourdement partout. Comme on ne peut pas créer des plénipotentiaires sur des blancs-seings remplis de signatures, on tâche de les faire élire par ce qu'on appelle des hommes sûrs, ou en d'autres termes par les hommes de la maison. Il est du devoir du gouvernement d'être attentif à toutes ces menées; il doit en prendre note, et faire tout ce qui peut dépendre de lui pour en prévenir les conséquences funestes. Si les fonctionnaires publics partagent de bonne foi ses intentions, s'ils joignent leurs efforts aux siens, le peuple sera préservé des malheurs que peuvent attirer sur lui les desseins coupables des meneurs. Nous comptons sur vous pour la partie qui vous concerne, et nous aimons à croire que vous justifierez complétement notre attente.

Digitized by Google

A M. Mavros, Gouverneur provisoire des places de la Messénie.

Égine, $\frac{\text{26 janvier}}{\text{7 février}}$ 1829.

Je réponds à votre lettre du 18 janvier par le même homme qui me l'a apportée. Je joins ici quelques mots pour M. Féburier, que je vous prie de lui remettre en mains propres.

Vous recevrez les directions relatives à vos lettres d'office; mais je me réserve de m'expliquer avec vous de vive voix sur plusieurs points dans le courant du mois de février, époque à laquelle j'espère me trouver à Modon.

Je vous recommande en attendant de penser mûrement à la question des démogéronties. Elle n'est pas aussi simple qu'on peut le penser. Le mouvement qu'on se donne pour apporter des changements dans le personnel de cette magistrature, est motivé aujourd'hui principalement par l'esprit de parti qui veut se ménager une influence dans l'élection des plénipotentiaires au congrès national. Ce fait m'est connu et il est incontestable. Je vous en préviens afin que vous en soyez averti à temps. Le gouvernement n'est d'aucun parti. Il doit vouloir la justice; et elle ne peut se trouver qu'avec le peuple, ou en d'autres termes la grande majorité des citoyens, laquelle ne gagne jamais rien à servir l'esprit

Digitized by Google

de parti. Tâchez donc de préserver cette majorité des piéges qu'on veut lui tendre. Vous la garantirez alors dans la jouissance pleine et entière de ses droits.

A M. le Général Maison.

Égine, $\frac{\text{27 janvier}}{\text{8 février}}$ 1829.

La lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 30 janvier me trouve au moment où je tâche de quitter Égine pour me rendre à Modon. J'espère pouvoir m'embarquer dans le courant de la semaine prochaine. Je me rendrai d'abord à Nauplie, où je ne resterai que deux ou trois jours. Si le temps permet une prompte traversée, je continuerai mon voyage par mer. Dans le cas contraire je le ferai par la ligne la plus courte, n'importe l'état peu satisfaisant de ma santé.

J'ai eu l'honneur de répondre par ma lettre du 19 (31) janvier à la question relative aux officiers et aux sous-officiers, auxquels Votre Excellence voudrait bien permettre d'accepter du service en Grèce. Je ne me suis pas expliqué plus particulièrement sur ce qui concerne les avoines, foins, orges ou autres approvisionnements, parce que j'ai pensé que ce bienfait était implicitement compris dans la somme de ceux que la Grèce devra à votre noble sollicitude. MM. Latris et Mavros recevront

Digitized by Google

incessamment l'ordre de régler cette affaire avec l'intendant de l'armée.

Je me flatte, Monsieur le marquis, que dans un court entretien je pourrai aisément vous convaincre de l'importance des secours que vous voulez bien nous donner, non-seulement par rapport au matériel du service militaire de la Grèce, mais aussi sous le rapport non moins vital de l'instruction et de l'administration. M. le général Durrieu s'est donné la peine de voir dans le plus grand détail les éléments hétérogènes que huit années de faibles essais d'organisation militaire ont réunis à Nauplie. Il vous dira peut-être qu'il y a encore moyen d'utiliser ces éléments, et que ce moyen est en notre pouvoir. Il vous appartient donc, Monsieur le général, de compléter l'œuvre de bien que vous avez commencée en délivrant le Péloponèse de la présence des Turcs. Je serai heureux d'y contribuer, en m'occupant directement avec Votre Excellence des arrangements relatifs à l'organisation des troupes régulières grecques.

A M. le Général Maison.

Égine, $\frac{\text{29 janvier}}{\text{10 février}}$ 1829.

Les ordres du roi votre auguste souverain rappellent en France les troupes qui, sous le commandement

Digitized by Google

de Votre Excellence, ont entièrement délivré le Péloponèse.

Cette mémorable entreprise a associé désormais votre nom à la restauration de la Grèce, qui le prononcera dans les âges les plus reculés avec l'émotion d'une profonde reconnaissance.

Les intentions magnanimes des souverains alliés et les volontés de S. M. T. C. ont été accomplies par l'armée d'expédition avec l'ardeur naturelle aux Français.

La renommée de leurs faits d'armes précédait leurs drapeaux; et elle a suffi pour déterminer à la retraite les musulmans qui ravageaient si cruellement la Morée.

Dans la seule occasion qui se soit offerte à leur valeur, vos jeunes soldats ont rivalisé de zèle et de courage, pour prouver qu'ils étaient dignes de marcher sous les ordres de chefs éprouvés dans les combats.

Mais quels que soient leurs nobles regrets, ils ont cueilli sur le sol de la Grèce des lauriers impérissables. Trop souvent les armées signalent leur passage par la dévastation, et quelque brillants que soient leurs exploits, le sillon du cultivateur vient en détruire les traces et en bannir insensiblement la mémoire.

Ici ce sont ces mêmes travaux, fruit de la paix, qui attestent la présence des troupes françaises. Le retour de la peste menaçait encore le Péloponèse de nouvelles calamités. Il en est préservé, grâce aux généreux soins de Votre Excellence et à l'infatigable sollicitude de l'armée.

Digitized by Google

Chaque Grec qui peut ainsi retrouver ses foyers, élever sur leur ruine un abri à sa famille, et rendre à la culture le champ de ses pères, comble de bénédictions Charles X et la France.

Un tel hommage est trop au-dessus de toutes les expressions dont pourrait se servir notre reconnaissance envers l'armée et envers son noble chef; c'est aussi le seul que la Grèce puisse lui offrir dans ce moment. Mais si l'Éternel bénit ses travaux et ses espérances, et si des villes s'élèvent sous peu là où la misère et des ruines montrent les ravages de la barbarie, la Grèce reconnaissante et représentée par son assemblée nationale, s'empressera d'élever à ses libérateurs un monument destiné à rappeler la grandeur des bienfaits dont elle a été l'objet.

Pénétré de ces sentiments, le gouvernement grec se fait un devoir d'en offrir le témoignage sincère à Votre Excellence et à l'armée, par l'organe de l'amiral Miaoulis, dont le noble caractère et la valeur reconnue le rendent digne de remplir cette honorable mission.*

---

* *Réponse de M. le général Maison à S. E. le président de la Grèce.*

Modon, 11 mars 1829.

J'ai reçu par l'amiral Miaoulis la lettre si remarquable sous tant de rapports, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de notre rappel en France. Je la ferai connaître aux troupes. Il leur sera bien doux de recevoir l'assurance des sentiments que leur

Digitized by Google

A M. l'Amiral Miaoulis.

Égine, $\frac{\text{29 janvier}}{\text{10 février}}$ 1829.

Désirant vous conférer une commission importante pour Modon auprès du général en chef de l'armée fran-

conduite et leur dévoûment justement appréciés ont inspirés à la nation Grecque. Elles seront heureuses surtout d'avoir honoré leur patrie, en laissant sur cette terre classique de glorieux souvenirs. Ce sera désormais votre lettre à la main que nous répondrons aux détracteurs de l'expédition de Morée.

Votre Excellence émet le vœu que la Grèce se relevant de ses ruines élève un monument de reconnaissance. Votre éloquente lettre, que l'histoire recueillera, sera elle-même un impérissable monument; nos familles s'en glorifieront, et la transmettront avec orgueil à leurs enfants. Pour moi, dès longtemps dévoué à votre noble cause, qui ai si souvent ressenti vos peines dans les jours de malheur, qui appelai de tous mes vœux l'intervention des Puissances chrétiennes, il ne pouvait rien m'arriver de plus heureux vers la fin de ma longue carrière, que de me voir appelé par la confiance du roi à diriger une expédition qui devait avoir de l'influence sur la régénération d'un peuple célèbre et malheureux. Après ce rare bonheur, il ne me restait plus à désirer que de remplir ma tâche comme vous voulez bien me donner l'assurance qu'elle l'a été, et de justifier ainsi la haute confiance de mon auguste souverain.

Les Puissances alliées n'abandonneront pas leur œuvre encore imparfaite. Elles continueront leur protection à la Grèce; l'honneur leur en fait un devoir : c'est dire assez qu'il sera rempli.

Puissiez-vous, Monsieur le comte, diriger encore pendant de longues années le mouvement régénérateur de ce peuple, dans lequel, malgré les stigmates du despotisme dont il est encore tout meurtri, on retrouve les traces de la haute intelligence qui le rendit si célèbre dans l'antiquité. Votre tâche est grande; elle ne sera pas au-dessus de vos forces.

Rentré dans la vie privée et de repos, mes souvenirs me reporteront incessamment vers votre pays. Je verrai avec bonheur ses progrès ré-

Digitized by Google

çaise, je vous ai fait prévenir par le commissariat général de mettre la frégate en état d'appareiller dans le courant de la semaine. Je vous invite en même temps à vous rendre dans ces entrefaites auprès du gouvernement, pour recevoir directement les lettres dont vous serez porteur et vos instructions. Vous ne doutez pas du prix que j'attache à vous donner la mesure de la confiance que vous inspirez au gouvernement, et de la conviction qu'il a que vous la justifierez en ajoutant ainsi de nouveaux titres à son estime.

Au Commissariat général.

Égine, $\frac{1}{13}$ février 1829.

Nous apprenons avec bien de la peine que l'amiral Miaoulis, servant depuis le commencement de la guerre avec un noble désintéressement sa patrie, et ayant porté pour son service d'énormes sacrifices, n'est plus en état de les continuer sans achever la ruine de sa nombreuse famille. Nous regrettons de n'avoir été informé de ces

pondre à mes espérances; et s'il m'était donné de pouvoir lui être utile, mon empressement prouvera que ce fut et que ce sera toujours un besoin de mon cœur.

Je dois maintenant, Monsieur le comte, vous remercier du choix que vous avez fait de l'amiral Miaoulis pour présenter au roi et à la France l'hommage de la reconnaissance de la nation Grecque; un plus digne organe ne pouvait être donné à vos sentiments.

Digitized by Google

circonstances que dans ce moment, où les ressources financières de l'état sont elles-mêmes épuisées. Il est néanmoins de toute justice de faire toucher à l'amiral, depuis le 1er janvier, les appointements de 1,000 piastres par mois, non compris l'argent de table qui lui a été accordé en dernier lieu. Dès que la caisse publique sera en meilleur état, nous lui ferons payer les arrérages de ses appointements et de son argent de table, à compter du jour où nous avons pris la direction des affaires de la Grèce.

Par cette mesure nous n'entendons aucunement l'indemniser de tout ce que l'état lui doit pour ses services, et pour les dépenses qu'il a faites durant les huit années de la guerre. Cet objet sera pris en considération plus tard, et lorsque l'état pourra satisfaire en toute justice les ayants droit à des indemnités de cette catégorie.

L'amiral Miaoulis étant chargé d'une mission extraordinaire auprès du général en chef de l'armée française, nous lui donnons pour les dépenses qu'il devra faire la somme de 2,000 piastres. Le commissariat prendra note de ces dispositions et les exécutera.

Digitized by Google

A S. A. R. le Prince Guillaume de Prusse, à Berlin.

Égine, $\frac{2}{14}$ février 1829.

Monseigneur, C'est au milieu des plus graves embarras et des complications les plus alarmantes, que M. le major baron de Scharnhorst m'a remis la lettre dont Votre Altesse Royale a daigné le munir pour moi.

Ce témoignage de sa haute bienveillance, et l'intérêt qu'elle ne cesse de vouer aux destinées de la Grèce, me pénètrent de la plus vive gratitude, et font revivre en moi les espérances que j'avais dans le temps fondées sur la généreuse coopération de Votre Altesse Royale, pour accélérer l'accomplissement de l'œuvre de bien qui forme l'objet de la sollicitude des trois cours alliées.

Il ne faut pas cependant se le dissimuler, Monseigneur. L'attitude de la Prusse peut dans ce moment influer d'une manière décisive sur le sort de la Grèce, et aplanir les difficultés qui compliquent la situation de ce malheureux pays, et rendent son existence presque problématique. Toute mesure prise dans un si grand intérêt peut incontestablement contribuer à sauver la Grèce; et cette tâche, qui s'est agrandie depuis l'année dernière par les mémorables événements qui l'ont rendue encore plus glorieuse, est digne des hautes pensées et des nobles sentiments de Votre Altesse Royale.

Digitized by Google

J'ai développé à M. le baron de Scharnhorst mon opinion à cet égard, et je ne doute point qu'il ne la soumette à Votre Altesse Royale avec la sagacité et le zèle qui le caractérisent.

Cet officier distingué vous fera en même temps connaître, Monseigneur, notre situation actuelle, ainsi que les efforts que nous n'avons cessé de faire, pour conserver au milieu des difficultés les plus graves l'espoir tout entier d'un avenir honorable.

Tous les éléments d'organisation militaire que Votre Altesse Royale contribuera par sa puissante influence à faire accorder à ce pays, pour le mettre à même de recueillir quelque fruit de ses immenses sacrifices, seront accueillis comme un véritable bienfait, et attireront sur elle et sur son auguste famille les bénédictions de l'Éternel.

La lutte que nous soutenons ici, Monseigneur, n'est point ordinaire. Quelle qu'en soit l'issue, M. le baron de Scharnhorst pourra attester à Votre Altesse Royale le haut prix que j'attache à justifier l'opinion qu'elle daigne avoir de moi, et l'empressement que je mettrai à répondre sous tous les rapports à sa bienveillante confiance.

Au milieu de la crise où nous nous trouvons ici, il ne m'a pas encore été possible, à mon très-grand regret, d'utiliser comme je le désire vivement les talents et la bonne volonté du baron de Scharnhorst. Mais dans l'espoir que cette crise touchera bientôt heureusement à

Digitized by Google

son terme, je l'ai engagé à s'occuper de la langue du pays, et je lui faciliterai tous les moyens d'en connaître la situation, afin de le mettre à même de coopérer, si l'on nous en laisse le temps, à notre salut d'une manière digne de ses capacités, du nom illustre qu'il porte, et de l'intérêt que lui accorde si justement Votre Altesse Royale.

J'ai vu avec plaisir le jeune P. Cantacuzène, et il me sera infiniment agréable d'utiliser l'instruction qu'il doit aux bienfaits du roi.

Je ne saurais finir cette lettre sans assurer Votre Altesse Royale que les souvenirs qu'elle daigne me rappeler sont gravés bien profondément dans mon cœur, et que ma gratitude s'accroît encore des assurances flatteuses que Votre Altesse Royale a bien voulu me donner à cette occasion.

A M. le Général Maison.

Égine, $\frac{5}{17}$ février 1829.

Ainsi que je l'avais pressenti au moment d'expédier à Votre Excellence la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire en date du 29 janvier (10 février), ma santé et la saison rigoureuse me retiennent encore ici, et je n'ose pas me flatter de pouvoir entreprendre mon petit voyage avant la fin du mois. Votre Excellence ne doute pas, j'espère, des regrets que me feraient éprouver ces contrarié-

Digitized by Google

tés, si elles me privaient du plaisir de vous voir à Modon, et qu'en conséquence des ordres de votre auguste maître, vous fussiez déjà sur votre départ. Dans ce cas il ne me resterait qu'à compter sur la complaisance, avec laquelle il vous plairait de me faire connaître toutes les mesures que vous auriez jugé convenable de prendre, afin de donner suite aux intentions bienveillantes, qui vous portent à offrir au gouvernement grec les moyens d'asseoir sur une base solide l'organisation de ses troupes régulières.

Vous pouvez être assuré d'avance, Monsieur le marquis, que je m'empresserai de me concerter en tous points avec M. le colonel Trézel, que j'aime à considérer comme le chef auquel Votre Excellence confiera le commandement des troupes françaises qui resteront en Grèce.

Je partage complétement votre opinion en ce qui concerne la place de Coron. Du moment que vous vous déciderez, Monsieur le général, à y mettre une garnison française, veuillez en faire prévenir directement M. le colonel Heideck. Il formera de la garnison grecque de cette place le noyau de celles qui devront, dans cette hypothèse, occuper Patras et le château de Morée.

Je n'entre dans aucun détail aujourd'hui, ni sur cette affaire ni sur les autres intérêts qui ont fait l'objet de notre correspondance, parce que j'espère toujours, Monsieur le marquis, que vous ne partirez pas de sitôt, et que j'aurai encore la satisfaction de m'entretenir avec vous du bien immense que vous avez fait, et que vous ferez encore à la Grèce.

Digitized by Google

Son gouvernement vous adresse l'hommage de sa reconnaissance par M. l'amiral Miaoulis. Il aurait désiré témoigner à Votre Excellence et à l'armée les sentiments de gratitude dont la nation est profondément pénétrée, d'une manière plus analogue aux bienfaits dont elle est l'objet. Mais il n'est pas en son pouvoir d'accomplir ce vœu dans ce moment. Ce n'est qu'un acte du congrès national qui peut lui en accorder les moyens. Il les obtiendra sans doute, et il lui sera très-agréable alors de s'acquitter de ce devoir envers votre souverain et envers l'armée.

A M. le Capitaine St. Bulgaris, à Patras.

Égine, $\frac{7}{19}$ février 1829.

Nous avons reçu votre lettre du 26 janvier, ainsi que le plan de la nouvelle ville de Patras. Nous ne saurions assez vous témoigner notre reconnaissance de toutes les peines que vous vous êtes données pour remplir cette tâche, au milieu de toutes les difficultés et de toutes les privations qui vous environnent. L'idée que vous avez eue de joindre aux débris de l'ancienne ville le plan de la nouvelle, est très-heureuse, et nous l'approuvons entièrement.

Nous approuvons de même votre plan; mais nous devons vous faire observer que les dimensions nous sem-

Digitized by Google

blent trop vastes, et que les rues semblent d'une largeur peu compatible avec l'extension du terrain. Dans les longues journées d'été, l'action du soleil ferait trop sentir les inconvénients de rues et de places spacieuses. Tout en conservant donc les dispositions de votre plan, nous serions portés à désirer qu'il fût réduit à une moindre échelle.

Il ne m'appartient pas de juger la question de savoir si le glacis, que vous assignez à la forteresse, a la largeur voulue par les lois de la guerre. Vous indiquez vous-même que si l'on bâtissait des maisons, elles devraient être faites en pisé.

Si pour achever l'œuvre de bien que vous avez commencée, vous avez besoin d'un niveau, demandez-le directement à M. le colonel Heideck. Il a celui que l'ouvrier d'Ancône a exécuté d'après vos indications.

Puisque vous voulez planter des arbres à vos frais, permettez-nous de nous associer à vous, et d'être de moitié dans les frais que vous ferez, en doublant ainsi le nombre d'arbres que la nouvelle ville vous devra. Nous n'y mettons cependant qu'une seule condition : c'est que la nouvelle ville porte tout uniment le nom de l'ancienne.

Nous joignons ici la copie de deux lettres, que nous avons adressées en dernier lieu au ministère de S. M. T. C. Vous verrez que si le général en chef n'a pas parlé de vous dans ses rapports, vos services en faveur de la Grèce n'en sont pas moins connus du roi de France.

Digitized by Google

A M. le Général Colocotronis.

Égine, $\frac{8}{20}$ février 1829.

Je vous sais gré des nouvelles preuves de patriotisme et de zèle que m'apportent les lettres dont vous avez chargé votre fils Gennéos. Les explications qu'il m'a données de vive voix sur leur contenu ne m'ont rien laissé à désirer.

En ce qui concerne la situation intérieure du Péloponèse, et le besoin qu'éprouvent différentes provinces d'être soulagées, je partage complétement votre opinion, et je reconnais avec vous que le gouvernement devrait leur fournir du bétail et du blé, pour que les terres ne demeurent pas en friche : mais avec la meilleure volonté, il est impossible dans ce moment de faire porter à la caisse publique la dépense qui serait requise à cet effet. Depuis le mois de septembre nous ne recevons plus de subsides étrangers; nous vivons dans ce moment des petites économies que j'ai pu faire. Vous savez que les revenus de l'état peuvent à peine suffire pour quelques jours.

Si, comme je l'espère, on nous continue les subsides, ou du moins si l'on nous paie les arrérages, alors nous pourrons faire quelque chose pour venir au secours des provinces, et nous le ferons de grand cœur, vous n'en devez pas douter.

Je viens à vos observations sur l'administration de l'intérieur et sur les employés publics. Il se peut que quel-

Digitized by Google

ques-uns remplissent leurs devoirs sans trop s'en tenir à l'esprit de leurs instructions. Il se peut aussi qu'on cherche querelle à d'autres, parce qu'en remplissant leurs devoirs ils sont forcés de contrarier les intérêts personnels. Quoi qu'il en soit, on a grand tort de se plaindre en murmurant ou en faisant de petits complots. Le gouvernement est accessible à tout le monde. Sa porte est toujours ouverte, et tout citoyen qui a des plaintes à porter peut les lui adresser avec une entière confiance. Le fait est qu'on préfère d'intriguer, et l'on intrigue pour indisposer la population contre l'ordre actuel des choses. Je connais la source de toutes ces misérables menées, mais je ne la crois pas dangereuse. Quoi qu'il en soit, je vous remercie de m'avoir signalé les objets sur lesquels je dois porter mon attention.

Je me propose sous peu de jours d'arriver à Nauplie. Peut-être ferai-je aussi une petite tournée jusqu'aux places de la Messénie. A cette occasion je compte vous revoir, et nous causerons ensemble sur les intérêts dont vous m'avez entretenu par vos lettres.

Les intérêts qui concernent les capitaines des provinces et votre commandement seront pris en considération, et je suis assuré d'avance que vous serez satisfait de la manière dont je tâcherai de les concilier avec les circonstances du moment, le bien du service, et les égards que le gouvernement doit aux citoyens qui se sont distingués dans la carrière des armes, et qui ont porté des sacrifices au bien de la patrie. C'est dans ce sens que je me suis expli-

Digitized by Google

qué avec votre fils. J'ai été charmé de faire plus particulièrement sa connaissance. Il est animé de sentiments nobles, et je vous en félicite.

Je finirai par vous dire que les hommes qui vont et viennent de Zante me sont connus, que je connais aussi la marchandise qu'ils débitent, et les acheteurs. Loin de m'opposer à ce commerce, qui est de la contrebande, je me borne à prévenir les hommes de bien que c'est de la contrebande. Ce devoir rempli, je leur démontre qu'en prenant part à un trafic semblable, ils creusent leur tombeau. Le temps fera voir si ce que je leur dis est vrai ou non. Vous partagez cette même opinion, et vous la ferez partager sans doute aux citoyens qui ont des titres à votre confiance et à votre amitié.

A M. le Chevalier Eynard, à Pise.

Égine, $\frac{4}{16}$ février 1829.

Je réponds, mon cher Eynard, à la hâte à vos lettres du 10 et du 14 janvier. Je vous remercie des facilités que vous avez apportées à ce que M. le comte de Loverdo pût remplir utilement la commission dont je l'avais chargé. Les circonstances ne sont pas favorables dans ce moment, attendu qu'on ne nous paie depuis le mois de septembre aucun subside, et que nos ressources nationales suffisent à peine pour quelques jours. Je ne me décourage pas ce-

Digitized by Google

pendant, parce que j'ai la conviction que Dieu nous aidera. Je vais donner suite aux dispositions bienfaisantes que renferme votre lettre du 14 janvier; mais pour le moment je ne puis que les porter à la connaissance du public. Elles seront mises à exécution, lorsque d'après le règlement la banque devra rendre les 50,000 francs que vous y avez déposés.

J'ai envoyé au colonel Heideck votre lettre, et je me réserve de m'entendre avec lui sur l'arrangement que vous lui proposez. Ce bon colonel est malade, et paraît vouloir chercher son rétablissement dans son pays natal. Je ferai tout ce que je pourrai pour le garder ici, et j'espère que son souverain daignera venir à mon secours. J'ai pris la liberté il y a peu de jours d'en écrire directement au roi. Je ne vous envoie ni bulletins ni nouvelles, sauf notre chétif journal. Ce qu'il nous intéresse le plus d'apprendre, vous le saurez avant nous, parce que c'est du dehors que doivent nous arriver les bonnes comme les mauvaises nouvelles.

A M. P. Mavromichalis.

Égine, $\frac{10}{22}$ février 1829.

Pour satisfaire à toutes vos demandes, je voudrais pouvoir disposer de quelques millions de talaris. Or, ainsi que je vous l'ai dit, ma caisse particulière est vide, et à

Digitized by Google

peine celle de l'état pourra-t-elle suffire aux besoins les plus pressants pour le mois de février, et tout au plus jusqu'au 15 du mois de mars. Ce fait est notoire, et il vous sera facile de vous en convaincre vous-même en consultant les registres de la commission des finances.

Ce que je vous ai dit, je vous le répète : je viendrai au secours de vous et de votre famille dès que j'en aurai les moyens, et que la conduite de votre fils, de vos frères et de votre neveu, légitimera aux yeux du public les avantages qu'on leur accorderait. Que votre fils et que votre neveu se rendent auprès du gouvernement, comme ils y ont été invités. Quant à votre frère Constantin et à la levée d'hommes, cette levée aura lieu lorsque nous aurons de l'argent pour les payer. J'en dis de même de l'école de votre village. Prenez patience, parce que je fais de même, et peut-être au delà de ce que comportent les forces humaines.

A M. le Comte Bulgari, Résident de Russie.

Égine, $\frac{11}{23}$ février 1829.

Au moment où le gouvernement grec se trouve environné des besoins les plus pressants, la communication que vous venez de lui faire, Monsieur le comte, en date d'hier, lui apporte de nouveaux gages de la munificence

Digitized by Google

de S. M. l'empereur de Russie, et l'encourage par conséquent à attendre avec confiance l'accomplissement des vœux qu'il a exprimés aux ambassadeurs des souverains alliés, par le mémoire qu'il leur a remis en date du 30 octobre (11 novembre). Jusque-là cependant il espère que S. M. le roi de France, dans son généreux intérêt pour la Grèce, lui continuera ses subsides, et que l'empereur votre auguste souverain ne l'abandonnera pas. Vous avez bien voulu, Monsieur le comte, nous en donner l'assurance dans les entretiens que nous avons eus à cet égard. Veuillez néanmoins, en appuyant toujours de vos bons offices nos vœux et nos espérances, mettre aux pieds de S. M. I. l'hommage de la profonde reconnaissance dont la Grèce est pénétrée.

A MM. les Primats d'Hydra.

Égine, $\frac{11}{23}$ février 1829.

Avant de répondre à la lettre que vous m'avez adressée en date du 4 février, j'ai voulu prendre des renseignements au commissariat général, sur le nombre des marins hydriotes employés au service public, et sur les vœux que vous nous exprimez en leur nom et de la part de leurs familles.

Les informations que je viens de recevoir me prouvent que sur 2,086 matelots que l'état entretient, 274 sont de

Digitized by Google

votre île. Il m'est prouvé aussi que, tout en veillant à l'exécution rigoureuse du règlement, les capitaines et les officiers respectifs sont autorisés à accorder quelques petites avances à ceux des matelots dont les familles sont le plus dénuées de tout moyen de subsistance.

Si vous jetez, Messieurs, un coup d'œil sur la situation actuelle des affaires générales et sur celle des finances de l'état, vous partagerez avec moi la conviction que le gouvernement ne peut faire en faveur des habitants de votre île plus qu'il n'a fait jusqu'ici.

Il se peut que vous n'ayez pas dans ce moment de notions bien exactes sur l'état de la caisse publique, et sur l'épuisement presque complet de ses moyens. Si M. G. Condouriotis, votre concitoyen, était à sa place, s'il voulait l'occuper sans retard, ainsi que nous le désirons, vous pourriez vous convaincre de cette vérité. Nous aimons à vous répéter que l'île d'Hydra a reçu depuis l'année dernière tous les témoignages d'intérêt que le gouvernement a été en état de lui donner, et qu'elle a eu une part considérable aux avantages que le gouvernement a pu offrir. Nous ajoutons que, si Dieu bénit nos espérances en nous procurant les ressources financières que nous avons sollicitées, vos concitoyens y participeront, ainsi que la justice l'exige.

Nous ne saurions finir sans vous faire observer, Messieurs, que dans les formes établies par le règlement du gouvernement provisoire actuel, c'est par l'intermédiaire des démogéronties et du gouverneur provisoire,

Digitized by Google

que les communications de chaque province ou île de l'état doivent être adressées au gouvernement. L'institution des commissaires extraordinaires n'a eu pour but que de rendre plus faciles et plus utiles ces communications.

Vous ne doutez pas de la satisfaction que nous aurions éprouvée, si les circonstances nous mettaient à même de vous faire une réponse plus conforme à vos vœux.

Au Conseil ministériel.

Égine, $\frac{11}{23}$ février 1829.

Le Panhellénium nous a communiqué, par son adresse sous le numéro 14 du mois de février, sans date, le projet de décret et d'instruction, qu'il vient de nous opposer une seconde fois, relativement à l'instruction des plénipotentiaires qui doivent composer le congrès national.

Quels que soient les regrets que nous fait éprouver la divergence qui existe entre l'opinion du gouvernement et l'opinion émise dans ce projet, nous ne sommes pas loin de l'admettre, étant convaincus que les résultats répondront toujours à notre attente, et que s'il en arrivait autrement, ce qu'à Dieu ne plaise, aucune responsabilité ne saurait peser sur nous.

Le Panhellénium trouvera dans cette déclaration le

Digitized by Google

haut prix que nous attachons à respecter l'indépendance de ses opinions. Mais plus nous désirons lui donner ce témoignage d'estime, et plus il doit nous répugner d'admettre l'article 14 du projet d'instructions. Cet article porte une seule restriction dans les élections, tant des électeurs que des plénipotentiaires. Cette restriction ne concerne que les citoyens qui seraient en prison pour crime. Supposer que le peuple et les électeurs puissent choisir des citoyens qui se trouveraient dans cette position, l'énoncer par un acte public, c'est porter atteinte aux sentiments honorables dont les Hellènes qui composent la masse des électeurs sont animés. On leur ferait cependant cette injure au moment où, en n'admettant pas la présence d'un délégué du gouvernement étranger à la province, on croit leur donner la mesure de la confiance illimitée que le gouvernement place dans la sagesse, avec laquelle ils sauront garantir de tout abus le résultat de leurs opérations.

Nous ne doutons pas qu'en examinant encore une fois la teneur de cet article, le Panhellénium ne convienne avec nous qu'il faudrait le supprimer, et abandonner ainsi au bon esprit qui caractérise la nation les choix qu'elle saura faire.

Le premier secrétaire de la section de l'intérieur portera cette communication à la connaissance du Panhellénium.

Digitized by Google

Au Panhellénium.

Égine, $\frac{12}{24}$ février 1829.

Vous trouverez ci-jointe, Messieurs, la copie du protocole de la première séance du conseil ministériel.* Les communications qui vous seront faites en conséquence, par les premiers secrétaires des sections de l'intérieur et des finances, appelleront, j'espère, toute votre attention.

* *Protocole de la première séance du Conseil ministériel.*

Égine, $\frac{12}{24}$ février 1829.

Le président a ouvert la séance en développant les motifs qui l'ont porté à compléter le Panhellénium, et à organiser à présent le conseil ministériel. Il a répété à cette occasion les mêmes explications qu'il a données souvent aux fonctionnaires publics, relativement aux principes qu'il a cru devoir suivre dans l'œuvre difficile de l'organisation provisoire de l'état. C'est l'expérience seule qui pouvait lui montrer quel est le système dont les résultats seraient les plus conformes aux vœux de la nation et aux véritables intérêts de l'état.

Le gouvernement approche du moment où il doit rendre compte au congrès national de son administration, et des observations qu'il a pu faire sur la grande question de savoir quelle serait dans les circonstances actuelles l'organisation d'un gouvernement, fondée sur les bases posées par les congrès d'Astros, d'Épidaure et de Trézène. Il est par conséquent de son devoir de se ménager les moyens de compléter, autant qu'il peut dépendre de lui, ses observations à cet égard, et il croit avoir rempli cette tâche.

En second lieu il a démontré la nécessité de préparer la coopération du Panhellénium sur les travaux qui devront être soumis au congrès national.

Enfin il a appelé l'attention du conseil sur les travaux que les besoins

Digitized by Google

Vous voudrez bien nous faire connaître dans le plus court délai votre opinion sur les travaux que les différentes commissions porteront à votre connaissance.

Instructions au Conseil ministériel.

Égine, $\frac{16}{28}$ février 1829.

Le décret ci-joint vous indique, Messieurs, le mode d'après lequel vous êtes appelés à remplir les fonctions du gouvernement pour la partie qui vous est déférée.

Le secrétaire d'état et le secrétaire pour les affaires

urgents de l'administration recommandent à la sollicitude du conseil et du Panhellénium.

Conformément à cet exposé, le secrétaire d'état a donné lecture au conseil des communications ci-jointes :

1°. Message du président au conseil ministériel regardant le projet du Panhellénium, relatif à l'élection des plénipotentiaires au congrès national.

2°. Institution d'une commission chargée de faire un rapport sur la dette nationale envers l'étranger.

3°. Institution d'une commission chargée de faire un rapport sur l'administration de l'intérieur.

4°. Institution d'une commission chargée de hâter l'installation des tribunaux.

5°. Institution d'une commission chargée de proposer au gouvernement les voies et les moyens de couvrir le déficit des finances.

Les membres du conseil ont discuté avec le président chacune de ces questions importantes; ils ont recueilli toutes les informations qu'il a été en mesures de leur fournir, et se sont chargés respectivement de donner immédiatement suite aux travaux qui leur sont confiés.

Digitized by Google

étrangères continueront à recevoir tous les rapports, et toutes communications qui nous sont adressées. Ils les porteront à votre connaissance, et vous délibèrerez à la majorité des voix sur les réponses qui devront être faites. Le procès-verbal des séances sera tenu par le secrétaire d'état, et signé par le probule et par le même secrétaire d'état.

Le conseil s'assemblera, selon que les affaires pourront l'exiger, ou tous les jours, ou deux ou trois fois par semaine. Il tiendra ses séances dans notre maison, et pour ne pas prendre le temps destiné aux travaux du Panhellénium et de ses sections, il choisira l'heure de cinq à six heures du soir.

Toute affaire sur la délibération de laquelle le conseil jugera pouvoir surseoir sera ajournée jusqu'à notre retour. Ne sont pas de ce nombre celles à l'égard desquelles le gouvernement a déjà arrêté une décision qu'il ne s'agit que de mettre à exécution. Le conseil l'ordonnera donc, et le secrétaire d'état expédiera les réponses nécessaires.

Toute affaire qui n'est pas dans l'ordre des affaires courantes, et qui peut exiger de promptes mesures, sera prise en considération. Le conseil en délibèrera, et nous fera part immédiatement de ses propositions.

Enfin les affaires majeures, que nous avons confiées spécialement aux commissions nommées dans la séance du conseil, seront de préférence terminées le plus tôt possible, et le conseil nous transmettra les travaux des

Digitized by Google

commissions, accompagnés de l'opinion du Panhellénium.

Le paiement de la liste civile pour le mois de janvier ayant été fait, les fonds pour le paiement de la solde et de la ration de l'armée ayant été mis à la disposition du commissariat général, il ne reste pour le moment, jusqu'au 15 du mois de mars, aucune autre dépense ordinaire et considérable à faire.

Nous mettons néanmoins à la disposition du conseil ministériel la somme de 50,000 piastres, pour les dépenses imprévues que le service public pourrait exiger.

La commission des finances est autorisée à payer les mandats que le conseil donnerait, le cas échéant.

Le conseil prendra aussi en considération les sentences que la commission des prises lui transmettra. Si l'opinion du conseil est unanime avec celle de ce tribunal, soit qu'il confisque, soit qu'il délivre le bâtiment capturé, le conseil est autorisé à confirmer en notre nom les dites sentences, et à les faire exécuter.

Durant le court séjour que nous allons faire à Nauplie, et pendant notre tournée dans le Péloponèse, nous aurons lieu de transmettre au conseil des directions ultérieures, pour faire avancer aussi rapidement que possible les travaux qui concernent l'installation des tribunaux.

Nous comptons sur le zèle et sur le patriotisme qui caractérisent les membres du conseil ministériel.

Digitized by Google

Au Conseil de Candie.

Égine, $\frac{17}{29}$ février 1829.

Nous avons reçu les lettres que vous nous avez adressées en date du 21 et du 24 janvier. Nous avons vu les députés Papadémétrius et Jean Platrakis, escortés par des adresses qui portent le nom de toutes les provinces et de la population en général. Nous avons aussi vu en dernier lieu deux autres députés, les sieurs Plazogiannis et Papadémétrius, envoyés par les démogérontes avec une lettre du 30 janvier datée de Castelli.

L'ensemble des informations qu'il nous ont données, des demandes et des vœux qu'ils nous ont exprimés, nous font regretter vivement, ainsi que nous l'avons énoncé dans notre dernière lettre en date du..., l'impossibilité où nous sommes de vous donner pour le moment les secours directs que la situation actuelle des Crétois semble exiger. Nous disons *secours directs*, parce que nous savons vous avoir prêté jusqu'ici des secours indirects très-salutaires, dont vous éprouvez déjà les effets.

Nous nous sommes expliqués à cet égard avec les députés, et ils vous donneront de vive voix l'assurance que nous aimons à vous réitérer ici.

Nous ne négligerons aucun moyen en notre pouvoir, afin de vous faire traverser cette époque de crise avec le moins de danger possible. Il vous appartient de votre

Digitized by Google

côté d'en faire autant, en encourageant vos milices à garder leurs positions, et en administrant le pays de manière à le rattacher à ses magistrats. Nous reconnaissons avec vos députés qu'un semblable résultat ne peut être obtenu au milieu de vous que par l'intervention d'une autorité nationale, mais étrangère au pays. Nous avons pour le moment confié cette tâche au capitaine Hane, commandant de Grabuse; et nous espérons sous peu, si les circonstances nous favorisent, pouvoir vous envoyer un délégué de notre part.

Croyez encore une fois que nous ferons tout ce qui peut dépendre de nous, pour vous préserver des renforts que l'ennemi espère d'Alexandrie, et pour vous mettre en état d'attendre les décisions qui doivent fixer le sort de votre patrie, comme celui de toute la Grèce.

A MM. A. Mavrocordatos, Finlay, & N. Calergis.

Égine, $\frac{17}{29}$ février 1829.

Le capitaine Hastings n'est plus. La blessure mortelle qu'il reçut en redoublant d'efforts sous les murs d'Anatolico, nous l'a enlevé le 20 mai de l'année dernière.

Nous avons tous trop bien apprécié le malheur que la Grèce a éprouvé dans cette circonstance funeste, pour que rien d'extérieur puisse ajouter aux sentiments dont il

Digitized by Google

nous a pénétrés. Toutefois nous devons à la mémoire de ce brave et loyal défenseur de l'indépendance grecque, nous nous devons à nous-mêmes, de donner aux étrangers contemporains et de laisser à la postérité un témoignage non moins solennel que durable, et des mérites de ce brave envers la Grèce, et de notre juste reconnaissance.

Homme de bien, soldat, marin habile, cultivant avec un égal succès les lettres et les sciences, le capitaine Hastings a exercé une influence bienfaisante sur toutes les classes de la nation. C'est cependant comme marin qu'il a le plus agi en faveur de la Grèce, et c'est en combattant sur mer qu'il a reçu la blessure cause de notre deuil.

Il est peu d'endroits en Grèce, lesquels, en offrant le souvenir d'un acte héroïque ou de quelque bienfait du capitaine Hastings, ne soient propres à rendre la pompe funèbre plus touchante. Mais comme centre de cette même marine, qui lui doit de si précieuses améliorations pour la défense de la patrie, Poros mérite la préférence. Comme point de ralliement de ses compagnons d'armes, Poros sollicite sa dépouille mortelle, afin d'offrir sa tombe aux regards de ces braves qui, conservant le souvenir de leur illustre camarade, le croiront encore au milieu d'eux, et par une consolante illusion s'estimeront encore forts de sa présence. Enfin comme école de nos jeunes marins, Poros réclame encore le privilége de servir d'asile à ses mânes, afin que rendus par là toujours présentes à ces jeunes gens, espoir de la patrie, la mémoire de

Digitized by Google

ses vertus préside à leurs études, et les excite à acquérir les vertus, les connaissances qui le distinguaient.

Quand à ces considérations nous ajoutons que les efforts et les vœux du brave que nous pleurons n'ont eu pour but que le bien de la Grèce, nous croyons en quelque sorte remplir ses dernières volontés en faisant déposer sa dépouille mortelle à Poros, où elle doit encore exercer une influence si salutaire aux Hellènes.

C'est pourquoi nous vous engageons, Messieurs, à rédiger le programme du convoi funèbre, qui le 20 mai de cette année, premier anniversaire de la mort du capitaine Hastings, transportera ses restes précieux d'Égine à Poros.

Nous nous ferons un devoir de suivre le convoi; et M. Tricoupis, secrétaire du gouvernement pour les affaires étrangères, portera la parole au moment où le cercueil devra être déposé dans le tombeau, pour entretenir les magistrats, les marins et peuple, de leur douleur et des motifs qui la rendent si légitime.

Nous nous réservons de faire dresser un second programme, que nous enverrons à ceux des Hellènes qui cultivent les beaux-arts dans l'étranger, afin qu'ils nous adressent des plans ou des modèles pour le monument, par lequel sera remplacée la pierre tumulaire qui provisoirement recouvrira les cendres de notre défenseur. Nous croyons superflu, Messieurs, d'ajouter ici que ce monument doit être de la plus grande simplicité. Les services que le généreux défunt a rendus à la Grèce, en prescrivent

Digitized by Google

les détails; leur indication en fera le véritable ornement. C'est ce que l'âme reconnaissante de nos jeunes compatriotes saura juger et sentir.

Vous étiez, Messieurs, liés d'amitié avec le capitaine Hastings. Votre travail répondra donc complétement aux vœux du gouvernement et de la nation.

A M. le Général Maison.

Nauplie, $\frac{\text{21 février}}{\text{5 mars}}$ 1829.

La lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 19 février, m'a trouvé au moment où j'allais quitter Égine pour me rendre ici. J'y suis arrivé hier matin, et je m'empresse aujourd'hui de vous remercier, Monsieur le général, de toutes les dispositions bienveillantes que vous voulez bien me témoigner en faveur du service militaire de la Grèce.

Je vais m'occuper ici de beaucoup de détails qui concernent ce même service, et je tâcherai ainsi de me mettre à même de vous donner toutes les explications qui pourront faciliter les arrangements définitifs auxquels, j'espère, il plaira à Votre Excellence de prendre part.

J'aime à espérer aussi que dans ces entrefaites vous recevrez de France, Monsieur le marquis, les réponses que vous attendez, et que j'attends de même avec la confiance illimitée que m'inspirent toujours les vues bienfaisantes

Digitized by Google

et magnanimes du roi votre auguste souverain, et la générosité de la nation Française.

Je resterai probablement ici dix ou quinze jours. Si la saison s'adoucit et que les routes deviennent praticables, je ferai mon voyage par terre; dans le cas contraire j'arriverai à Navarin par mer, et je me procurerai ainsi la satisfaction d'aller vous voir à Modon. De cette manière je vous épargnerai la peine de venir me chercher ici ou à Égine.

Si cependant, dès que vos affaires vous le permettraient, il pouvait vous être agréable, Monsieur le marquis, de voir quelque autre partie de ce pays, qui vous doit tant de reconnaissance, soit à Nauplie soit à Égine, je me trouverai toujours partout où Votre Excellence arrivera.

A M. l'Amiral Miaoulis.

Nauplie, $\frac{\text{21 février}}{\text{5 mars}}$ 1829.

Les informations que nous venons de recevoir de Patras et du golfe de Lépante nous donnent la pénible conviction que, malgré le zèle et la bonne volonté du capitaine Fabricius, la contrebande se fait, et que les Turcs renfermés dans le fort sont ravitaillés par des barques ioniennes et d'autres bâtiments grecs et étrangers.

Le membre du commissariat pour la marine connaît

Digitized by Google

cet état de choses. Il renforce la station, et il vous écrit qu'il est de notre intention que vous prolongiez votre séjour devant Lépante, et que vous preniez le commandement du blocus du golfe.

Nous vous confirmons directement cette commission, attendu qu'elle est d'une haute importance, et qu'en vous la confiant le gouvernement croit faire tout ce qu'il peut dépendre de lui pour contraindre par la famine les Turcs à évacuer le château de Lépante, si décisif pour le sort de nos frères de la Roumélie.

Vous vous mettrez en relation avec notre lieutenant plénipotentiaire à l'armée, afin que vous puissiez concerter vos mesures avec celles qu'il prendra, dans la vue de hâter le moment où les Turcs, faute de subsistances, demanderont à capituler.

Nous vous adresserons sous peu de jours des instructions ultérieures, si le besoin l'exige.

A M. le Lieutenant plénipotentiaire.

Nauplie, $\frac{\text{22 février}}{\text{6 mars}}$ 1829.

Nous recevons avec une entière satisfaction votre rapport sous le numéro 37 du 18 février. Nous approuvons les dispositions que vous avez prises conjointement avec le stratarque. Nous aimons à espérer qu'elles auront des résultats utiles.

Digitized by Google

Le commissariat a l'ordre de vous transmettre 40,000 talaris, somme qui répondra probablement à un mois et demi de solde et de ration pour les deux armées. Nous tâcherons de vous envoyer sous peu de jours une égale somme, afin que le trimestre soit payé. Mais nous exigeons, comme condition de rigueur, que l'armée soit épurée, et que le trésor et les magasins soient délivrés une fois pour toutes du gaspillage et du désordre, qui n'ont cessé d'épuiser inutilement jusqu'ici l'un et les autres.

Le bulletin que vous annexez à votre rapport est parfait. Continuez à nous en transmettre la suite, pour que le public connaisse l'état des affaires dans la Grèce continentale.

A M. l'Archevêque de Corinthe.

Nauplie, $\frac{\text{22 février}}{\text{6 mars}}$ 1829.

Les avertissements que vous ont donnés de ma part vos frères du conseil ecclésiastique, doivent être pour Votre Éminence un gage de l'intérêt que vous m'inspirez.

Des réunions peu ordinaires ont eu lieu à Saint-George, et des sujets complétement étrangers à l'église et à votre ministère y ont été pris en considération. Vos diocésains et les hommes du peuple qui redoutent les conséquences des combinaisons arrêtées dans de semblables conseils,

Digitized by Google

m'ont demandé souvent de vous engager à quitter Saint-George et le diocèse. J'ai tranquillisé ces bons citoyens, en leur donnant l'assurance qu'aucune menée ne saurait détourner le gouvernement de sa direction, ni du but qu'il doit atteindre, et qu'à l'aide de Dieu il atteindra.

Je n'ai voulu donner suite à aucune des réclamations qui m'ont été itérativement adressées contre Votre Éminence; et j'ai attendu l'occasion de la tournée que font les membres du conseil ecclésiastique, pour vous éclairer amicalement sur votre propre situation. Il dépend actuellement de Votre Éminence de me prouver par le fait, que toutes ces alarmes de la part de vos diocésains n'ont point de motifs légitimes, et vous me donnerez cette preuve en vous renfermant strictement dans la sphère des devoirs que vous impose votre ministère ecclésiastique.

Veuillez aussi en remplissant ces devoirs vous rappeler que, grâce à Dieu, le pays n'est plus sous la domination musulmane. Pensez que tous ses sacrifices et tous nos efforts tendent à le délivrer par la puissance des lois, des abus que cette domination protégeait.

Je serai bien aise du reste d'avoir des occasions de vous témoigner le prix que j'attache aux services que vous pouvez rendre à votre diocèse et à l'état.

Digitized by Google

A M. le Docteur Gofse.

Nauplie, $\frac{\text{23 février}}{\text{7 mars}}$ 1829.

La lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 21 février, ainsi que les comptes qu'elle accompagne, m'apportent un nouveau témoignage du zèle éclairé et de l'exactitude honorable dont vous avez fait preuve, en répondant toujours à la confiance qu'ont placée en vous à si juste titre les généreux amis de la Grèce.

Je n'ai pas besoin de vous répéter combien cette nation apprécie les services que vous lui avez rendus, et combien en mon particulier je vous dois de reconnaissance.

Sur ma demande vous avez prolongé d'une année votre séjour en Grèce, et durant cette année, notamment l'été dernier, la peste et les maladies qui ajoutèrent à nos misères et à nos embarras, vous donnèrent l'occasion de coopérer avec un noble dévouement à l'exécution des mesures sanitaires qui, grâce à Dieu, ont sauvé le pays des plus grands malheurs.

Vous allez maintenant remplir un vœu qui honore vos sentiments. Vous allez vous rendre dans votre heureuse patrie et auprès de Madame votre mère. Je vous accompagne de mes bénédictions; je vous souhaite toute sorte de prospérités. La Grèce ne peut dans ce moment vous exprimer d'aucune autre manière sa gratitude. Il vien-

Digitized by Google

dra, j'espère, un temps où elle le pourra; et ce sera alors que son gouvernement s'acquittera avec empressement de ce devoir envers vous, ainsi qu'envers tous les étrangers qui, comme vous, ont servi la sainte cause avec des intentions pures et dans des vues élevées.

Lorsque vos affaires et vos intérêts vous le permettront, vous vous occuperez de la Grèce partout où vous vous trouverez, et partout vous lui serez utile. Mais si vous aimiez lui être d'une utilité plus immédiate, revenez encore au milieu d'un peuple qui vous connaît et qui vous aime, et son gouvernement s'empressera de vous mettre à même de lui rendre encore de grands services.

A M. le Secrétaire d'état.

Nauplie, $\frac{\text{27 février}}{\text{11 mars}}$ 1829.

M. Cratéros vient d'achever la tournée qu'il a faite par notre ordre dans les différentes provinces du Péloponèse, afin d'instruire les cultivateurs dans la manière de planter et de cultiver les pommes de terre. Aux explications qu'il a données de vive voix, il a ajouté celles que renferme l'imprimé ci-joint. Il vient de nous donner l'assurance que ses soins ne manqueront pas de donner un résultat satisfaisant, surtout dans les départements de l'Élide et de l'Achaïe, si les commissaires extraordinaires et les gouverneurs provisoires peuvent ménager aux cultivateurs

Digitized by Google

quelques facilités à se procurer des pommes de terre dans le courant du mois de mars. Nous vous engageons par conséquent à porter à l'approbation du conseil une circulaire que vous adresserez de notre part aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires de l'état, afin de leur recommander de porter encore une fois à la connaissance des cultivateurs les directions de M. Cratéros, dont les exemplaires vous seront livrés par l'imprimerie, d'après le texte ci-joint.

Là où le marché n'a pas de pommes de terre en vente, le commissaire extraordinaire ou le gouverneur provisoire tâchera d'en faire arriver, pour que les cultivateurs puissent s'en pourvoir. Dans les provinces où la misère serait extrême, le commissaire extraordinaire ou le gouverneur provisoire serait autorisé à en acheter, à les distribuer aux cultivateurs, sauf à se faire rembourser, soit en argent soit en nature, au moment de la récolte.

Pour encourager la culture des pommes de terre, les commissaires extraordinaires et les gouverneurs provisoires seront autorisés à promettre une gratification à ceux des cultivateurs qui en planteront au-delà de 200 oques. Cette gratification pourrait consister, pour les pauvres, dans la cession gratuite de la semence que le gouvernement leur aurait avancée, et pour ceux qui l'auraient achetée, dans le paiement de la valeur de la semence.

Les commissaires extraordinaires et les gouverneurs provisoires seront engagés à donner des informations très-exactes au gouvernement sur le résultat des soins qu'ils

Digitized by Google

auront donnés à l'exécution de cette commission importante. La circulaire approuvée par le conseil, vous l'expédierez sans retard, attendu que le temps presse. Je me charge du département de l'Argolide.

Instructions à M. l'Aumônier du Corps régulier.

Nauplie, $\frac{\text{28 février}}{\text{12 mars}}$ 1829.

Par le décret ci-joint le gouvernement vous confie la place importante d'aumônier du corps régulier.

M. le colonel Heideck qui a la direction de ce corps vous mettra en rapport avec les officiers qui le commandent. Vous vous concerterez avec eux pour régler, d'après les ordres que le directeur donnera, les jours où durant le carême actuel les troupes régulières, les officiers, les sous-officiers et les soldats en garnison actuellement à Nauplie, rempliront les devoirs de notre sainte religion, nous voulons dire la confession et la communion. Vous leur prêterez à cet effet votre assistance spirituelle. En votre qualité de confesseur, vous ne manquerez pas sans doute de rappeler à ces jeunes soldats tout ce qu'ils doivent à la patrie de fidélité et de bonne conduite.

Avec l'autorisation de l'archevêque, vous fixerez les jours où ils doivent faire maigre. Nous pensons qu'à l'exception de la première et de la dernière semaine du ca-

Digitized by Google

rême, de la semaine où ils communieront, et du mercredi et du vendredi, ils pourront être dispensés de faire maigre.

Vous vous informerez s'ils ont l'habitude de faire leurs prières tous les jours, et dans le cas contraire vous vous donnerez la peine de les leur enseigner.

Nous aviserons plus tard aux moyens d'introduire graduellement l'usage de lire les prières dans des livres que nous vous mettrons à même de distribuer aux soldats.

A MM. Villemain & Cousin, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{28 février}}{\text{12 mars}}$ 1829.

Les jeunes étudiants, MM. Panagiotis et Constantin Charalambos auront l'honneur de vous présenter ces lignes. Ces jeunes gens appartiennent à une des familles les plus distinguées du Péloponèse. Leur frère aîné emploie les derniers débris de sa fortune pour leur procurer les moyens de servir utilement leur pays. A cet effet ils sont actuellement à Paris, dans l'intention d'étudier le droit.

Ils viennent, Monsieur le professeur, solliciter votre protection auprès de ceux parmi vos collègues auxquels vous voudrez avoir la bonté de les recommander.

Permettez-moi de joindre mes vœux à ceux qu'ils vous exprimeront. Je prends un très-vif intérêt à ce que ces jeunes gens deviennent un jour dans leur pays de bons

Digitized by Google

magistrats. Leurs succès amèneront d'autres Péloponésiens de la même classe à envoyer leurs enfants achever leur éducation dans l'étranger, et ce résultat sera fécond en conséquences salutaires.

Les nobles sentiments qui vous animent en faveur de ce pays me dispensent de vous en dire davantage.

A M. le Gouverneur provisoire de Nauplie.

Nauplie, $\frac{2}{14}$ mars 1829.

La ville de Nauplie est encore malsaine, à raison de la malpropreté et des immondices qui encombrent encore ses rues étroites.

J'ai ordonné au colonel Pisa, commandant de cette place, de me faire un rapport sur les mesures qu'on pourrait prendre immédiatement, afin de nettoyer la ville, et de procurer en même temps les moyens de vivre aux nombreuses familles rouméliotes, qui sont abritées dans les cabanes hors de cette enceinte.

Le colonel Pisa vient de m'adresser le rapport ci-joint. J'en adopte les conclusions. Je confie au même colonel le soin de mettre à exécution immédiatement les mesures qu'il me propose.

Je vous envoie 5,000 piastres, au moyen desquelles vous paierez journellement les travailleurs, hommes et femmes qui seront mis à l'ouvrage. Vous vous concerterez avec lui

Digitized by Google

sur les formes d'après lesquelles ces paiements seront faits, afin que conjointement avec lui, vous puissiez nous rendre compte de la dépense faite et de ses résultats.

Nous joignons ici les instructions dont nous l'avons muni, afin que vous en preniez connaissance, et que vous puissiez en même temps faire veiller de votre côté à leur exécution.

A M. le Général Maison.

Nauplie, $\frac{4}{16}$ mars 1829.

Votre Excellence a parfaitement interprété les sentiments avec lesquels le gouvernement grec devait recevoir la communication qu'elle a bien voulu lui faire par sa dépêche du 8 du mois de mars. Il apprécie tous les motifs généreux qui ont porté S. M. T. C. à charger la commission qui vient d'arriver à Navarin d'explorer le Péloponèse. Les savants qui la composent ont déjà trop mérité des sciences, pour que nous ne concevions pas la plus haute idée et les plus grandes espérances des travaux auxquels ils vont se livrer, et des fruits qu'en recueillera la nation à laquelle votre auguste souverain destine ce nouveau bienfait.

Les commissaires extraordinaires vont recevoir communication de l'office de Votre Excellence et de notre réponse, afin que le peuple Grec et les autorités contribuent

Digitized by Google

de leurs faibles moyens à l'exécution des mesures que Votre Excellence nous annonce.

Nous aurons ainsi, Monsieur le marquis, répondu à votre attente. Mais nous n'aurons satisfait à la reconnaissance que nous devons à S. M. T. C., dans la personne de chacun des hommes distingués qui composent la commission, que lorsque après être arrivés à Navarin où nous nous dirigeons, nous aurons pu prendre une connaissance exacte des directions diverses que vont suivre ses différentes sections. C'est alors que nous pourrons donner les ordres nécessaires, pour que chacune d'elles reçoive l'assistance dont elle pourrait avoir besoin.

Quoi que nous fassions (et nous ne négligerons rien de ce qui sera en notre pouvoir), nous devons compter sur l'indulgence de ces messieurs, à cause de l'impossibilité où nous serons de leur procurer les facilités que dans le moment actuel le Péloponèse ne saurait offrir.

L'état de dévastation où est le pays nous justifie d'avance à leurs yeux; ils oublieront les désagréments qui leur seront personnels, en compatissant aux malheurs dont l'immense majorité de la nation est encore accablée.

Puissent, comme leurs dignes prédécesseurs de l'expédition d'Égypte, les savants que S. M. T. C. a honorés de sa confiance, trouver dans les progrès qu'ils auront fait faire aux sciences dans l'intérêt de la Grèce et des autres nations, de justes dédommagements pour les privations qu'ils vont éprouver, et que nous serons peinés de n'avoir pu prévenir entièrement.

Digitized by Google

Au Conseil ministériel.

Nauplie, $\frac{4}{16}$ mars 1829.

Nous vous transmettons, Messieurs, ci-joints sous les numéros 1, 2, 3, les actes qui concernent la convocation du congrès national.

Vous trouverez dans la circulaire, par laquelle nous les accompagnons aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires, l'expression très-sincère des vœux que nous formons, pour que le choix des plénipotentiaires réponde à l'attente de la nation, ainsi que des amis que Dieu lui a donnés dans les pays étrangers, et au nombre desquels nous nous félicitons de compter les plus puissants souverains de l'Europe.

Nous confions au secrétaire d'état le soin de faire imprimer et d'expédier sans retard à leur destination les actes susmentionnés. Ils seront également publiés par les gazettes grecque et française. Le secrétaire de la section de l'intérieur voudra bien communiquer au Panhellénium la dite circulaire. Elle répond au dernier message qu'il nous a adressé en date du ....

Digitized by Google

Circulaire particulière à MM. les Commissaires extraordinaires & les Gouverneurs provisoires.

Nauplie, $\frac{4}{16}$ mars 1829.

Nous avons été vivement contrariés de ne pouvoir vous envoyer plus tôt les actes concernant la convocation du congrès national. Quoi qu'il en soit de ce retard, ils n'ont cependant pas cessé d'être l'objet de nos soins, depuis le mois d'avril de l'année passée. Vous connaissez le message que le Panhellénium a reçu de nous à cette époque.

Depuis lors jusqu'à ces jours derniers, le Panhellénium a consacré tout son zèle à la discussion des questions relatives aux formes d'après lesquelles le choix des électeurs et des plénipotentiaires pouvait se faire d'une manière régulière et légale. Aucune loi n'ayant statué à cet égard, il était indispensable dans les circonstances actuelles de suppléer provisoirement à cette lacune de la législation.

Pour satisfaire à cette nécessité, le Panhellénium nous a proposé une ordonnance, dont les dispositions dépassaient selon notre opinion les pouvoirs du gouvernement. Nous lui avons alors communiqué nos idées; et c'est après les avoir longuement et mûrement discutées, qu'il nous a proposé les actes que, sauf de légères modifications, nous

Digitized by Google

venons de sanctionner. Entre le projet que nous avons dû esquisser et les actes qui vont régler les élections, il existe quelque différence. Nous avions proposé de faire assister aux séances des assemblées électorales les commissaires extraordinaires, les gouverneurs provisoires ou leurs délégués. Mais nous avions borné l'intervention de ces fonctionnaires publics à la seule surveillance des opérations électorales, et nous avions pensé offrir ainsi aux citoyens réunis en assemblée pour exercer le droit de suffrage une forte garantie d'ordre et de légalité.

Le Panhellénium a pensé qu'il fallait donner à un citoyen choisi par le gouvernement non-seulement la surveillance, mais la direction des opérations électorales qui ont pour objet immédiat l'élection des plénipotentiaires. Il nous a proposé en effet de nommer parmi les électeurs que chaque province choisira, le président de l'assemblée qui devra procéder à l'élection des plénipotentiaires. Nous avons adopté cette mesure, et nous aimons à espérer que les résultats répondront à l'attente nationale.

De plus le Panhellénium persiste à considérer comme nécessaire une restriction, que cependant nous continuons à croire peu conforme à l'opinion que nous devons donner aux étrangers des sentiments honorables qui caractérisent les Hellènes. L'article 14 des instructions remplace celui du même numéro, que le Panhellénium a proposé dans les termes suivants : « Celui qui, ayant le droit de suffrage ou ayant été nommé électeur ou plénipotentiaire, serait détenu en prison pour affaires politiques, pourra

Digitized by Google

en sortir sous caution pour s'acquitter de ses devoirs civiques. » Nous vous donnons textuellement cet article, parce que nous désirons que vous fassiez connaître aux citoyens du département que vous administrez, que le gouvernement ne mettra aucun obstacle à ce que le cas échéant, ce qu'à Dieu ne plaise, les dispositions du dit article 14 proposé par le Panhellénium soient strictement exécutées.

Nous vous avons informés de tous ces détails, afin que les citoyens de votre département connaissent avec la plus grande précision la vérité tout entière, et qu'ils puissent ainsi se garantir des séductions, dont la malveillance va s'efforcer de les circonvenir dans ce moment critique. Ses premiers efforts tendront à vous faire croire que les discussions dont nous venons de vous faire part, attestent l'existence de cet esprit de parti et de discorde auquel les ennemis de la Grèce s'obstinent à attribuer ses malheurs. Mais il vous sera facile de rassurer complétement à cet égard les paisibles et bons citoyens de votre département.

Les membres du Panhellénium qui ne partageaient pas notre opinion se devaient à eux-mêmes d'émettre la leur avec franchise et indépendance. Ils se sont acquittés de ce devoir, et nous les en félicitons. Nous avons même adopté leurs propositions, et en le faisant nous avons voulu pardessus tout signaler encore une fois à la nation le but auquel tendent invariablement tous nos efforts. Nous ne pouvons trop le répéter, ce but consiste à vouloir la pré-

Digitized by Google

server d'un gouvernement arbitraire et de ses funestes conséquences.

Les Hellènes au reste ont trop souffert des erreurs qui devaient nécesairement signaler leurs premiers pas dans la carrière politique, pour que l'expérience qu'ils ont acquise soit perdue pour eux ou pour la nation. Nous nous confirmons dans cette consolante conviction à mesure que nous nous trouvons au milieu des citoyens qui regagnent les lieux où étaient jadis leurs foyers, et que la guerre ainsi que le désordre avaient rendus déserts.

Nous ne pouvons assez répondre aux vœux que nous exprime cette classe respectable de la nation. Elle demande à être éclairée par nous-mêmes sur sa situation, sur son avenir, et sur ce qu'il lui faut faire pour remplir dignement le devoir que lui impose la patrie, en lui demandant ses représentants plénipotentiaires au congrès national.

Pendant la tournée que nous allons faire dans le Péloponèse et dans quelques-unes des îles, nous nous acquitterons, autant que nous le pourrons, du devoir où nous sommes de satisfaire à ces désirs. Il vous appartient, Messieurs, ainsi qu'à vos collègues, de faire le reste, en vous expliquant d'après la teneur des présentes avec les hommes qui méritent à la fois la confiance du peuple et la vôtre.

Vous rappellerez avant tout à ces dignes citoyens les bienfaits dont ils jouissent, grâce à la Providence et à l'intérêt bienveillant et généreux dont les honorent les augustes souverains alliés. Les plus grands de ces bienfaits

Digitized by Google

sont l'ordre qui commence à s'établir solidement, le respect qui en résulte pour la propriété de tous les citoyens, sans exception de personnes ou de classes, enfin la faculté qu'ont ces mêmes citoyens d'exercer utilement pour eux et pour la nation les droits qui caractérisent un peuple libre et indépendant.

Mais afin de s'assurer ces bienfaits pour toujours, les Hellènes doivent prouver au monde par le témoignage des faits qu'ils n'en abuseront jamais. Pour le moment ils donneront cette preuve par la régularité avec laquelle ils procèderont aux élections, par le choix qu'ils feront de leurs plénipotentiaires, enfin par le résultat des délibérations du congrès. Ne négligez rien pour leur donner la profonde conviction, que leur avenir dépend de cette preuve.

Les ennemis de l'indépendance et de la liberté de la Grèce s'empareront des circonstances les plus fortuites, des événements les plus insignifiants, pour présenter à l'Europe cette malheureuse nation sous les couleurs les plus défavorables. Cette considération majeure et les autres qui se rattachent aux plus grands intérêts de l'état, doivent diriger la marche légale des opérations électorales, et éclairer les suffrages des citoyens dans le choix qu'ils feront des électeurs et des plénipotentiaires. Ils oublieront, nous n'en doutons pas, tout intérêt personnel ou particulier.

Persuadez-leur bien que le congrès national ne sera pas dans une position où il puisse distribuer les indemnités ou les récompenses que la patrie doit aux sacrifices qu'ils

Digitized by Google

ont faits. Il ne s'agit pas de partager pour le moment une fortune que nous ne possédons pas encore; mais il s'agit de prendre des mesures sages, au moyen desquelles l'état puisse devenir florissant, en mettant en valeur les terres nationales, en faisant honneur à ses engagements envers les créanciers étrangers, et en faisant droit aux réclamations fondées en justice, et qui seront dûment liquidées par les commissions déjà établies. D'ailleurs nous ignorons jusqu'ici quelles seront les décisions que, dans leur justice et leur bienveillance, les cours alliées prendront relativement à l'exécution du traité du 6 juillet.

Le gouvernement s'empressera de communiquer au congrès national tous les documents qu'il possède, et qu'il pourra se procurer encore, pour l'éclairer. Le congrès jugera dans sa sagesse des pouvoirs qu'il devra conférer, pour qu'en temps opportun le gouvernement puisse contribuer de tous ses moyens à ce que les vœux de la nation s'accomplissent.

Le congrès national, après avoir jugé de l'administration provisoire de l'état durant l'année qui vient de s'écouler, statuera aussi sur le mode d'après lequel cette même administration devra être réglée sur les bases déjà arrêtées par les congrès antérieurs, et jusqu'à ce que l'état puisse fonder ses institutions d'une manière immuable.

C'est en se pénétrant de l'importance de ces graves intérêts, que les citoyens choisiront des plénipotentiaires qui, par l'indépendance de leur caractère et par leur sagesse, répondront à l'espoir qui nous anime, en rem-

Digitized by Google

plissant religieusement le mandat sacré qu'ils recevront.

Vous nous informerez, Messieurs, du résultat produit par la communication de la présente circulaire. Nous sommes prêts à rendre compte à Dieu et à la nation de ce que nous anrons fait pour remplir nos devoirs.

A M. le Lieutenant plénipotentiaire.

Nauplie, $\frac{5}{17}$ mars 1829.

Nous reconnaissons avec vous et la justice et la nécessité de venir au secours des nombreuses familles qui peuvent périr de misère et de faim jusqu'à la récolte.

Quelque épuisées que soient nos ressources, nous venons d'ordonner à M. Köring d'envoyer directement à Talandi, avec un homme de confiance, environ 300 kilos de biscuit. Ce biscuit se trouve dans les dépôts de Nauplie, et quoique l'apparence n'en soit pas favorable, il n'est pas moins bon. J'en ai essayé moi-même, et il peut servir d'une excellente nourriture pour des hommes qui en manquent tout à fait. M. Köring qui vient auprès de vous arrivera, j'espère, assez à temps pour que vous puissiez envoyer de votre côté des hommes de confiance qui veillent à la distribution équitable de ce secours.

Quant aux 2,500 kilos de blé sarrasin que vous de-

Digitized by Google

mandez pour secourir Livadie et les autres provinces de la Grèce continentale, nous donnons à M. Köring la somme de 23,600 piastres, et nous le chargeons d'acheter sous votre direction le blé de Turquie à Patras ou ailleurs, et de le distribuer dans les formes que vous jugerez les plus convenables, à l'effet de prévenir les abus et les malversations, et pour que les malheureux soient charitablement secourus.

Au Conseil ministériel.

Nauplie, $\frac{5}{17}$ mars 1829.

La ville de Nauplie, au lieu de se relever, tombe de plus en plus en ruines, à mesure que les pluies usent les faibles restes du ciment qui retient encore quelques vieilles murailles sur leurs fondements. Ces jours derniers l'une d'elles s'est écroulée et une malheureuse femme en a été la victime. Des catastrophes semblables menacent plusieurs quartiers de la ville, et il est du devoir du gouvernement de prendre les mesures qui peuvent les prévenir. Nous avons par conséquent ordonné au colonel Pisa, commandant de la place, de faire démolir les maisons nationales qui menacent de s'écrouler, et nous avons fait engager, par l'organe du gouverneur provisoire, les citoyens qui ne manquent pas de fortune ni de zèle à s'occuper sérieusement de la res-

Digitized by Google

tauration des maisons que l'on peut encore conserver.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que la presque-totalité des maisons de cette ville est nationale, que plusieurs ont été vendues avec l'approbation et d'autres sans l'approbation du congrès, et que plusieurs enfin sont occupées arbitrairement et abusivement. Dès lors personne depuis huit ans n'a cru devoir les conserver, personne peut-être ne pense y trouver son compte.

Dans cet état de choses, et pour garantir, autant qu'il peut dépendre de nous, la nation des conséquences fâcheuses qui en résultent, nous croyons de notre devoir de prendre des mesures générales, que nous proposons maintenant à votre examen. Vous voudrez ensuite recueillir à leur égard l'opinion du Panhellénium et nous en faire part.

1°. Les maisons nationales que renferme l'enceinte de Nauplie, lesquelles par leur dépérissement vont s'écrouler, en menaçant ainsi la vie des habitants du voisinage, seront démolies; les matériaux seront recueillis et mis à la disposition du gouvernement.

2°. Les maisons ou édifices qui sont la propriété particulière des citoyens et qui se trouvent dans la même catégorie, seront également démolies, après toutefois que les propriétaires auront été avertis d'y pourvoir eux-mêmes, et qu'ils auront laissé écouler un mois sans prendre aucun soin.

3°. Le gouvernement accordera à tous ceux qui lui en feront la demande la faculté de bâtir, ou sur les

Digitized by Google

fondements des édifices démolis ou sur un terrain libre; mais ils bâtiront d'après le plan et les alignements que l'architecte de la ville sera autorisé à leur tracer.

4°. Les conditions auxquelles cette faculté sera accordée seront les suivantes :

a. Le gouvernement fera procéder par une commission d'experts à l'estimation du fonds et des matériaux, s'il en existe; sur cette estimation le gouvernement fera procéder à la vente par enchère.

b. Celui auquel le fonds et les matériaux seront adjugés en paiera la valeur au trésor, contre un décret qui lui assurera la propriété à perpétuité, sauf cependant l'approbation du congrès national.

c. Pour le cas où le congrès refuserait cette sanction, le gouvernement s'engage à rendre au propriétaire la somme qu'il aura payée au trésor, et à l'indemniser en même temps des frais de construction qu'il aura faits, soit pour restaurer un ancien édifice, soit pour bâtir sur un terrain libre. Dans cette hypothèse, ces frais seront évalués d'après une estimation contradictoire, c'est-à-dire par des experts nommés par le gouvernement et par le propriétaire.

5°. Les propriétaires qui auront acheté des maisons nationales avec ou sans l'approbation des congrès antérieurs, seront invités à présenter au gouvernement, dans le délai de trois semaines, les documents sur lesquels ils fondent leurs droits. C'est sur l'examen de ces documents que le gouvernement décidera des mesures nécessaires,

Digitized by Google

pour que justice soit faite, et pour que les édifices ne dépérissent pas d'avantage.

C'est dans ces principes, qui trouvent d'ailleurs leur sanction dans les actes des assemblées nationales, que j'engage la section de l'intérieur du Panhellénium à rédiger sans perte de temps une ordonnance dont l'exécution accélèrerait sans doute la restauration non-seulement de Nauplie, mais de Corinthe, de Patras, et des autres villes, bourgs et villages de la Grèce qui sont en ruines.

A M. Hentsch de Chastel, à Genève.

Nauplie, $\frac{5}{17}$ mars 1829.

Le porteur de ces lignes est le moine grec Galaction, qui vient à Genève pour se perfectionner dans l'art de l'horlogerie, où il a déjà acquis des connaissances en les puisant dans son génie naturel. M. le docteur Gosse, qui me l'a fortement recommandé, vient de me donner l'assurance qu'en travaillant six mois sous la direction d'un bon professeur, ce moine sera en état de revenir en Grèce, d'y exercer son art et de faire même des élèves.

Désirant contribuer à un résultat aussi utile pour ce pays, je me charge des frais d'entretien du moine à Genève, ainsi que des frais de voyage. Je vous autorise par conséquent à tenir à sa disposition jusqu'à la con-

Digitized by Google

currence de 600 francs, dont vous débiterez la caisse des orphelins.*

Je recommande en outre ce moine à votre bienveillance, et j'espère que vous voudrez le recommander à M. Dufour et aux autres professeurs qui portent à la Grèce un noble intérêt.

Au Conseil ministériel.

Nauplie, $\frac{6}{18}$ mars 1829.

Je vous envoie ci-jointe, Messieurs, une pétition de M. Démétrius-André Miaoulis, par laquelle il demande d'acheter à l'état le marais dans le voisinage de Nauplie, connu sous le nom de Glykia. Je joins aussi le rapport de la démogérontie sur cette même pétition, ainsi que celui du gouvernement provisoire de Nauplie.

Quoique le gouvernement n'ait pas le droit d'aliéner

* Le président avait l'intention de présenter une fois ou une autre le compte-rendu de cette caisse, afin que les Grecs connussent tous leurs bienfaiteurs, et ceux-ci la manière dont il avait répondu à leur confiance. Quoique ce compte nous ait été fort obligeamment remis par MM. Hentsch et Ce, nous ne le publierons pas ici dans tous ses détails. Nous dirons seulement qu'à l'époque de la mort du président, la caisse soldait par un déficit de 2,834 francs 10 centimes, qui fut comblé par les héritiers du comte Capodistrias. En outre les mêmes héritiers continuèrent à payer les pensions des orphelins jusqu'à la fin de décembre 1831, ce qui augmenta pour eux la dépense de 1,693 francs 13 centimes.

(*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

à perpétuité aucune propriété nationale, vu néanmoins l'urgence de préserver la ville de Nauplie des émanations malsaines dont ce marais l'entoure, nous croyons que le gouvernement pourrait utiliser les bonnes dispositions de M. Miaoulis, en adoptant les mesures suivantes :

1°. Le gouvernement ferait procéder à l'arpentage du marais de Glykia.

2°. Il ferait estimer par des experts la valeur actuelle de ce terrain.

3°. Sur la base de cette estimation, on le vendrait à l'enchère au plus offrant, à condition toutefois que l'acheteur prît l'engagement de commencer immédiatement les travaux destinés à assainir et à mettre en valeur ce marais.

4°. Il paierait à la caisse publique le prix pour lequel ce marais lui serait accordé en propriété perpétuelle, sauf la sanction du congrès national.

5°. Si le congrès national n'approuvait pas cette vente, le gouvernement s'engagerait à restituer immédiatement à l'acheteur la somme qu'il aurait payée au trésor, et l'indemniserait aussi des dépenses qu'il aurait faites pour mettre en valeur le dit terrain marécageux, en lui accordant pour l'une et pour l'autre somme les intérêts de 6 ou de 8 pour 100.

Veuillez, Messieurs, prendre en considération les mesures que je viens de vous proposer, et veuillez ensuite les faire porter à la connaissance du Panhellénium par

Digitized by Google

la section de l'intérieur. Vous nous ferez connaître son opinion le plus promptement que faire se pourra.

A M. Tricoupis, Secrétaire pour les affaires étrangères.

Nauplie, $\frac{10}{22}$ mars 1829.

Les rapports que vous m'avez adressés jusqu'à la date du 5 (17) mars renferment différentes informations sur des affaires trop graves, pour que je puisse les décider dans ce moment et sans connaître d'avance l'opinion du conseil et du Panhellénium.

Les plus importantes de ces communications sont celles qui vous ont été adressées par MM. Dawkins et Gropius. L'un et l'autre attaquent la légalité des actes du tribunal des prises, l'un en demandant la révision de ses sentences, l'autre en vous annonçant officiellement qu'il doute que le gouvernement de S. M. Britannique soit disposé à reconnaître la juridiction du tribunal des prises, tel qu'il est actuellement constitué.

Désirant connaître sur cette grave question l'opinion du conseil et du Panhellénium, je vous engage à rédiger un rapport dans lequel, en votre qualité de secrétaire pour les affaires étrangères, vous leur articulerez vous-même votre opinion. Vous soumettrez ce rapport à vos collègues, et vous le transmettrez ensuite avec toutes

Digitized by Google

les pièces au Panhellénium, pour qu'il nous donne aussi son avis. La section de l'intérieur comptant des jurisconsultes au nombre de ses membres, sera plus particulièrement appelée à nous éclairer sur ces grands intérêts.

Si MM. Dawkins et Gropius insistent pour avoir une réponse de votre part, vous leur ferez connaître que le gouvernement s'occupe de leurs demandes, et qu'il ne manquera pas de porter à leur connaissance les décisions qu'il prendra. Lorsque j'aurai sous les yeux votre rapport, ainsi que l'opinion du conseil et du Panhellénium, je minuterai alors les réponses que vous donnerez à MM. Dawkins et Gropius.

Quant à la réclamation concernant l'indemnité pour le blé pris par les autorités de Grabuse, je doute que le gouvernement puisse se dispenser de payer cette dette. Ce qu'il peut peut-être, c'est d'en ajourner le paiement. A cet effet vous pourrez répondre qu'il tâchera de porter le conseil de Candie à payer la somme de 1,200 talaris, et que au cas où celui-ci soit dans l'impossibilité de remplir pour le moment ce devoir, ce sera le gouvernement qui s'en chargera. Le conseil ministériel en écrira en conséquence de notre part au conseil de Candie.

Digitized by Google

A M. le Général Maison.

Nauplie, $\frac{11}{23}$ mars 1829.

Je suis tous les jours à la veille de mon départ pour les places de la Messénie, et tous les jours de nouveaux embarras me retiennent ici, m'obligeant à aller soigner dans les environs des affaires qui ne peuvent être réglées facilement que par l'action directe du gouvernement.

C'est en revenant hier d'une petite tournée que j'ai dû faire à Spetzia, à Hydra, à Hermione et à Cranidi, que j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 16 mars. Il me serait impossible, Monsieur le général, de vous exprimer quels sentiments m'ont fait éprouver les nouvelles preuves d'intérêt et de bienveillance que le roi votre auguste souverain se plaît à donner aux Hellènes. Plus Sa Majesté honore de son suffrage aux yeux de la France et de l'Europe les services immenses qu'ont rendus à la Grèce l'armée, ainsi que le noble chef qui l'a commandée, et plus les vœux des Hellènes s'accomplissent.

Votre Excellence m'annonce aussi des nouvelles satisfaisantes par rapport aux réponses qu'elle attendait de Paris. Je ne doutais pas de ce résultat. Il me tarde maintenant, Monsieur le marquis, de venir vous offrir mes actions de grâces pour la continuation des bienfaits que vous nous avez procurés, et de vous exprimer aussi mes

Digitized by Google

félicitations les plus sincères et les plus cordiales, à l'occasion de votre élévation au grade de maréchal.

Je partirai d'ici vers la fin de la semaine; mais comme il faut que je m'arrête quelques instants à Tripolitza et en d'autres endroits qui se trouvent sur ma route, je ne serai à Coron que dans quinze jours environ.

Au Conseil ministériel.

Nauplie, $\frac{12}{24}$ mars 1829.

C'est avec peine que je vois les différentes difficultés qu'élève le conseil relativement aux propositions faites par l'Américain M. Howes.

Si ce noble ami des infortunés n'avait donné du pain et du travail aux nombreuses familles auxquelles la construction de l'orphanotrophe ne pouvait plus en offrir, que seraient-elles devenues? Les travaux du quai d'Égine étant à leur terme, et le docteur Howes m'ayant consulté sur ce qu'il pouvait faire pour secourir encore les mêmes familles, je l'ai fortement engagé à s'occuper de leur établissement dans quelque terre nationale, et je lui ai promis toute l'assistance qu'il serait au pouvoir du gouvernement de lui prêter. Ainsi la lettre qu'il vous écrit en date du 4 (16) mars n'est qu'une conséquence des premières explications qu'il a eues avec moi.

Ni le lieu qu'il a choisi, ni l'étendue de terrain qu'il

Digitized by Google

demande, c'est-à-dire les 5,000 stremmes, ni l'exemption pour cinq ans de tout impôt, ne sont selon moi des conditions que le gouvernement puisse rejeter.

Je dis *le lieu*, parce que si l'assemblée nationale de Trézène, en accueillant la demande de quelques pétitionnaires de Smyrne, leur a promis des concessions dans le même espace de terrain, celle qu'on ferait actuellement aux pauvres que les Américains coloniseraient, n'empêcherait pas les pétitionnaires de Smyrne d'en obtenir pour eux. D'ailleurs je ne sache pas que personne se soit présenté jusqu'ici au gouvernement pour réaliser le projet de la fondation de la nouvelle Smyrne. Je doute même que les pétitionnaires soient assez nombreux et possèdent les capitaux qui sont nécessaires pour l'accomplissement d'un si vaste dessein. Quoi qu'il en soit, la colonie des pauvres sera à tout événement un heureux commencement de cette grande entreprise. Les 5,000 stremmes aujourd'hui sont incultes; et grâce aux bienfaits des Américains, ce désert sera cultivé et donnera du pain aux indigents.

Je dis *l'exemption de tout impôt pour cinq ans*, car ce n'est pas une concession, mais une aumône que l'état doit à des malheureux, victimes innocentes des plus cruelles catastrophes.

Je suis si convaincu de la justice du congrès national, que je n'hésite pas à prendre sur ma seule responsabilité la mesure dont il s'agit. Je réponds par conséquent par la lettre ci-jointe à M. Howes, et je vous prie, Messieurs,

Digitized by Google

de la lui transmettre sans retard. Je vous prie aussi de rédiger un projet de décret qui motivera cette disposition, d'après les considérations que je viens de développer.

J'espère que le conseil accèdera à mon opinion, et qu'il la fera même partager par l'entremise de la section de l'intérieur au Panhellénium. Il lui communiquera par conséquent le projet de décret.

A M. le Doct. Howes, fondé de pouvoirs de la Société philanthropique des Etats-Unis d'Amérique.

Nauplie, $\frac{12}{24}$ mars 1829.

Je regrette que mon absence d'Égine ait motivé le retard qu'éprouve la réponse que le gouvernement doit à votre lettre du 4 (16) mars.

Il bénit de tous ses vœux l'œuvre de bien que vous allez entreprendre, en colonisant un nombre de familles pauvres dans le terrain nommé *Épano Hexamili*.

Il accorde avec plaisir à cette colonie les 5,000 stremmes de terre que vous demandez, ainsi que l'exemption de tout impôt pour cinq ans. Quoique cette seconde concession dépasse les pouvoirs du gouvernement, je n'hésite pas à me porter responsable personnellement envers

Digitized by Google

le congrès national. Si même il la désapprouvait, ce ne seraient pas les pauvres qui en souffriraient, mais moi, et tous ceux qui partagent avec moi les mêmes sentiments en leur faveur.

Commencez donc sans retard votre travail, et veuillez m'indiquer les autres secours que le gouvernement pourra vous donner. Soyez assuré que je vous offrirai de grand cœur ceux qui seront en son pouvoir.

A M. le Général Church.

Nauplie, $\frac{14}{26}$ mars 1829.

La reddition du château de Vonitza est un premier résultat qui, à raison de ceux qu'il nous promet, est dans les circonstances actuelles d'une haute importance. Nous vous en félicitons, Monsieur le général, et nous aimons à espérer que sous peu vous serez dans le cas de nous annoncer des nouvelles non moins favorables aux destinées de la Grèce occidentale. Notre lieutenant plénipotentiaire vous fera connaître la position plus satisfaisante des affaires de la Roumélie ; et si vous continuez à rester au quartier-général, veuillez vous concerter avec lui sur toutes les mesures qui peuvent accélérer la reddition des points fortifiés non moins importants que Vonitza. Nous approuvons entièrement la nouvelle notification que vous avez faite du blocus de Prévésa.

Digitized by Google

Au Conseil ministériel.

Nauplie, $\frac{14}{26}$ mars 1829.

La députation de Samos nous a présenté ses lettres de créance, ainsi que la pétition ci-jointe.

Les informations que nous avons recueillies de la part de votre collègue M. Colettis, nous donnent l'idée la plus complète et la plus satisfaisante de la situation actuelle du département des Sporades orientales, et notamment de l'île de Samos. Les explications que nous avons eues avec les députés ne nous laissent pas de doute sur la nécessité et sur l'utilité des mesures que nous venons de prendre, et dont nous vous recommandons l'exécution. Vous trouverez ci-joints les décrets qui les concernent.

Le but que nous désirons atteindre dans ce moment si décisif pour Samos, est de maintenir invariable le bon esprit qui caractérise les habitants de cette île, et de les mettre ainsi en mesures de concourir, pour autant que cela peut dépendre d'eux, à l'accomplissement du vœu honorable qu'ils forment et que toute la Grèce partage avec eux.

Tout ce qui peut contribuer à faire éprouver aux Samiens les bienfaits d'une administration paternelle et prévoyante fera, Messieurs, l'objet de votre sollicitude, et des propositions que vous me ferez, après avoir en-

Digitized by Google

tendu les communications que vous fera M. Colettis votre collègue.

Nous adressons en attendant aux abbés des couvents qui ont été au-devant de nos désirs la lettre ci-jointe. Nous leur exprimons le suffrage que méritent les sentiments patriotiques qui les animent en faveur de l'institution des écoles d'enseignement mutuel.

Vous ferez prêter serment dans la secrétairerie d'état à M. Lycurgue Logothetis, membre du Panhellénium, et il prendra sa place à la section de l'intérieur.

Vous prendez note du nom de M. Antonakis Stamatis, que nous réservons à la place de président d'un des tribunaux de première instance dans les départements de l'Archipel.

Le secrétaire d'état, après avoir recueilli les observations que votre collègue M. Colettis est autorisé à lui faire, rédigera les instructions dont seront munis les deux gouverneurs provisoires que nous avons nommés pour le département des Sporades orientales. Ces instructions approuvées par le conseil, seront données aux gouverneurs provisoires. Ils seront de même escortés de lettres de crédit auprès de la démogérontie provinciale.

Enfin il est de toute justice que le bâtiment armé du capitaine Stamatis Géorgiadis soit au nombre de ceux qui sont employés pour le service public. Vous notifierez par conséquent au membre du commissariat pour la marine qu'il est de l'intention du gouvernement que le

Digitized by Google

susdit capitaine soit invité à se tenir prêt. Il sera aussi invité à prendre part au service à la première occasion, et le conseil veillera à ce que ce soit à la toute première.

A M. l'Archevêque de Samos, Cyrille.

Nauplie, $\frac{14}{26}$ mars 1829.

Vous ne doutez pas du plaisir avec lequel j'aurais fait votre connaissance personnelle. Les informations que j'ai eues à votre égard, les services que vous avez rendus à l'église et au pays de votre diocèse, vous ont donné et vous donnent des titres véritables à mon estime. Le commissaire extraordinaire des Sporades orientales a parfaitement bien fait de vous engager à rester à Samos. Votre présence et vos bons conseils sont d'une utilité majeure. Les députés que je viens de voir, et qui rentreront sous peu dans leurs foyers, vous diront combien le gouvernement compte sur le bon esprit des habitants du département et notamment de l'île de Samos, et combien les uns et les autres doivent compter sur sa sollicitude.

Digitized by Google

A M. l'Archimandrite Théodose, à Samos.

Nauplie, $\frac{14}{26}$ mars 1829.

Nous avons appris avec infiniment de satisfaction la part active que vous avez prise à tout le bien qui s'est fait à Samos de tout temps, et notamment depuis que le commissaire extraordinaire des Sporades occidentales y a pris la direction des affaires. Nous vous en savons gré, et nous aimons à vous le témoigner par les présentes. Nous vous engageons même à continuer avec une persévérance invariable à suivre la ligne que vous vous êtes tracée, dans l'exercice des fonctions à la fois religieuses et patriotiques que vous remplissez dans le couvent où vous résidez.

Au Conseil ministériel.

Nauplie, $\frac{15}{27}$ mars 1829.

Nous recevons journellement et de toutes parts des plaintes réitérées sur la conduite arbitraire des agents publics auxquels sont confiées les fonctions de liménarque, d'hygionome et de percepteur des droits de douane. Ces employés se permettent des abus qui vexent le peuple, et la preuve la plus frappante que ces abus

Digitized by Google

existent, c'est que les employés de cette catégorie étaient il y a peu de temps dans la misère, et qu'ils vivent actuellement non-seulement dans l'aisance, mais qu'ils étalent un luxe scandaleux.

Il est de notre devoir de mettre ordre à cette partie essentielle du service, et nous avons résolu de prendre irrévocablement les mesures suivantes :

1°. Il sera nommé incessamment un inspecteur général extraordinaire de tous les ports de l'état, qui sera muni des pleins pouvoirs du gouvernement. Il se rendra d'une manière imprévue sur les lieux, là où il le jugera le plus nécessaire. Il aura le droit de se faire rendre compte de leur gestion par les employés mentionnés ci-dessus. Il passera en revue leurs registres, il contrôlera leurs actes, et lorsqu'il découvrira des inexactitudes qui fassent soupçonner concussion ou malversation, il suspendra les dits employés de leurs fonctions, les mettra en accusation devant le gouvernement, et sera autorisé à en nommer provisoirement d'autres à leur place. Il donnera connaissance de ces mesures, une fois qu'il les aura prises, aux autorités compétentes du pays.

2°. Le membre du commissariat pour la marine et la commission de Poros mettront à la disposition du dit inspecteur général extraordinaire un bâtiment armé et fin voilier, dont l'équipage sera composé d'après les indications que l'inspecteur donnera.

3°. Le Conseil ministériel délibèrera sur la rédaction d'un décret, qui sera porté sans délai à notre signature,

Digitized by Google

pour que les mesures susmentionnées soient prises immédiatement. Le décret devant être porté à la connaissance du public par des circulaires et par les journaux, doit être rédigé de manière à ce qu'il produise un effet salutaire, sans cependant compromettre l'honneur national.

4°. Le conseil ministériel, conjointement avec la commission des finances, passera en revue la liste de tous les employés actuels, dans les branches de l'administration que nous avons nommées plus haut. Ils jugeront conjointement, et d'après les informations qu'ils doivent avoir, quels changements pourraient avoir lieu parmi les employés susmentionnés, et ils y procèderont immédiatement, dans la vue patriotique d'épargner à ces malheureux la honte d'une destitution qui serait l'effet immanquable de la gestion de l'inspecteur général extraordinaire.

5°. Nous destinons aux fonctions importantes d'inspecteur général extraordinaire de tous les ports de l'état M. Antoine Tzounis.

A M. le Capitaine Canaris.

Nauplie, $\frac{16}{28}$ mars 1829.

Je viens de recevoir votre lettre du 11 mars que votre secrétaire m'a remise. Par les informations que je

Digitized by Google

viens de recevoir à cette occasion, j'apprends avec des regrets que je ne saurais assez vous exprimer que, durant les neuf mois que vous avez eu le commandement de la place de Monembasie, le commissariat général n'a pas pensé à votre traitement.

S'il y a moyen de réparer cette négligence, c'est de vous envoyer immédiatement vos arrérages, et vous les trouverez dans les 400 talaris que M. le colonel Heideck est chargé de vous transmettre. Il vous les envoie avec la compagnie des troupes régulières qui vient former la garnison de Monembasie.

Vous renverrez les marins, attendu qu'ils ont déjà témoigné le désir de quitter ce service, et vous continuerez à avoir le commandement de la place. Le commandant de la garnison a pour instruction de se conformer strictement aux ordres que vous lui donnerez.

Plus tard, si vous persistez dans l'idée de quitter le commandement de la place de Monembasie, vous m'en ferez part, et je tâcherai de vous satisfaire, quoiqu'à regret.

A M. le Chevalier Eynard, à Florence.

Nauplie, $\frac{17}{29}$ mars 1829.

Toutes vos lettres, mon cher Eynard, avec les duplicata jusqu'à la date du 6 mars, me trouvent au mo-

Digitized by Google

ment où je vais me mettre à cheval pour continuer ma tournée dans le Péloponèse, où je suis depuis trois semaines.

J'arriverai jusqu'aux places de la Messénie, et j'y verrai M. le maréchal Maison avant son départ. Il vient de m'annoncer que le roi lui ordonne de laisser en Grèce 5,000 hommes. Vous voyez donc par le fait que vos vœux sont accomplis.

M. Gosse se propose de regagner ses foyers; c'est par lui que je vous écrirai plus longuement. En attendant, ce que je puis vous dire, c'est que les affaires de ce pays marchent maintenant aussi bien que possible, et qu'à l'aide de Dieu elles marcheront encore mieux sous peu de temps. Ce qu'en pensent ou ce qu'en disent les amateurs de toute sorte de choses, dont fourmille chaque coin de ces contrées, ne m'en impose pas. Ainsi que je vous l'ai souvent répété, je marche sur ma ligne; elle est droite; elle ne peut mener à aucun résultat funeste, ni même désagréable.

Nous sommes à la veille d'un congrès national. Il aura lieu vers la fin du mois de mai. Ce sont les délibérations de cette assemblée qui peuvent me donner les moyens de m'occuper avec quelque utilité et de la dette et d'autres opérations de cette catégorie. Sans y être autorisé par des actes d'une grande justice et d'une sévère légalité, je ne veux et ne puis pas me mêler d'affaires pécuniaires d'un si haut intérêt.

J'apprends avec plaisir que vous êtes sur le point de

Digitized by Google

quitter la Toscane. Si vous allez à Paris, ainsi que je le désire et que je l'espère, vous recevrez de mes nouvelles par M. Gosse. Il aura soin de vous expédier mes lettres dès son arrivée à Marseille ou à Toulon.

Ma santé a gagné quelque chose à l'exercice que je fais tous les jours à cheval; mais ce ne sont pas des galopades comme au manége de Genève.

A M. Hentsch de Chastel, à Genève.

Nauplie, $\frac{17}{29}$ mars 1829.

Ce n'est qu'aujourd'hui, mon cher Hentsch, que je reçois votre lettre du 22 janvier. Elle me trouve au moment où je vais me mettre en chemin pour passer en revue les misères de ce pays dans les provinces de l'intérieur. Je n'ai donc qu'à peine le temps de vous en accuser la réception et de vous remercier de grand cœur de votre aimable souvenir.

J'ai fait soigner l'envoi de la lettre à MM. Miaoulis et Boudouris. Ils vous savent un gré infini des bontés dont vous honorez leurs enfants.

M. Bétant vous a donné des nouvelles de la Grèce. Vous pouvez l'en croire, parce qu'il a vu l'état où se trouvait ce pays et celui où il l'a laissé; et il est bon juge. Il s'y fait toujours un peu de bien; mais les progrès sont lents, parce que les difficultés et les privations sont nom-

Digitized by Google

breuses et incalculables. J'aime à espérer qu'avec l'aide de Dieu ce pays sortira de ses ruines. Leur aspect ne m'a pas découragé et ne me décourage pas.

Je vous serre la main, et je vous prie de me rappeler au souvenir de *tutti quanti*, notamment de M. et de Mme Munier.

Au Conseil ministériel.

Nauplie, $\frac{19}{31}$ mars 1829.

Les rapports qu'en date du 13 et du 14 du courant m'adresse le lieutenant plénipotentiaire, m'annoncent que le 13 le château de Lépante s'est rendu par capitulation aux troupes grecques. Vous verrez, Messieurs, dans les pièces ci-jointes les détails de cet événement. Le secrétaire d'état rédigera un article de gazette très-succinct, par lequel il énoncera le fait sans commentaire ni observations quelconques. Ce qu'il importe de faire observer, ce sont les mesures que le lieutenant plénipotentiaire a prises pour exécuter la capitulation à la pleine satisfaction des Turcs.

Digitized by Google

A M. le Commissaire extraordinaire de l'Arcadie.

Tripolitza, $\frac{\text{20 mars}}{\text{1 avril}}$ 1829.

J'ai vu avec satisfaction que les habitants de Tripolitza sont disposés à contribuer par une souscription à l'établissement d'une école d'enseignement mutuel.

Je vous ai donné de vive voix, et en présence des notables de la ville, les directions que vous suivrez pour accélérer la souscription, et pour faire commencer les travaux qui doivent procurer à l'école un local convenable. Lorsque la souscription sera faite et que les éphores de l'école seront nommés par les souscripteurs, vous m'en rendrez compte en m'envoyant une copie de la liste de souscription. Je souscrirai alors moi-même, pour que l'édifice de l'école soit achevé le plus tôt que faire se pourra.

Je vous autorise aussi à employer, pour le déblaiement de la place où l'école doit être construite et pour le transport des matériaux, une cinquantaine de pauvres par jour, en leur donnant leur ration en argent. Vous ferez inscrire dans un catalogue tous les pauvres, afin d'en employer à tour de rôle 50 par jour. La commission des finances vous bonifiera cette dépense sur le compte que vous en rendrez.

Digitized by Google

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Modon, $\frac{\text{30 mars}}{\text{11 avril}}$ 1829.

C'est M. le docteur Gosse qui vous porte la présente lettre. Il a fait avec moi le voyage à petites journées depuis Nauplie jusqu'ici, et il est bien à même de vous rendre compte de l'état où se trouve ce pays. Il vous dira que depuis l'année dernière les villes commencent à sortir de leurs ruines, que des écoles d'enseignement mutuel s'organisent, mais que la plus grande partie de la terre est en friche, et que par conséquent le peuple meurt de faim. Je n'entre pas dans des détails à cet égard, parce que j'en ai beaucoup parlé avec M. Gosse; il vous répètera exactement les observations que je lui ai faites sur la question des colonies étrangères, et sur celle non moins importante des secours dont nous avons le besoin le plus pressant, pour fonder la restauration de ce pays sur deux grandes bases : sur la base du travail et sur celle de l'instruction élémentaire.

Pour donner du travail au peuple, il faut des avances ou dans d'autres termes de l'argent. Pour donner des écoles d'enseignement mutuel à toutes les provinces, et s'il est possible à chaque village, il faut encore de l'argent, ne fût-ce que pour construire un local, des bancs, acheter des ardoises, et payer les maîtres.

Tout ce que j'ai pu faire jusqu'à présent sous ce der-

Digitized by Google

nier rapport n'est pas sans résultats satisfaisants. Il y a au moins 5,000 enfants qui savent déjà lire, écrire et calculer, et parmi ces enfants il y en a une vingtaine que je vais placer dans une école normale, d'où ils sortiront excellents maîtres pour d'autres écoles d'enseignement mutuel. Vos 50,000 francs vont être employés, et je donnerai à cette occasion une circulaire qui sera imprimée dans les gazettes. Mais avec 50,000 francs je ne puis établir que sept ou huit écoles, sans compter leur entretien et le paiement des maîtres. Or pour répondre aux besoins du pays, il me faut au moins une cinquantaine de ces établissements, c'est-à-dire, 500 à 600,000 francs.

Pourquoi d'autres capitalistes ne suivraient-ils pas votre exemple, en plaçant à la banque quelques milliers de francs pour faire la somme susmentionnée? Il nous rendraient un double service. Ils assureraient le crédit de la banque, et ils nous donneraient le moyen de fonder en peu de temps l'instruction élémentaire au milieu de ce peuple.

Je ne prétends pas qu'ils placent comme vous 50,000 francs, ni qu'ils en fassent cadeau à la Grèce. Ils placeront leurs capitaux à l'intérêt de 8 pour 100. Ils toucheront exactement leurs intérêts dans une année, parce que c'est pour payer les intérêts, et si on le désire le capital des fonds placés l'année dernière, que je demande ce secours. Dans l'espoir que cette lettre vous trouvera à Paris, je ne doute pas du succès qu'auront

Digitized by Google

vos démarches auprès de MM. Delessert, Lafitte, Ternaux, Casimir Perrier, André Cottier, Lapagrouse, Thomas Hagermann, etc. Je vais plus loin; je crois même qu'ils sont prêts à accueillir mes vœux, et dans ce cas je n'hésite pas à donner dès à présent à M. de Lasteyrie la commission de m'acheter différents objets, qui sont indispensables pour encourager les écoles existantes et pour en créer de nouvelles.

A la fin du mois de mai le congrès national sera assemblé, et je désire lui rendre compte de l'emploi que j'ai fait des secours dont les amis de la Grèce ont bien voulu me rendre dépositaire. Je vous prie donc très-instamment de m'envoyer par duplicata notre compte courant. Je verrai alors si nos écritures sont d'accord, et quelles sont les sommes que j'ai reçues de votre part.

Ce même congrès devra donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires, tant pour arranger la grande affaire de la dette nationale à l'étranger, que pour un nouvel emprunt. Si les Puissances alliées nous accordent les garanties que je leur ai demandées, ce nouvel emprunt ne souffrira pas de difficultés. Dans le cas contraire, il faudra toujours en faire un, et dans tous les cas la Grèce devra avoir des fondés de pouvoirs en France ou ailleurs pour régler ces grands intérêts.

Vous m'avez proposé souvent le prince Soutzos comme agent diplomatique. Personne ici ne voudra de lui, parce qu'on ne le reconnaît pas comme Grec. Plus tard on l'acceptera peut-être. Je devrai donc de toute néces-

Digitized by Google

sité envoyer quelqu'un du pays, et je le placerai à côté de vous et sous votre direction. Un des objets de sa mission sera d'obtenir que la Grèce puisse accréditer auprès des cours protectrices des agents avec le titre de résidents chargés d'affaires. Si les trois cabinets y consentent, il me faut au moins trois de ces résidents, et j'aime à espérer que vous voudrez bien en être un. Veuillez me faire connaître d'avance vos intentions à cet égard.

M. Gosse qui a été souvent avec moi depuis une année, vous dira comment je passe ma vie, et vous vous persuaderez alors que ce n'est pas faute de bonne volonté ni de prévoyance que je n'entretiens pas avec exactitude une correspondance suivie avec les amis de la Grèce et avec vous.

Une fois qu'il aura rétabli sa santé, M. Gosse veut nous revenir, et je le désire de grand cœur. J'aime même à espérer que jusque-là je pourrai l'engager à se faire suivre par une couple de centaines de bonnes familles suisses, qui trouveraient en Grèce de la terre, du travail, et une existence heureuse.

En attendant, je voudrais établir un atelier pour donner aux Hellènes la charrue belge. Il faut pour cela des ouvriers, une charrue modèle, et un homme qui sache l'employer. M. Gosse vous expliquera tout ceci, et vous verrez s'il est plus facile de m'envoyer cette expédition, en sollicitant la coopération de M. Dombasle, ou bien celle de votre société d'agriculture de Genève.

Digitized by Google

Au Conseil ministériel.

Modon, $\frac{1}{13}$ avril 1829.

Vous verrez, Messieurs, par la copie des offices ci-joints le résultat satisfaisant qu'ont eu mes explications avec M. le général Maison relativement au paiement des subsides arriérés. Il est de mon intention et de mon devoir de destiner 500,000 francs au secours des provinces de l'état qui ont le plus souffert de la présence de l'ennemi, et qui se trouvent encore dans l'impossibilité de mettre en culture la terre ou de rétablir leurs villages.

Mais pour que le secours soit donné avec justice et avec utilité, il faut prendre d'avance les précautions que vous trouverez énoncées dans la circulaire ci-jointe aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires. Le secrétaire d'état les fera imprimer et expédier sans perte de temps.

En attendant les informations qu'ils vous transmettront, je vous engage, Messieurs, à préparer de votre côté un travail, par lequel vous me proposerez comment le gouvernement pourra s'assurer qu'il n'y aura ni abus ni malversation, mais stricte équité, dans la distribution du secours dont il s'agit.

Digitized by Google

Circulaire aux Commissaires extraordinaires, aux Gouverneurs provisoires dans le Péloponèse, & au Lieutenant plénipotentiaire dans la Grèce continentale.

Modon, $\frac{1}{13}$ avril 1829.

Le gouvernement encaissera dans le courant de ce mois 1,000,000 de francs des subsides arriérés que la Grèce doit à la bienfaisance de S. M. T. C.

Quoique cette somme soit bien modique en comparaison du déficit des finances de l'état et des besoins pressants de toutes les branches du service public, nous croyons néanmoins de notre devoir de destiner une partie de ce subside à secourir les provinces qui ont le plus souffert de la présence de l'ennemi et des conséquences funestes du désordre dont elles ont été victimes.

Nous aurions désiré pouvoir prendre cette mesure dès le mois de février; mais tous les efforts que nous avons dirigés vers ce but n'ont produit jusqu'ici que le résultat dont nous vous faisons part aujourd'hui. Toutefois si la faible somme que nous destinons est employée d'après les principes que nous allons vous indiquer ici, nous aimons à espérer que la portion la plus souffrante du peuple commencera à sortir de la misère qui l'accable.

Ce sont les citoyens qui gagnent honorablement leur

Digitized by Google

existence en cultivant la terre, et qui se trouvent dans ce moment sans chaumière, sans bétail et sans instruments, que nous estimons devoir secourir de préférence. Ce secours consistera en bétail, en grains pour ensemencer, et en instruments agricoles, et ne sera accordé qu'à titre de prêt.

Vous êtes donc chargés, Messieurs, d'inviter les démogérontes des villages à articuler leurs demandes. Vous les prendrez en mûre considération, et vous nous proposerez :

1°. Le minimum de la somme qui pourrait satisfaire équitablement les besoins du pays.

2°. Le mode d'après lequel cette somme serait employée.

3°. Les garanties que vous pourrez obtenir, tant pour que l'emploi soit fait dans le principe indiqué plus haut, que pour que la restitution de la somme prêtée soit effectuée dans un espace de temps déterminé.

Si d'autres subsides viennent, ainsi que nous l'espérons, augmenter les ressources de la caisse publique, nous serons également empressés d'en faire part aux citoyens qui habitent les villes, et que les malheurs des huit dernières années mettent dans l'impossibilité de restaurer leurs maisons. Vous ne leur laisserez pas ignorer nos intentions, afin qu'ils puissent d'avance préparer les demandes que vous aurez à prendre en considération et à nous communiquer.

Digitized by Google

A M. le Gouverneur civil des places de la Messénie.

Arcadia, $\frac{3}{15}$ avril 1829.

Après avoir inspecté les provinces qui sont confiées à votre administration, après avoir reçu et pris en considération les requêtes qu'elles m'ont adressées par l'organe de leurs primats et des démogérontes, je vais vous donner par écrit et sommairement les directions que je vous ai déjà développées plus en détail de vive voix.

Quels que soient les soulagements que procure à la misère affreuse de ces provinces le séjour des troupes françaises dans les places de la Messénie, elle ne mérite pas moins les secours les plus prompts de la part du gouvernement. Il doit donc s'en procurer les moyens, et les chercher avant tout dans les ressources spéciales du pays.

Nous vous autorisons en conséquence à affermer, au moyen d'une enchère publique, tous les moulins qui appartiennent à l'état dans les trois provinces. Nous vous autorisons aussi à vendre au plus offrant les ruches à miel qui appartiennent à l'état, ainsi que l'huile et autres objets qui sont en dépôt entre les mains du commandant de place de Coron. Vous demanderez à ce dernier, avant de procéder à ces deux ventes, l'état des objets existants et celui de la consommation qu'on en a faite.

Digitized by Google

Je lui ai demandé moi-même ces états; mais s'il tarde à me les envoyer, vous lui réitèrerez de ma part cette invitation. Vous affermerez aussi tous les jardins nationaux.

Les fonds qui résulteront de ces ventes et de ces allocations seront spécialement employés au secours mentionné ci-dessus. Mais avant tout vous tâcherez de soulager la misère d'environ 200 familles d'hommes morts au commencement de la guerre, dans la conquête que la nation a faite de ces places.

D'après les renseignements que j'ai pris, ce secours provisoire pourrait consister dans la distribution immédiate d'un kilo de blé à chacune de ces familles. La dépense s'élèverait à la somme de 5,000 piastres environ, et vous êtes autorisé à la faire sans perte de temps.

Je place sous votre responsabilité personnelle la stricte équité avec laquelle ce secours sera distribué. Vous prendrez par conséquent toutes les mesures que vous jugerez convenables, pour que chaque famille reçoive exactement la part qui lui revient de ce petit secours.

Vous connaissez les explications que j'ai eues avec M. le maréchal Maison et avec l'intendant général, relativement à l'indemnité que l'armée française doit aux cultivateurs de Pétalidi, de Modon et de Coron, pour les dégâts que les champs ensemencés ont soufferts lors de l'arrivée de l'expédition. Vous tâcherez d'obtenir que cette indemnité soit payée le plus promptement possible, en offrant à l'intendance tous les renseignements qu'elle paraît

Digitized by Google

désirer. Si vous pouvez obtenir que l'intendance paie 12 à 15,000 francs, ce qui serait le minimum d'après les estimations faites par les experts du pays, vous mettrez un soin tout particulier à ce que la distribution de cette indemnité soit faite avec la plus stricte équité. Si vos efforts ne parvenaient pas à ce résultat, vous nous en informeriez sans délai, pour que le gouvernement remplît envers ces malheureux les engagements qu'il a pris dans le temps avec eux.

Quant aux besoins plus généraux des provinces, vous recevrez, comme vos collègues, des ordres circulaires; et c'est sur les rapports que vous nous adresserez que le gouvernement prendra des mesures ultérieures.

Nous passons maintenant à une seconde partie non moins importante. Elle concerne l'établissement des écoles d'enseignement mutuel, et la restauration des villes et des faubourgs, dans les trois provinces que vous administrez.

Quant au premier point, il existe à Coron une mosquée que nous vous autorisons à faire réparer, dans le dessein d'y établir une école d'enseignement mutuel. Vous aurez recours pour cet objet aux fonds qui résulteront des ressources locales, dont il est fait mention plus haut; et quant à la construction des bancs, des tables, et autres objets nécessaires à l'école, vous prendrez des informations du maître d'enseignement mutuel de Modon, pour qu'ils soient faits d'après les règles de ces établissements. Les ouvriers de l'armée française vous prêteront

Digitized by Google

sans doute leur assistance. Ce maître même pourrait peut-être commencer à enseigner les enfants de Coron, jusqu'à ce que l'école de Modon soit construite et montée; et pour ce cas il commencera, du moment que l'école sera ouverte, à recevoir le traitement de 200 piastres par mois.

Je vous ai indiqué la place où l'école de Modon doit être bâtie. Les 5,000 piastres qui résultent de la souscription déjà faite seront employées à cet effet, et nous n'hésiterons pas à y suppléer, si cette somme ne suffit pas, pour que l'édifice soit fait dans les proportions convenables. L'ingénieur français nous a offert déjà ses services pour tracer le plan de cette école, comme celui des villes et des villages qui présentent dans ce moment un monceau de ruines.

Il vous appartient de hâter autant que possible l'accomplissement de cette promesse, afin que les reconstructions, qui commencent déjà sur plusieurs points, soient faites d'après un plan régulier. Dès que ces plans seront faits, vous nous les transmettrez pour qu'ils soient approuvés par le gouvernement, et qu'il puisse en ordonner la stricte exécution.

Nous vous autorisons à faire achever la maison que vous avez commencée à construire à Navarin, et à prendre quelques mesures pour qu'on utilise les murailles qui existent aux environs de cette maison, dans la vue de faire plus tard un bon lazaret. Il faudra aussi en temps et lieu songer à une école pour Navarin, et vous la mar-

Digitized by Google

querez d'avance dans le plan de la petite ville qu'il s'agit de rétablir dans ce port.

Quant à la police sanitaire et commerciale de ce même port et des autres, vous recevrez les directions nécessaires, lorsque nous pourrons définitivement arrêter quelques arrangements à cet égard d'un commun accord avec le commandant militaire français. Nous en disons de même par rapport à l'exploitation qui s'est faite jusqu'ici des objets de prix submergés dans la rade de Navarin. Il vous est recommandé, en attendant, de nous procurer les informations les plus positives sur l'exploitation qui continuerait à se faire par la suite, et jusqu'à ce que ce grand intérêt soit également réglé d'un commun accord avec M. l'amiral Rosamel.

A M. le Général Church.

Patras, $\frac{7}{19}$ avril 1829.

J'apprends avec satisfaction les nouvelles que m'apporte votre dépêche du 26 mars. J'aime à espérer que la reddition de Messolonghi et d'Anatolico avancera considérablement le résultat que nous nous proposons d'obtenir.

Je suis à peine arrivé ici, et je me hâte de vous réexpédier le courrier. Une fois que j'aurai pris une connaissance plus détaillée de l'état des choses dans ces parages,

Digitized by Google

je vous adresserai des directions ultérieures, afin que les opérations militaires soient analogues à nos moyens. C'est la condition de rigueur pour que toute opération ait un succès immanquable.

La dépêche par laquelle vous m'avez annoncé l'occupation de Macrinoros, m'a trouvé sur ma route dans les places de la Messénie. Je vous félicite donc aujourd'hui, et je ne doute pas que les mesures qui ont été déjà prises ne vous mettent sous peu en état d'achever ce qui a été si bien commencé.

A M. le Commissaire extraordinaire de l'Elide.

Patras, $\frac{7}{19}$ avril 1829.

Plusieurs observations m'ont été adressées par les habitants du département que vous administrez, sur l'élection des démogérontes actuels; je les trouve fondées, attendu qu'au moment où leur élection a eu lieu, le pays était encore occupé en grande partie par les Turcs, et que la majorité des ayants droit de suffrage ne s'est pas trouvée réunie dans les provinces respectives.

En partant de ce fait, je n'hésite pas à vous autoriser à procéder à une nouvelle élection des démogéronties; vous profiterez, pour procéder à cette opération importante, du moment où les citoyens doivent s'assembler

Digitized by Google

pour élire les électeurs et les plénipotentiaires du département.

Si les démogérontes actuels jouissent de la confiance du pays, ils pourront être réélus, et dans ce cas ils auront un double titre à la nôtre.

Au Panhellénium.

A bord de l'Hellas, devant Lépante, $\frac{10}{22}$ avril 1829.

Les réponses que le Panhellénium adresse aux différentes communications que je lui ai faites, me font éprouver quelque satisfaction. Elle est pleine et entière pour le travail qui concerne l'organisation du tribunal des prises et du conseil de révision. Vos collègues de la section de l'intérieur, et celui d'entre eux qui a rédigé le rapport et le projet de décret, ont fait preuve des talents qui les distinguent, et ils me donnent par conséquent la mesure des services importants qu'ils rendront à la patrie, au moment où d'autres travaux devront être préparés pour le congrès national.

J'en dis de même de l'opinion qu'ils ont émise sur la question qui a fait l'objet de ma communication en date du .... Je viens néanmoins de signer le projet de décret qui a obtenu la majorité des suffrages du Panhellénium, quoique la mesure soit incomplète, et que le gouvernement doive de toute nécessité pourvoir sans retard

Digitized by Google

aux dispositions qui concernent les terrains nationaux vides, sur lesquels, d'après le plan des villes, les citoyens sollicitent des concessions pour y bâtir des maisons ou autres édifices.

J'engage par conséquent la section de l'intérieur à songer à cette question grave. Je m'en occuperai à mon tour, et je lui ferai part de mon opinion. Après l'inspection que je viens de faire sur les lieux à Patras, d'après les demandes qui m'ont été faites, il est impossible, je vous le répète, d'ajourner pour longtemps des décisions qui seules peuvent hâter la restauration de Patras.

Si le Panhellénium a pensé donner une opinion utile en engageant le gouvernement à se charger des travaux concernant les marais de Glykia, il se trompe. Les ressources financières de l'état lui sont connues, et il n'ignore pas non plus tous les secours que les provinces sollicitent à juste titre de la justice et de la prévoyance du gouvernement. Il a donc rejeté le projet pour d'autres raisons que je désire connaître. Si vous me les laissez ignorer, Messieurs, je prendrai encore une fois en considération cette question grave, et je me déciderai peut-être à la résoudre, en prenant sur moi seul toute la responsabilité.

Les précautions que le Panhellénium me propose de prendre, afin de régler sur une base utile la concession des terres accordées aux Américains pour coloniser les pauvres à Corinthe, feront l'objet de la sollicitude du gouvernement, et elles ne seront pas négligées.

Digitized by Google

Je vous écris étant presque au terme de ma tournée. Je ne saurais assez me féliciter des observations que j'ai pu faire moi-même dans l'intérieur de chaque province. J'ai vu de près les hommes et les choses; et j'aime à espérer qu'à l'aide de Dieu je pourrai par la suite remplir mes devoirs, de manière à justifier la confiance dont le peuple m'honore.

A M. le Maréchal Maison.

Nauplie, $\frac{19 \text{ avril}}{1 \text{ mai}}$ 1829.

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de l'office par lequel vous avez bien voulu m'accompagner l'état des militaires français qui aiment à être placés dans les rangs du corps régulier grec. Vous ne doutez pas, j'espère, de tout l'empressement que je mettrai à utiliser ce secours, et à rendre aussi agréable que faire se pourra la situation des braves militaires qui, en remplissant les intentions bienfaisantes de leur roi, se plaisent à nous le prêter.

J'ajouterai dans cet office les demandes que je vous ai articulées aujourd'hui de vive voix, pour que Votre Excellence veuille bien en prendre note.

Nos dépôts en munitions de guerre sont vides, et toute la poudre à fusil et à canon que Votre Excellence pourrait nous faire donner immédiatement, me dispen-

Digitized by Google

serait de donner des commissions que les spéculateurs rendent ordinairement très-onéreuses à ce gouvernement.

Vous avez approuvé le règlement par lequel les troupes régulières grecques seront tenues dorénavant à faire vie commune. Nous manquons pour cela de marmites, et si vos dépôts dans les places de la Messénie pouvaient nous en fournir une certaine quantité, Votre Excellence nous rendrait un grand service à nous les faire livrer.

Enfin si M. l'amiral Rosamel voulait seconder vos nobles sentiments, ce serait un bâtiment de la marine royale qui transporterait de Navarin à Nauplie la batterie de campagne, les fusils, la poudre, les marmites, et tous les autres objets que, dans votre généreuse bienveillance, vous voudriez céder au corps régulier grec.

A M. le Maréchal Maison.

Nauplie, $\frac{\text{19 avril}}{\text{1 mai}}$ 1829.

En se donnant la peine d'arriver jusqu'à Nauplie, Votre Excellence a eu l'occasion de voir de près les éléments de nos établissements militaires, ainsi que le noyau des troupes régulières grecques; et en honorant de votre suffrage ces premiers résultats de nos efforts,

Digitized by Google

vous avez bien voulu, Monsieur le maréchal, nous annoncer que, conformément aux intentions bienfaisantes de votre auguste souverain, vous étiez prêt à mettre à la disposition du gouvernement grec les secours pécuniaires que le roi se plait à destiner exclusivement à cette partie vitale de la restauration de ce pays.

Nous ne saurions, Monsieur le maréchal, vous donner un témoignage plus sincère de notre reconnaissance, nous ne saurions vous offrir des gages plus rassurants de l'empressement que nous mettrons à remplir avec une scrupuleuse religion les vues magnanimes de S. M. T. G., qu'en nous référant aux arrangements dont nous sommes convenus à Modon, et qui se trouvent consignés dans le mémoire ci-joint. Ces arrangements sont déjà en grande partie mis à exécution. Les officiers, les sous-officiers et les soldats, qui ont désiré entrer au service de la Grèce, sont déjà dans les rangs de nos troupes régulières, et les ouvriers d'artillerie travaillent à la réparation des affûts de la forteresse de Nauplie. Les autres articles du promémoire du (1) 13 avril seront successivement exécutés, et nous aimons à espérer que Votre Excellence voudra bien y concourir pour sa part.

Nous joignons ici l'état actuel de nos troupes régulières, et de la dépense que fait aujourd'hui le gouvernement pour leur entretien. Du moment que nous pourrons compter sur les moyens assurés de pouvoir en organiser et en entretenir autant, nous serons à même de les porter sans aucune difficulté à 6 ou à 8,000, en faisant

Digitized by Google

passer dans les rangs des troupes régulières les hommes aguerris de la Roumélie et du Magne.

Si les objets d'habillement et d'équipement qui seraient nécessaires à cet effet, nous étaient fournis sur les subsides que la générosité du roi daignerait accorder pour les frais de première mise, et si ces objets nous arrivaient dans le courant du mois de juin, nous n'hésitons pas à vous donner, Monsieur le maréchal, l'assurance qu'avant l'automne prochain cette organisation serait avancée d'une manière très-satisfaisante, et pour ce cas nous joignons ici la liste des objets d'habillement et d'équipement dont nous aurions besoin.

Désirant placer l'administration des subsides destinés à l'organisation et à l'entretien du corps régulier sous la sauvegarde d'un règlement spécial, il est de notre intention d'instituer à Nauplie une caisse militaire. Votre Excellence rendrait un nouveau service à ce pays, si parmi les employés de l'intendance de l'armée d'expédition elle en destinait un qui voulût se charger des fonctions relatives à cette administration.

La somme mensuelle que vous jugerez pouvoir allouer pour l'entretien du corps régulier, ainsi que pour les frais de première mise, sera exclusivement consacrée à cet objet, et aux dépenses qu'exigent la réparation des forteresses, la construction de casernes, d'hôpitaux militaires, etc.

Nous finirons, Monsieur le maréchal, par exprimer un vœu : c'est celui de connaître si le subside mensuel dont

Digitized by Google

il s'agit sera pris sur les subsides arriérés, ou bien si le gouvernement pourra compter sur ces derniers pour venir au secours des provinces dont Votre Excellence connaît l'état déplorable. Les 500,000 francs que nous avons déjà accordés aux pauvres cultivateurs sur le million qui nous été remis à Navarin, n'offrent aucune ressource ni aux propriétaires, ni aux habitants des villes. S'il nous était donné de placer à la banque une somme considérable, et les propriétaires et les citoyens y trouveraient une ressource, laquelle en peu de temps serait utilisée au point de nous mettre en état de rendre bientôt, et avec un intérêt équitable, le capital qui nous serait avancé dans ce moment.

La bienveillance dont vous honorez, Monsieur le maréchal, ce pays, nous assure d'avance que vous ferez tout ce qui peut dépendre de vous, pour lui procurer les moyens que nous vous demandons, à l'effet d'en accélérer la restauration.

A MM. les Maîtres des Ecoles d'enseignement mutuel.

Égine, $\frac{\text{21 avril}}{\text{3 mai}}$ 1829.

Parmi les écoles d'enseignement mutuel existantes, celles que nous avons eu la satisfaction d'inspecter nous-mêmes ne nous laissent rien à désirer. Il nous tardait

Digitized by Google

d'en témoigner notre reconnaissance aux citoyens distingués qui ont contribué à leur organisation, aux maîtres qui, au milieu des plus grandes privations, ont su faire prospérer ces établissements, et aux élèves qui nous donnent déjà la mesure de tout ce que la patrie a droit d'attendre d'eux. Rien ne peut leur en offrir une meilleure preuve que la demande que nous vous faisons. Nous vous autorisons, Messieurs, à nous indiquer ceux de vos élèves qui vous ont donné des preuves invariables de leur vocation et de leur capacité pour le professorat d'enseignement mutuel, et à nous en envoyer la liste, parce que nous désirons les appeler à compléter leur instruction dans une école normale que nous allons ouvrir à Égine.

Dès que nous aurons reçu cette indication de la part de tous les maîtres des écoles existantes, nous déterminerons le nombre des élèves qui auront place dans l'école normale. Ils ne seront cependant admis qu'après avoir été examinés par une commission que nous instituerons à cet effet.

Désirant donner aux maîtres quelque indemnité des frais qu'ils ont déjà faits pour procurer des encouragements à leurs élèves, nous leur offrons une gratification de 300 piastres pour chacun de leurs élèves qui sera admis dans l'école normale.

Digitized by Google

A M. le Commissaire extraordinaire de l'Arcadie.

Égine, $\frac{\text{24 avril}}{\text{6 mai}}$ 1829.

A mon passage par Tripolitza, les employés de l'école d'enseignement mutuel m'ont remis une requête, laquelle m'accompagne la souscription faite pour couvrir les frais de cet établissement.

Conformément à la promesse que je leur avais donnée, j'ai envoyé déjà un ingénieur à Tripolitza. Le plan de l'école est fait et approuvé, et je me charge des mesures nécessaires à son exécution, en ce qui concerne l'ingénieur qui doit surveiller les travaux, la confection des bancs, etc.

Lorsque je connaîtrai le montant de la souscription et le devis des dépenses que l'ingénieur m'enverra, je ne me refuserai pas à mettre à la disposition des éphores la somme qui sera nécessaire pour compléter cette œuvre de bien. Vous les engagerez, en attendant, à faire préparer sans aucun délai la chaux, les pierres, le sable, avec les fonds de la souscription.

M. Rigas qui est du nombre des éphores, m'a itérativement exprimé le vœu que la responsabilité de l'administration des fonds dont il s'agit, ne fût pas laissée à lui ni à ses collègues. Je vous autorise à prendre en considération cette demande, conjointement avec ces

Digitized by Google

messieurs, et à me proposer les personnes que les souscripteurs ou le gouvernement pourraient charger de cette responsabilité. Il est entendu que ces personnes doivent jouir de la confiance des uns et des autres.

L'architecte arrivera sous peu de jours à Tripolitza, et pour qu'il puisse commencer immédiatement les travaux, et que l'école soit achevée tout au plus tard dans le courant du mois de juin, je vous répète qu'il est d'une grande urgence que les éphores fassent préparer tous les matériaux dont je vous ai parlé plus haut.

Enfin les éphores de l'école d'enseignement mutuel de Zygovistos sollicitent, par une requête qu'ils m'ont adressée à Tripolitza, quelques secours pour soutenir cet utile établissement. M'étant expliqué directement avec l'un d'eux, et ayant appris que ce secours pourrait se limiter pour le moment aux appointements du maître, je vous autorise à les lui donner, à raison de 200 piastres par mois, à compter du premier avril. En prenant cette mesure, vous en écrirez de notre part aux éphores de la dite école, dont nous vous transmettons ci-joints les noms.

A M. le Gouverneur provisoire de Corinthe.

Égine, $\frac{\text{25 avril}}{\text{7 mai}}$ 1829.

Je vous ai expliqué de vive voix l'importance que

Digitized by Google

j'attache à procurer une heure plus tôt à la province de Corinthe le bienfait d'une école d'enseignement mutuel. J'ai appris à cette occasion avec satisfaction, que les habitants de la commune de Saint-Georges étaient disposés à concourir par une souscription à la fondation de cet établissement. Je vous réitère par la présente la recommandation la plus pressante, afin que vous encouragiez leurs bonnes dispositions. Vous profiterez de l'occasion où il s'agira de faire l'élection de la démogérontie provinciale, pour ouvrir la souscription de la manière la plus utile et la plus convenable. Vous ferez connaître aux habitants du pays que je prendrai part moi-même à cette souscription, que je leur enverrai un architecte pour que l'école soit construite dans les dimensions convenables, et que dans les entrefaites j'aurai soin de faire le choix d'un maître qui ne laissera rien à désirer aux nombreux enfants de la province. Vous me ferez connaître directement le résultat des soins que vous donnerez à cet objet important.

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Égine, $\frac{\text{29 avril}}{\text{11 mai}}$ 1829.

Mon cher Eynard, Au moment où j'allais vous écrire une longue lettre je reçois la vôtre du 28 mars datée de Florence.

Digitized by Google

J'apprends avec satisfaction que la présente vous trouvera à Paris, et que c'est à Paris que vous recevrez aussi celle que je vous ai adressée par le docteur Gosse, de Navarin le 3 (15) avril.

Les démarches auprès de la société pour l'enseignement élémentaire et auprès des philhellènes capitalistes, dont je vous ai entretenu par l'ambassade de M. Gosse, vont avoir lieu aujourd'hui par le retour en France du maréchal et de son quartier général. Vous trouverez ci-joints quelques exemplaires de la lettre que j'adresse à la société, et la liste des personnes que j'appelle à notre secours.

Les informations que le maréchal et les officiers de sa suite donneront à Paris sur l'état intérieur de la Grèce, et sur les peines que se donne son gouvernement pour y apporter des améliorations graduelles, feront un contraste frappant, j'espère, avec tout ce qu'on a écrivaillé dans le temps, et sur ce même état intérieur, et sur la situation du gouvernement grec. Je désire que vous fassiez la connaissance de M. Firino, payeur général, lequel est lié d'amitié avec M. le duc de Broglie et avec M. Ardouin. Je désire aussi que vous voyiez souvent M. Lutteroth, secrétaire du maréchal et frère de sa belle-fille. Ces messieurs vous mettront à même de partager nos espérances. Si l'on nous laisse le temps, et qu'on nous accorde les moyens que je sollicite depuis le mois d'août, le peuple Grec dépassera plus tôt qu'on ne le pense les vœux et l'attente de ses amis les plus sincères.

Digitized by Google

Il s'agit maintenant d'obtenir ces moyens, et j'entre en matière en répondant à votre lettre du 28 mars.

Le maréchal a eu la bonté de me promettre qu'il appuiera de ses bons offices auprès du roi et de ses ministres les demandes suivantes :

1°. Le paiement immédiat de quatre mois de subsides arriérés, c'est-à-dire de 2,000,000.

2°. La continuation du secours que le roi, dans sa munificence, vient d'accorder à l'organisation et à l'entretien de notre corps régulier.

3°. Enfin la garantie que le gouvernement grec puisse faire un emprunt.

Pour faciliter la continuation du secours mensuel destiné à l'organisation militaire, je propose que le ministère de la guerre nous en fournisse une partie en draps, toiles et autres objets nécessaires à l'habillement de nos troupes régulières. Avec cette assistance, je les porterai en peu de temps à 6 ou 8,000 hommes, sur la base de 2,700 qui existent aujourd'hui.

Je vais vous dire maintenant tout ce que je sais sur l'affaire vitale de l'emprunt.

M. le comte Bulgari m'a annoncé confidentiellement que l'empereur de Russie nous accorde la garantie, et que ses ambassadeurs ont l'ordre d'appuyer auprès des cours alliées les propositions du gouvernement grec, afin qu'elles consentent à en faire autant.

Les explications que j'ai eues ici à ce sujet avec M. Canning ne m'encouragent pas à espérer que le ministère

Digitized by Google

anglais puisse être à même de nous accorder ce bienfait. Heureusement le ministère de S. M. T. C. paraît être en mesures d'accueillir nos vœux avec moins de difficulté.

M. le maréchal, qui, dans son bienveillant intérêt pour ce pays, a bien voulu voir de près et dans le plus grand détail toutes ses misères, plaidera avec succès notre cause. Il convaincra aisément le ministère du roi que tous les sacrifices faits par la générosité française en faveur de la Grèce seront stériles, si sa restauration ne se fonde, sans retard ultérieur, sur l'établissement de son crédit financier.

J'aime par conséquent à espérer qu'après avoir recueilli les nouvelles que le maréchal aura la bonté de vous donner, vous m'en écrirez un mot, en expédiant, s'il le faut, vos lettres par duplicata, soit par la voie de Marseille ou de Toulon, soit par Ancône. Vous pourrez entretenir vos relations avec le maréchal par l'entremise de M. Lutteroth qui veut bien se charger de la présente, et qui désire faire notre connaissance. Ce jeune homme, qui est affligé d'une très-belle fortune, désire revenir en Grèce et travailler auprès de moi en m'aidant de sa plume et de ses talents. Durant son séjour à Paris il ne refusera pas de se charger, comme intermédiaire ou de toute autre manière quelconque, de nos intérêts auprès du maréchal et des autres personnes qui voudraient comme lui les protéger. Lorsque vous m'aurez dit que nous sommes à la veille d'obtenir la garantie de la France, je vous enverrai des députés, des pleins

Digitized by Google

pouvoirs et toutes les informations que vous me demandez par votre lettre du 28 mars. Je fais travailler à tout ceci depuis quelque temps, et j'ose me flatter que dans quatre ou cinq semaines je serai à même de faire cette expédition. Vous pourrez, mon cher Eynard, dans ces entrefaites préparer les voies et surtout vous occuper de l'ancienne dette.

Je partage complétement l'opinion que vous m'avez énoncée à cet égard depuis notre séjour à Londres; mais je vous prie de croire que, si je n'ai pas donné suite à votre plan, c'est que nul n'est tenu à l'impossible.

Si maintenant les bons offices du maréchal nous obtiennent les 2,000,000 à titre de subsides arriérés, je consentirai sans difficulté à mettre à votre disposition 1,000,000 pour que vous puissiez racheter une partie considérable de ces malheureux fonds; mais je n'y pourrai consentir que lorsque j'aurai quelque certitude sur les ressources que me procurerait immédiatement le nouvel emprunt.

Je ne vous envoie pas une lettre pour M. le comte Portalis, parce que je n'ai pas l'honneur de le connaître personnellement; mais vous portez avec vous-même vos lettres de créance auprès de tous ceux qui protégent la Grèce, et, le cas échéant, vous pourriez mettre sous les yeux de ce ministre, ou de tout autre personnage de sa sphère, la présente lettre.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous envoyer des députés qui ne vous laissent rien à désirer.

Digitized by Google

Je ne finirai pas sans motiver le retard qu'a éprouvé la publication de votre don de 50,000 francs. J'ai voulu avant tout passer en revue moi-même le pays, et voir en personne les écoles d'enseignement mutuel existantes, et la nombreuse population d'enfants qui en demande.

Je ne vous parle pas de cette revue et de ses résultats, pour ne pas répéter ce que j'en ai dit dans ma lettre à la société pour l'enseignement élémentaire. Voulant établir maintenant une école normale pour former les maîtres, j'emploie votre argent à bâtir cette école, et elle portera votre nom. Elle fera partie de l'orphanotrophe qui renferme à cette heure 500 orphelins. Par l'école normale toute la nation participera à vos bienfaits, sans que le gouvernement soit placé dans la situation difficile d'accorder la préférence à la Morée sur les îles ou *vice versâ*. On commencera à bâtir dans quelques jours, et c'est dans l'attente de votre approbation que j'ajourne jusqu'à la réception de vos réponses la publication du décret.

Ayant sous les yeux la liste des patrons que j'espère donner à nos écoles, vous voudrez bien m'aider de votre côté, afin que la chose se fasse aussi promptement que l'exige l'impatience légitime de cette admirable population.

Digitized by Google

A M. Lutteroth.

Égine, $\frac{1}{13}$ mai 1829.

Puisque vous êtes des nôtres (et vous le serez durant votre voyage et le court séjour que vous ferez à Paris jusqu'au moment de retourner en Grèce), permettez-moi de vous charger de la lettre ci-jointe pour M. Eynard. Vous pourrez conjointement avec lui nous rendre de grands services, en accélérant le résultat des démarches que je fais aujourd'hui sous les auspices du maréchal, afin de procurer à la Grèce les moyens de travailler elle-même à sa restauration. Vous savez que ces moyens ne peuvent se trouver que dans la continuation des bienfaits que le roi de France nous accorde, mais plus encore dans la garantie que nous sollicitons pour contracter un emprunt. J'écris sur tous ces intérêts à M. Eynard, et j'attendrai un mot de sa part ou de la vôtre, pour envoyer à Paris des députés grecs avec les pleins pouvoirs et les instructions nécessaires.

Si par vos relations vous pouvez aisément arriver à M. Dombasle, et qu'il veuille nous envoyer une couple de charrues belges, un homme qui puisse les mener, et des ouvriers qui puissent apprendre aux Hellènes à en construire, vous aurez contribué avec lui à faire la fortune de ce pays.

Mais vous y contribuerez encore davantage en nous

Digitized by Google

apportant vous-même la nouvelle que le roi a daigné accueillir avec bonté les demandes que j'adresse à son ministère, et dont M. le maréchal veut bien être le porteur.

A M. le Maréchal Maison.

Égine, $\frac{1}{13}$ mai 1829.

Je vous envoie par M. Calergis mes lettres, mes adieux, et un sabre que je prie Votre Excellence d'accepter comme un souvenir de votre séjour en Grèce.

Ce sabre est grec; il date du grand Constantin, et il doit par conséquent avoir armé le bras d'un des généreux défenseurs de la croix. A ces titres donc, Monsieur le maréchal, il vous appartient.

Veuillez agréer ce faible hommage de notre reconnaissance.

A S. M. le Roi de France.

Égine, $\frac{1}{13}$ mai 1829.

Sire, Je ne saurais assez exprimer à Votre Majesté les sentiments de gratitude dont je suis pénétré pour les nouveaux bienfaits qu'elle a daigné répandre sur un pays

Digitized by Google

qui ne cessera jamais d'appeler les bénédictions de l'Éternel sur votre auguste personne.

M. le maréchal Maison, qui a si noblement rempli les vues magnanimes de Votre Majesté, et qui laisse en Grèce des souvenirs qui dureront aussi longtemps que l'honneur et la loyauté seront respectés, vous fera connaître, Sire, et les difficultés que nous avons surmontées, et les travaux qui nous restent à accomplir sous les auspices et par les bienfaits de Votre Majesté et de ses alliés.

Interprète de nos sentiments et de nos vœux, M. le maréchal Maison remplira cette tâche, nous en sommes convaincus, avec cette vérité et cette plénitude d'honneur, qui forme le trait distinctif de son noble caractère.

Veuillez, Sire, agréer avec la bonté qui est si naturelle à votre auguste maison, les témoignages de ma reconnaissance la plus sentie et de mon profond respect.

A M. le Maréchal Maison.

Égine, $\frac{1}{13}$ mai 1829.

Je prends la liberté de placer sous les auspices de Votre Excellence les lettres que j'adresse aux ministres du roi, ainsi qu'à M. le comte Pozzo di Borgo. La lettre pour M. le comte Portalis renferme celle que j'ose mettre aux pieds de S. M. Permettez-moi, Monsieur le maréchal, de vous recommander encore une fois les intérêts de la Grèce.

Digitized by Google

Il vous appartient d'achever l'œuvre de sa régénération. Vous y avez pris une part si noble et si généreuse, qu'il ne vous est plus permis de la laisser incomplète. Veuillez donc vous en occuper, en nous procurant avant tout et une heure plus tôt les secours que je sollicite.

Les Hellènes et leur gouvernement vous accompagnent, Monsieur le maréchal, de tous leurs vœux.

A S. A. R. le Duc d'Orléans.

Égine, $\frac{1}{13}$ mai 1829.

Monseigneur, Les bienfaits qu'ont obtenus de votre philanthropie les citoyens qui ont daigné m'appeler à la direction de leurs affaires, m'imposent le devoir de communiquer à Votre Altesse Royale une lettre que j'adresse à la société pour l'enseignement élémentaire* en faveur de mes enfants adoptifs, qui par leur avidité d'instruction promettent la plus brillante régénération à la Grèce.

En contribuant à me donner les moyens de satisfaire la soif qu'ils ont de s'instruire, vous mettrez, Monseigneur, le comble à la reconnaissance que déjà je dois à Votre Altesse Royale pour ses anciens actes de munificence envers ma patrie, puisqu'avec l'aide de ce nouveau

* Cette lettre ne s'est pas trouvée dans les archives du président.

Digitized by Google

bienfait, je pourrai rendre les jeunes Hellènes capables de conserver la liberté que leur ont conquise leurs pères et les armes françaises.

A M. le Comte de Montalivet.

Égine, $\frac{1}{13}$ mai 1829.

L'empressement avec lequel vous avez fait honneur à l'obligation que M. Dutrône avait contractée en prenant part pour vous à la banque nationale, me fait un devoir d'offrir à l'intérêt que vous portez à la Grèce une nouvelle occasion de se signaler.

La copie ci-jointe de la lettre que j'adresse à la société pour l'enseignement élémentaire, vous indiquera, Monsieur le comte, quelle est mon attente. Les vues généreuses qui vous guident, ainsi que vos honorables collègues, dans les travaux de la société, la libéralité de la France florissante envers la malheureuse Grèce, tout me garantit qu'elle sera couronnée des plus heureux succès.

Digitized by Google

A S. A. R. le Duc de Fitz James, Pair de France.

Égine, $\frac{1}{13}$ mai 1829.

Avant de réclamer pour mes concitoyens, vos protégés, la continuation des bienfaits qu'ils doivent à vos libéralités, je m'empresse de vous exprimer combien je suis peiné que par suite des affaires nombreuses et difficiles qui m'accablent, Monsieur le comte, votre fils ait passé, pour ainsi dire, inaperçu en Grèce. La lettre dont vous aviez bien voulu le munir pour moi, au lieu d'être presque inutile, comme elle l'a été, eût au contraire été superflue, si j'eusse été maître de mon temps.

Mon espoir bien fondé, en vous communiquant, Monsieur le duc, la lettre que j'adresse à la société pour l'enseignement élémentaire, est que vous contribuerez à me fournir les moyens de hâter la restauration de ma patrie. Si les autres philhellènes du monde civilisé répondent avec vous à mon appel, j'y parviendrai certainement, en donnant aux enfants dont fourmille la Grèce, et qui brûlent tous de s'instruire, une éducation au moyen de laquelle ils puissent justifier les bienfaits dont leur patrie a été l'objet.

Digitized by Google

A M. Bambukis.

Égine, $\frac{2}{14}$ mai 1829.

L'ouvrage de Legendre, portant pour titre *Éléments de Géométrie*, est sans contredit d'une importance majeure pour l'instruction des jeunes Hellènes dans les sciences exactes. Les informations que j'ai reçues sur votre compte me donnent l'assurance que vous pouvez faire la traduction de cet ouvrage dans notre langue. Nous vous engageons à vous en occuper immédiatement. Vous nous direz plus tard en combien de temps vous pourrez l'avoir achevé, et quels sont les secours que le gouvernement devra vous accorder.

A M. Carantinos.

Égine, $\frac{2}{14}$ mai 1829.

Le meilleur secours que vous pourriez donner à l'instruction des jeunes Hellènes dans les sciences exactes, serait celui que vous leur apporteriez de votre personne, en vous trouvant au milieu d'eux dans ce pays, et en leur enseignant les sciences que vous professez avec tant de distinction. A défaut de ce secours, celui des ouvrages

Digitized by Google

que vous faites imprimer en est un, et je ne demande pas mieux que de le procurer à la jeunesse de ce pays. Je consens donc à vous avancer les 600 talaris, mais en trois époques; 200 pourraient vous être comptés à la fin du mois de mars, 200 au 1er septembre, et 200 à la fin de décembre. Vous nous rendrez alors cette somme, soit en nous envoyant un certain nombre d'exemplaires de votre arithmétique et algèbre, à un prix modéré, soit en complétant le paiement de la somme qui vous sera avancée, par des exemplaires de l'ouvrage de Legendre que vous allez imprimer. Si cet arrangement vous convient, vous devez charger ici quelqu'un de votre confiance, auquel la commission des finances paiera à échéance la somme mentionnée ci-dessus, et qui nous remettra les exemplaires que vous serez dans le cas de nous transmettre.

A M. Christidès, Gouverneur provisoire de Samos.

Égine, $\frac{3}{15}$ mai 1829.

La réponse d'office que vous recevez aujourd'hui vous prouve que vos rapports ont été bien accueillis. Il en sera de même par la suite, et toutes les fois qu'ils nous porteront le témoignage du zèle et de l'exactitude avec lesquels vous vous efforcez de remplir vos devoirs. Vous êtes

Digitized by Google

jeune, vous avez une longue carrière à fournir; il dépend de vous de la fournir avec honneur et succès, et je ne demande pas mieux que d'y contribuer. En attendant, il est bon que vous sachiez que dans les actes de la conférence de Londres du mois de mars, concernant les négociations qui ont pour but l'avenir de la Grèce, il n'est pas fait mention de l'île de Samos. Ajoutez à ce fait les questions qui vous ont été adressées relativement à la piraterie par le commandant du vaisseau anglais, et vous verrez que la situation de Samos est critique, et qu'il n'y a désormais que la conduite des habitants de cette île et de leurs chefs qui puisse donner au gouvernement le moyen de les sauver. Vous ferez usage de ces notions auprès des chefs qui exercent une influence décisive, et qui peut-être ne sont pas tout à fait étrangers aux actes de piraterie que nous déplorons. Faites-leur bien comprendre qu'une grande responsabilité pèse sur leurs têtes, et que je ne la partagerai avec eux qu'à condition qu'ils se conforment de bonne foi aux directions qu'ils reçoivent de la part du gouvernement.

C'est dans ce sens que vous vous expliquerez avec M. Lycurgue Logothetis et avec les autres chefs dont vous me parlez. Quant au premier, dites-lui de ma part que s'il tarde plus longtemps à se rendre à son poste, je dois penser que les assurances qu'il m'a données à Nauplie n'étaient pas l'expression sincère de ses sentiments et de sa conviction. Quant aux autres, je tâcherai de leur donner de l'occupation ailleurs, dès que je le pourrai. Continuez,

Digitized by Google

Monsieur, à bien servir, et soyez assuré du suffrage du gouvernement.

A M. l'Amiral Miaoulis.

Égine, $\frac{8}{20}$ mai 1829.

Nous éprouvons le besoin de vous témoigner notre reconnaissance pour les nouvelles preuves de zèle, de patriotisme et de sagesse, que vous venez de nous donner. La part active que vous avez prise à la reddition de Messolonghi et d'Anatolico, la prudence avec laquelle vous avez répondu aux communications du capitaine Spencer, vous ont acquis de nouveaux titres à notre estime et à notre confiance.

Si Dieu continue à bénir nos efforts, et que nous puissions sous peu atteindre le but de salut, vous serez le premier, Monsieur l'amiral, à recevoir de la part de la nation un gage de sa gratitude, et nous serons heureux de vous l'offrir en son nom.

A M. le Général Schneider.

Égine, $\frac{11}{23}$ mai 1829.

Si je n'ai pas annoncé dans le temps à Votre Excellence

Digitized by Google

la capitulation de Lépante et l'évacuation de cette place par les troupes musulmanes, c'est que cette bonne nouvelle avait trouvé M. le maréchal Maison encore à Égine et à la veille de son départ pour les places de la Messénie. J'étais donc assuré d'avance que l'intérêt bienveillant dont il s'est plu à donner tant de témoignages à ce pays, le porterait à vous faire part, Monsieur le général, de ce premier succès de nos opérations, et des espérances qu'il ranimait au milieu de ce peuple. Ces espérances, grâce à la protection du Seigneur, commencent déjà à se réaliser. Les garnisons de Messolonghi et d'Anatolico viennent de suivre l'exemple de celle de Lépante, en signant le 4 (16) du courant une convention qui leur assure une retraite honorable. C'est le lendemain 5 (17) que nos troupes ont arboré le pavillon national dans les deux places, au moment même où le capitaine Spencer, commandant la frégate de S. M. Britannique le Madagascar, sommait les bâtiments grecs de lever le blocus des côtes de Prévésa et de l'Acarnanie, en se fondant sur une décision de la conférence de Londres et sur la teneur positive de ses instructions.

Cette donnée vous suffira sans doute, Monsieur le général, pour vous faire apprécier toute l'importance que nous devons attacher aux résultats que nous venons d'obtenir. C'était le seul qui pût procurer aux populations de la Roumélie le moyen d'exister, et d'attendre de la justice et de la sollicitude des souverains alliés le terme de leurs longs malheurs.

Digitized by Google

Je dois à Votre Excellence les remerciements les plus sincères de la lettre qu'elle a bien voulu écrire à M. le colonel Heideck, relativement aux militaires français qu'il avait été dans la nécessité de renvoyer au quartier général de Modon. Les sentiments dont elle porte l'expression me prouvent encore une fois qu'en vous confiant, Monsieur le général, le commandement de ses troupes dans la péninsule, S. M. le roi de France a voulu donner à la Grèce un nouveau gage de la bienveillance avec laquelle on remplirait ses magnanimes intentions.

Je suis toujours dans l'attente de l'ordonnateur et du payeur qui doivent nous apporter le premier versement des subsides, que dans sa générosité le roi destine à compléter l'organisation de nos troupes régulières. Veuillez, Monsieur le général, hâter le départ de ces employés. Dès qu'ils seront arrivés, je mettrai immédiatement à exécution les règlements, au moyen desquels j'ai tâché d'organiser l'établissement et l'administration d'une caisse militaire spéciale. J'augure bien de cette institution et de ses résultats pour le service de notre corps régulier.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire par ma dernière lettre, c'est sur votre coopération que j'aimerai toujours à compter, lorsqu'il s'agira de faire du bien à ce pays. Je vous adresse avec confiance, Monsieur le général, la prière de vouloir bien nous aider à établir une école d'enseignement mutuel à Patras. Les habitants de cette ville ont déjà ouvert une souscription volontaire, dont le

Digitized by Google

produit est destiné à procurer ce bienfait à leurs enfants. Le gouvernement les assistera autant que ses faibles moyens peuvent le lui permettre, et il ne reste plus qu'à trouver un local convenable pour cet objet. Ce local existe dans une ancienne mosquée, et Votre Excellence m'obligerait infiniment, si elle donnait les ordres nécessaires pour que ce bâtiment soit mis à la disposition du gouverneur provisoire de Patras.

M. Marchand n'a pas manqué de porter à ma connaissance le désir que vous lui avez témoigné de voir notre correspondance régulièrement établie. Je partage complétement ce vœu, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'il s'accomplisse une heure plus tôt. Nos règlements vont être modifiés d'après les bases que M. Firino avait adoptées pour le service des postes de l'armée d'expédition, et il me sera agréable alors de pouvoir m'entretenir souvent avec Votre Excellence.

A M. le Lieutenant plénipotentiaire.

Égine, $\frac{14}{26}$ mai 1829.

Le gouvernement reçoit avec une émotion profonde l'expression des sentiments et des vœux que renferme la lettre que vous ont adressée, en date du 6 mai, les notables de la ville de Messolonghi.

Vous leur donnerez de sa part l'assurance qu'il ne né-

Digitized by Google

gligera aucun moyen de venir à leur secours. Les mesures que vous avez prises à cet effet, et dont vous nous rendez compte par votre rapport sous le numéro 554, répondent complétement à nos intentions, et nous vous autorisons même à procurer par la suite quelque subsistance aux indigents, mais vous ne la leur accorderez qu'au prix du travail. Vous connaissez la marche que nous avons suivie à cet égard à Égine, à Nauplie, et partout où il n'y avait que ruines et décombres. Nous vous engageons à vous y conformer.

Nous approuvons la nomination du politarque provisoire que vous avez destiné. Nous joignons ici un décret concernant le service qu'on célèbrera en commémoration des citoyens qui ont payé de leur vie l'honneur d'être au nombre des héroïques défenseurs de Messolonghi, et nous vous chargeons de l'exécution de ce décret.

A M. Dawkins, Résident d'Angleterre.

Égine, $\frac{15}{27}$ mai 1829.

Le gouvernement provisoire grec a reçu la lettre que M. Dawkins lui a fait l'honneur de lui écrire en date du 18 mai, pour lui communiquer par ordre de sa cour, le protocole du 22 mars signé par les plénipotentiaires des Puissances qui ont stipulé le traité du 6 juillet 1827, et pour appeler plus particulièrement son at-

Digitized by Google

tention sur la clause de ce même protocole qui concerne l'armistice.

M. le résident annonce l'attente où sont les cours alliées d'apprendre qu'en se conformant aux vœux qu'elles expriment dans la clause susmentionnée, le gouvernement grec déclarera la suspension des hostilités, et rappellera ses troupes dans le territoire placé sous la garantie des trois Puissances par l'acte du 16 novembre 1828.

Le gouvernement grec doit témoigner avant tout les sentiments de reconnaissance, avec lesquels il reçoit pour la première fois communication officielle d'actes relatifs aux mesures, par lesquelles les cours alliées espèrent atteindre sans délai ultérieur le but philanthropique et chrétien qui a motivé le traité du 6 juillet.

Cette communication cependant laisse à désirer au gouvernement grec beaucoup d'informations qu'il n'a pas reçues jusqu'à ce jour. Il n'a jamais eu connaissance officielle de la note du reis-effendi en date du 10 septembre, et sur laquelle paraît reposer l'espoir d'un armistice.

Si ce document se trouve conforme au texte que des correspondances particulières ont mis à sa portée, si d'autres notions n'en caractérisent pas plus particulièrement la nature, le gouvernement grec ne saurait voir dans la lettre du reis-effendi qu'une réponse évasive, au moyen de laquelle la Porte rejette encore une fois en principe la médiation qui lui a été offerte par le traité du 6 juillet.

Digitized by Google

En se fondant sur un armistice de fait qui n'est en réalité qu'une attitude défensive, révocable à volonté, en déclarant de son côté et sur cette base la cessation des hostilités, le gouvernement grec se placerait hors des principes posés par le dit traité, et contracterait en même temps un engagement qu'il ne serait pas en son pouvoir de remplir.

Il ignore quel est le territoire garanti par l'alliance, attendu que le protocole du 16 novembre 1828, dont fait mention M. Dawkins, ne lui a jamais été signifié; mais quand même cette communication lui eût été faite dans le temps, il aurait cru manquer à la bonne foi et à la loyauté, qui seules peuvent lui donner des titres à la confiance des augustes souverains alliés, si en mettant sous leurs yeux l'état réel des choses, il ne leur avait pas prouvé qu'il n'était pas en son pouvoir, à la fin de l'année dernière, comme il ne le sera jamais, de transplanter par un acte d'autorité dans l'enceinte du Péloponèse et des îles adjacentes, les malheureuses populations des provinces situées au delà de l'isthme de Corinthe.

Ces provinces, ainsi que celles du Péloponèse et des îles, ont contracté dans les jours d'épreuves et de malheurs l'engagement solennel de ne jamais séparer leur cause. Ces engagements sont consignés dans des actes revêtus d'une double sanction : la sanction des congrès nationaux, et celle plus inviolable encore du serment. Le gouvernement grec, qui ne tient ses pouvoirs que de ces mêmes actes, peut-il les enfreindre, en établissant une

Digitized by Google

ligne de séparation entre la Grèce continentale et le Péloponèse, qu'elle a plus d'une fois sauvé par d'immenses sacrifices? Et lors même que ce gouvernement s'attribuerait arbitrairement ce droit, aurait-il le moyen d'effectuer cette séparation, sans exposer à de nouvelles catastrophes des populations qui commencent à peine à gagner leurs foyers et à espérer le même repos dont jouit la péninsule, grâce à la protection et aux bienfaits des Puissances alliées? Ni les voies de la persuasion, ni celle de la force, ne sauraient lui fournir ce moyen.

Les habitants de ces provinces lui répondraient que l'article 3 du traité du 6 juillet, et la clause de la délimitation contenue dans le protocole du 22 mars, les encouragent à espérer que la justice et la magnanimité des augustes alliés ne les abandonneront pas, et que ce serait les abandonner sans retour que de les contraindre à quitter les positions susceptibles de défense qu'ils occupent. Ils répondront enfin que l'expérience de leurs longs malheurs les oblige à être inébranlables dans la résolution de ne quitter leur sol natal, ou les ruines qu'ils défendent les armes à la main, qu'en cédant à l'action d'une force majeure.

Au nombre des positions qu'ils ont occupées en dernier lieu, se trouvent Vonitza, Lépante, Messolonghi et Anatolico. Les musulmans qui composaient les garnisons de ces places, abandonnés au dénuement le plus complet, et privés des ressources du dehors par le blocus des côtes, ont demandé de leur propre mouvement à rentrer dans leur

Digitized by Google

patrie; mais cette retraite, loin d'avoir donné lieu à l'effusion du sang ou à d'autres malheurs, s'est opérée sous la sauvegarde des conventions qui caractérisent les vues modérées et pacifiques que le gouvernement grec se fait un devoir de suivre, et la juste confiance des musulmans eux-mêmes. Les lettres que le commandant du château de Roumélie et le pacha de Lépante nous ont adressées lors de l'évacuation de ces places, en fournissent une preuve irrécusable.

Dans cet état de choses, il n'est pas impossible que la faible garnison d'Athènes et des autres points compris dans la délimitation désignée dans l'article 1er du protocole du 22 mars, suive l'exemple des garnisons de la Grèce occidentale.

Par de semblables résultats le gouvernement grec aurait contribué, autant que ses faibles moyens pouvaient le lui permettre, au succès des démarches dont sont chargés au nom des trois cours les plénipotentiaires de S. M. Britannique et de S. M. le roi de France, lesquels vont se rendre à Constantinople.

Indépendamment de ces observations, il en est d'autres qu'il est du devoir du gouvernement grec de soumettre à la considération des trois cours alliées sur différents articles du protocole du 22 mars, et notamment sur ceux qui concernent l'indemnité et la suzeraineté.

Ne devant pas tarder à remettre à M. Dawkins la présente note, il se réserve de lui faire part plus tard de ses observations sur les points indiqués ci-dessus.

Digitized by Google

Le gouvernement grec prie M. Dawkins de communiquer cette réponse à sa cour.*

---

* *Lettre de M. Dawkins, résident d'Angleterre, à S. E. le comte Capodistrias, président de la Grèce.*

Égine, le 18 mai 1829.

Le soussigné, résident de S. M. Britannique près du gouvernement grec, a reçu l'ordre de sa cour de communiquer à S. E. le comte Capodistrias, président de ce gouvernement, copie d'un protocole signé le 22 mars par Messieurs les plénipotentiaires des Puissances alliées, signataires du traité du 6 juillet 1827.

Les ambassadeurs de S. M. Britannique et de S. M. le roi de France se rendent actuellement à Constantinople, dans le but d'ouvrir avec la Porte ottomane une négociation sur les bases établies par ce protocole, et avec l'espoir de conclure un arrangement définitif sur les affaires de la Grèce.

M. le président du gouvernement provisoire grec observera dans cet acte avec une vive satisfaction la détermination des trois Puissances d'exiger de la Porte ottomane le maintien de l'armistice annoncé par le reis-effendi le 10 septembre 1828, comme existant *de fait* de la part des Turcs, et vu cette détermination, le soussigné ne doute pas que S. E. appréciera la justice de l'attente des cours alliées, que le soussigné est autorisé à lui annoncer, que des mesures réciproques seront prises incessamment par le gouvernement grec, soit en déclarant une suspension d'hostilités sur tous les points où le conflit s'engage aujourd'hui, soit en rappelant ses troupes en dedans des limites du territoire placé sous la garantie des trois Puissances par l'acte du 16 novembre 1828.

Cette mesure prouvera la bonne foi et la loyauté des principes qui dirigent ce gouvernement, et la juste confiance qu'il met dans la sollicitude des augustes alliés pour les vrais intérêts et le bonheur de la Grèce.

Digitized by Google

A M. le Comte Mocénigo, à Turin.

Égine, $\frac{16}{28}$ mai 1829.

Il m'est impossible de trouver l'expression pour vous témoigner les regrets que j'éprouve de ne pas vous avoir donné signe de vie depuis si longtemps. Ce dont vous devez être assuré cependant, c'est que depuis quinze mois que je suis ici, je n'ai pas encore pu trouver un instant pour jeter un coup d'œil sur les comptes de mes dépenses domestiques. Je n'ai pu répondre à aucune lettre particulière, et si j'ai écrit à quelqu'une des personnes avec lesquelles j'ai été de tout temps en relation, je ne leur ai écrit que dans les intérêts du service de ce pays. Tel est le cas avec MM. Mustoxidis, Marinoglou d'Ancône, Eynard, etc.

Vous connaîtrez l'énorme travail dont je suis accablé, en pensant que tout est à faire dans ce pays, et que rien ne peut se faire à moins que je n'y mette la main. De là la nécessité indispensable de me rendre en personne partout où il s'agit d'établir les premiers éléments d'ordre et d'administration. De là aussi la nécessité de passer en revue le plus souvent possible les hommes qui sont mis en action, et les choses dont ils s'occupent. Je suis par conséquent tous les quinze jours en voyage, tantôt à cheval, tantôt sur le paquebot à vapeur, et en menant cette vie nomade, les écritures vont leur train; il n'y a pas d'af-

Digitized by Google

faire que je ne tâche d'expédier dans les vingt-quatre heures.

C'est par une suite de tous ces efforts que le désordre et l'anarchie ont cessé. Je ne me fais pas illusion; ce résultat en est un, mais il est négatif. Pour le rendre positif, il faut jeter les fondements de quelques institutions, et c'est de quoi je m'occupe dans ce moment.

Si l'on nous laisse le temps, si l'on nous accorde plus que des aumônes, c'est-à-dire si l'on nous accorde un petit crédit financier, si enfin l'on ne fait plus planer des incertitudes sur l'avenir de ce pays, il sera possible alors de recueillir, plus tôt qu'on ne pense, le fruit du peu de bien qu'on a pu semer depuis quinze mois sur cette terre fertile.

Les *si* dont je parle en sont des conditions de rigueur. Tant que ces conditions ne s'accompliront pas, nous vivrons ici au jour la journée, mais non pour le lendemain. Ma confiance, vous le savez, est en Dieu; il a fait des miracles pour sauver ce pays, il ne peut pas les avoir faits en vain. Fort de cette conviction, je tâche de remplir mes devoirs, et j'abandonne le reste à la Providence. Il me serait impossible de vous en dire davantage sur ma situation et sur ce pays.

La présente vous parviendra par M. Métaxas, fils du comte André, qui est un des fonctionnaires publics très-activement employé. Il envoie ce jeune homme en Italie pour faire ses études en droit. Si c'est à Padoue ou à Bologne qu'il s'arrête, vous trouverez le moyen de le recom-

Digitized by Google

mander aux professeurs qui ont l'honneur de vous être connus.

A MM. les Commissaires extraordinaires & les Gouverneurs provisoires.

Égine, $\frac{17}{29}$ mai 1829.

Vous recevez aujourd'hui le décret et la circulaire qui concernent l'élection des plénipotentiaires appelés à former le quatrième congrès national.

Il est d'un grand intérêt que les provinces se décident à choisir leurs représentants. Ils doivent jouir de toute leur confiance, et nous aimons à espérer qu'ils justifieront la nôtre.

L'expérience a désormais démontré que les citoyens ayant droit de suffrage ont besoin d'être éclairés, d'une part sur l'importance des fonctions qu'ils sont appelés à remplir dans les assemblées électorales, et de l'autre assurés que, d'après les vœux que nous formons, les délibérations du congrès national n'auront d'autre résultat que de donner une base légale et immuable à l'existence nationale et politique de leur patrie.

Les craintes que la malveillance peut leur avoir fait concevoir sur leur avenir, par une conséquence des délibérations d'un congrès national, n'ont aucun fondement. Tout au contraire; l'avenir est entre les mains de Dieu,

Digitized by Google

et il sera sans doute conforme à nos espérances, du moment que la nation saura se donner les garanties qu'elle se doit à elle-même. Or ces garanties consistent, non dans des pleins pouvoirs conférés au chef du gouvernement, mais dans des actes sagement conçus et revêtus de la sanction d'un congrès national.

Vous donnerez ces explications conjointement avec celles que renferme ma circulaire du .... aux démogérontes et aux personnes de chaque province dont la voix a un juste crédit auprès de leurs concitoyens. Vous vous concerterez avec les uns et les autres, pour faciliter dans les formes les plus régulières le choix des plénipotentiaires. Nous ne vous en prescrivons aucune; mais nous vous recommandons encore une fois la régularité et la publicité. Avec cette double sauvegarde, l'esprit d'intrigue se trouvera déjoué, et dans aucun cas les élections qui auront lieu ne pourront être critiquées comme arbitraires.

Les aventuriers qui parcourent le pays, et les meneurs qui le fatiguent de leurs mensonges, répandent des bruits sinistres. Les uns et les autres ont pour but de troubler l'esprit public et de faire manquer la convocation d'un congrès. C'est assez vous dire que nous ne saurions remplir nos devoirs, dans les circonstances graves du moment, qu'en nous trouvant entourés, le plus tôt que faire se pourra, des députés légalement constitués les plénipotentiaires des provinces. Après avoir fait ce dernier appel, aucune responsabilité ne pèsera plus sur nous.

Digitized by Google

Pénétrez-vous des vérités que je viens de vous énoncer; faites partager votre conviction aux hommes de bien de la province, et les élections se feront de manière à justifier l'attente générale. Vous aurez dès lors de nouveaux titres à notre reconnaissance.

A S. A. R. le Prince Léopold de Saxe-Cobourg.

Égine, $\frac{18}{30}$ mai 1829.

Mon prince, M. Stockmar m'a remis la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 24 mars. Fidèle organe de vos intentions

Lettre de S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg à S. E. le comte Capodistrias, président de la Grèce.

Marseille, 24 mars 1829.

Mon très-cher comte, Avant de partir pour l'Italie au mois d'octobre, j'avais voulu vous faire parvenir une lettre par le porteur de celle-ci, C.-S.-C. Stockmar; il était parvenu jusqu'à Corfou, où des difficultés inattendues lui ont fait rebrousser chemin.

Ayant fini des affaires d'argent qu'il avait en Allemagne, il veut bien de nouveau se charger de ma commission, et pour cette fois-ci j'espère que lui et ma lettre vous arriveront.

Cette lettre doit lui servir d'introduction, car du reste il doit être mon porte-voix, sa parfaite sûreté étant son principal mérite, et certes c'en est un grand à mes yeux. Tout ce que je désire est que vous voulussiez avoir l'amitié de me communiquer par lui vos vues, vos idées pour l'ave-

Digitized by Google

bienveillantes, il m'a communiqué les informations qu'il vous plaît, mon prince, de faire porter à ma connaissance, et il m'a demandé en retour celles que, dans votre généreux intérêt pour ce pays, vous désirez recevoir de ma part. Pressé comme il l'est d'aller rejoindre Votre Altesse, et accablé moi-même d'affaires qui deviennent, grâce à la politique européenne, tous les jours plus épineuses, je n'ai pu avoir avec M. Stockmar que deux entretiens. L'opinion que dans ma conscience je dois porter invariablement sur les différentes questions que nous avons discutées, se trouve consignée en peu de mots dans le petit mémorandum que je lui confie. C'est ma profession de foi tout entière, et Votre Altesse la trouvera conforme à celle que je lui ai faite, soit par ma correspondance, soit de vive voix, lors-

nir. On ne peut pas nier que cet avenir est certainement encore douteux sous bien des rapports; cependant pour pouvoir parvenir à une fin désirable, il faut s'entendre. N'ayant pas eu de vos nouvelles depuis votre départ de l'Angleterre en 1827, je craignais déjà que les événements ne m'eussent effacé de votre souvenir amical, et c'est avec une vive et grande satisfaction que j'ai entendu le contraire de plusieurs personnes impartiales qui venaient récemment de vous voir.

Vous connaissez depuis des années la sincère amitié que je vous porte; vous croirez donc facilement avec quel intérêt j'ai suivi vos pas, et quels vœux j'ai formés pour vos succès.

Fasse le Ciel que votre santé ne souffre point de toutes ces fatigues; soignez-la bien, et songez combien elle est précieuse pour vos amis et pour la cause que vous avez embrassée avec tant de dévouement.

J'espère que mon messager me rapportera de bien bonnes nouvelles, et je saisis cette occasion pour vous réitérer les sentiments distingués avec lesquels je serai toujours, mon cher comte, votre très-dévoué ami et serviteur.

Digitized by Google

qu'elle a bien voulu connaître mes idées sur l'avenir de la Grèce. L'expérience que je viens de faire depuis quinze mois au milieu des misères, des intrigues de tout genre et des fausses mesures politiques, dont cette malheureuse nation peut devenir la victime, ajoute, s'il se peut, à la conviction où je suis, qu'il n'est de salut pour elle que dans le système dont j'ai pris la liberté d'indiquer les bases dans mon mémorandum de ce jour.

Que Votre Altesse veuille bien croire à la sincérité des vœux que je forme pour que le Ciel la réserve à être le bienfaiteur d'une nation qui a des titres réels à l'existence honorable qu'il s'agit de lui assurer. Veuillez croire aussi, mon prince, aux sentiments de profonde reconnaissance avec lesquels je reçois les témoignages de bonté que vous voulez bien me donner.

Mémorandum.

Égine, $\frac{18}{30}$ mai 1829.

Avenir de la Grèce.

Plus on médite les actes diplomatiques par lesquels les cours alliées se proposent depuis l'année 1827 de pacifier le levant, plus on considère les mesures qu'elles ont prises pour atteindre ce but et les faits qui

Digitized by Google

en sont résultés, et plus on est convaincu d'une vérité incontestable, savoir, que ces mesures n'ont répondu aucunement à la pensée dans laquelle elles ont été conçues et adoptées.

L'expérience faite avec les Turcs de toute ancienneté et dans ces derniers temps, celle que les cours alliées feront encore aujourd'hui par l'envoi de leurs ambassadeurs à Constantinople, leur prouvera que la Porte ne consentira jamais, et qu'elle ne pourra jamais consentir par la voie des négociations à aucun arrangement qui, conformément au principe consacré par le traité de Londres, assurerait aux Grecs une existence nationale et politique.

Si malgré le refus que le sultan ferait encore une fois d'accepter la médiation qui lui a été offerte par le traité du 6 juillet, les Puissances persévèrent à vouloir pacifier la Grèce par les Turcs et selon les clauses renfermées dans le protocole du 16 novembre, il y a d'autres motifs et d'autres considérations qui les portent à suivre une détermination semblable.

Quoi qu'il en soit, nous doutons qu'il puisse se trouver un Grec qui osât prendre part à un arrangement de cette nature, ou qui pût en honneur et conscience prêter ses conseils ou son influence à l'exécution d'un système qui limiterait la Grèce au Péloponèse et aux Cyclades.

Le seul système auquel nul Grec ne pourra et ne saura se refuser, celui au contraire pour l'exécution

Digitized by Google

duquel chacun d'eux, nul excepté, tiendra à honneur de faire une complète abnégation de soi-même, c'est le système qui reposait sur les bases posées par la conférence de Poros, en comprenant toutefois dans la circonscription du territoire de la Grèce les îles de Candie et de Samos. Nulle force ni aucune garantie morale ne peuvent désormais replacer la population chrétienne de ces îles sous la domination musulmane. Il en résulterait qu'une fois livrées aux Turcs, la guerre et une de ses plus funestes conséquences, la piraterie, continueraient à rendre illusoire et infructueuse la pacification du levant.

Gouvernement de la Grèce.

Dans l'hypothèse que ce gouvernement fût condamné à souscrire au protocole du mois de novembre, il souscrirait à sa perte dans l'opinion du pays. Il ne pourrait l'exécuter que par la force des armes étrangères, en se chargeant d'une responsabilité sous laquelle il devrait nécessairement succomber. Il n'y aurait de sécurité et d'ordre dans le Péloponèse et dans les Cyclades, que là où se trouveraient des soldats; mais dans ces endroits mêmes la partie inerme et dénuée de tout moyen d'existence des populations de la Grèce continentale, de Candie et de Samos, qui s'y réfugierait, rendrait insupportable aux habitants du pays la misère à laquelle les condamnent pour longtemps encore

Digitized by Google

les huit années de guerre et de malheurs qu'ils viennent de subir.

Il n'en serait pas de même, si ce même gouvernement donnait à la Grèce la garantie, que quelles que soient les décisions de la Porte, les Grecs du continent, ainsi que ceux des deux îles mentionnées ci-dessus, obtiendront de la justice des Puissances alliées le sort que leur promettent les vœux qui ont motivé l'acte du 6 juillet 1827.

Les Grecs ont sous leurs yeux le protocole du 22 mars; et loin d'y trouver cette garantie, si les clauses devaient être exécutées avec l'assentiment des Turcs, ils y verraient un arrêt de mort.

Cet acte fait complétement abstraction du traité de Londres. Les Grecs ne sont pas appelés à prendre part aux négociations avec les Turcs; ils ne sont pas appelés non plus à concourir d'aucune manière au choix du prince que le protocole leur destine. Pour prendre donc l'initiative sur cette question majeure, la Grèce devrait commencer par protester contre les stipulations du 22 mars.

Le seul moyen de résoudre cette question selon le traité de Londres et avec des résultats conformes à l'attente des Puissances européennes et aux vœux des Grecs, serait le suivant : que les Puissances alliées notifient à la Grèce leur unanime et ferme résolution de reconnaître comme territoire constituant ce pays la ligne tracée par la conférence de Poros, y compris les îles

Digitized by Google

de Candie et de Samos; qu'elles demandent en retour que les Grecs leur donnent une garantie de la stabilité, de l'ordre intérieur, et des relations extérieures de cet état, en adoptant un gouvernement monarchique, et en confiant ce gouvernement à un prince chrétien que les Puissances choisiront.

Les Grecs, en accueillant avec reconnaissance cette proposition, demanderont :

1°. Que ce prince et sa dynastie embrassent la religion du pays.

2°. Que par un acte formel il convienne avec la nation des bases d'après lesquelles devra être réglée l'administration de l'état.

3°. Que dans le cas d'extinction de la dynastie régnante, celle qui devra la remplacer soit choisie par la nation Grecque, sauf la part que devraient avoir à la reconnaissance de ce choix les Puissances alliées et la Porte ottomane.

Moyens d'exécution.

Ce plan une fois adopté par les Puissances alliées, son exécution est immanquable, du moment que le prince qui devra gouverner la Grèce pourra compter sur les ressources financières que le gouvernement actuel a sollicitées par son mémoire du 30 octobre (11 novembre 1828), et du moment qu'il arrivera sur les lieux avec 1,500 ou 2,000 hommes de troupes suisses ou alle-

Digitized by Google

mandes, qui formeraient le noyau de l'armée régulière grecque, dans les trois armes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

Nous disons *suisses ou allemandes*, pour nous conformer aux intentions des Puissances signataires du traité du 6 juillet, lesquelles ont déclaré ne vouloir conserver aucune influence exclusive dans ce pays, ni directe ni indirecte.

A M. le Comte Bulgari, Résident de Russie.

Nauplie, $\frac{\text{24 mai}}{\text{5 juin}}$ 1829.

Je reçois avec des sentiments de reconnaissance qu'il me serait impossible d'exprimer, le nouveau bienfait que S. M. l'empereur de toutes les Russies daigne accorder à la Grèce.

J'aime à espérer que, grâce à la généreuse sollicitude avec laquelle S. M., conjointement avec ses augustes alliés, se plaît à rassurer cette nation sur son avenir, et à lui offrir les moyens d'y contribuer elle-même, elle justifiera leur attente.

Dans mon particulier, je vouerai tous mes soins à ce que le subside dont S. M. I. a daigné me rendre le dépositaire, soit employé selon ses intentions, et la classe malheureuse et respectable des laboureurs en aura une

Digitized by Google

juste part. Mais la nation tout entière bénira les noms augustes des souverains alliés pour de longues années, comme elle les bénit aujourd'hui, du moment que par leur garantie l'emprunt de 60,000,000 pourra devenir la base du crédit financier de cet état.

Veuillez, Monsieur le comte, porter aux pieds de S. M. I. l'hommage respectueux des sentiments et des vœux dont je me félicite d'être l'organe.

Au Conseil ministériel.

Nauplie, $\frac{\text{24 mai}}{\text{5 juin}}$ 1829.

Je vous envoie ci-joint, Messieurs, l'office que M. le comte Bulgari vient de m'adresser, en mettant à la disposition du gouvernement grec 1,000,000 de roubles en effets sur Londres.

Vous verrez par la minute ci-jointe la réponse que j'ai faite à M. le comte Bulgari. Le secrétaire pour les affaires étrangères la placera aux archives qui lui sont confiées.

Je vais me concerter avec M. l'amiral comte Heyden, afin de faire réaliser en espèces les lettres de change susmentionnées, sauf à garder une petite partie pour les remises que le gouvernement aurait à faire à l'étranger.

Je tâcherai de faire négocier à Naples les effets aux conditions les plus favorables. C'est S. E. M. de Ribeaupierre lui-même que je prendrai la liberté d'en charger.

Digitized by Google

Le premier secrétaire de la section de l'intérieur portera à la connaissance du Panhellénium l'office de M. le comte Bulgari et ma réponse.

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{\text{24 mai}}{\text{5 juin}}$ 1829.

Je reçois avec infiniment de reconnaissance les communications que Votre Excellence se plaît à me faire par ses lettres du 30 et du 31 mai.

Elles me trouvent ici, où je suis arrivé dans la vue de m'occuper moi-même, de concert avec M. de Saint-Martin et avec M. le colonel Heideck, de l'organisation définitive de la caisse militaire. Je me suis déjà expliqué avec ces messieurs, et j'espère que sous peu de jours cette branche importante du service ne nous laissera rien à désirer.

Je regrette autant que vous, Monsieur le général, que les formes d'usage aient empêché Monsieur le payeur de nous économiser les frais de transport du subside du mois de juin. Ces formalités seront remplies, et le bateau à vapeur arrivera dans les parages des places de la Messénie, pour apporter à la caisse militaire le subside susmentionné.

Ce serait un grand bonheur pour la Grèce, si Votre Excellence pouvait persuader M. le colonel Mauguin de

Digitized by Google

renoncer, ne fût-ce que pour quelques mois, à son projet de retourner en France. Je le prierai alors d'accepter la place, non de commandant du corps régulier, mais celle plus importante d'adjudant-général pour toutes les parties de l'organisation et de l'administration, non-seulement du corps régulier, mais du service et de la restauration des forteresses de l'état.

Ainsi que je m'en étais expliqué avec M. le maréchal Maison, les lumières et le travail d'un employé supérieur semblable donneraient au gouvernement toute l'assistance dont il a besoin pour se charger lui-même de la direction, et elle serait dans le fait entre les mains de l'adjudant-général.

Monsieur le maréchal m'a promis de s'occuper du choix d'un officier capable de remplir cette tâche aussi pénible qu'honorable, et jusque-là nous nous étions flattés que M. le colonel Heideck aurait pu continuer à vouer ses soins au corps régulier. La santé du colonel dépérit tous les jours davantage, et je n'ose plus exiger de sa part des sacrifices dont le service public ne pourrait profiter, autant que le désirent les nobles sentiments qui animent en faveur de la Grèce cet officier distingué. C'est depuis quinze jours qu'il m'a en effet annoncé la pénible nécessité où il se trouve de résigner ses fonctions, afin d'aller chercher dans son pays natal le repos et le climat qui seuls peuvent rétablir sa santé. Pour me donner une dernière et touchante preuve d'amitié, il ne se refuse pas à s'oc-

Digitized by Google

cuper encore du corps régulier. C'est jusqu'à la moitié du mois prochain qu'il continuera à gérer ses fonctions, et c'est dans cet intervalle que je dois de toute nécessité pourvoir à la direction du corps régulier.

Si donc le colonel Mauguin accepte ma proposition, tous mes vœux seront remplis. Dans le cas contraire, je vous prie très-instamment, Monsieur le général, de choisir parmi vos officiers un officier supérieur qui puisse et veuille se charger des fonctions d'adjudant-général du gouvernement pour cette branche du service militaire. Les observations que je vous ai faites plus haut vous donnent l'idée la plus complète de l'importance de ces fonctions, et des qualités qui doivent caractériser l'officier qui en serait chargé.

Veuillez, Monsieur le général, honorer de votre attention les intérêts que j'ose vous recommander, et me faire connaître ce que vous pouvez faire dans cette conjoncture. Ce n'est qu'après avoir reçu la réponse que je sollicite de votre bienveillance pour ce pays, que je règlerai définitivement les mesures au moyen desquelles une garnison de troupes régulières grecques occupera Patras et le château de Morée, et que la garnison actuelle de cette place pourra se rendre à Coron.

Je vous remercie infiniment de l'accueil que vous avez bien voulu faire à mes propositions concernant le donjon de Mistra. Si l'exécution peut en être ajournée par l'amende honorable que feront les soldats de Jatrakos, j'y verrai un avantage réel.

Digitized by Google

Dans le moment actuel un esprit de malveillance qui vient du dehors s'efforce de mettre le gouvernement grec dans des embarras, et il se flatte peut-être de le paralyser. Il n'y réussira pas, parce que le peuple avec son bon sens compare le présent au passé, et ne se laisse pas tromper.

Quelle que soit ma confiance dans les sentiments de la nation, dans la pureté de mes intentions et dans la droiture de ma conduite, je ne me dissimule pas cependant que le moment actuel ne serait pas bien choisi pour prendre l'initiative de mesures générales contre les donjons, et contre ce qu'ils renferment de funeste. Dès que nous serons sortis de la crise dont nous menacent les négociations de Constantinople, dès que le congrès national aura rempli sa tâche, nous entreprendrons la nôtre, et elle sera bientôt achevée avec les bénédictions de toute la Grèce.

Si néanmoins les Jatrakos ne font pas les démarches qui leur sont prescrites, je persiste dans l'opinion qu'il faut démolir le château de Mistra, et pour ce cas M. Mavros reçoit l'autorisation de se conformer à toutes les dispositions que Votre Excellence jugera devoir donner.

Digitized by Google

A M. Mavros.

Nauplie, $\frac{\text{26 mai}}{\text{7 juin}}$ 1829.

J'envoie aujourd'hui un courrier au général Schneider, et je lui demande ses conseils et sa coopération pour régler les affaires du service du corps régulier. Le colonel Heideck est malade, et il est au point de ne pouvoir pas continuer l'exercice de ses fonctions. Je me trouve ici pour cette affaire, et je suis impatient de recevoir de la part du général une réponse à ma lettre.

A cette occasion je lui écris sur le grand objet du château de Mistra et des châteaux forts. Je partage votre opinion, et je crois que ce n'est pas le moment de procéder à des mesures de rigueur, à moins que les Jatrakos ne refusent de se conformer aux ordres qu'ils ont reçus de la part du gouvernement. Pour ce cas, vous êtes autorisé à vous concerter avec le général sur toutes les mesures qu'il croit devoir prendre, à l'effet de donner un exemple. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur la part que doivent prendre à l'expédition les troupes régulières grecques. Les troupes françaises ne doivent que les soutenir. Si nous devons en venir là, vous m'en écrirez, et je vous donnerai alors les instructions et les ordres qui vous sont nécessaires.

Les lettres d'office que vous devez avoir reçues à cette heure, répondent d'avance à toutes les autres questions

Digitized by Google

que vous m'adressez dans vos lettres particulières. En ce qui concerne votre frère, c'est avec bien de la peine que je dois vous dire qu'on ne peut pas le séparer de ses collègues. Ils n'ont qu'à se justifier devant le tribunal du pays, et l'affaire sera ainsi terminée d'une manière légale. Au reste soyez tranquille; il ne lui arrivera aucun mal. Il n'est pas dans mon goût d'en faire; je n'en ai fait à personne jusqu'ici, et je ne commencerai pas assurément par Monsieur votre frère.

Tâchez d'accélérer, si vous pouvez, la réponse que j'attends du général Schneider. Les propositions que je lui adresse sur la direction du corps régulier, lui prouveront que je sais apprécier l'intérêt dont il honore la cause grecque.

A M. Lutteroth.

Nauplie, $\frac{\text{26 mai}}{\text{7 juin}}$ 1829.

Je m'empresse, Monsieur, de vous remercier des deux lettres que vous m'avez adressées au moment de votre départ de Modon. Je vais vous donner en peu de mots les renseignements que vous voulez bien me demander.

Il ne s'agit pas d'établir une ferme modèle, mais un atelier qui puisse nous donner quelques charrues belges. Il faudrait donc avoir les ouvriers nécessaires. Ils

Digitized by Google

formeraient des Grecs à leur école, et en peu de temps les ouvriers de cet atelier pourraient être destinés à d'autres travaux, tels que la confection de chars et autres constructions semblables. Si parmi les ouvriers il y avait un homme assez intelligent pour montrer aux Grecs la manière de se servir de la charrue belge, mes vœux seraient au comble. Quant aux conditions auxquelles il serait possible d'engager ces ouvriers, je vous laisse carte blanche.

Vous me demandez aussi des notions positives sur la banque elle-même. Les seules qu'il soit en mon pouvoir de vous donner se trouvent dans le petit règlement qui est déjà sous vos yeux. J'ajouterai une notion de fait, qui vaut mieux à mon sens qu'un volume de règlements. Malgré la détresse de nos finances, la banque a rendu très-exactement à échéance aux actionnaires qui ont voulu se retirer, les fonds qu'ils y avaient placés et les intérêts qui leur étaient dus. Elle a rendu jusqu'ici environ 30,000 talaris. Cette institution est à peine ébauchée. Envoyez-moi des hommes capables de la régler dans les principes qu'on suit ailleurs avec succès, et elle le sera. Nous lui donnerons alors, s'il le faut, une nouvelle garantie, celle des domaines nationaux. Cette garantie se trouve déjà énoncée dans les règlements existants.

Veuillez, Monsieur, continuer à ce pays l'intérêt que vous lui portez; donnez-nous de vos nouvelles, et faites mieux, apportez-les-nous vous-même.

Digitized by Google

Au Conseil ministériel.

Nauplie, $\frac{\text{26 mai}}{\text{7 juin}}$ 1829.

M. Tzounis vient d'achever sa tournée sur les côtes de la péninsule, et il nous a communiqué le résultat de son inspection.

Les rapports et les documents qu'il a mis sous nos yeux, et que nous vous transmettons par les présentes, prouvent deux vérités, l'une plus incontestable que l'autre. La première, que l'administration des revenus publics était confiée en grande partie à des employés dont l'immoralité égalait l'incapacité. La seconde, qu'aucune mesure n'a plus répondu à l'attente du gouvernement, que celle par laquelle les agents subalternes des finances ont été soumis à une inspection extraordinaire.

Nous regrettons de n'avoir pas assez de temps à notre disposition, pour nous occuper nous-mêmes à examiner dans leur plus grand détail les rapports de M. Tzounis. Nous confions cette tâche importante à un des membres de la commission des finances et aux trois secrétaires du Panhellénium. Nous les engageons à prendre en considération ce compte-rendu, et à nous en faire un rapport.

M. Tzounis continuera sa tournée, et rendra encore des services importants à l'état.

Digitized by Google

A M. le Chevalier Mustoxidis, à Venise.

Nauplie, $\frac{\text{26 mai}}{\text{7 juin}}$ 1829.

S. M. l'empereur de Russie a fait ordonner à M. le chevalier Naranzi d'employer 1,200 ducats pour acheter des livres d'église au bénéfice de la Grèce.

M. Naranzi me mande en avoir employé déjà 500 pour l'achat de quatre collections complètes de ces livres, et me demande des directions quant à l'emploi de 700 qui restent. Je lui écris aujourd'hui de prendre vos conseils sur l'emploi de cette somme, que je désire destiner à l'achat de livres à l'usage des écoles élémentaires.

Ce qu'il nous faudrait, ce serait quelques exemplaires de livres bien écrits et bien imprimés, pour que les élèves puissent faire leurs exercices, tant pour la lecture que pour les premiers éléments de la grammaire. Veuillez vous occuper du choix de ces livres, et engagez M. Naranzi à nous les envoyer le plus tôt qu'il pourra, conjointement avec les livres d'église qu'il a déjà achetés depuis l'année dernière.

Digitized by Google

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{27 \text{ mai}}{8 \text{ juin}}$ 1829.

M. de Ribeaupierre m'a transmis vos lettres du 29 avril et du 5 mai. J'aime à espérer que ces lignes vous trouveront déjà à Paris; je vous les envoie également par son obligeante entremise. Vous devez avoir reçu à cette heure la lettre que je vous ai envoyée par M. Gosse, et celle que je vous ai adressée par M. Lutteroth, secrétaire du maréchal Maison. Dans la vie errante que je mène, et accablé comme je suis de travail, il m'est impossible d'avoir avec moi les archives, et souvent de faire tenir copie de ma correspondance. Ne vous étonnez donc pas, si je ne vous envoie pas les duplicata des lettres que j'ai citées plus haut.

Tout ce que j'ai appris ces jours me fait croire que la grande affaire de l'emprunt ne finira pas en paroles, comme beaucoup d'autres, et dans cette supposition je suis impatient de vous savoir à Paris. On dit que les deux ambassadeurs sont déjà à Constantinople. Nous attendons le résultat de leurs démarches; mais d'un autre côté nous remplirons aussi notre devoir, en comptant toujours sur la Providence. Elle ne nous abandonnera pas, et fort de cette conviction, je fais tout ce qui peut dépendre de moi pour réunir enfin un congrès national. Les provinces invitées à envoyer leurs

Digitized by Google

plénipotentiaires pour le 15 mai, m'ont répondu en me conférant leurs pleins pouvoirs. Je viens de leur témoigner ma gratitude; mais je leur demande une seconde fois leurs représentants, et j'espère que vers la fin du mois de juin ils s'assembleront enfin à Argos.

J'enverrai sous peu de jours les enfants de Miaoulis et de Sactouris à Munich, et à cette occasion je mettrai aux pieds du roi de Bavière l'hommage de ma reconnaissance pour tous les bienfaits dont il comble ce pays. Le bon et excellent colonel Heideck a besoin en effet de sortir d'ici pour sa santé; elle dépérit tous les jours, et je n'ai pas le courage de l'engager à rester en Grèce plus longtemps. Une fois rétabli il pourra revenir.

A M. le Chevalier Matsarovitch.

Nauplie, $\frac{\text{28 mai}}{\text{9 juin}}$ 1829.

Vous avez grandement raison de vous plaindre du long et éternel silence que j'ai gardé envers vous. Mais je n'ai pas tort, si la vie d'enfer à laquelle je suis condamné depuis vingt mois, ne me laisse guère le temps de songer à mes propres affaires.

Votre dernière lettre est du mois de juin de l'année dernière. Je suis touché de votre souvenir cordial; j'aime à espérer que vous ne doutez pas du retour sincère dont je vous paie.

Digitized by Google

Je ne vous parle pas des misères et des désagréments qui m'environnent et qui m'accablent. Je tâche de ne pas perdre courage. Jusqu'à présent j'y ai réussi. Il en sera de même par la suite, parce que je puise mes forces dans ma confiance en Dieu et dans la pureté de mes intentions.

Lorsqu'on a vieilli, on ne change plus. Je marcherai donc sur ma ligne, n'importe les obstacles. Elle est droite, et par cela même la plus courte, et ne peut que mener au port de salut; celui qu'on peut atteindre avec une conscience nette est le meilleur de tous.

Si vous écrivez à l'*âme antique*, dites-lui mille choses de ma part.

Vivez heureux, mon cher Matsarovitch, au sein de votre aimable et bonne famille. Pensez quelquefois à moi; il n'est pas dit que nous ne nous reverrons point encore quelque part.

Pourquoi pas dans une île solitaire de ce bel Archipel?

A M. le Comte Bulgari, Résident de Russie.

Nauplie, $\frac{\text{29 mai}}{\text{10 juin}}$ 1829.

Nous regrettons que l'état de votre santé vous ait obligé à solliciter de S. M. I. la permission de rentrer

Digitized by Google

en Russie. Nos regrets sont, s'il se peut, plus profonds et plus vifs en vous voyant quitter la Grèce dans ce moment. Nous aimons à espérer, Monsieur le comte, que vous continuerez à lui porter l'intérêt dont vous lui avez donné des preuves si nombreuses et si touchantes. Vous y mettrez le comble en portant aux pieds de S. M. I. l'hommage de sa reconnaissance et l'expression des vœux qu'elle forme pour que S. M. I., conjointement avec ses augustes alliés, daigne achever l'œuvre de salut qui fait l'objet de leurs généreux efforts.

M. le gentilhomme de la chambre, le comte de Panin, en vous remplaçant, Monsieur le comte, justifiera la confiance dont l'honore S. M. I. Les relations que nous avons eu occasion d'entretenir avec M. de Panin dans d'autres temps, et depuis son arrivée en Grèce, lui donnent déjà de pleins droits à la nôtre.

En notre particulier nous vous remercions, Monsieur le comte, de l'opinion que vous voulez bien émettre en faveur du gouvernement provisoire actuel.

A M. N. Calergis, Commissaire extraordinaire à Syra.

Nauplie, $\frac{\text{30 mai}}{\text{11 juin}}$ 1829.

Je réponds à vos lettres du 26 et du 27 du courant. Je suis bien aise de vous voir assez pénétré de l'esprit dans

Digitized by Google

lequel sont conçues et rédigées les directions que vous avez reçues, ainsi que vos collègues, relativement à l'élection des plénipotentiaires. Vous vous y conformerez donc avec une religieuse exactitude, et les résultats répondront complétement à mon attente.

Je n'ignore pas tout le mouvement que se donnent les hommes qui aiment à faire preuve de dévouement dans cette grave circonstance. Chacun d'eux me comprend et m'explique à sa manière, et dans les meilleures intentions du monde il fait peut-être plus de mal que de bien. J'ai fait et je ferai tout ce qui peut dépendre de moi pour que personne ne se charge des intérêts de l'état que lorsqu'il y est appelé par ses devoirs; mais je ne me flatte pas de pouvoir réussir au point de faire cesser les écrivailleries et les commentaires. C'est une maladie comme une autre, et malheureusement les Grecs ne sont pas placés de manière à en être guéris facilement. Je vous sais gré au reste des informations que vous me donnez à cet égard, et j'en ferai le meilleur usage possible.

Quelque pures que soient les intentions dans lesquelles vous avez conçu l'idée de mettre les élections des plénipotentiaires des différents départements sous la sauvegarde des commissaires extraordinaires et des gouverneurs provisoires, une mesure semblable serait considérée comme un acte par lequel le gouvernement voudrait influencer ou enchaîner la conscience et les suffrages des députés. En l'adoptant, je ferai croire et

Digitized by Google

en Grèce et à l'étranger que je redoute la puissance du congrès, et que je prends des précautions pour l'asservir à mes volontés. Or je ne la redoute pas, parce que je n'ai pas de volontés. Ce que j'ai, c'est le sentiment profond de la pureté de mes intentions et de la droiture de ma conduite.

La nation en jugera; le petit nombre d'intrigants qui prétendent se mettre à sa place en jugeront aussi, et la Providence fera le reste. Bornez-vous donc à ne négliger aucun soin, afin qu'on choisisse des citoyens qui jouissent à juste titre de la confiance de leur pays. Je ne demande pas davantage. Je joins ici la réponse que j'adresse aux électeurs de Siphnos. Vous la leur accompagnerez, en leur recommandant vous-même ce que je leur recommande.

A MM. les Electeurs de Siphnos.

Nauplie, $\frac{\text{30 mai}}{\text{11 juin}}$ 1829.

La lettre que vous m'avez adressée en date du 13 mai m'annonce que le choix que le gouvernement a fait du président de votre collége n'a pas répondu à votre attente.

J'attache du prix à vous savoir tous également satisfaits, et à suivre en toute chose la plus stricte justice; je ne crois pas m'en être écarté dans le choix dont il s'agit,

Digitized by Google

si toutes les informations que j'ai eu le soin de recueillir sont conformes à la vérité. Au reste les fonctions auxquelles le président du collége des électeurs est appelé, n'exigent de sa part que de l'intégrité et de l'exactitude.

Je vous remercie des pleins pouvoirs que vous m'envoyez; mais vous connaîtrez à cette heure que ce sont des plénipotentiaires, et non des pleins pouvoirs, que je vous demande. Choisissez-les de manière à justifier la confiance de vos compatriotes; vous aurez alors des titres à la reconnaissance de la nation et à l'estime de son gouvernement.

A M. le Commissaire extraordinaire de l'Arcadie.

Nauplie, $\frac{\text{30 mai}}{\text{11 juin}}$ 1829.

J'ai reçu votre lettre du 28, et je n'ignore pas les détails concernant les plénipotentiaires élus à Tripolitza et les instructions dont ils sont munis.

Je regrette que beaucoup de personnes se mêlent d'affaires qui dans le fond ne les regardent pas. Quels que soient les sentiments qui les animent en faveur du pays, elles peuvent faire des vœux pour son bonheur, mais elles doivent s'arrêter là. Que les plénipotentiaires aient ou n'aient pas d'instructions, peu importe, pourvu que ces hommes soient honnêtes, et revêtus de la con-

Digitized by Google

fiance du peuple. A défaut de ces qualités essentielles, de quelle utilité pour le salut du pays peuvent être des instructions? On se trompe, et l'on se trompe lourdement, si l'on me suppose dans cette circonstance, comme dans toute autre, des arrière-pensées ou un projet quelconque qui me soit personnel. Si le congrès national veut de mes propositions, elles seront faites sous la sauvegarde de la publicité. La nation Grecque et le monde en jugeront.

C'est dans ce sens que je vous engage à vous expliquer envers tous ceux qui voudront vous consulter sur la question de savoir si les plénipotentiaires doivent avoir des instructions, et lesquelles. Qu'on laisse agir librement chacun comme il l'entend. S'il y a des hommes de bien dans le pays, ils n'ont qu'à faire leur devoir. Le reste sera comme il plaira à Dieu.

M. Rados vous enverra la présente. Il vous dira aussi ce que je pense en mon particulier quant au traitement des plénipotentiaires. S'ils veulent être payés, ils seront, non pas les hommes de la nation, mais de celui qui les paie. Dans aucun pays du monde il n'est alloué de traitement aux députés plénipotentiaires d'un congrès.

Digitized by Google

A M. le Général Colocotronis.

Nauplie, $\frac{5}{17}$ juin 1829.

Je réponds à votre lettre du 3 mai que je n'ai reçue qu'avant-hier. Si ce n'est pas la faute de votre secrétaire en marquant la date, j'ignore pourquoi elle m'arrive si tard. C'est M. Métaxas qui me l'envoie d'Égine. Vous me demandez des conseils pour des arrangements déjà faits. Il est connu que vous vous êtes accordé avec MM. Déligianis et Coliopoulos pour obtenir la ferme de Cariténa aux meilleures conditions possibles. Je n'aurais rien à redire à tout cela, si l'intérêt de l'état n'était un de mes premiers devoirs.

En ce qui concerne l'alliance de famille que vous vous proposez de conclure avec M. Déligianis, je n'y vois que du bien, parce que ce n'est ni par la division ni par la discorde entre citoyens que la tranquillité et l'ordre peuvent s'établir. Mais ni cette alliance ni aucune autre ne peuvent changer l'opinion que j'ai dû malheureusement former des hommes dont la conduite a été et se trouve être très-répréhensible. Vous me parlez de repentir; je le désire bien, mais ce n'est pas sur des paroles que je dois fonder mon jugement. Il y a vingt mois qui déposent contre certains hommes : il faut qu'au moins vingt mois déposent pour; alors je les croirai.

Digitized by Google

Ce que je viens de vous dire avec une entière franchise vous prouvera, j'espère, que je ne renonce pas à l'opinion que j'ai de votre bon jugement et de la droiture de vos intentions.

A M. le Commissaire extraordinaire des Sporades occidentales.

Nauplie, $\frac{6}{18}$ juin 1829.

Le projet de règlement pour l'orphanotrophe, ainsi que l'état des employés et de leur traitement, vous arriveraient aujourd'hui avec une approbation formelle, si l'ensemble de ce projet ne manquait de l'ordonnance relative à l'école normale. On voit que les élèves de l'orphanotrophe y prennent part; mais il n'est pas parlé des externes, ni des élèves qui peuvent arriver des écoles d'enseignement mutuel des provinces.

A cette addition je désire qu'on en fasse une autre, pour marquer d'abord les maîtres qui donneront des leçons, les heures et les jours dans lesquels ces leçons seront données. Cette école doit embrasser au moins deux classes, parce qu'il faut supposer que les externes et ceux qui y seront admis pour devenir des maîtres, seront en état de recevoir des leçons de la seconde période.

Veuillez proposer à la commission de s'occuper de ces

Digitized by Google

additions, et renvoyez-moi tout le règlement, pour qu'il soit approuvé et mis à exécution.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Nauplie, $\frac{6}{18}$ juin 1829.

Les ouvertures que les Liappis* vous font parvenir par l'intermédiaire du chef de votre garde sont d'un grand intérêt, et méritent une mûre et profonde méditation. Il m'est impossible pour le moment de vous donner des instructions positives, et de vous autoriser à entrer en négociation avec les braves primats de la Liappuria. Le chef de votre garde pourra néanmoins écrire à son père que les propositions ont été portées à la connaissance du gouvernement, et qu'il ne manquera pas de lui faire savoir le plus tôt possible les réponses que celui-ci jugera pouvoir donner. Il se peut que les ouvertures dont il s'agit aient pour but de compromettre le gouvernement grec. On l'accuserait de vouloir remuer l'Albanie, et pour donner du crédit à cette accusation, on cherche peut-être des documents et des preuves. Veuillez donc être sur vos gardes, et ne négligez pas les précautions qui sont nécessaires pour ne pas donner dans le piége, si piége il y a.

---

* Peuplade albanaise.

Digitized by Google

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Nauplie, $\frac{8}{20}$ juin 1829.

Les observations que vous adressez au gouvernement par vos dépêches du 2 du courant, ainsi que la demande du secours en troupes, en vivres et en munitions, étaient parvenues à notre connaissance par les dépêches du lieutenant plénipotentiaire en date du 5. Le retard qu'a éprouvé l'envoi des renforts qu'il vous avait destinés, tient au désordre que de mauvais esprits ont fait prévaloir dans différents corps de l'armée.

Le lieutenant plénipotentiaire a fait tout ce qui pouvait dépendre de lui pour accélérer l'expédition de la cavalerie; à cette heure elle est à sa destination. Il a de même réitéré les ordres les plus pressants pour vous faire arriver une chiliarchie. Je viens de lui écrire de vous envoyer des renforts ultérieurs; et n'en doutez pas, il s'acquittera avec zèle et sollicitude de cette tâche.

Je déplore comme vous, et plus que vous, le peu de prévoyance du commissariat. Les munitions de guerre auraient dû être préparées pour l'usage de l'armée, et elles ne le sont pas. On y remédiera le mieux possible; on enverra, par le bâtiment chargé de vivres qui va mettre à la voile pour Talandi, toutes les cartouches prêtes dont on pourra disposer ici. On vous enverra aussi à Salamine de la poudre, du plomb et du papier,

Digitized by Google

pour qu'on en confectionne. Je réitère aujourd'hui des ordres très-sévères au commissariat sur tous ces points; je ne puis pas faire davantage.

Je ne doute pas que dans la situation difficile où vous vous trouvez, vous ne fassiez preuve de fermeté et de persévérance. Les forces de l'ennemi ne peuvent pas être considérables. Toutes les notions que nous avons nous portent à être persuadés qu'il n'y a sous ses ordres qu'à peine 1,500 ou 2,000 hommes. On prétend que ses efforts pour en amener un plus grand nombre ont échoué. Néanmoins il ne faut pas le mépriser; et vous ferez bien de prendre toutes les mesures les plus énergiques pour déjouer ses plans, pour garder vos positions, et pour préserver d'une irruption les provinces délivrées.

A S. M. le Roi de Bavière.

Nauplie, $\frac{9}{21}$ juin 1829.

Sire, Votre Majesté daigne accorder à la Grèce de nouveaux gages de sa bienveillance auguste, en honorant de sa bienfaisante protection les enfants de deux de ses plus illustres citoyens, l'amiral Miaoulis et le vice-amiral Sactouris. Ces enfants viennent, Sire, déposer à vos pieds l'hommage de la reconnaissance, non-seulement de leurs familles, mais de la Grèce tout

Digitized by Google

entière. Permettez-moi, Sire, d'y joindre le mien.

J'ai des actions de grâces très-respectueuses à rendre à Votre Majesté de la lettre qu'elle s'est plu à m'écrire d'Italie. Je regrette infiniment que la santé du colonel Heideck lui impose la nécessité d'aller chercher hors de la Grèce son rétablissement. C'est par le colonel que je prendrai la liberté d'entretenir Votre Majesté de notre situation, et des vœux que je ne cesserai de former pour qu'il vous plaise, Sire, de nous continuer votre protection.

A M. Démétrius Botzaris, à Munich.

Nauplie, $\frac{9}{21}$ juin 1821.

J'ai reçu avec plaisir votre dernière lettre, et je vous envoie la présente par les jeunes Miaoulis et Sactouris. Plus tard vous serez en plus grande compagnie; je vous enverrai votre cousin, et deux ou trois autres de vos compatriotes. Vous êtes assez avancé dans vos études pour leur servir de modèle et pour les aider. Les informations que je reçois sur votre compte me font beaucoup de plaisir, et comblent de joie votre mère et vos oncles. Continuez donc à faire des progrès, et devenez ainsi un citoyen utile.

Digitized by Google

A MM. les Primats des provinces de Hifsamos, de Sélino, de la Canée & d'Apocorona, en Candie.

Nauplie, $\frac{10}{22}$ juin 1829.

Si quelque chose pouvait ajouter à la douleur que nous fait éprouver la situation de votre patrie, ce serait assurément les plaintes et les demandes que vous nous adressez, et plus encore leurs déplorables motifs.

Vous paraissez peu d'accord avec vos compatriotes des autres provinces, peu disposés à vous laisser diriger par le conseil, et enfin peu satisfaits de l'assistance que l'agent du gouvernement grec, M. Hane, tâche de vous donner, afin de maintenir l'ordre et la tranquillité intérieure, et de vous ménager ainsi l'espoir d'un meilleur avenir.

Quoique nous n'ayons jusqu'ici aucune information officielle sur l'objet de vos plaintes, ni de la part du conseil de Candie, ni de celle de M. Hane, néanmoins nous leur adressons aujourd'hui nos observations sur vos demandes, et nous les engageons à faire tous leurs efforts pour rétablir la concorde et l'union parmi vous. Nous vous engageons aussi d'y concourir en remplissant à l'égard de vous-mêmes et de votre patrie commune avec bonne foi et zèle les devoirs qui vous concernent.

Digitized by Google

Délivrez-vous des coupables; rendez-les à la justice publique. Vous n'ignorez pas les dangers imminents auxquels sont exposés les hommes accusés de piraterie. Croyez que les mêmes dangers existent encore, et sachez que votre conduite peut les aggraver de manière à ce qu'aucune intervention de notre part en votre faveur ne soit plus possible, et que lors même qu'elle serait possible, elle ne vous serait plus d'aucune utilité. Nous vous le répétons avec une douleur inexprimable : l'avenir de votre patrie sera plus que jamais en danger, si vous continuez à donner le spectacle affligeant de la guerre civile et de la discorde.

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{10}{22}$ juin 1829.

Je profite de l'occasion que m'offre l'obligeance de M. le général Trézel, pour avoir l'honneur de vous remercier de votre lettre du 7 (19). Elle m'arrive au moment où le général se propose de continuer son voyage.

Les observations que vous voulez bien me faire relativement à M. Mavros, seront sous peu mises au profit du service public. On me dit qu'il a été nommé par son pays natal député au congrès. Il sera donc remplacé, et je tâcherai d'être plus heureux dans le choix de son successeur. Je vous le répète encore, Monsieur le géné-

Digitized by Google

ral, toutes les observations que vous voudrez bien m'adresser sur l'état des affaires, et sur la conduite des employés dans les provinces où se trouve votre armée, seront considérées par moi comme de nouveaux gages des nobles sentiments qui vous animent en faveur de la Grèce, et en mon particulier je vous en serai très-reconnaissant.

Je partage entièrement le point de vue élevé, sous lequel vous avez envisagé, Monsieur le général, notre position en Roumélie. Les ordres que j'ai donnés du moment que j'ai connu l'acte du 22 mars, sont conçus dans votre pensée, car elle est la mienne. Les troupes grecques n'ont qu'à garder leurs positions et s'abstenir de tout mouvement offensif quelconque. Le fait est que dans la Grèce orientale les Turcs sous la conduite du Sélictar Podda tâchent de déplacer nos troupes, pour se ménager la libre communication avec l'Attique et la garnison d'Athènes, et les nôtres se défendent. Telle est la vérité pure et simple; et à tout événement je pourrai en offrir les preuves les plus incontestables.

Je vois avec infiniment de regret que M. le colonel Mauguin est retenu à Patras à cause de sa santé. Ce retard me contrarie au delà de toute expression; cependant je m'y résigne, dans l'espoir que dans le courant de ces jours le colonel Mauguin sera en état de nous arriver à Nauplie. Dans le cas contraire, je vous supplie d'y trouver remède; car le colonel Heideck est si

Digitized by Google

souffrant qu'il ne peut plus s'occuper du corps régulier; et avec la meilleure volonté du monde, je ne puis pas me mettre à sa place pour cette foule de détails, desquels dépend, je ne dirai pas le succès, mais la possibilité de l'organisation de ce corps.

J'étais sur le point de garder ici le général Trézel, et de l'engager à m'aider dans l'attente de l'arrivée de M. Mauguin ou de vos nouvelles dispositions. Je n'ai pas osé insister, car les raisons qu'il m'a données n'admettent pas de réplique. Il est cependant si bienveillant pour nous, qu'il ne refusera pas d'accepter les fonctions auxquelles j'appelle de tous mes vœux le colonel Mauguin, si la santé de cet officier s'oppose plus longtemps à ce qu'il puisse s'en charger lui-même.

Je ne saurais assez vous exprimer, Monsieur le général, la reconnaissance que m'inspirent les bonnes dispositions du général Trézel. Il dépend désormais de vous de les utiliser, le cas échéant, au bénéfice de la Grèce. Veuillez accélérer autant que possible la décision de cette affaire majeure.

M. le colonel Pauzié est nommé inspecteur du personnel et du matériel de notre artillerie. Les explications que je viens d'avoir avec lui me font espérer que cette mesure aura les résultats les plus satisfaisants. Si M. Garnot se donnait la peine d'arriver ici, dans peu d'instants nous règlerions ensemble la partie qui concerne le service du génie. Le général Trézel, avec lequel j'ai eu plus d'un entretien, vous dira que rien ne

Digitized by Google

me tient tant à cœur que de voir enfin dans de bonnes mains l'œuvre aussi difficile que vitale de l'organisation du corps régulier.

A M. le Comte de Panin, Résident de Russie.

Nauplie, $\frac{10}{22}$ juin 1829.

C'est avec infiniment de reconnaissance que je reçois les informations que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre par votre office du 6 (18) du courant relativement aux démarches que le ministère impérial a faites et poursuit encore, afin d'obtenir la réalisation d'un legs de M. Zoé Zossimas en faveur de la Grèce.

Il m'est cependant bien pénible d'apprendre que les efforts du ministère n'ont produit jusqu'ici aucun résultat satisfaisant, et que vu le dérangement total de la fortune du débiteur, il lui sera impossible d'acquitter les deux traites pour la valeur de 100,000 roubles qui constituent le don fait par feu M. Zossimas à sa patrie. Cette somme aurait fourni au gouvernement grec le moyen de fonder et d'organiser une dixaine d'écoles d'enseignement mutuel, et de prêter quelque secours aux nombreux orphelins qui, livrés au dénuement le plus complet, implorent son assistance. Dans un moment où les faibles ressources de l'état ne lui permettent point

Digitized by Google

de destiner des sommes considérables à cette partie essentielle de la régénération du peuple Grec, il aurait rempli avec la plus grande utilité pour le pays les nobles intentions du légataire.

Les assurances néanmoins que vous me donnez, Monsieur le comte, m'encouragent à espérer que dans sa bienveillance le ministère impérial voudra bien continuer ses instances auprès de Mme Zoucikoffsky, pour obtenir le paiement soit total soit partiel des deux lettres de change mentionnées ci-dessus. Mais si ses démarches pour faire avec les débiteurs un arrangement à l'amiable étaient infructueuses, et que M. Zossimas, frère du légataire, fût obligé de recourir aux voies judiciaires pour les contraindre au paiement de leur dette, j'aime à espérer que le ministère emploiera tous les moyens en son pouvoir pour engager les tribunaux saisis de cette affaire d'en hâter autant que possible la décision.

Vous êtes prié, Monsieur le comte, de porter à la connaissance du ministère impérial le vœu que je viens d'exprimer ici.

Digitized by Google

A MM. les Commissaires & les Gouverneurs provisoires dans l'Archipel.

Nauplie, $\frac{10}{22}$ juin 1829.

Le capitaine Carpoff est envoyé dans l'Archipel pour engager les anciens soldats du corps régulier à reprendre du service dans la ligne, et pour engager aussi des jeunes gens bien constitués et de bonnes mœurs à se vouer à ce service.

L'organisation du corps régulier étant sous beaucoup de rapports améliorée, le sort du soldat étant assuré et aussi avantageux que possible, M. Carpoff n'aurait dû trouver aucune difficulté à envoyer au dépôt de Nauplie un nombre considérable de vieux et de jeunes soldats. Il en est autrement, et nous vous recommandons de ne négliger aucun effort de votre part pour faciliter le succès du recrutement. Faites la même recommandation de notre part aux démogérontes et aux notables du pays, et faites-leur bien comprendre qu'au succès complet de l'organisation militaire se rattachent les plus grands intérêts de l'état.

Si ce second essai de recrutement volontaire ne réussit pas à la satisfaction du gouvernement, si dans sa tournée M. Carpoff ne peut envoyer aux dépôts 4 ou 500 bonnes recrues, le gouvernement sera obligé d'avoir recours à l'exécution de la loi de conscription.

Digitized by Google

Nous ne pensons pas que les habitants de l'Archipel y voient un avantage. Nous vous recommandons encore une fois d'appuyer de tous vos soins et de tous vos efforts le capitaine Carpoff.

A M. Lesseps, Consul général & Chargé d'affaires de S. M. T. C., à Tunis.

Nauplie, $\frac{10}{22}$ juin 1829.

J'ai reçu à temps la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par M. Carvellas, fils de l'ecclésiastique qui préside à Tunis au rite grec.

Je suis très-sensible à votre aimable et bon souvenir, et je ne saurais assez vous exprimer toute la reconnaissance que je vous dois, pour le bien que vous avez fait aux Grecs, qui, grâce à votre intervention jouissent de leur liberté au sein de leurs familles. Vous ne doutez pas, j'espère, de l'empressement avec lequel je tâcherai de payer ma dette envers vous, du moment que l'occasion favorable s'en présentera. Veuillez aussi croire que je ferai tout ce qui peut dépendre de moi pour procurer au jeune Carvellas ce qu'il désire, puisque votre recommandation lui donne des droits à tout mon intérêt.

Digitized by Google

A la Démogérontie de Spetzia.

Nauplie, $\frac{11}{23}$ juin 1829.

Nous venons de recevoir votre lettre du 7, et nous déplorons les scènes scandaleuses dont vous nous rendez compte. Trois citoyens de la classe du peuple nous ont aussi apporté une requête accompagnée de nombreuses signatures légalisées par vous, non plus en votre qualité de démogérontes, mais dans celle de primats.

Il nous est impossible de vous exprimer toute la peine que nous font éprouver ces égarements et leurs motifs. L'esprit de parti qui domine quelques-uns des primats pousse le peuple à ces mouvements, et les députés nous l'ont avoué de la manière la plus sincère et la plus touchante.

Le commissaire extraordinaire a déjà reçu l'ordre de vous faire connaître comment nous jugeons les mouvements du 3, et quels sont les remèdes qu'il est encore en votre pouvoir d'apporter, afin que ces scandales ne fassent plus tort aux véritables intérêts de votre île. Nous disons qu'il est encore en votre pouvoir d'apporter ces remèdes, parce que de toute autre manière les remèdes eux-mêmes vous feraient plus de mal que de bien dans l'opinion de la Grèce, et plus encore dans l'opinion de l'étranger.

Vous devez donc vous réconcilier avec vos adversai-

Digitized by Google

res, vous devez vous entendre avec eux, pour établir de bonne foi l'ordre et la tranquillité intérieure. Dans le cas contraire, le gouvernement sera forcé d'ordonner au tribunal de première instance de chercher dans une autre île du département une résidence, où sa dignité et l'exercice de ses fonctions ne soient plus compromis.

Le gouvernement prendra encore d'autres mesures. Il vous abandonnera le soin tout entier de vos affaires; il ne se mêlera d'aucune, et les conséquences et la responsabilité d'un pareil état de choses pèseront sur les citoyens qui ont le plus à perdre.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Nauplie, $\frac{17}{29}$ juin 1829.

J'ai reçu vos rapports en date du.... et je m'empresse de vous faire parvenir les directions que vous sollicitez, attendu que je doute que le lieutenant plénipotentiaire puisse vous les donner. Vos communications doivent l'avoir trouvé sur son départ, sa santé ne lui permettant pas de rester plus longtemps à Lépante.

J'ai appris avec satisfaction les succès qu'ont eus les troupes qui sont sous vôtre commandement, et je vous en félicite.

Je partage complétement avec vous l'opinion qu'une

Digitized by Google

diversion dans l'île d'Eubée vous ménagerait le moyen de garantir aux populations que couvre votre ligne militaire, leur sécurité et la récolte actuelle. Mais dans un moment où le gouvernement grec est invité par les Puissances alliées, pour la seconde fois et de la manière la plus sérieuse, à rappeler ses troupes de la Grèce continentale, au moment où par des soins suivis il peut à peine conserver l'espoir que les Puissances s'arrêteront à ces seules invitations, il ne peut, sans encourir une grave responsabilité, autoriser une expédition qui aurait le caractère d'un mouvement offensif. Les plus grands intérêts seraient compromis, par le fait seul qu'on attribuerait au gouvernement grec le dessein de suivre un système politique qui serait improuvé par les Puissances alliées. C'est donc pour ne pas donner prise à une semblable supposition de la part des Puissances, c'est, nous le répétons, pour ne pas faire encourir à la nation la responsabilité des conséquences qui pourraient en résulter, que je suis dans la pénible nécessité de ne consentir pour le moment à aucune opération qu'on pourrait considérer comme offensive. L'armée doit se borner à garder ses positions et à les défendre. Il se peut que les circonstances du dehors deviennent plus favorables; et dans ce cas je ne tarderai pas à vous donner de nouvelles informations.

L'affaire de Hadji Christos n'en est pas une; le gouvernement n'a jamais eu l'intention de faire sortir sa famille de la maison qu'elle occupe, sans se charger

Digitized by Google

de lui procurer un autre logement, et c'est ce que j'ai fait dire par le commandant de la place à Mme Hadji Christos. Je réponds en deux mots à ce brave hipparque, et je l'engage à se tranquilliser sur ce point.

Je vous fais observer à cette occasion que l'on tâche de toute manière de démoraliser l'armée et de la mutiner. Ces essais ont réussi à Lépante. J'attends des informations détaillées sur ce qui s'est passé, pour prendre une mesure décisive. J'aime à espérer que vous veillerez attentivement sur les troupes que vous commandez, afin de les préserver de la contagion. Elle nous vient du dehors; mais elle ne manque pas de quelques sources dans l'intérieur. Le prétexte de la mutinerie de la garnison de Lépante est la prétention de recevoir immédiatement toute la solde arriérée. Je vais examiner ce qu'il y aura à faire; mais en attendant, je vous engage à convaincre les chefs et les soldats d'une vérité qui est incontestable, savoir que le gouvernement actuel a fait pour eux, depuis qu'il a la direction des affaires, plus qu'aucun autre gouvernement n'a pu faire dans l'espace de huit années; qu'il fera plus encore; que leur solde leur sera payée aux époques et dans les formes que les moyens financiers pourront lui permettre; enfin qu'il leur assurera un sort, du moment que leur conduite légitimera les mesures qu'il devra prendre à cet effet.

Digitized by Google

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{18}{30}$ juin 1829.

Je viens de recevoir les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 28 juin.

Je les reçois au moment où le paquebot à vapeur est déjà parti pour Modon, portant à son bord le payeur du corps régulier, avec les quittances pour le subside du mois de juin.

Cependant M. de Saint-Martin vient de me dire, que Monsieur l'intendant de votre armée le prévient qu'il ne se trouve pas en fonds pour payer à échéance le subside susmentionné. Cette révélation me paraît inconcevable, attendu qu'il y a six semaines on n'a pas élevé de difficultés sur le paiement de ce troisième subside, en alléguant le manque de fonds, mais bien la nécessité d'attendre l'expiration complète du mois. J'en appelle, Monsieur le général, sur ce fait à votre propre témoignage, et je vous laisse juger l'effet moral que produirait le retour du paquebot à vapeur sans le subside du mois de juin.

Pour continuer le récit des embarras dont on m'environne, peut-être très-involontairement, je vous dirai, Monsieur le général, que les lettres de Paris du 24 mai m'annonçaient de la manière la plus positive que M. le baron de Rouen nous apporterait les subsides ar-

Digitized by Google

riérés que dans sa générosité le roi de France accordait à la Grèce. M. de Rouen est enfin arrivé. J'ai eu l'honneur de le voir ici; et en me parlant des subsides, il m'a assuré avoir déposé à Modon 500,000 francs; mais que par une méprise de je ne sais quel ministère, l'ordonnance par laquelle cette somme pourrait être livrée au gouvernement grec n'était pas encore arrivée, et qu'il ne pourrait par conséquent me faire remettre cette somme qu'à son retour de Constantinople, où il va se rendre.

D'une autre part, les hommes qui veulent arriver à leurs fins par le désordre (et malheureusement il y en a dans ce pays de toute espèce et couleur), ont porté quelques-unes des chiliarchies, et notamment celles qui sont à Lépante, à réclamer le paiement immédiat de tous leurs arrérages, c'est-à-dire 250 à 300,000 talaris. On a persuadé à ces malheureux, que si ce n'est pas le gouvernement qui leur donne cet argent, d'autres le leur donneront en temps et lieu.

Je m'arrête ici, et je ne vous fatiguerai pas, Monsieur le général, de plus longs détails sur ce concours de circonstances fâcheuses. Je n'ai pas fait cette grâce à M. de Rouen. Il se rend à Constantinople : je devais donc lui faire connaître au juste l'état des choses, et remplir ainsi en honneur et conscience les devoirs du gouvernement grec, tant envers ce pays qu'envers les Puissances qui l'honorent de leur protection.

Je reviens à la question du subside du mois de juin,

Digitized by Google

et je prie Votre Excellence de la trancher, de manière à ce que le service du corps régulier ne soit pas paralysé.

Je vous remercie infiniment, Monsieur le général, de l'intérêt bienveillant qu'il vous plaît de prendre à la tranquillité du pays et à ma sûreté personnelle. Je me trompe peut-être, mais je crois que ni l'une ni l'autre ne sont en péril, malgré tous les efforts qu'on fait pour porter quelques malheureux à devenir les instruments de leur propre perte. Quoi qu'il en soit de mon opinion à cet égard, si les faits me prouvaient que le mouvement de vos troupes fût nécessaire, je m'empresserais d'avoir recours à votre généreuse assistance.

J'espère que la santé de M. Mauguin sera bientôt rétablie, et que j'aurai la satisfaction de le voir ici dans peu de jours.

A MM. les Archevêques & les Primats du mont Olympe.

Nauplie, $\frac{\text{21 juin}}{\text{3 juillet}}$ 1829.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée en date du 25 mars. J'ai entendu aussi les explications que m'a données de vive voix le porteur, qui se charge également de la présente.

Je dois aujourd'hui vous conseiller, comme je l'ai fait au mois de novembre, de demeurer tranquilles dans la

Digitized by Google

position où vous vous trouvez. Confiez-vous en la Providence; confiez-vous aussi dans la justice des souverains alliés, et ne doutez pas de l'intérêt bien sincère que vous porte le gouvernement grec. Au moment où il le pourra, il ira au-devant de vos désirs; il sera le premier à vous donner les directions que vous devrez suivre pour trouver enfin le port de salut. Jusque-là, je vous le répète, restez tranquilles, et ménagez avec prudence et sagacité le pouvoir sous lequel vous vous trouvez. Il n'est pas à présumer que dans les circonstances actuelles les Turcs eux-mêmes n'apprécient la sagesse de votre conduite. Dieu est grand, et dans sa miséricorde il ne vous abandonnera pas.

A MM. les Commissaires extraordinaires & les Gouverneurs provisoires.

Nauplie, $\frac{\text{21 juin}}{\text{3 juillet}}$ 1829.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que la loi défend aux membres du conseil législatif de prendre aucune part directe ou indirecte à la prise en ferme des revenus de l'état. Cette loi doit avoir une application plus sévère à l'égard du gouvernement lui-même et de tous les employés, attendu que c'est à leur surveillance et à leur désintéressement que la nation confie cette branche vitale de son service.

Digitized by Google

Les informations qui nous parviennent de toute part nous font soupçonner que ces principes ont été souvent méconnus pour le passé, et qu'actuellement même quelques employés du gouvernement seraient disposés à les méconnaître encore. Il est de notre devoir de vous prévenir que, dès le moment où nous apprendrons que quelqu'un des employés qui sont sous votre direction aura pris une part directe dans l'achat des revenus qui ont été vendus ou qui seront mis à l'enchère, nous serons forcés de destituer cet employé, et d'articuler dans le décret de destitution les motifs qui auront nécessité cette mesure.

Il vous est enjoint de notifier le contenu de la présente à tous les employés qui sont sous vos ordres.

Au Commissariat général.

Nauplie, $\frac{\text{22 juin}}{\text{4 juillet}}$ 1829.

Désirant mettre sous les yeux du quatrième congrès national un compte-rendu de chaque branche de l'administration, je vous engage, Messieurs, chacun pour la partie qui vous concerne, à vous occuper de ce travail.

Vous vous bornerez à énoncer des faits, en abandonnant les détails à l'examen que le congrès pourrait vouloir faire des différents documents dont vos archives sont dépositaires.

Digitized by Google

Si le service dont vous êtes chargés ne souffrait pas de votre absence d'Égine, vous pourriez vous rendre à Argos, afin d'être auprès du gouvernement pour les affaires courantes, et pour lui fournir les renseignements dont il pourrait avoir besoin dans ses relations avec le congrès.

A la Démogérontie d'Hydra.

Nauplie, $\frac{\text{26 juin}}{\text{8 juillet}}$ 1829.

Vos collègues, MM. Tzamados et Orlandos, nous ont remis la lettre que vous nous avez adressée en date du 20 juin. Ils nous ont exposé aussi de vive voix, avec les honorables sentiments qui les animent pour le bien-être de leur pays, l'objet de leur mission, et les motifs qui vous portent à attendre avec impatience le résultat heureux de leur démarche.

Vous désirez obtenir l'institution d'un port franc à Hydra, et vous espérez ainsi procurer des ressources à la nombreuse population de l'île.

Cette demande a été prise en considération par le Panhellénium; le principe en a été adopté, et le rapport sur lequel une délibération ultérieure devait avoir lieu expose, ainsi que vous le savez, les mesures auxquelles il faut pourvoir d'avance, afin de connaître si cette institution peut avoir lieu ou non. Il s'agit en effet de savoir

Digitized by Google

quels seront les fonds qu'on emploiera pour préparer matériellement cet établissement, et de quelle source on tirera ces fonds. Le conseil ministériel, qui a délibéré encore une fois sur cet objet important, reconnaît la nécessité de vous engager à nous indiquer, relativement aux fonds en question, les moyens dont vous comptez pouvoir disposer. Lorsque nous aurons cette information, nous n'hésiterons pas à porter votre demande aux délibérations du congrès national, et nous l'appuierons de nos bons offices.

Nous doutons que le port franc puisse offrir les ressources dont vous paraissez avoir un besoin immédiat, pour offrir du travail et du pain à votre nombreuse population. Vous n'ignorez pas non plus que l'île de Spetzia fait la même demande, et qu'en obtenant la même concession, les avantages minimes du port franc ainsi partagés rendraient plus qu'illusoires les espérances qu'auraient conçues les populations de ces deux îles.

Cependant on leur a fait concevoir ces espérances. Il se peut aussi que si elles se trouvent déçues, ou parce que le port franc ne serait pas accordé en même temps à l'île de Spetzia, ou enfin parce qu'il ne produirait pas les bénéfices auxquels on s'attendait; il se peut, disons-nous, qu'on attribue un pareil résultat non à la nature des choses, mais au peu d'empressement ou à l'ingratitude du gouvernement central. Soyez donc sur vos gardes, et tâchez de préserver le peuple de ces perfides insinuations; car à tout événement le gouvernement

Digitized by Google

pourra le détromper, et les conséquences ne seront jamais à sa charge.

A M. le Gouverneur provisoire de Poros.

Poros, $\frac{\text{27 juin}}{\text{9 juillet}}$ 1829.

C'est avec infiniment de satisfaction que je viens de voir les travaux que vous avez fait entreprendre dans la ville de Poros. J'apprécie infiniment la part que prennent à ces améliorations les citoyens de cette ville. Je ne saurais mieux leur prouver l'intérêt que m'inspire la continuation de ces travaux qu'en y prenant part moi-même. Vous ouvrirez par conséquent une souscription, et vous me débiterez personnellement pour la somme de 1,000 piastres. Le produit de la souscription, et les petites branches de revenus que vous avez affectées à ce service, vous donneront les moyens d'achever ce que vous avez si bien commencé.

Je vous autorise en même temps à notifier à la démogérontie et aux habitants de Poros, que je les aiderai également pour procurer aux enfants de leur ville le bienfait d'une école d'enseignement mutuel. M. le baron de Schaumburg donnera le plan de l'édifice, vous le ferez commencer immédiatement avec les fonds qui existent. Je me chargerai du reste.

Continuez, Monsieur, à faire preuve de patriotisme et

Digitized by Google

de zèle, et comptez sur la reconnaissance du gouvernement.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Argos, $\frac{1}{13}$ juillet 1829.

J'ai vu le capitaine Rangos, et j'ai reçu les lettres dont il était porteur. Je viens de recevoir aussi par le pentacosiarque Géroukos votre rapport du 26 juin.

Les directions que vous avez reçues en tout dernier lieu répondent d'avance à votre demande. La solde d'un trimestre est préparée, et dans trois ou quatre jours la partie qui regarde les corps sous vos ordres, arrivera au couvent de Phanéroméni. Le commissariat vous fera connaître les dispositions qui sont relatives à la distribution de cette solde.

Voilà tout ce que le gouvernement peut et doit faire pour le moment. Lorsque le subside qu'il a déjà reçu en lettres de change, et dont il attend le montant en espèces, sera arrivé, l'armée en aura sa part, comme il est de toute justice, et elle sera satisfaite.

Si au lieu de ces avantages, et du plus grand de tous, celui de sauver son propre honneur et son existence, elle préfère suivre les conseils des malheureux qui la pervertissent, elle se perdra sans retour.

Quelque déplorables que puissent être les consé-

Digitized by Google

quences dont vous faites mention, soyez bien assuré que ces conséquences ne retomberont jamais ni sur le gouvernement, ni sur les citoyens qui, comme vous, savent remplir leur devoir avec fermeté.

Je vous expédie la présente par une de mes ordonnances, afin que vous soyez instruit encore une fois et une heure plus tôt des seules mesures que je puis prendre, pour offrir encore une planche de salut aux hommes qui veulent se sauver. Il ne m'appartient pas d'en prendre d'autres, et je n'en prendrai pas.

A M. le Capitaine Hane.

Argos, $\frac{2}{14}$ juillet 1829.

J'ai reçu par votre messager les rapports que vous m'avez adressés sous les numéros 2, 3 et 4.

Les informations que j'avais reçues précédemment sur les fâcheuses affaires de Kissamos m'avaient déjà porté à engager le colonel Heideck à vous ordonner de concentrer toutes les troupes régulières à Grabuse. Cette mesure une fois exécutée, vous n'avez qu'à vous tenir à Grabuse, en vous abstenant dorénavant, et jusqu'à nouvel ordre, de toute participation quelconque dans les affaires intérieures de Candie.

Elles se trouvent si compliquées par leur propre nature et par la situation déplorable des habitants du pays,

Digitized by Google

que le gouvernement ne pourrait y prendre part, sans se compromettre gravement, qu'à deux conditions. La première, qu'il eût à sa disposition une force armée considérable. La seconde, que par l'envoi de cette même force en Candie, la crise dont cette île est menacée ne fût point accélérée et aggravée.

Ces deux conditions ne pouvant pas être remplies dans ce moment, il ne nous reste qu'à garder Grabuse, comme un asile qu'à tout événement la population de Candie pourra trouver, et comme un point de contact par lequel, si les circonstances devenaient favorables, le gouvernement grec pourrait encore aider cette île.

Telles sont les directions que vous suivrez, jusqu'à ce que le gouvernement se trouve en mesures de vous en donner d'autres. J'attends ici d'un instant à l'autre le membre du commissariat pour l'armée, et je lui donnerai les ordres les plus positifs de régler vos comptes, de manière à ce que vous ne soyez pas dans l'embarras.

A M. le Général Dentzel.

Argos, $\frac{4}{16}$ juillet 1829.

Le gouvernement apprend avec satisfaction que vous êtes installé dans le commandement de l'armée de la Grèce occidentale, et que vous entretenez l'espoir d'a-

Digitized by Google

planir toutes les difficultés qui pourraient s'opposer à l'accomplissement de la tâche qui vous est confiée.

Cette tâche, nous vous le répétons, consiste à garder les positions que l'armée occupe actuellement, et à mettre dans son administration l'ordre qui est la condition essentielle de toute discipline militaire.

Désirant contribuer, autant qu'il peut dépendre de nous, à ce résultat, nous avons déjà mis à la disposition du commissariat général les fonds nécessaires pour faire un trimestre de solde à l'armée. Vous pouvez par conséquent donner aux troupes sous vos ordres l'assurance que sous peu de jours, un intendant arrivera à votre quartier général avec la commission spéciale de procéder et de veiller à la répartition de l'argent qui leur est destiné.

Notre lieutenant plénipotentiaire vous donnera à cette occasion des directions plus particulières, relativement aux abus qui se sont commis par les chefs dans la prétendue augmentation de leurs corps respectifs. Il vous appartient, en attendant, de faire constater au moyen d'une inspection rigoureuse le nombre effectif des soldats sous les armes; vous prendrez pour base de cette inspection les rôles dressés par M. Spaniolakis, lors de la revue générale que cet intendant a passée dans le mois de janvier dernier.

Tous les soldats qui ont été reçus postérieurement à cette époque, pourront bien faire valoir leurs titres à une gratification pour les services qu'ils auraient été

Digitized by Google

dans le cas de rendre à l'état; mais ils ne devront pas être considérés comme faisant partie des chiliarchies, et en conséquence comme ayant droit à la solde et aux autres avantages que le règlement assure à ces dernières.

A la Commission des Finances.

Nauplie, $\frac{5}{17}$ juillet 1829.

Indépendamment du rapport que la commission de révision nous remettra sur l'administration des finances, nous désirons présenter au congrès national un rapport fait par la commission des finances sur son administration, et sur celle aussi qui concerne la banque.

Vous voudrez bien, Messieurs, joindre à ce rapport un budjet, qui présentera l'actif et le passif, tant pour le passé que pour l'avenir, en vous limitant à l'année courante. Il est bon que le congrès connaisse d'une part les ressources dont le gouvernement peut disposer, et de l'autre les dépenses qu'il a à faire. Dans ce bilan il ne faut pas compter les subsides du dehors que le gouvernement espère, mais qui ne sont pas à sa disposition. Le million de roubles que la Russie nous a envoyé n'est pas dans cette catégorie, parce que nous en avons déjà reçu les lettres de change.

Veuillez, Messieurs, achever ce travail le plus tôt que vous pourrez. Celui que vous m'avez envoyé sur ma

Digitized by Google

demande particulière, vous facilitera l'accomplissement de cette tâche.

Au Commissariat de la Marine.

Argos, $\frac{10}{22}$ juillet 1829.

En réponse au rapport que vous venez de nous adresser sous le numéro 4,945, nous vous annonçons que le gouvernement approuve la conduite sage du capitaine Criézis, et les instructions dont vous venez de le munir. Vous les lui confirmerez au nom et de la part du gouvernement, en lui recommandant de décliner toutes les explications dans lesquelles M. Hastings, commandant du brick anglais, voudrait entrer avec lui sur la question de l'armistice. Il réussira d'autant plus facilement, que par le fait il fera observer aux bâtiments sous ses ordres une attitude conforme à celle qu'ils garderaient, si l'armistice existait de droit.

D'un autre côté, si les bâtiments de guerre de la station anglaise n'ont pour but que de garantir la libre navigation des pavillons anglais et ionien dans le golfe Ambracique, dès que cette libre navigation n'est pas entravée par la station grecque, il est à espérer que nulle discussion sérieuse ne pourra être élevée par les commandants anglais, et c'est ce que nous désirons pardessus tout.

Digitized by Google

C'est dans ce principe que vous renouvellerez vos instructions au capitaine Criézis. Vous lui témoignerez à cette occasion le suffrage dont le gouvernement honore sa conduite, et la juste confiance que lui inspirent son patriotisme et sa sagesse.

Au quatrième Congrès national.

Argos, $\frac{11}{23}$ juillet 1829.

Rendons grâces au Seigneur! Vous êtes enfin réunis, et vous formez le quatrième congrès national, au moment où l'avenir de la Grèce fait l'objet de la sollicitude bienveillante et active des Puissances alliées.

Les circonstances sont graves; mais pénétrés, comme nous le sommes, du sentiment de nos devoirs, nous devons espérer que Dieu ne nous abandonnera pas. Dans sa miséricorde il a opéré des miracles pour sauver la Grèce; soyons intimement convaincus qu'il ne les aura pas faits en vain.

Secouant le joug de quatre siècles d'esclavage par un concours d'événements que nulle prévoyance et nulle sagesse n'ont pu maîtriser, la Grèce a lutté seule contre de nombreux et formidables ennemis, et contre des adversités sans cesse renaissantes. Son courage, ses malheurs et sa persévérance, ont inspiré en sa faveur des sentiments pleins de philanthropie aux nations chré-

Digitized by Google

tiennes des deux hémisphères; et elle a reçu de leur part, lorsque sa détresse était extrême et que la crise paraissait fatale, des preuves d'une généreuse bienveillance, au moyen desquelles elle a pu défendre les intérêts sacrés qu'elle s'efforçait de placer sous la sauvegarde du droit des gens.

Cependant une douloureuse expérience lui avait prouvé que ses nobles efforts, que ses sanglants sacrifices, que les secours empressés des nations, manquaient leur but par cela seul que les Puissances européennes ne leur accordaient pas leur sanction.

L'acte du mois d'avril 1826 signé à Saint-Pétersbourg, le traité de Londres du 6 juillet 1827, et la journée à jamais mémorable du 8 (20) octobre, lui annoncèrent enfin que la Grande-Bretagne, la Russie et la France, reconnaissaient la justice de sa cause, et que leur puissante intervention allait mettre un terme honorable à ses longues infortunes.

Ce fut dans le mois de juin de la même année que je reçus le décret du congrès de Trézène du 12 avril. Je crus ne pouvoir mieux justifier la confiance que la nation se plaisait à placer en moi, qu'en tâchant de lui procurer, avec quelques chances de réalisation, l'espoir que les cours alliées ne lui refuseraient par leur généreuse assistance pour sa restauration, du moment que par le rétablissement de l'ordre elle leur aurait donné la garantie qu'elle voulait, et que par conséquent elle pouvait avec des secours, l'accomplir bientôt.

Digitized by Google

C'est pour chercher moi-même l'occasion et les moyens de faire naître, de fonder et d'entretenir ces espérances, dont j'ai été heureux de pouvoir me réjouir avec la nation, que j'ai fait de longs voyages avant de me rendre au milieu d'elle.

Vous connaissez l'état dans lequel se trouvait alors le pays. Vous n'ignorez pas non plus les actes par lesquels, du consentement du conseil législatif et avec les bénédictions du peuple, le gouvernement provisoire fut installé.

Il est maintenant de mon devoir de vous rendre compte de son administration, et il vous appartient de la juger.

Quand nous avons institué le Panhellénium, c'est que nous désirions profiter des connaissances dont devaient être dépositaires les magistrats auxquels la nation avait plus d'une fois confié ses intérêts. Nous désirions aussi prouver à l'Europe que la Grèce voulait l'ordre, et que pour la seconder le gouvernement ne croyait pouvoir mieux faire que de se préserver lui-même du pouvoir arbitraire. Ce fut de l'armée, de la marine et des finances, que le gouvernement dut avant tout s'occuper.

Le règlement provisoire qui institue les chiliarchies, l'ordonnance qui règle le service de la marine, celles qui instituent la commission de la banque et des finances, et plus tard le commissariat général, furent les premiers développements de l'organisation intérieure. Ces règlements publiés, la caisse publique eut des fonds,

Digitized by Google

et la banque nationale lui prêta la somme de 2,034,660 piastres (135,644 talaris).

L'Archipel fut délivré de la piraterie, dont on flétrissait injustement le nom de la marine grecque. Les camps de Damala et de Mégare rallièrent tous les braves que la misère et l'anarchie avaient forcément jetés dans les voies du désespoir.

Une division sous les ordres de l'amiral Miaoulis garantit la sécurité de la navigation dans l'Archipel, et alla porter à nos malheureux frères de Chios tous les soulagements qu'il était en notre pouvoir de leur offrir.

Une seconde division, commandée par le vice-amiral Sactouris, fut chargée du blocus que les amiraux des Puissances alliées nous engageaient à établir.

A peine ces mesures étaient-elles exécutées, à peine commencions-nous à étendre graduellement dans toutes les provinces de l'état l'action réparatrice d'une administration régulière, qu'un nouveau fléau vint tout compromettre.

Ibrahim-Pacha de son camp nous envoya la peste. Spetzia, Hydra, Argos, et plusieurs districts du Péloponèse, en furent atteints. La nation traversa cette nouvelle épreuve avec le noble courage et la pieuse résignation qui la caractérisent. Aussi en est-elle sortie victorieuse.

Malgré les difficultés insurmontables qu'opposaient les lignes sanitaires, l'organisation intérieure des provinces fut réglée. Les démogéronties, les commissaires extraordinaires et les gouverneurs provisoires furent installés.

Digitized by Google

L'inspection sanitaire, celles des ports, des douanes et de la police, furent aussi instituées.

A cette époque et au moment où nos ressources financières étaient épuisées, la Providence nous envoya des consolations. LL. MM. le roi de France et l'empereur de Russie daignèrent nous accorder des subsides, et ceux de la France nous furent remis par un agent diplomatique qui venait d'être accrédité auprès de nous.

Les espérances que nous avions conçues, en mettant aux pieds des souverains alliés les vœux de la Grèce, commençaient ainsi à s'accomplir. Elles se réalisaient aussi par la généreuse coopération de l'amiral Codrington. Ce noble ami de la cause grecque avait déjà obtenu à Alexandrie l'évacuation du Péloponèse, lorsque l'expédition française, en débarquant dans la péninsule, complétait l'œuvre de la délivrance.

Les places de la Messénie et de l'Achaïe furent en effet évacuées par les musulmans; et les habitants de ces contrées, qui avaient eu la force de survivre à de si longues calamités, purent enfin regagner les ruines et les déserts que l'ennemi leur avait laissés à la place des villes, des villages et des campagnes florissantes, qu'il avait envahis.

Grâce à la présence de l'armée française, grâce aux travaux qu'elle a exécutés, et aux secours qu'elle a répandus à pleines mains partout où elle a campé, ces provinces commencent à se restaurer. Les forteresses de Coron, de Modon, de Navarin et de Patras sortent de

Digitized by Google

leurs décombres comme par enchantement, et sont déjà mises en état de défense.

Dans le mois de novembre la peste se déclara de nouveau dans la province de Calavrita, et menaça la presqu'île d'une nouvelle catastrophe. Au premier appel de leur illustre chef, les soldats français sortirent de leurs cantonnements, et en établissant sous les ordres du général Higonet et au milieu des dangers et des privations de tout genre un cordon sanitaire, en fournissant à des centaines de malheureux des vivres et des habillements, ils extirpèrent en peu de jours le germe de ce terrible fléau.

L'armée française s'arrêta dans la péninsule. Les Grecs du continent s'attendaient à la voir franchir ces limites. Ils nous adressèrent leurs vœux, et nous espérions de les voir s'accomplir, car l'acte diplomatique qui en décidait autrement n'avait point été porté à notre connaissance.

Cependant l'armée d'expédition s'apprêtait à quitter la terre qu'elle avait rappelée à la vie ; mais nous reçûmes en même temps de nouveaux gages de la munificence de Charles X. Sa Majesté nous continue des subsides ; l'armée d'occupation laisse des garnisons dans les places de la Messénie, et nous fournit des éléments précieux pour donner à l'organisation de nos troupes régulières le développement et la consistance qui leur manquent.

Les bienfaits de S. M. T. C. vont encore plus loin. Elle

Digitized by Google

donne des ordres, et les malheureux qui avaient été conduits captifs en Égypte sont rendus à la liberté et à leur patrie.

Une commission de savants de l'Institut de France et des ingénieurs sont chargés d'explorer le sol classique de la Grèce. L'archéologie, la géographie, les sciences et les arts font l'objet de leurs travaux, et c'est particulièrement notre patrie qui en recueillera le fruit.

Les représentants des cours alliées arrivèrent à Poros au mois de septembre, et nous fûmes invités à leur fournir les notions qu'ils jugeraient nécessaires de recueillir sur les questions que les Puissances médiatrices devaient décider d'après les clauses du traité de Londres.

Nous nous acquittâmes de ce devoir, ayant toujours sous les yeux les instructions dont le congrès d'Épidaure avait muni la commission diplomatique, et en nous y conformant autant qu'il a pu dépendre de nous.

S. M. l'empereur de Russie, et plus tard S. M. le roi de la Grande-Bretagne honorèrent aussi la Grèce de l'envoi de leurs agents diplomatiques auprès de nous.

Dans le courant de l'automne, la conférence de Londres reprit encore ses travaux, et le protocole du 16 novembre fut signé. Cet acte cependant ne nous a pas été communiqué officiellement. Il n'en est pas de même du protocole du 22 mars de l'année courante. Vous prendrez connaissance de toutes les communications qui ont été faites au gouvernement grec sur ces graves intérêts, et vous honorerez, nous l'espérons, de votre approba-

Digitized by Google

tion celles que nous avons soumises à la justice des Puissances alliées.

Vous verrez que nous nous sommes efforcés de ne pas nous écarter des principes qui ont guidé le congrès d'Épidaure, sans cependant perdre de vue ceux qui sont une conséquence nécessaire de la situation de la Grèce à l'égard d'elle-même, de la Porte ottomane, et des Puissances médiatrices. Le traité du 6 juillet indique cette situation; c'est à la fixer pour toujours que sont destinées les négociations actuelles.

Nous croyons superflu de vous entretenir des motifs qui ont rendu impossible l'exécution entière des lois décrétées par les assemblées d'Épidaure, d'Astros et de Trézène. Nous pensons aussi que les mêmes motifs subsisteront, tant que des traités formels ne fixeront pas la circonscription territoriale de la Grèce, ainsi que les relations de son gouvernement avec la Porte ottomane et avec les Puissances médiatrices.

Jusque-là nous ne pouvons, selon notre opinion, que régler provisoirement l'ordre intérieur, garantir par des mesures justes et sévères les droits que les citoyens ont acquis au prix de leur sang, et nous occuper de la révision de nos lois fondamentales, en nous éclairant de bonne foi des leçons de l'expérience.

C'est d'après ces considérations que sont conçus tous les règlements provisoires qui composent l'ensemble des actes du gouvernement actuel. Sur votre demande le secrétaire d'état les mettra tous à votre disposition.

Digitized by Google

L'ordre judiciaire commence à s'établir; et ce n'est qu'en aplanissant des difficultés nombreuses que nous sommes parvenus à remplir, autant qu'il était en nous, les vœux que les provinces nous avaient exprimés à plusieurs reprises. Elles nous témoignent maintenant leur reconnaissance d'une manière qui honore le caractère du peuple Grec.

Un grand nombre d'affaires sont terminées à la pleine satisfaction des parties intéressées, et sans que les tribunaux aient eu recours à des moyens coërcitifs. Toutefois au nombre de ces affaires encore arriérées, il y en a qui exigent des règlements spéciaux. Nous en avons arrêté un pour ce qui concerne les anciennes dettes, et vous penserez peut-être que d'autres seront également nécessaires.

L'église a beaucoup souffert des longues calamités de la nation. Notre devoir était de nous procurer avant tout un aperçu exact de son état actuel. Le conseil ecclésiastique a été institué à cet effet, et nous sommes dans l'attente de ses rapports.

Dès notre arrivée en Grèce nous nous sommes occupés de cette nombreuse population d'enfants, que la misère et la destruction du pays livraient au vagabondage et à la perdition. L'orphanotrophe d'Égine en renferme déjà 500, et les écoles d'enseignement mutuel qui sont organisées dans les différentes provinces offrent à plus de 6,000 enfants les avantages de l'instruction élémentaire.

Digitized by Google

Une école normale va être instituée à Égine. Elle doit devenir la pépinière des maîtres d'enseignement mutuel dont la nation a besoin.

Nous espérons pouvoir, à l'aide de Dieu et des généreux amis de la Grèce, procurer sous peu de temps à chaque province et à chaque village le bienfait d'écoles élémentaires.

Lorsque cette base de la régénération nationale sera solidement établie, le gouvernement devra instituer sans retard dans les différentes provinces de l'état des écoles centrales, où les élèves sortant des établissements d'enseignement mutuel puissent recevoir une instruction supérieure dans les lettres, dans les sciences et dans les arts.

Une école centrale militaire est déjà établie à Nauplie sous la direction d'un chef habile et rempli de zèle. Elle ne peut que nous promettre des résultats heureux. Cette institution fait partie des troupes régulières grecques.

Le rapport que vient de nous adresser M. le colonel Heideck, qui a eu la direction de ce corps, vous fera connaître ce qui a été déjà fait et ce qui reste encore à faire, pour donner à l'organisation de nos troupes régulières, et à celle de tous les services qui sont relatifs aux forteresses, l'étendue et la consistance qui leur sont absolument nécessaires.

Lorsque vous prendrez en considération, à côté de ce rapport, ceux que vient de nous adresser le commissariat général, et les observations dont nous les accom-

Digitized by Google

pagnons, vous pourrez juger de l'état actuel de la force armée nationale, ainsi que des mesures qu'il faudra prendre, afin d'assurer un sort convenable aux citoyens qui ont porté et qui porteront les armes sur terre et sur mer, et afin de donner à l'armée comme à la flotte une organisation qui cadre avec les ressources et avec la situation du pays.

L'une et l'autre ont rempli leur devoir, et la nation leur doit des témoignages de gratitude pour les services qu'elles ont rendus aux provinces de l'état que les Turcs avaient occupées de nouveau dans des temps de détresse générale. Ces contrées sont aujourd'hui sous le drapeau de la croix. Dieu et les souverains alliés ne les livreront plus sans doute aux malheurs dont elles ont été pendant si longtemps le théâtre.

Le compte-rendu que la commission des finances vous soumettra, et dont nous allons vous donner ici le résumé, vous présente des résultats qui doivent vous inspirer de nouveaux sentiments de reconnaissance envers les augustes bienfaiteurs de la Grèce, et envers tant d'illustres et de généreux amis de sa cause.

Vous verrez l'état de nos faibles revenus, et vous pourrez calculer en même temps l'immense tâche que vous aurez à remplir, pour mettre la caisse publique en état de faire honneur aux engagements de la nation, et de pourvoir à ses besoins les plus urgents.

Nous n'avons négligé aucun soin pour vous procurer des ressources. Vous prendrez connaissance des démar-

Digitized by Google

ches que nous avons faites auprès des cours alliées, afin de pouvoir négocier sous leurs auspices un emprunt de 60,000,000 de francs. Vous lirez les communications qui nous ont été adressées à ce sujet, et vous serez encouragés à partager nos espérances.

Nous finirons par vous exprimer les vœux que nous formons pour que, dans les circonstances graves et difficiles du moment, vos délibérations répondent à l'attente de la patrie, à celle des Puissances alliées, et de toutes les nations civilisées.

En comparant le passé au présent, il ne vous sera pas difficile de prendre des mesures sages, au moyen desquelles vous puissiez placer la nation dans l'attitude la plus favorable à son acheminement vers l'avenir que la Providence lui réserve.

Nous ne pouvons y contribuer nous-mêmes que par le courage que nous inspire la sainteté de notre cause, et par la pureté et la modération des principes que nous suivrons pour la soutenir.

Des négociations sont ouvertes. Si nous sommes appelés à y prendre part, conformément aux clauses du traité de Londres, il vous appartient de munir le gouvernement des pouvoirs nécessaires. Vous pouvez en délibérer aujourd'hui avec pleine connaissance de cause, attendu que vous avez sous les yeux des documents qui ne vous laissent pas de doute sur le plan de pacification que la conférence de Londres a déjà adopté.

Nous le répétons encore; mettez la main sur votre

Digitized by Google

conscience, conformez-vous aux devoirs qu'elle vous prescrit, et ne doutez jamais de la justice des Puissances alliées.

Vous devez en second lieu prendre en considération l'administration de l'état. Si vous accordez votre suffrage à l'opinion que nous vous avons déjà énoncée à cet égard, vous jugerez qu'elle ne pourra être réglée par des lois constitutionnelles et permanentes, que lorsque le sort de la Grèce sera définitivement arrêté. Jusque-là vous serez peut-être portés à sanctionner la continuation du système provisoire actuel, sauf à le modifier de manière à ce que le gouvernement, entouré de nouveaux conseils, puisse affermir l'ordre et la tranquillité dans l'intérieur, procéder utilement à la révision de nos statuts constitutionnels, et prendre enfin toutes les autres mesures que l'honneur, la justice et une sage prévoyance recommandent plus particulièrement à votre attention. Dans cette catégorie se trouvent celles qui concernent les finances, le crédit, la dette extérieure, les indemnités que le gouvernement est dans l'obligation d'offrir aux citoyens qui ont sacrifié leur fortune au service de l'état, l'exécution des engagements contractés par les congrès d'Épidaure, d'Astros et de Trézène envers ces mêmes citoyens et envers les braves qui ont versé leur sang pour la patrie, enfin les soulagements et les secours qu'il doit procurer aux villes qui ne sont plus que des monceaux de ruines, ainsi qu'à la classe aussi estimable qu'infortunée des laboureurs.

Digitized by Google

Pour résoudre avec une utilité réelle toutes ces questions et celles qui s'y rattachent, il faut du temps et des notions qui nous manquent, et que nous tâcherons de recueillir.

Mais en arrêtant dès aujourd'hui les principes d'après lesquels le gouvernement, conjointement avec ses conseils, devra s'occuper de chacune de ces grandes questions et des intérêts majeurs qui en dépendent, vous aurez rempli la moitié de votre tâche. Elle le sera complétement, lorsque vous vous réunirez encore pour prendre connaissance des travaux que le gouvernement aura faits, et pour délibérer définitivement sur les projets de lois qu'il vous soumettra.

Si vous adoptez ce plan, ce sera d'après les bases que vous aurez arrêtées, que le gouvernement répondra aux Puissances européennes, toutes les fois qu'il s'agira des arrangements relatifs à l'exécution du traité de Londres. Ces arrangements cependant ne seront obligatoires pour la nation, que lorsque vous les aurez ratifiés.

Nous en disons autant des lois fondamentales ou constitutionnelles; elles seront mûries, discutées et rédigées d'après les principes que vous aurez posés, et il vous sera réservé de les revêtir de votre sanction.

Vous décrèterez enfin les principes et les formes, d'après lesquels tous les autres intérêts devront être réglés jusqu'à la nouvelle convocation du congrès national.

Digitized by Google

Avant de vous séparer, vous serez jaloux sans doute d'être les organes par lesquels la nation offrira l'hommage solennel de sa reconnaissance au souverain Arbitre des destinées des peuples, aux monarques alliés, à leurs amiraux, à l'armée d'expédition, à son illustre chef, et aux généreux philhellènes qui ont donné tant de preuves d'intérêt à la Grèce et fait tant de sacrifices en sa faveur.

Par l'exposé franc et sincère que je viens de vous faire, je me suis acquitté, Messieurs, de mon devoir envers la nation, qui a daigné me confier la place de son premier magistrat.

Je serai heureux de lui consacrer le peu de vie qui me reste, quand même je serais appelé, ainsi que je le désire vivement, à la servir encore comme simple citoyen. Je ne saurais mieux lui prouver les sentiments dont me pénètrent les témoignages réitérés de confiance qu'elle s'est plu à me donner.*

A MM. les Commissaires extraordinaires & les Gouverneurs provisoires.

Argos, $\frac{11}{23}$ juillet 1829.

Vous trouverez ci-joints l'allocution et le compte-rendu

* Voyez dans les *pièces additionnelles* n° 1 la réponse du congrès à ce discours d'ouverture.

Digitized by Google

par lesquels le gouvernement a ouvert aujourd'hui la session du quatrième congrès national.

Il vous est recommandé de donner connaissance de ces actes aux magistrats, et à ceux des citoyens qui ont des titres à votre confiance. Le compte-rendu leur fera comprendre la situation du pays, et les vœux que forme le gouvernement pour que la nation contribue à l'accomplissement de ses destinées.

Nous aimons à espérer que les travaux du congrès nous fourniront les moyens de procurer à chaque province le soulagement et la prospérité auxquels elles ont tant de titres.

A M. A. Mavrocordatos.

Argos, $\frac{13}{25}$ juillet 1829.

Vous ne m'en voudrez pas si j'ai tardé jusqu'à aujourd'hui à répondre à votre lettre du 8, que je n'ai reçue cependant que le 11. Si vous ajoutez à mes occupations ordinaires celles que me donne le congrès, vous trouverez que je n'ai pas trop de temps à ma disposition. Je saisis néanmoins le premier instant de liberté, pour ne pas vous faire attendre longtemps ma réponse.

Je vous sais infiniment gré de la franchise avec laquelle vous me parlez de votre situation. Je vous paierai d'un juste retour, en vous indiquant de mon côté avec

Digitized by Google

un entier abandon le point de vue sous lequel je l'envisage.

C'est depuis longtemps, vous le savez, qu'on a vu avec jalousie la part active que je vous ai donnée dans l'administration publique. Reconnaissant en vous beaucoup de zèle et une grande capacité, appréciant vos travaux et la supériorité de votre esprit, je me suis constamment applaudi d'avoir eu recours à votre coopération. J'ai laissé dire les jaloux, espérant que le témoignage des faits et l'expérience mettraient un terme à leurs clameurs. D'après les observations que vous venez de m'adresser, il en est autrement.

Si pour confondre la calomnie vous désirez une enquête, donnez-moi les moyens d'en faire ouvrir une, et en temps et lieu elle sera ouverte. Jusque-là je ne vois pas pourquoi vous vous retireriez des affaires publiques. Quand même vous auriez pris définitivement une résolution semblable, je vous proposerais encore d'attendre paisiblement la fin du congrès. Il y aura nécessairement des changements dans l'administration, et il vous sera réservé de juger alors s'il vous convient d'y prendre part, ou de jouir des agréments de la vie privée.

Les explications que je viens de vous donner vous prouveront, j'espère, que je vous apprécie plus que vous ne paraissez le croire.

Le comte Métaxas m'a parlé du projet relatif au petit fort d'Actium (Punta). Je m'en occuperai dès que j'en aurai le temps.

Digitized by Google

A M. le Lieutenant-colonel Raiko, Commandant de Patras.

Argos, $\frac{18}{30}$ juillet 1829.

J'apprends avec satisfaction que le second escadron de cavalerie est enfin arrivé à Patras, et que vous avez réussi à abriter provisoirement hommes et chevaux, jusqu'à ce que vous puissiez procéder à la construction d'une caserne. Quant aux difficultés que vous éprouvez à pourvoir l'escadron des fourrages nécessaires, je ne doute pas que vous ne parveniez à régler graduellement avec M. de Saint-Martin cette partie du service; au surplus j'adresse aujourd'hui à M. Axiotis l'ordre de vous prêter toute l'assistance que vous seriez dans le cas de lui demander.

Les informations que renferme votre rapport sous le numéro 9, relativement aux malfaiteurs qui commencent à infester les chemins dans les environs de Patras, avaient été portées à ma connaissance. Dès lors le gouvernement a attribué le mal plutôt à l'esprit de faction qui travaille encore certaines provinces de la péninsule, qu'à toute autre cause quelconque. Dans cette conviction, que vos observations rendent maintenant, s'il se peut, encore plus intime, il a dû chercher le remède de préférence dans l'emploi des moyens locaux, qui dirigés avec sagesse devaient déconcerter l'intrigue, et mettre au grand jour à la fois ses coupables desseins et son impuissance. En effet

Digitized by Google

j'ai chargé de cette mission le général Colocotronis, en sa qualité de commandant en chef des troupes départementales du Péloponèse. Des hommes ont été envoyés par lui sur les lieux, et j'ose espérer qu'à cette heure ils auront mis fin aux désordres que vous me signalez.

S'il en est autrement, et qu'à la réception de la présente vous jugiez encore utile ou nécessaire de donner suite à la mesure que vous me proposez, je vous autorise à le faire, comptant d'avance sur la capacité et le zèle que vous mettrez à vous acquitter de cette tâche.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Argos, $\frac{19}{31}$ juillet 1829.

Votre rapport en date du 14, ainsi que les explications que m'ont données M. Lassani et le chiliarque Christodoulos, m'ont fait éprouver une peine bien vive. La promesse que vous avez faite à l'armée vous avait été faite par le gouvernement; et ce qu'il y a de déplorable seulement, c'est que vous ayez été contraint de donner cette promesse par écrit, comme si votre parole ou celle du gouvernement ne suffisait pas.

Après le paiement du trimestre actuel, il sera procédé à une nouvelle revue; et cette revue faite, on procèdera au paiement des arrérages.

Le désordre cependant, ou de nouvelles mutineries

Digitized by Google

qui auraient lieu dans ces entrefaites, légitimeraient les mesures sévères que le gouvernement devrait nécessairement prendre.

Il faut que les soldats sachent que la moindre de leurs actions est notée par les agents des Puissances alliées et par le général en chef français qui est dans les places de la Messénie. Il résulte de là que le gouvernement est en quelque sorte responsable, par les délibérations qu'il prendra à l'égard de l'armée, non-seulement envers la nation, mais aussi envers les Puissances dont l'intervention doit décider du sort de Grèce.

Cette considération, expliquée d'une manière claire aux capitaines et aux soldats, doit leur faire comprendre que le présent ne ressemble pas au passé. Quoique la mutinerie de Lépante ait fini, le général Schneider a cru de son devoir de s'en assurer lui-même; et à cet effet il a envoyé à Lépante une frégate avec deux compagnies de grenadiers sous le commandement d'un officier supérieur. La mission de cet officier consiste à faire déclarer aux Rouméliotes que les troupes françaises étant chargées de garantir la tranquillité intérieure de l'état et notamment du Péloponèse, aucun désordre ne sera toléré. Cet antécédent est de nature à éclairer l'armée sur sa position, et même sur son avenir, qui est tout entier entre ses mains; et elle ne le devra qu'à sa bonne conduite.

Le lieutenant plénipotentiaire, conjointement avec le commissariat, vous donnera les directions qui concernent votre position militaire.

Digitized by Google

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Argos, $\frac{19}{31}$ juillet 1829.

Votre lettre du 13 m'a fait infiniment de peine. Elle me prouve que les intrigants ont eu des succès auprès des troupes qui sont sous vos ordres.

La réponse d'office que vous recevez aujourd'hui, vous met en état de déclarer aux soldats que le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour que vous teniez parole.

Le commissariat enverra dès les premiers jours du mois d'août les ordres pour qu'on fasse la revue de l'armée. La revue faite, l'armée recevra ses arrérages.

Cependant la publication de mon compte-rendu, ce qu'il contient en faveur des soldats et des officiers, et sur la nécessité d'assurer aux uns et aux autres un sort honorable, les actes enfin que le congrès émettra à cet égard, prouveront encore une fois à ces hommes que le gouvernement veut leur salut.

Je ne crois pas que le temps nous permette de proposer aux délibérations du congrès un décret qui corrige et réforme l'organisation de l'armée. Ce que je vais lui proposer, c'est d'arrêter les bases d'après lesquelles cette réorganisation pourra se faire, en consultant sur ce grand travail ce que l'expérience nous aura appris.

Comme le règlement actuel est votre ouvrage, comme

Digitized by Google

c'est vous plus que tout autre qui en avez fait l'épreuve, c'est vous plus que tout autre que je consulterai, du moment où je pourrai m'occuper de cette grande affaire. Jusque-là il importe par-dessus tout de garantir l'armée des intrigues et des intrigants dont elle est en ce moment l'objet, et dont elle sera peut-être la victime, si elle ne s'en préserve pas à temps.

Vous me faites observer que les lettres et les messagers de Nauplie, d'Argos et d'Égine pervertissent son esprit. Il serait d'un immense intérêt de couper le fil de ces menées perfides. Nous ne le pourrons que lorsque nous aurons des données positives. Les nobles sentiments qui vous animent, m'assurent d'avance que vous ne négligerez aucun soin ni aucun effort pour concourir à ce grand résultat.

Le congrès nous donne de très-bonnes espérances. Ses délibérations ont jusqu'ici déjoué complétement les coupables calculs d'une poignée de misérables. La session ne durera pas longtemps, attendu que la majorité des députés est entièrement convaincue que dans la session actuelle le congrès ne peut que poser les bases d'après lesquelles les grands intérêts de l'état seront réglés. Ces bases, que j'ai déjà assez indiquées dans mon compte-rendu, vont être discutées et arrêtées.

Du moment que le congrès aura terminé ses travaux, et j'espère que ce sera dans deux ou trois semaines, je m'occuperai exclusivement de l'armée, et j'aime à me flatter que jusque-là vous maintiendrez les choses dans un

Digitized by Google

état satisfaisant. J'ai ordonné à M. Spiliadis de vous tenir au courant des actes du congrès, à mesure qu'ils seront publiés par les gazettes.

A M. le Colonel Heideck.

Argos, $\frac{\text{22 juillet}}{\text{3 août}}$ 1829.

Puisque l'état de votre santé vous oblige à résigner les fonctions que vous avez exercées jusqu'ici avec un noble dévouement et une grande utilité pour les intérêts de ce pays, quels que soient ses regrets, le gouvernement accepte votre démission, et vous autorise à remettre la direction du corps régulier à M. le maréchal de camp Trézel. Vous trouverez ci-jointe la copie du décret relatif à cette disposition.

M. le capitaine Schnitzlein, qui désire également rentrer dans sa patrie, emporte aussi nos regrets. Nous vous prions de lui exprimer notre reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la Grèce par son zèle, sa capacité, son courage et son infatigable persévérance.

Le quatrième congrès national, dans sa séance du 19 du courant, a entendu le rapport que vous nous avez adressé sur l'administration du golfe Argolique, dont vous avez bien voulu vous charger depuis le mois de mars de l'année dernière, ainsi que sur la direction du corps régulier, et sur toutes les autres branches du service qui

Digitized by Google

s'y rattachent. D'une voix unanime le congrès vous a voté des remerciements, et nous a engagés à en être l'interprète.

Nous nous acquittons de ce devoir, et nous nous empressons de vous exprimer à cette occasion la satisfaction avec laquelle nous vous enverrons le brevet de général, du moment qu'il plaira au roi votre souverain de vous autoriser à accepter ce grade au service de la Grèce. Nous transmettrons avec une égale satisfaction à M. le capitaine Schnitzlein le brevet de chef de bataillon.

Ces témoignages de reconnaissance de la Grèce envers deux officiers qui l'ont dignement servie prouveront combien le gouvernement les apprécie et désire les voir revenir dans ce pays, pour continuer à coopérer au développement et au perfectionnement de son organisation militaire.

A M. le Général Trézel, Commandant général des Troupes régulières grecques.

Argos, $\frac{\text{22 juillet}}{\text{3 août}}$ 1829.

Nous vous transmettons ci-joint le décret par lequel nous vous conférons la direction et l'inspection générale des troupes régulières grecques.

Nous ne vous exprimerons pas dans ce moment les sentiments de reconnaissance que nous inspire le noble

Digitized by Google

intérêt qui vous anime en faveur de la Grèce, et vous porte à accepter cette charge.

Nous nous dispensons de vous en signaler l'importance; nous sommes assurés que vous l'appréciez vous-même sous tous les rapports et dans toute son étendue.

Soyez convaincu, Monsieur le général, de la confiance que nous plaçons dans vos lumières, dans votre zèle et dans votre expérience. Soyez aussi convaincu de l'espoir sincère que nous avons de voir d'heureux résultats couronner vos nobles efforts.

Nous joignons ici une lettre pour S. E. le commandant en chef des forces françaises en Morée. Par elle nous lui notifions votre nomination à la direction et à l'inspection des troupes régulières grecques.

Nous vous transmettons également pour les commandants des forteresses une circulaire, par laquelle nous leur indiquons dans quelle partie du service il leur est enjoint d'entretenir des relations directes avec vous.

A M. le Capitaine Diamantis Olympien.

Argos, $\frac{\text{23 juillet}}{\text{4 août}}$ 1829.

Les pleins pouvoirs que vous m'adressez au nom de vos braves compatriotes, m'apportent un nouveau témoignage de votre confiance, et j'y suis très-sensible.

Ni le congrès actuel, ni le gouvernement ne peuvent

Digitized by Google

dans ce moment faire aucun usage des pleins pouvoirs dont il s'agit.

Ainsi que je vous l'ai déjà écrit, le sort de votre patrie, comme celui de toute la Grèce, est hors de notre portée. C'est Dieu qui en décidera; et ce sont les événements et les Puissances alliées qui nous diront ce que Dieu aura décidé. Jusque-là il faut que chacun reste tranquille dans la position où il se trouve, quelle qu'elle soit. Tout ce qu'il ferait de son propre mouvement pour la rendre meilleure, pourrait l'empirer et la rendre fatale sans retour.

Je vous répète ici ce que je vous ai dit le 21 juin (3 juillet), et je crois qu'aujourd'hui plus que jamais il est d'un grand intérêt pour vous de maintenir des rapports de bonne intelligence avec les Turcs.

Voilà pour le présent; quant à l'avenir confiez-vous à la Providence, et ne doutez pas de la justice des Puissances alliées; comptez aussi sur l'intérêt sincère avec lequel je ne négligerai aucun moyen de justifier la confiance de vos compatriotes, et de vous être aussi utile qu'il me sera possible.

Le gouverneur provisoire de Scopélos recevra des ordres positifs, pour que vous n'ayez plus de griefs à articuler contre l'administration du pays.

Digitized by Google

A M. le Général Dentzel.

Argos, $\frac{\text{25 juillet}}{\text{6 août}}$ 1829.

Il m'est agréable de vous témoigner la satisfaction avec laquelle j'ai pris connaissance de votre rapport en date du 13 du courant.

En convenant d'un commun accord avec M. le capitaine J. Hastings des arrangements à la suite desquels la navigation du golfe Ambracique est libre aux bâtiments ioniens et aux bâtiments neutres, vous avez parfaitement bien rempli les intentions du gouvernement.

Ces arrangements cependant ne peuvent et ne doivent être considérés que comme des mesures de fait, qui ne préjugent aucunement les questions de droit auxquelles elles se rapportent.

D'après le même principe, quel que soit le désir du gouvernement grec d'aller au-devant des vœux que vous a exprimés le capitaine Hastings, relativement à l'évacuation de la redoute construite et occupée par les troupes grecques à l'embouchure du Louro, ainsi qu'à la position de Caraconisi, il me serait impossible pour le moment de vous autoriser à y consentir.

Comme vous le faites observer, cette cession de notre part supposerait celle que les Turcs nous feraient du château de Punta; mais il y a plus: un arrangement semblable supposerait que la Porte ottomane a accepté

Digitized by Google

la médiation et les propositions que les ambassadeurs des cours alliées sont chargés de lui faire pour la pacification de la Grèce. Cet arrangement supposerait aussi que les commandants turcs dans la Grèce occidentale ont reçu les pouvoirs nécessaires pour procéder à la stipulation d'un armistice avec les fondés de pouvoirs du gouvernement grec. Il supposerait enfin que cet acte préliminaire de la pacification fût placé sous la sauvegarde des Puissances intervenantes. Nous n'en sommes pas encore là, et si nous devons croire aux informations que nous venons de recevoir en tout dernier lieu et de Constantinople et de Smyrne, les premières démarches des ambassadeurs n'auraient pas eu tout le succès qu'on avait lieu d'en espérer. On prétend même que la Porte a rejeté l'acte du 22 mars. Quoi qu'il en soit de ces nouvelles, le gouvernement grec attend avec une entière confiance les communications dont LL. EE. les ambassadeurs des Puissances alliées voudront l'honorer. Il pourra alors se faire une idée plus précise de sa situation, et juger en conséquence la manière d'après laquelle, en remplissant ses devoirs, il peut se conformer aux intentions des souverains les augustes protecteurs de la Grèce.

Dans ces entrefaites nous resterons *in statu quo*, sans quitter aucune position, et en prenant toutes les précautions possibles pour ne pas provoquer des hostilités de la part des musulmans.

Telles sont les explications que vous donnerez à M. le

Digitized by Google

capitaine Hastings, en le remerciant de ma part des soins bienveillants qu'il voue au maintien de relations faciles et amicales entre la Grèce occidentale et les îles Ioniennes.

A M. le Gouverneur provisoire de Corinthe.

Argos, $\frac{\text{29 juillet}}{\text{10 août}}$ 1829.

Voyant par vos rapports de ces jours derniers, et notamment par celui du numéro 734, que la démogérontie de la province s'écarte de la ligne de ses devoirs, et qu'un certain esprit d'opposition paraît la diriger, j'ai voulu, avant de prendre des mesures sévères, m'expliquer moi-même avec l'un des démogérontes les plus marquants, M. Stavros Nicolas.

Par conséquent je l'ai engagé à se rendre à Argos, et il s'y est en effet rendu. L'ayant suffisamment éclairé sur les conséquences inévitables de la conduite de la démogérontie, je ne doute pas que, conjointement avec ses collègues, il ne suive à l'avenir une direction plus conforme au bien du service de la province. En revanche je ne dois pas vous dissimuler que les démogérontes portent plainte de ce que, dans plusieurs mesures administratives qui concernent la province, vous ne consultez pas l'opinion de la démogérontie, ainsi que le règlement l'exige, en signalant les démogérontes comme

Digitized by Google

les conseillers des gouverneurs provisoires et des commissaires extraordinaires. Si cette plainte est fondée, je vous engage à n'y plus donner lieu.

Il est dans la nature de l'homme de se donner de l'importance auprès de ses concitoyens. Si le gouvernement n'en donne aucune aux magistrats dont il s'environne, il les force indirectement à s'en donner eux-mêmes en contravention aux lois. C'est pour ces motifs qu'en rédigeant le règlement susmentionné, j'ai donné aux démogérontes le caractère de conseillers. Une fois qu'ils sont ainsi liés à l'administration publique et à ses actes, ils ne peuvent plus s'en séparer, et moins encore se mettre en opposition avec elle. Ce principe est d'une évidence et d'une utilité incontestables. Il reste à savoir si son application est possible, vu le caractère et les habitudes des citoyens appelés à la magistrature. C'est l'expérience seule qui peut nous éclairer à cet égard, et c'est pour nous éclairer par le témoignage des faits que je vous engage à suivre le règlement.

Si malgré tous ces ménagements l'expérience nous prouve encore une fois qu'il n'y a pas moyen de faire concourir utilement les démogéronties à l'administration des provinces, le gouvernement alors sera obligé de modifier le système actuel, et il le fera.

Digitized by Google

Au Commissariat de la Marine.

Argos, $\frac{\text{29 juillet}}{\text{10 août}}$ 1829.

L'amiral de Rigny, qui continue à avoir le commandement des forces navales de S. M. T. C. dans la Méditerranée, vient de donner des instructions à M. le contre-amiral Rosamel, par lesquelles il lui enjoint d'obtenir pour le pavillon français le libre passage, dont jouira le pavillon anglais et ionien, dans tous les ports où le gouvernement grec fait tenir encore la ligne de blocus. Cette faculté est notamment réclamée en faveur du pavillon français, qui voudrait librement commercer avec l'île de Candie.

Le contre-amiral Rosamel nous ayant entretenus de vive voix de cet objet important, nous avons préféré le régler de fait, et sans avoir recours à l'échange de communications écrites.

Nous lui avons par conséquent déclaré que, quoique le gouvernement grec n'ait pas révoqué les décrets concernant le blocus de Candie, ainsi que celui de l'Attique, du golfe de Volo et du golfe Ambracique, quoique les vaisseaux en station sur ces différents points y restent toujours, les commandants respectifs ont reçu l'ordre de ne mettre aucun obstacle aux bâtiments sous pavillon anglais ou ionien qui voudraient y entrer. Que la même latitude serait désormais accordée aux bâti-

Digitized by Google

ments sous pavillon français, et qu'au surplus nulle croisière formelle n'existe dans ce moment devant les ports de Candie.

Le contre-amiral Rosamel nous a donné en retour l'assurance que les bâtiments français ne se chargeront jamais du transport de troupes et autres objets de guerre, propres à renforcer les Turcs dans la position où ils se trouvent.

Nous vous adressons la présente en vous engageant à donner sans retard aux commandants des stations les instructions susmentionnées concernant le pavillon français.

A MM. les Résidents de France & d'Angleterre.

Argos, $\frac{\text{31 juillet}}{\text{12 août}}$ 1829.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire conjointement avec Monsieur votre collègue.

Je n'ai pas perdu de vue les relations que les amiraux des Puissances alliées ont dans le temps adressées au gouvernement grec, en faveur de ceux des sujets de ces Puissances qui croient avoir droit à des indemnités pour cause de captures faites par des navires grecs.

Mais ces réclamations ne peuvent pas être placées dans

Digitized by Google

une seule et même catégorie, et il serait par conséquent très-difficile, pour ne pas dire impossible, de faire droit à toutes en adoptant un principe général.

Parmi elles il en est qui sont élevées contre des actes de piraterie proprement dits, et je ne crois pas que le gouvernement grec puisse se considérer comme responsable pour ces actes. D'autres sont élevées contre les sentences des tribunaux. Or je ne crois pas non plus que le gouvernement et l'assemblée nationale puissent annuler en général et sans examen préalable toutes les sentences des dits tribunaux.

Ces considérations m'ont porté à m'abstenir de faire au congrès aucune communication spéciale à cet égard, et à me réserver de prendre plus tard en considération ces grands intérêts de concert avec vous, Messieurs; nous conviendrons alors, je l'espère, des mesures au moyen desquelles le gouvernement grec s'efforcera de satisfaire aux réclamations fondées en justice, et que les divers gouvernements auront recommandées aux agents accrédités auprès de lui.

Quant aux moyens de solder les indemnités qui seront reconnues être dues, ceux que le congrès met à la disposition du gouvernement pour les nationaux pourront être également employés à l'égard des étrangers.

J'aime à penser que par cette explication vous pourrez maintenant répondre à toutes les observations qui pourraient vous être adressées sur les décrets d'indemnités qui ont motivé votre lettre du 12 courant.

Digitized by Google

A M. le Général Schneider.

Argos, $\frac{\text{31 juillet}}{\text{12 août}}$ 1829.

Je viens de recevoir des nouvelles de Paris en date du 4 juillet. M. le maréchal Maison a eu aussi la bonté de me donner de nouveaux témoignages de l'intérêt qu'il porte à la Grèce. Il me fait espérer que le roi daignera consentir à toutes les demandes que j'ai pris la liberté d'adresser à son ministère, par rapport à l'organisation de nos troupes régulières.

La réponse que j'ai donnée à la sommation qui m'avait été faite, afin de lever les blocus et de retirer nos troupes de la Grèce continentale, a été jugée favorablement, attendu qu'il n'a jamais été convenu à la conférence de Londres d'autoriser une sommation semblable.

Les nouvelles qui sont arrivées ici de Constantinople, en date du 26 août (7 septembre), portent que les Russes marchent en deux colonnes sur Andrinople et sur les Quarante-Églises, qu'Erzéroum est en leur pouvoir, et que Trébisonde est bombardée. J'ai lu le hatti-schérif, par lequel le sultan annonce que l'ennemi approche de la capitale, et appelle les musulmans à une levée en masse.

Votre Excellence aura peut-être déjà reçu tous ces détails; mais je profite du retour du courrier pour les lui donner moi-même.

Digitized by Google

Quant à la recommandation que vous voulez bien m'adresser en faveur du fils de M. Démétrius, je ne puis encore rien promettre. Jusqu'ici je n'ai encore reçu que des informations très-incomplètes, relativement à la manière dont M. de Saint-Léger compte remplir la mission philanthropique que S. M. T. C. a daigné lui confier. Mon intervention n'a jamais été demandée à ce sujet; mais vous pouvez être assuré, Monsieur le général, que si par la suite j'ai des propositions à faire, votre recommandé ne sera certainement pas oublié.

A M. le Comte de Saint-Léger.

Argos, $\frac{1}{13}$ août 1829.

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 11.

M. Dutrône, qui aura l'honneur de vous présenter ces lignes, est chargé de vous remettre les orphelins qui doivent leur liberté à la munificence du roi votre auguste souverain. Vous allez les mener en France, et ils ne reverront sans doute leur sol natal que lorsque, grâce aux bienfaits du roi, ils y apporteront des connaissances utiles, et qui plus est, des mœurs épurées.

Pour ce qui est de la démarche concernant les familles qui occupent le premier rang dans ce pays, je

Digitized by Google

me réserve de suivre les conseils de S. E. le ministre de la marine dans un moment plus opportun.

Le congrès national étant à la veille de terminer ses travaux, je trouve à peine le temps de vous exprimer toute la reconnaissance que m'inspire l'offre généreuse que vous voulez bien me faire. J'en profiterai, quand même vous seriez rentré en France. Vous me permettrez alors de vous adresser la lettre que j'écrirai à S. E. le ministre de la marine.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Argos, $\frac{1}{13}$ août 1829.

Nous avons reçu vos rapports en date du 27, ainsi que les différentes adresses de la part des capitaines.

Nous nous empressons de vous répondre, et nous sommes bien aises de pouvoir vous mettre à même de faire sentir, tant aux capitaines qu'aux soldats qui servent sous vos ordres, combien le gouvernement est invariable dans l'intention de leur assurer un sort et de les rendre par conséquent des citoyens paisibles.

Vous trouverez ci-joints deux décrets que le congrès national vient de sanctionner sur notre proposition. Le premier concerne les indemnités qui ont été votées par le congrès de Trézène en faveur de la garnison de Messolonghi et du corps de Karaïskakis. L'autre renferme

Digitized by Google

les bases d'après lesquelles le gouvernement procèdera aux améliorations que l'expérience aura démontré nécessaires dans les troupes.

Le congrès devait adopter les principes généraux, et il les a adoptés. Le gouvernement doit en faire l'application, et il la fera du moment qu'il aura à sa disposition les ressources pécuniaires que d'autres décrets l'autorisent à se procurer par un emprunt à l'étranger. Jusque-là le gouvernement, nous vous le répétons, tiendra exactement parole quant au paiement des arrérages; mais ce sacrifice doit nous sortir des abus, des malversations et du désordre, dont l'armée et la nation ont risqué et risquent encore de devenir les victimes.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Argos, $\frac{1}{13}$ août 1821.

Nous allions vous expédier la dépêche ci-jointe, lorsque nous avons reçu votre rapport en date du 29.

Nous ne vous dissimulons ni la peine ni l'indignation que nous fait éprouver la continuation des intrigues et des mensonges, par lesquels quelques misérables troublent l'esprit du soldat, et mettent le désordre dans l'armée.

Tout ce qu'on a fait croire au soldat sur la préférence accordée aux troupes de Lépante, et sur le mode

Digitized by Google

et le temps de paiement des différents corps est complétement faux. Ce qui jettera quelque jour à vos yeux sur les menées infâmes dont on vous environne, ce sont les copies de deux lettres que nous vous envoyons ci-jointes.

Nous sommes si fatigués de ces intrigues, leurs conséquences peuvent être si funestes à l'armée et à la nation, que nous vous autorisons à déclarer aux meneurs de la manière la plus positive que, s'ils ne rentrent pas dans la ligne de leurs devoirs, nous serons forcés de prendre des mesures sévères qui trancheront le mal dans sa racine.

Le membre du commissariat pour l'armée se rendra dans peu de jours au quartier général, pour procéder au paiement des arrérages.

Nous vous le répétons pour la dernière fois : le sacrifice que fera le gouvernement dans la circonstance présente, dépasse tous ses moyens; mais il le fait dans l'irrévocable résolution de mettre un terme aux intrigues et aux malversations.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Argos, $\frac{2}{14}$ août 1829.

J'attache un si vif intérêt à n'avoir rien sur la conscience, que malgré les affaires qui m'accablent et ne me

Digitized by Google

laissent guère le temps de respirer, j'ajouterai aux dépêches que vous recevez aujourd'hui ce peu de mots.

Sachez donc que M. le général Schneider a été le premier à me signaler les désordres de l'armée. Sachez aussi que pour s'assurer que ces désordres avaient cessé à Lépante, il y a envoyé une frégate avec des troupes. Cette expédition s'est bornée à une inspection, et elle est retournée à Modon.

Pensez-vous que le général n'ait pas rendu compte à sa cour de ce qui s'est passé à Lépante, et de ce qui se passe chez vous et autour de vous? Quelle peut en être la conséquence? Croira-t-on à Paris, à Londres et à Pétersbourg qu'une armée semblable est en état de garder une frontière, et d'assurer le repos au pays qu'elle est censée défendre? Et si l'on en juge autrement, qu'en adviendra-t-il? On décidera de deux choses l'une : ou qu'il faut garantir la frontière et le pays par des troupes étrangères, ou bien qu'il ne faut pas donner à la Grèce une frontière et un pays, dont elle ne peut assurer la prospérité intérieure, ni maintenir les relations pacifiques avec ses voisins.

Rien ne se passe ici, que les cours alliées ne le sachent. Rien ne se fait, qui ne soit expliqué et commenté par leurs agents avoués, et par un nombre considérable d'agents non avoués. Ajoutez enfin que nous touchons au moment où le sort de la Grèce doit être décidé, ou bien que dans ce moment il se décide par la force des armes. Pensez-vous qu'il soit du goût et dans les intérêts de tous

Digitized by Google

le monde que ce sort se décide conformément aux vœux de la Grèce?

Comment pourra-t-on s'y opposer, si ce n'est en démontrant par le témoignage des faits, que les Grecs sont en état de garder paisiblement une frontière étendue sur le continent, sans avoir le secours d'une force militaire étrangère?

Songez, au nom du Ciel, à tout ceci, et mettez à la raison les imbécilles et les meneurs qui provoquent le désordre et la mutinerie au milieu de vos soldats.

La tactique de ces misérables n'a rien de nouveau. Ils s'efforcent d'accréditer dans l'esprit du soldat l'opinion qu'il y a deux armées, deux chefs, et que le gouvernement se sert de ce moyen pour opposer l'un à l'autre.

Cela était de saison lorsque le gouvernement se vautrait dans la fange révolutionnaire, ou pour mieux dire, lorsqu'il n'y avait point de gouvernement. Mais ces temps ne sont plus, et ne reviendront plus. Les Grecs ne sont plus seuls en Grèce. Leurs plus grands intérêts sont désormais entre les mains des Puissances alliées, et il ne dépend que de leur conduite de les faire décider selon leurs vœux.

Telles sont les vérités que je me suis donné la peine d'expliquer encore une fois, et pour le dernière fois, aux hommes qui sont ici, et qui ne cessent pas d'intriguer. Je vous engage à en faire autant auprès de ceux qui vous entourent. Ce devoir rempli, il en adviendra ce que Dieu aura décidé dans sa justice.

Soyez bien assuré qu'à mon âge, et après avoir vécu

Digitized by Google

presque deux ans au milieu de ce monde, je ne serai pas la dupe des intrigants, et que je ne souffrirai pas non plus que les hommes d'honneur, le peuple et les soldats en soient les victimes.

J'ai pris mes mesures en conséquence, et j'en prendrai d'autres. Vous devez vous reposer sur cette conviction. Je ne vous répète pas ce que je vous ai dit dans mes deux lettres d'office que vous recevez aujourd'hui. Le soldat sera payé, mais le désordre doit cesser.

Au quatrième Congrès national.

Argos, $\frac{4}{16}$ août 1829.

Le décret sous le numéro 9 que le congrès vient de me transmettre fixe le traitement du chef de l'état.

Par ce même décret le congrès prend en considération le peu que nous avons pu faire en notre particulier, pour prouver que c'est par des sacrifices, et non par des avantages personnels, que les Hellènes peuvent s'élever au rang qui leur promet l'indépendance nationale et la liberté.

Nous sommes très-heureux qu'il nous ait été possible de déposer pour une œuvre aussi sainte les débris de notre modique fortune sur l'autel de la patrie.

Nous sommes loin de désespérer qu'un jour la nation puisse nous les rendre; mais jusque-là nous nous garde-

Digitized by Google

rons bien d'aggraver sa situation financière, en demandant la restitution des sommes que nous avons avancées.

Nous nous garderons de même d'accepter aujourd'hui le traitement qui est offert au chef de l'état, et tant que nos moyens particuliers pourront nous suffire, nous nous abstiendrons de toucher aux deniers de l'état pour nos besoins.

Lorsque nous y serons forcés par l'épuisement complet de nos ressources, nous aurons recours à la caisse publique, seulement pour lui faire porter les dépenses que nécessite l'exercice de nos fonctions.

Nous y avons mis jusqu'ici, et nous y mettrons invariablement, l'économie la plus stricte; car il nous répugnerait de nous procurer à nous-mêmes les agréments de la vie qui supposent l'opulence, tandis que nous sommes établis au milieu de ruines, et entourés de populations entières plongées dans la plus grande détresse.

Vous partagez ces sentiments, Messieurs, et vous venez de le prouver, en servant la nation en qualité de plénipotentiaires, sans recevoir aucun traitement.

Nous aimons à espérer que ceux parmi vous qui s'associeront au gouvernement dans l'administration provisoire, ainsi que les autres citoyens qui y seront appelés, reconnaîtront avec nous que, dans les circonstances actuelles, les fonctionnaires publics ne peuvent pas recevoir des traitements en rapport avec le degré d'élévation de la place qu'ils occupent, ni avec les services qu'ils rendent, mais que ces traitements doivent être strictement

Digitized by Google

calculés d'après les ressources pécuniaires dont le gouvernement peut disposer.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Argos, $\frac{5}{17}$ août 1829.

Votre aide-de-camp est arrivé hier au soir avec vos rapports en date du 2 du courant.

Les dépêches et la lettre particulière que je vous ai adressées avant-hier répondent d'avance à vos observations sur l'état de l'armée. Il me serait difficile d'ajouter quelque chose. Quand même la somme qu'on a envoyée à Phanéroméni serait insuffisante pour faire la solde d'un trimestre, et pour le *sitérésion** des mois de mai, de juin et de juillet, chose qui d'après le calcul paraît incompréhensible, le commissariat aurait demandé au gouvernement un supplément, comme en effet il en a demandé un éventuellement, qui a été aussi envoyé à Phanéroméni.

Mais il y a plus. Sachant que les arrérages vont être soldés dans le courant du mois d'août, et que des mesures ont été prises à cet effet, il est encore incompréhensible que les soldats choisissent ce moment pour se plaindre.

Il ne s'agit pas de petites sommes, et il est connu

* Ration qu'on donnait en argent tous les quinze jours aux soldats.

Digitized by Google

d'ailleurs que le gouvernement ne peut disposer de celles qui sont requises pour la solde de l'armée, que du moment que la frégate russe les aura apportées de Naples. Or cette frégate n'est pas encore arrivée, quoiqu'on la sache partie de Naples. Elle s'est dirigée sur Syra, pour remplir des commissions de l'amiral, et sera probablement à Poros dans peu de jours. C'est dans cette conviction que nous avons annoncé que, dans les premiers jours du mois d'août, les inspecteurs passeraient en revue les différents corps, et qu'ensuite le paiement des arrérages serait fait. Ces ordres vont être expédiés, ainsi que nous l'avons dit dans les précédentes. Le tout sera réglé dans la vue unique de faire cesser le désordre, et les commissaires du gouvernement se rendront à cet effet à l'armée. Le compte que nous a rendu le commissariat, en ce qui concerne la qualité de la farine, prouve que par ses derniers envois il a été au delà de tout ce qu'il pouvait faire, pour ne donner lieu à aucune plainte. Il a envoyé de la farine américaine et du biscuit.

En ce qui concerne les opérations militaires, quand même les informations que donne le pentacosiarque Pharmakis seraient fondées, chose que nous n'admettons pas, la marche des Turcs n'est pas l'affaire d'un jour; et si les informations que nous devons recevoir directement par des agents que nous avons destinés *ad hoc*, nous prouvent que les Turcs s'avisent d'entreprendre des mouvements militaires contre nous au moment où Constanti-

Digitized by Google

nople est cernée de toutes parts, nous ne tarderons pas à donner des ordres pour que de nouveaux renforts vous arrivent.

Nous nous occupons de l'armée et de votre position plus que vous ne pensez; mais nous nous en occupons dans l'intérêt de l'état, et non dans des vues particulières, et d'après les combinaisons d'une poignée d'intrigants qui troublent l'armée, et travaillent sans s'en douter peut-être à sa perte.

Ceci répond à l'observation par laquelle vous finissez votre rapport. Nous nous respectons assez pour ne pas entrer dans des détails ultérieurs.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Argos, $\frac{6}{18}$ août 1829.

Je vous donnerai une dernière preuve d'amitié, et je répondrai à votre lettre particulière du 2 du courant.

Si je n'avais écouté que le sentiment du devoir, je vous aurais renvoyé votre lettre, en vous faisant engager par un de mes secrétaires à mieux calculer une autre fois la valeur des mots.

Vous vous croyez une puissance que le gouvernement veut démolir par des voies et des moyens indirects et par des perfidies. Il est vrai de dire que vous rejetez ce blâme sur les employés d'un ordre supérieur qui entou-

Digitized by Google

rent le gouvernement; mais comme ces employés sont choisis par moi, c'est sur moi que porte l'injure.

C'est, je vous le répète, pour vous donner une dernière preuve d'amitié que je vous conjure de considérer attentivement ce que vous vous devez à vous-même, ce que vous devez à un gouvernement qui a placé entre vos mains le commandement de l'armée et qui vous comble de témoignages de confiance, et ce que vous devez enfin à l'armée et à la nation.

Il n'y a pas un des faits sur lesquels portent vos plaintes qui soit exact.

Vous dites qu'on vous a promis un renfort pour enlever Thèbes, et que ce renfort devait se composer des mutins de Lépante. Citez-moi la lettre d'office ou particulière qui vous a donné cette assurance, ou pour mieux faire envoyez-m'en la copie.

Vous dites que le gouvernement vous trompe, en vous promettant l'argent qu'il n'envoie pas. Et vous le dites au moment où le même gouvernement fait encore une nouvelle expédition de fonds à Phanéroméni, non pour payer le trimestre et le *sitérésion* qui sont dus et pour lesquels les fonds envoyés sont plus que suffisants, mais pour qu'il y ait un fonds supplémentaire.

Vous dites qu'on n'a pas encore ordonné la revue pour faire la solde arriérée; mais on n'a pas encore achevé le paiement du trimestre. Et d'ailleurs ces ordres vous arrivent.

Vous vous plaignez enfin de la qualité des subsistan-

Digitized by Google

ces, lorsque le commissariat vous a expédié de la farine d'Amérique et du biscuit.

Je m'arrête ici, parce que j'en ai assez. Je ne dévierai pas pour cela de ma ligne de conduite, et je tiendrai parole. Les arriérés seront payés, et le membre du commissariat pour l'armée se rendra auprès de vous pour régler cette immense affaire. Si elle ne se règle pas d'une manière supportable, j'en serai quitte pour toujours. Soyez bien assuré que j'ai pris mon parti.

Nous touchons au moment de recevoir de Constantinople ou les nouvelles de la paix ou celles d'une grande catastrophe. Dans le premier cas il ne nous convient pas d'agir au hasard, au risque de nous mal placer et de gâter toutes nos affaires. Dans le second cas aucune de nos opérations ne rencontrera de difficulté sérieuse.

Est-ce dans une crise semblable que l'armée, ou pour mieux dire les meneurs, prétendent régler par leurs combinaisons nos opérations militaires? C'est plus que de la démence, que de me croire assez fou pour me soumettre aux volontés d'hommes semblables. Est-ce dans ce moment que ces soi-disant coryphées se croient assez forts pour dicter la loi au gouvernement? Ils se trompent. Je n'ai qu'à parler moi-même aux soldats; et dans tous les cas je n'ai qu'à déclarer que je ne me mêlerai plus de l'armée, puisqu'elle est en révolte. Nous verrons alors ce qu'elle fera.

Je suis loin de vouloir en venir à ces extrémités, et

Digitized by Google

je ferai au contraire tout ce qui peut dépendre de moi pour les prévenir. Vous en avez une preuve dans la présente lettre ; vous en avez aussi une dans l'envoi que nous avons fait de M. Zacaloff à Phanéroméni ; vous en aurez une enfin dans l'expédition que nous ferons sous peu de jours des fonds nécessaires pour le paiement des arrérages.

A M. le Lieutenant-colonel Raiko, Commandant de Patras.

Argos, $\frac{7}{19}$ août 1829.

Par votre rapport sous le numéro 15, j'apprends avec satisfaction que le jour où l'on a hissé le pavillon national sur les forts de Patras a été un jour de réjouissance pour la population entière de cette ville. Veuillez m'envoyer le compte des dépenses extraordinaires que vous avez faites dans cette occurrence, pour donner une petite gratification aux soldats de la garnison, et il vous sera payé.

Quant aux équipages des prames, j'ai déjà donné les instructions nécessaires à Monsieur le directeur du corps régulier, et il ne tardera pas à vous transmettre les ordres que vous sollicitez. Le gouvernement vous sait gré d'avoir ajourné pour le moment le projet de commencer les réparations et les bâtisses que vous aviez été au-

Digitized by Google

torisé à entreprendre. Vous voudrez bien vous adresser à M. le général Trézel, afin d'obtenir de sa part tous les renseignements qui concernent la direction de ces travaux, qui dorénavant sera confiée plus particulièrement aux officiers du génie.

Instructions à M. Ainian, Commissaire du Gouvernement.

Argos, $\frac{8}{20}$ août 1829.

Nous plaçons assez de confiance en vous pour vous donner une commission d'un haut intérêt, et pour être convaincus d'avance que vous vous en acquitterez de manière à justifier notre attente.

Vous trouverez ci-joint le décret qui concerne l'enquête dont nous vous chargeons, ainsi que les ordres que nous notifions à M. Chlados, gouverneur provisoire de Calavrita et de Vostitza.

Vous vous rendrez sur les lieux immédiatement, et vous exécuterez le décret, en donnant une très-courte proclamation, par laquelle vous annoncerez le but de votre mission, et vous appellerez les citoyens qui auraient des plaintes à porter à se présenter en toute confiance devant vous.

Vous n'ignorez pas que ces provinces ont été de tout temps troublées par l'esprit de parti, et qu'elles le sont

Digitized by Google

encore. Vous n'ignorez pas non plus que sous le régime musulman l'esprit de parti et l'intrigue n'avaient pour objet que de faire déplacer sans cesse les fonctionnaires publics. Il se peut que ce même esprit et ces mêmes habitudes aient motivé les plaintes portées contre M. Chlados. Vous devez par conséquent porter une attention scrupuleuse dans l'examen dont vous êtes chargé, afin de constater les faits par des témoignages irrécusables.

L'inculpation la plus grave est celle de prévarication. A en croire toutes les dépositions, on dirait que M. Chlados n'a eu en vue durant son administration que d'accumuler à son profit de l'argent, aux dépens peut-être de la justice et de l'honneur du gouvernement.

Nous sommes loin cependant d'arrêter aucune opinion à cet égard, et nous attendons le résultat de l'enquête pour en former une.

Dès que vous aurez achevé l'enquête (et vous tâcherez que ce soit dans le plus court espace de temps possible), vous vous rendrez auprès de nous, et nous déférerons alors à une commission de juger de cette affaire, en admettant M. Chlados à se justifier. Jusque-là il se retirera à Nauplie.

Vous recevrez pour frais de votre voyage et de votre séjour 1,500 piastres.

Digitized by Google

A M. Chlados, Gouverneur provisoire de Calavrita & de Vostitza.

Argos, $\frac{8}{20}$ août 1829.

De nombreuses plaintes sont portées par les habitants de la province contre votre administration. Nous aimons à les croire sans aucun fondement; cependant il est de notre devoir de faire procéder à un examen dont le résultat mettra dans tout son jour la vérité.

C'est à M. Ainian que nous avons confié cet examen, et c'est de lui que vous recevrez la présente. Vous résignerez entre ses mains vos fonctions, et vous placerez immédiatement sous ses ordres les troupes de la province. Vous vous retirerez à Nauplie durant l'enquête.

Dès que M. Ainian viendra nous rendre compte, vous serez appelé, devant la commission qui devra en juger, à répondre sur les différents articles de l'incrimination.

Nous vous le répétons: nous aimons à espérer que vous vous justifierez alors pleinement, et que vous n'aurez rien perdu par les mesures que nous venons de prendre, ni dans la considération publique, ni dans la confiance du gouvernement.

Digitized by Google

A M. le Comte de Portalis, à Paris

Argos, $\frac{8}{20}$ août 1829.

M. le baron de Rouen m'a remis la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 10 avril dernier.

Si j'ai tardé à vous en accuser la réception, c'est que M. de Rouen a été absent pendant quelques semaines, et que je désirais, Monsieur le comte, le charger de vous faire parvenir la présente. Elle vous porte l'expression la plus sincère de notre reconnaissance pour la nouvelle preuve d'intérêt que S. M. se plaît à donner à la Grèce, en accréditant auprès de son gouvernement, dans la personne de M. de Rouen, le résident et consul général de France.

Après son retour, M. de Rouen a fait une apparition à Argos durant la session du congrès national. J'aime à espérer qu'en rendant compte à Votre Excellence des observations qu'il peut avoir recueillies lui-même, il vous donnera la mesure du bon esprit dont les députés de la nation ont fait preuve, en discutant et en délibérant sur les plus graves intérêts. Le plus grave de tous, celui qui concerne l'avenir de la Grèce, a été, comme il devait l'être, abandonné à la justice et à la générosité des cours alliées, et par conséquent de votre auguste souverain. En vous donnant la peine, Monsieur le comte,

Digitized by Google

de jeter les yeux sur les actes du congrès, vous y trouverez, j'espère, la preuve que cette nation sent profondément tout ce qu'elle doit à la munificence de ses augustes bienfaiteurs, et tout ce qu'elle se doit à elle-même. Si Votre Excellence partage cette conviction, elle n'hésitera pas à continuer de protéger les Hellènes auprès du roi et de ses alliés.

Je n'ai pas besoin d'assurer Votre Excellence que je ne négligerai rien de tout ce qui pourra dépendre de moi pour faire avancer graduellement ce peuple vers sa restauration nationale et politique. Je ne doute pas que M. de Rouen, par les relations qu'il doit entretenir avec le gouvernement provisoire, n'y contribue pour sa part.

M. le général Schneider pour ce qui le concerne, comme M. le général Trézel dans la direction des troupes régulières, ne cessent de coopérer très-efficacement à l'accomplissement de cette grande tâche. J'oserai prier Votre Excellence de mettre aux pieds de S. M. l'hommage de la profonde reconnaissance que nous inspirent les services inappréciables que nous rendent Monsieur le commandant en chef, Monsieur le directeur général du corps régulier, ainsi que tous les autres officiers français qui se plaisent à nous seconder.

Digitized by Google

A M. le Baron de Rouen, Résident de France.

Argos, $\frac{8}{20}$ août 1829.

Je m'empresse de vous transmettre ci-jointe la réponse que je dois à la dépêche que S. E. M. le comte de Portalis m'a fait l'honneur de m'adresser, en vous accréditant dans les fonctions que vous gérez actuellement auprès du gouvernement provisoire grec.

Je profiterai de cette même occasion pour vous entretenir encore une fois, Monsieur le baron, de la situation embarrassante, où nous place le retard qu'éprouve le paiement des 500,000 francs, que vous aviez bien voulu m'annoncer comme prochain dès votre arrivée dans ce pays. Je n'ai pas hésité à faire connaître alors dans différents actes le nouveau secours que S. M. T. C. daignait nous accorder, dans son inépuisable générosité envers la Grèce. J'ai cru même de mon devoir de communiquer cette heureuse nouvelle aux députés de la nation, qui de retour dans les provinces rendront, s'il se peut, encore plus vifs les sentiments de gratitude dont leurs concitoyens sont pénétrés envers Charles X et envers la France. Je vous laisse maintenant à penser, Monsieur le baron, quel effet moral doit produire la non-réalisation de ces espérances, dans ce moment surtout, où il est à peu près de notoriété publique que le gou-

Digitized by Google

vernement destinait le montant de ces subsides à solder une partie des arrérages des troupes rouméliotes.

Il m'est impossible de supposer que des ordres venus de Paris aient pu motiver le refus de Monsieur le payeur de l'armée de mettre à la disposition du gouvernement provisoire les 500,000 francs mentionnés ci-dessus. Ma correspondance avec M. le général Schneider d'une part, de l'autre les assurances formelles que par sa lettre du 21 juillet dernier M. le maréchal Maison a été autorisé à me donner de la part de S. E. le ministre des affaires étrangères, ne me laissent aucun doute à cet égard. Monsieur le maréchal m'annonce de la manière la plus positive que les subsides de 1828 nous seraient définitivement payés, si comme il avait lieu de le croire, ils ne l'étaient déjà. Je ne puis donc admettre qu'une seule hypothèse, c'est-à-dire que de simples formalités de comptabilité n'aient pas été strictement observées par quelques employés subalternes. Cette négligence aura fait naître des difficultés, dont les conséquences, je vous le répète, sont de la nature la plus désagréable.

Dans cet état de choses, je prends la liberté de m'adresser à vous, Monsieur le baron, pour vous prier d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir, afin de faire cesser une heure plus tôt cette complication. Vous rendrez par là un service important à ce pays, et vous acquerrez un nouveau titre à la reconnaissance de son gouvernement.

Digitized by Google

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Argos, $\frac{9}{21}$ août 1829.

Le général Colocotronis envoie son fils cadet à Paris, et parmi les personnes auxquelles il désire que je le recommande, c'est vous, mon cher Eynard, qu'il a cité en première ligne. Je ne saurais me refuser au vœu du général, sans priver un jeune Grec du meilleur appui qu'il puisse trouver à l'étranger. Dans l'espoir que vous serez à Paris, je vous recommande donc très-instamment ce jeune homme, en vous priant de lui procurer les moyens de ne pas se perdre dans l'immense ville qu'il va habiter, et de le placer sous la protection des professeurs dont il aura à suivre les cours. Vous jugerez aisément de l'importance que je dois attacher à ce qu'il soit dirigé dans ses études de manière à répandre un jour la consolation dans sa famille, et l'amour du travail et de l'instruction dans sa patrie. Je n'ai pas besoin de vous en dire davantage, car tout ce que je pourrais ajouter ne saurait accroître le zèle et l'ardeur sans égale, avec lesquelles vous embrassez chaque occasion de prouver le noble intérêt que vous inspirent la Grèce et sa cause.

Je m'arrête ici, en vous priant d'agréer l'expression bien sincère de mes amitiés.

Digitized by Google

A M. le Général Dentzel.

Argos, $\frac{12}{24}$ août 1829.

Vos rapports en date du 22 juillet me sont arrivés le jour même où le congrès a terminé sa session actuelle.

Je regrette par conséquent de n'avoir pu lui notifier le vœu que vous formez d'être naturalisé citoyen de la Grèce. Vos services vous ont déjà assez naturalisé, et vous ne devez pas douter qu'en temps et lieu le gouvernement ne s'empresse de vous envoyer le diplôme que vous désirez.

Nous apprécions en même temps toutes les difficultés de votre position, et plus encore les mesures sages que vous prenez pour les aplanir. La réduction que vous avez faite est très-utile, quels que soient les inconvénients qui en sont résultés et que nous déplorons bien vivement avec vous. Il ne faut pas cependant nous décourager.

Les informations que j'ai reçues directement de Paris et de Londres, me prouvent qu'on se bornera à demander la libre navigation du pavillon ionien et anglais dans le golfe. On prétendra peut-être ne pas être hélé, et il ne vaut pas la peine d'insister de notre part sur ce point. Telle est l'instruction que j'ai fait donner au commandant de la flottille. Mon frère va arriver à Lépante, et il

Digitized by Google

tâchera d'aller au-devant de vos désirs en tout ce qui sera possible dans les circonstances actuelles.

Le général Trézel, à qui j'ai parlé de M. Zucarini, m'a promis sous peu une réponse; si ce médecin consent à se rendre à votre invitation, il y arrivera bientôt.

Le congrès a terminé ses travaux. Je vous envoie ci-joint un exemplaire en français de ses premiers actes; je vous en enverrai plus tard la suite.

Parmi les décrets que le congrès a sanctionnés, il y en a qui concernent le sort du soldat, et les indemnités pour tous ceux qui en ont à réclamer. Je vous envoie ci-joints ces décrets en grec; il est bon que les hommes de sens parmi les officiers et les soldats en aient connaissance. Ils se persuaderont que le gouvernement désire les sortir de l'état nomade où ils se trouvent; et qu'il emploiera tous ses efforts pour les rendre citoyens utiles et paisibles; mais pour cela il faut aussi que les circonstances du dehors nous favorisent. Si les nouvelles qui nous arrivent de Syra et de Smyrne sont vraies, nous touchons au terme de nos malheurs. On prétend que l'armée russe est entrée à Andrinople. Quand même cette nouvelle serait prématurée, il est de fait que l'armée russe a passé les Balcans; il est donc à présumer que le sultan consentira à signer la paix, ou que des événements d'un ordre supérieur favoriseront encore davantage l'avenir de la Grèce. Ce n'est donc pas dans un moment semblable qu'il faut reculer devant les embarras et les difficultés de toute espèce qui nous entourent. Il faut

Digitized by Google

tâcher de les vaincre graduellement, et surtout il ne faut perdre de terrain, ni dans le sens moral, ni dans le sens matériel.

A M. le Général Durrieu.

Argos, $\frac{12}{24}$ août 1829.

Je ne vous laisserai pas quitter le sol de la Grèce et arriver en France, sans vous obliger à porter sur vous un sabre turc. Celui que je vous envoie, Karaïskakis l'a pris à Arachova sur le champ de bataille, et un de ses braves vient de m'en faire hommage.

Ce petit trophée ne saurait être mieux placé qu'en vos mains, et je vous prie de l'accepter. Veuillez le garder comme un souvenir des services que vous avez rendus à ce pays, et de la reconnaissance qu'il vous doit.

A M. le Général Higonet.

Argos, $\frac{12}{24}$ août 1829.

Après la manière dont vous avez servi la Grèce en portant les armes pour son indépendance, et après le généreux dévouement que vous avez mis à étouffer le germe pestilentiel dont le développement commençait

Digitized by Google

à la désoler de nouveau, rien ne pouvait mieux compléter les preuves de votre bienveillante sollicitude pour ce malheureux pays, que votre démarche auprès de S. E. le ministre de l'intérieur, afin de procurer à notre agriculture des grains et de jeunes arbres à planter.

Je ne saurais vous exprimer combien tant de soins m'inspirent de reconnaissance.

Il me serait agréable, Monsieur le général, de vous adresser des félicitations pour les succès que vous avez obtenus en plaidant avec une généreuse éloquence la cause des Hellènes. Mais je ne le puis. Vous étiez l'interprète de la justice, vous parliez aux princes et aux représentants de la France, votre triomphe était donc nécessaire.

Quant aux choses flatteuses que vous vous plaisez à exprimer sur mon compte, fasse le Ciel que je trouve dans le bonheur de ma patrie une preuve que toutes ne soient point dues à votre trop grande indulgence.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Argos, $\frac{12}{24}$ août 1829.

Vous avez donné à la Grèce des preuves d'intérêt si nombreuses et si touchantes, que nous n'hésitons pas à vous prier d'accepter nos pleins pouvoirs, à l'effet de négocier et de conclure l'emprunt que le gouver-

Digitized by Google

nement grec contractera sous la garantie des Puissances alliées.

Veuillez donc considérer la présente comme constituant votre mandat. Nous vous donnerons pour son exécution les instructions que les circonstances pourront exiger. Par les lettres ci-jointes nous vous accréditons auprès de S. E. M. le comte Portalis et auprès des ambassadeurs de S. M. l'empereur de Russie à Paris et à Londres. Fort de leur assistance et de la garantie que les gouvernements français et russe veulent bien nous donner, nous devons espérer que vous porterez facilement les capitalistes à faire cette utile transaction.

La somme qu'il s'agit d'emprunter est de 60,000,000. Le dividende étant assuré, le taux auquel l'emprunt sera fait ne pourra pas être onéreux pour la Grèce, et nous vous laissons pleine et entière faculté pour traiter sur ce point comme vous le jugerez le plus convenable.

Parmi les autres conditions, celles auxquelles les prêteurs devront nécessairement souscrire sont :

1°. Que la dixième partie de l'emprunt nous soit remise en espèces, dans le plus court délai possible, et en un seul versement.

2°. Que le reste soit fourni à raison de 1,000,000 de francs par mois, par période de trois ou quatre mois.

3°. Que ces remises soient faites aux commissaires que le gouvernement désignera à cet effet.

Il est laissé à votre disposition de prendre avec les

Digitized by Google

prêteurs tels autres arrangements qui pourront vous paraître nécessaires ou utiles.

Nos besoins sont si pressants, qu'il nous serait impossible d'attendre longtemps la première remise qui sera une conséquence de l'emprunt, pour que le service ne s'arrête pas dans les différentes branches de l'administration, et pour prévenir des désordres, sans cela inévitables que les circonstances légitimeraient pour ainsi dire, et dont les conséquences seraient fatales. Il est de la plus urgente nécessité que le gouvernement reçoive en espèces, vers la fin du mois de septembre, la somme de 2,000,000 de francs, ou de 1,000,000 et demi au moins.

Nous vous prions par conséquent de déployer tout votre zèle et votre activité, pour nous obtenir ce secours, soit des banquiers qui contracteront l'emprunt, soit de la générosité de S. M. T. C. Son trésor ne ferait que nous avancer cette somme, qui lui serait remboursée sur les fonds de l'emprunt.

A Mr. le Chevalier Eynard, à Genève.

Argos, $\frac{12}{24}$ août 1829.

Je réponds à vos lettres du 31 mai et du 9 juin. Il m'est impossible dans ce moment de vous dire que j'ai reçu notre compte courant. Nous sortons d'une autre forte

Digitized by Google

épreuve. Le congrès a eu lieu, et si j'ai le temps de vous envoyer un exemplaire de tous ses actes, vous en serez content. Il reste maintenant beaucoup, mais beaucoup à faire, pour mettre à exécution ces actes. Je m'en occupe actuellement, et c'est ce qui ne me laisse pas un instant pour soigner un peu mieux la grande affaire que je vous confie aujourd'hui par les pleins pouvoirs ci-joints. J'ose espérer que vous ne vous refuserez pas à vous rendre sans délai à Paris. M. le maréchal Maison m'écrit en date du 21 juillet, qu'il vous a engagé lui-même à vous y rendre une heure plus tôt.

La prompte conclusion de l'emprunt est une question de vie ou de mort pour la Grèce, et cette question est désormais entre vos mains.

Les commissaires du gouvernement partiront sous peu; mais vous aurez déjà avancé et même terminé les négociations.

D'après les communications que j'ai reçues à ce sujet; j'ai lieu de croire qu'on serait bien aise de nous tenir sous une espèce de tutelle, qui ne manquerait pas d'être plus que gênante. Il a été question de verser les fonds de l'emprunt dans la caisse des assignations du trésor français, et de les faire arriver de là en Grèce, sur la demande que le gouvernement adresserait au ministère de S. M. T. C.

Plus tard on dira peut-être que ces mêmes fonds pourront être plus utilement employés tantôt en subsistances, tantôt en objets de guerre, d'équipement, etc.

Digitized by Google

Je sais ce qui en est des subsides que nous devons à la munificence du roi. Il y a deux mois que 500,000 francs d'arriérés de 1828 sont arrivés à Navarin, et que faute d'ordonnance ou d'autres formalités, le gouvernement ne peut disposer de cette somme.

Il vous appartient donc de travailler avec la sagacité et le bon esprit qui vous caractérisent, afin de soustraire le gouvernement grec à la dépendance où il serait placé, si les fonds de l'emprunt ne lui étaient pas remis directement par les prêteurs.

Je ne vous en dis pas davantage sur ce chapitre; mais je vous recommande très-instamment celui du secours que je demande pour la fin de septembre. C'est aussi un *sine qua non* de vie ou de mort.

Je vous conjure encore une fois d'accepter les pleins pouvoirs, et de porter ce dernier sacrifice à la cause que vous avez si noblement protégée. Nous touchons au moment où de grands événements vont enfin décider du sort de la Grèce; tâchons de nous mettre en mesures de justifier l'attente du monde, et la confiance que daignent nous témoigner les augustes protecteurs de ce pays.

C'est S. E. M. de Ribeaupierre, qui aura la bonté de vous envoyer par courrier la présente expédition à Genève ou à Beaulieu. Comme il est aussi philhellène, il fera tout ce qui peut dépendre de lui pour contribuer au succès de votre mission.

J'écris moi-même aujourd'hui au comte Pozzo, et au

Digitized by Google

prince de Lieven. Vous les trouverez donc très-disposés à vous aider.

A M. le Baron Louis, à Paris.

Argos, $\frac{13}{25}$ août 1829.

Jusqu'à présent vous avez servi la Grèce de vos vœux et de votre munificence. Aujourd'hui permettez qu'en me prévalant d'une ancienne liaison dont le souvenir m'est cher, je vienne puiser à des sources qui ne seront pas moins fécondes. Je veux parler de votre obligeance et de votre savoir.

Parmi les nombreux besoins qu'ont les Hellènes, celui d'une sage administration financière se fait sentir le plus vivement.

J'oserai donc vous prier de me faire parvenir une collection des règlements, instructions, modèles, etc., et en un mot de tous les matériaux relatifs, 1°, à la banque de France; 2°, au papier timbré; 3°, au grand livre de la dette publique.

Malgré votre éloignement des lieux, l'aperçu en termes généraux que vous pourriez esquisser sur l'imitation à faire en Grèce de ces institutions, serait sans doute pour nous d'une grande utilité. Car un rayon de lumière, quelque éloignés que soient les lieux où il pénètre, diminue toujours les ténèbres.

Digitized by Google

A M. le Comte de Lasteyrie, Président de la Société philhellénique, à Paris.

Argos, $\frac{15}{27}$ août 1829.

J'ai reçu aujourd'hui seulement le duplicata de la lettre en date du 10 juin, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au nom de la société philhellénique de Paris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le comte, et de faire agréer à vos honorables collègues, l'expression de ma reconnaissance et de celle des familles aux enfants desquelles vous prodiguez vos soins. Je suis vivement peiné que les jeunes Apostolis et Karaïskakis n'en aient pas mieux profité. Il m'est on ne peut plus agréable d'apprendre qu'en revanche Négris et Psycas s'en montrent dignes par leurs progrès en mathématiques et en chimie. Ils pourront, avec ces sciences et du patriotisme, rendre les plus grands services à la Grèce.

Quand les établissements d'instruction publique dont vous me parlez seront formés, j'aurai recours à votre obligeance pour vous prier d'y faire entrer quelques jeunes Grecs dont l'éducation déjà ébauchée aura fait reconnaître la vocation et la capacité.

J'accepte avec infiniment de reconnaissance les renseignements que vous voulez bien m'offrir sur ces établissements. Je serai heureux de pouvoir y puiser des données pour en organiser d'analogues, aussitôt que les

Digitized by Google

circonstances me permettront de le faire. Mais jusqu'à présent je ne puis que propager l'enseignement mutuel, et songer à le régulariser.

Permettez qu'à ce propos je vous rappelle ma lettre du 7 (19) septembre, par laquelle je vous fais part de la prière que j'ai adressée à la société pour l'instruction élémentaire.

A M. le Membre du Commissariat pour l'Armée.

Argos, $\frac{16}{28}$ août 1829.

Vous n'ignorez pas les scandales qui ont eu lieu depuis quelque temps à l'armée de la Grèce orientale et occidentale. Vous n'ignorez pas non plus la longanimité avec laquelle le gouvernement a tâché de sauver, s'il se pouvait encore, l'honneur de l'armée et les grands intérêts de l'état, qui sont nécessairement placés sous la sauvegarde de cette même armée.

Vous connaissez les prétextes dont se servent quelques misérables intrigants pour séduire le soldat, et pour le porter à manquer à tous ses devoirs, et à compromettre ainsi sa propre existence, son avenir, et par conséquent tout ce qu'il se doit à lui-même et à la patrie. L'un de ces prétextes, c'est le retard qu'a éprouvé le paiement d'un trimestre arriéré et de quelques mois du *sitérésion*.

Digitized by Google

Les fonds nécessaires pour le paiement de l'un et de l'autre se trouvent déjà à Phanéroméni depuis quelques semaines ; et c'est dans un tel moment que les troupes qui étaient devant Thèbes ont pris la fuite, et ont exposé le pays à une invasion des Turcs. Les derniers rapports du stratarque, en date du 9 du courant, nous prouvent encore une fois que le désordre est au comble, et que nulle des positions qui pourraient couvrir la Livadie n'est gardée.

Dans cet état de choses, il est d'une haute importance que vous vous rendiez immédiatement à l'armée à l'effet :

1°. De reconnaître d'une manière positive le motif réel d'une si grande calamité.

2°. De faire le paiement du trimestre et de six mois de *sitérésion*.

3°. D'engager le stratarque à rassembler encore son armée, et à la placer dans des positions qui couvrent la Livadie, et permettent de faire une nouvelle revue, pour procéder ensuite au paiement du reste des arriérés.

Vous ne négligerez aucun effort, afin de faire toucher au soldat lui-même le paiement qui lui est maintenant destiné. A cette occasion vous ferez comprendre aux soldats et aux chefs que dans ce moment leur sort se décide hors de la Grèce, et que leurs ennemis les poussent dans ce moment même à se montrer incapables de se défendre et de conserver par conséquent à la patrie la Grèce continentale.

Après leur avoir fait cette déclaration de la manière la

Digitized by Google

plus solennelle, vous leur direz de ma part que c'est par une conduite strictement conforme aux devoirs et aux lois sévères de la guerre qu'ils prouveront au gouvernement leur repentir; que dans ce cas seul je ne me refuserai peut-être pas à me rendre au milieu d'eux, pour leur faire éprouver les avantages que le quatrième décret du congrès me met à même de leur procurer.

Dans la supposition que les soldats et les chefs se montrent hors d'état de se rallier encore sous leurs drapeaux, et de se placer là où le stratarque leur ordonnera, vous ne procèderez à aucun paiement, et vous nous rendrez compte immédiatement de cette nouvelle crise. Alors nous n'hésiterons pas à mettre à exécution les mesures que nous avons déjà arrêtées, afin de ne pas laisser peser injustement les conséquences d'une si grande catastrophe sur la nation et sur le gouvernement.

J'adresse copie de la présente instruction au stratarque, et vous voudrez bien vous mettre immédiatement en rapport avec lui, pour que les ordres qu'elle renferme soient exécutés très-promptement et très-exactement.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Argos, $\frac{16}{28}$ août 1829.

Nous ne saurions vous faire d'autre réponse à votre rapport du 9 du courant, qu'en vous transmettant ci-

Digitized by Google

jointe la copie de l'instruction dont nous munissons aujourd'hui le membre du commissariat pour la guerre.

Nous vous engageons à vous conformer à toutes les dispositions qu'elle renferme, et à nous faire parvenir, conjointement avec M. Métaxas et le plus tôt possible, des informations satisfaisantes. Nous aimons à l'espérer, attendu que, nous vous le répétons, un scandale de plus achèvera le triomphe des ennemis de la patrie, et surtout de ceux qui sont payés peut-être pour perdre la Grèce continentale et l'armée.

A M. le Maréchal Maison, à Paris.

Poros, $\frac{\text{22 août}}{\text{3 septembre}}$ 1829.

La lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 28 juillet, m'est arrivée en même temps que le *Galignani's Messenger* du 10, du 11 et du 12 août. L'ordonnance du 10 qui crée le nouveau ministère n'affaiblit nullement ma conviction, quant aux résultats que devront avoir immanquablement les bienfaits dont le roi, votre auguste souverain, et la France ont comblé ce pays. Ce qu'on a commencé à faire ne peut pas être détruit et doit être achevé. La force des choses l'emporte toujours sur certaines opinions, et celles que vous avez eu à combattre, Monsieur le maréchal, sont à cette heure complétement anéanties par le fait.

Digitized by Google

L'armée russe était le 10 à Andrinople; et le sultan, dit-on, a envoyé des plénipotentiaires à Rodosto pour demander la paix. Nous sommes ici dans l'attente de nouvelles ultérieures.

Il serait déplorable que dans cet état de choses on hésitât encore à nous donner les moyens de nous placer sur notre ligne de frontières, et de nous organiser en conséquence. Quant à moi, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire par ma lettre du 2 (14), j'ai déjà envoyé à M. Eynard les pleins pouvoirs nécessaires, et je lui réitère aujourd'hui les recommandations les plus pressantes de se rendre à Paris, et de travailler à la conclusion de l'emprunt. Les instructions dont il est muni le mettent à même de lever toutes les difficultés qu'on pourrait opposer, afin de gagner un temps qui serait d'autre part perdu sans retour, et pour la Grèce et pour ses véritables bienfaiteurs.

M. le général Schneider vient de faire une course à Nauplie et à Argos, où j'ai eu le plaisir de le voir. Nous nous sommes entretenus du recrutement et de l'organisation de nos troupes régulières. Il a été satisfait du décret du congrès national qui concerne cette branche du service public. Si une haute politique que je ne comprends pas nous laisse vivre, si elle ne nous refuse pas les moyens, nous mettrons à exécution ce décret, et la Grèce aura jusqu'au printemps prochain de 7 à 8,000 hommes de troupes régulières, en supposant toutefois qu'on décide définitivement à Constantinople la ques-

Digitized by Google

tion des frontières, et que les 5,000 Français actuellement dans la Messénie puissent sortir du Péloponèse.

Ce plan cependant peut être un rêve, et les hommes faciles à se décourager seraient tentés de le croire, en voyant que les 500,000 francs des subsides arriérés restent toujours à Navarin, à défaut d'une ordonnance qui n'arrive pas depuis trois mois, et en voyant en même temps plusieurs autres petits incidents auxquels je ne veux pas faire attention.

Ce dont je puis vous assurer, Monsieur le maréchal, c'est que rien ne me découragera, et que je marcherai toujours sur la ligne droite du devoir. Veuillez donc conserver tout entière votre protection à ce pays. Il a fait preuve de bonne volonté au congrès d'Argos, et vous en serez convaincu en jetant un coup d'œil sur les décrets, dont je vous ai envoyé déjà un exemplaire par la voie de Naples. Je vous envoie la présente lettre par le général Schneider, et je la laisse à cachet volant pour abréger les écritures. Je ne vous parle pas des services qu'il nous rend, ni du bien que j'attends du zèle du général Trézel. Ce serait vous dire ce que vous savez déjà, Monsieur le maréchal, ces officiers vous étant connus et jouissant de votre estime.

Digitized by Google

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Poros, $\frac{\text{22 août}}{\text{3 septembre}}$ 1829.

Je réponds à l'instant à vos lettres du 20 et du 27 juillet. J'espère qu'au moment où vous recevrez ces lignes, vous aurez déjà sous les yeux ma lettre, ainsi que les pleins pouvoirs qu'elle accompagne. Je suis infiniment peiné que la santé de Mme Eynard ait mis obstacle à votre départ pour Paris, et je la remercie au nom de ce malheureux pays de ce qu'elle vous permet de faire le voyage tout seul. Il est d'une immense importance que vous arriviez une heure plus tôt sur les lieux où va se décider la plus grande de nos affaires. Les lettres que M. le maréchal Maison m'écrit, en date du 28 juillet, me prouvent incontestablement que la question de la garantie est résolue en principe, et qu'il ne s'agit plus que d'en régler les formes. Il me presse par conséquent de vous envoyer des pleins pouvoirs, et ensuite de vous envoyer des commissaires. Je lui réponds que les pleins pouvoirs pour vous sont partis, et que les commissaires partiront bientôt.

Le changement de ministère ne doit pas vous arrêter un instant. Si les deux cabinets ont arrêté, du consentement de la Grande-Bretagne, de donner la garantie, les nouveaux ministres ne peuvent qu'y souscrire.

Le plan que vous avez communiqué à M. le comte

Digitized by Google

Roy peut être utile, s'il ne retarde pas d'une seconde la conclusion du nouvel emprunt; mais dans le cas contraire, et si l'on pouvait saisir ce prétexte pour ajourner l'emprunt avec la garantie des deux Puissances, nous éprouverions une crise qui serait plus forte que nous; je sais ce que je vous dis.

J'ai sollicité la garantie des Puissances pour un nouvel emprunt, dans la vue de rendre cette opération complétement indépendante des anciennes dettes. Une fois le nouvel emprunt contracté sous la sauvegarde du crédit des Puissances alliées, le gouvernement grec pourra traiter sur une base équitable avec les porteurs de bons des emprunts des années 1824 et 1825, pour en venir à un accommodement fondé en justice, et de nature à ce que la Grèce puisse en remplir les conditions. Allez donc à Paris, et le plus tôt que vous pourrez, si vous n'y êtes déjà. N'oubliez pas que, sans le secours en espèces que je demande par ma lettre du 12 (24), il est impossible de maintenir ce pays dans une situation qui lui permette de ne pas désespérer de son avenir.

Le subside que nous devons à la munificence de Charles X suffit à peine à l'entretien et à l'organisation du corps régulier, à la construction de casernes et d'hôpitaux, et à la réparation des forteresses. La marine et les troupes irrégulières absorbent les revenus de l'année en peu de mois. Il faut cependant faire face à toutes ces dépenses; et c'est pour cela que je vous demande la prompte conclusion d'un emprunt, et un à-compte, le

Digitized by Google

le plus tôt que faire se pourra, de 1,000,000 et demi ou de 2,000,000.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Égine, $\frac{\text{27 août}}{\text{8 septembre}}$ 1829.

M. Graillard m'a apporté vos rapports en date du 15, au moment où le lieutenant plénipotentiaire et le membre du commissariat venaient d'Éleusis.

J'ai reçu aussi hier votre rapport en date du 21. L'ensemble de ces informations me fait espérer que vous aurez pu, d'une part rallier l'armée, de l'autre vous mettre en mesures de tenir en échec l'ennemi, jusqu'à ce que nous puissions, s'il effectue une invasion, lui couper la retraite, et s'il ne l'effectue pas, le repousser hors de la ligne.

Le lieutenant plénipotentiaire part aujourd'hui pour Lépante, et je vous engage à vous mettre directement en relation avec lui, pour prévenir de nouveaux désastres. Il vous secondera de tous ses efforts; mais nous ne pouvons pas nous faire illusion sur les difficultés qui ont entravé jusqu'ici les mouvements des troupes. C'est à lever ces difficultés que nous avons employé les longues semaines qui viennent de s'écouler.

Les nouvelles que nous recevons de Constantinople sont du 17 (29) août. Les Russes marchaient sur la ca-

Digitized by Google

pitale, et des plénipotentiaires allaient s'assembler à Rodosto. Dans cet état de choses il serait très-déplorable que les habitants de la Livadie eussent à subir les conséquences d'une invasion. Que les soldats remplissent leur devoir; le moment est décisif.

De son côté le gouvernement a déjà préparé les fonds pour le paiement exact des arrérages, et le commissariat n'attend pour y procéder que l'ensemble des comptes détaillés qu'il a demandés aux différents corps, sur le dernier paiement qui vient d'être fait.

A M. le Lieutenant-colonel Raiko, Commandant de Patras.

Égine, $\frac{\text{30 août}}{\text{12 septembre}}$ 1829.

J'ai tardé à répondre à vos deux rapports sous les numéros 16 et 17.

J'aime à espérer que M. Köring survivra à sa maladie. Quoique d'après ce qu'il vous a dit il croie que ses comptes sont en règle, il n'est pas moins vrai que ces mêmes comptes n'ont pas été jusqu'ici présentés, et que 4,000 et quelques écus ont disparu de sa caisse, sans qu'on ait pu jusqu'ici en découvrir le voleur.

Je regrette infiniment qu'il y ait eu des malentendus, lors de l'arrivée à Patras du capitaine Criézis. Il se peut qu'à cause de sa maladie il ait mal compris

Digitized by Google

vos soins et vos prévenances. Le fait est que le capitaine Criézis est un des marins les plus distingués, et que sa présence dans les parages de la Grèce occidentale est d'une importance majeure dans les circonstances actuelles.

J'entre dans ces détails pour vous engager à avoir des égards pour cet officier supérieur, si une seconde fois il arrivait à Patras.

Je donnerai des ordres pour que les bâtiments de guerre soient les premiers à se conformer aux règlements sanitaires.

Je partage complétement votre opinion sur la nécessité de relever aux yeux du public le respect qu'on doit aux troupes régulières. Je vous engage par conséquent à m'indiquer d'une manière positive quelles sont les mesures que le gouvernement devrait prendre, pour que les citoyens soient à leur tour punis du manque d'égards qu'ils auraient pour les troupes.

Croyant que dans cette position et dans le moment actuel, il n'est pas sans importance que vous soyez exactement informé des événements qui doivent enfin décider du sort de la Grèce, je vous transmets succinctement les nouvelles que nous venons de recevoir de Constantinople. Elles sont du 23 août (4 septembre), et un bâtiment de guerre anglais en a été le porteur. Elles annoncent d'une manière positive que les Russes, échelonnés depuis Énos sur la mer Égée jusqu'à Rodosto sur la mer de Marmara et Sézépoli sur les

Digitized by Google

côtes de la mer Noire, s'étaient arrêtés dans leurs positions, et que les musulmans accouraient de tous côtés pour se soumettre, et pour jouir de la tranquillité que leur garantissait la modération des vainqueurs. Le général Diébitch et son quartier général se trouvaient toujours à Andrinople; mais les plénipotentiaires des deux parties belligérantes étaient réunis à Rodosto. Les négociations avançaient; et les plénipotentiaires turcs ayant d'avance reçu l'ordre de souscrire aux conditions que S. M. l'empereur de Russie jugerait devoir imposer à la Porte, on espérait que le traité de paix allait être définitivement conclu et signé.

A MM. les Amiraux Codrington, de Rigny, Heyden, & le Maréchal Maison.

Égine, $\frac{\text{30 août}}{\text{12 septembre}}$ 1829.

Nous avons l'honneur de transmettre ci-jointe à Vos Excellences une copie de l'acte par lequel le congrès national a créé l'ordre du Sauveur, pour que les différents insignes en fussent offerts aux défenseurs de la Grèce, de cette terre jadis de liberté, naguère d'esclavage, et pour laquelle vos glorieux travaux sont des gages certains de restauration.

Digitized by Google

Nous aurions vivement désiré de pouvoir vous communiquer en même temps les statuts de l'ordre; mais devant avoir égard aux dispositions de l'article additionnel du décret susmentionné, il nous a été impossible de nous occuper dans ce moment de leur rédaction. Nous nous bornerons par conséquent à vous indiquer ici les dispositions générales dont Vos Excellences aimeront sans doute à être informées, et qui se trouveront dans les statuts.

L'ordre du Sauveur est civil et militaire.

Les membres en seront divisés en quatre classes. La loi en fixera le nombre quant aux indigènes. Celui des étrangers sera illimité pour chacune des quatre classes. La fête de l'ordre, la nomination et la promotion des chevaliers auront lieu chaque année le 6 (18) août.

Les insignes seront d'après le modèle ci-joint et la note explicative qui l'accompagne. Ceux de la première classe que nous sommes heureux de vous offrir, Monsieur le maréchal (ou Monsieur l'amiral), seront portés de la manière suivante.

Le cordon auquel sera suspendue une grande croix en or sur un fond en émail blanc, passera de l'épaule droite au côté gauche. La plaque sera fixée sur la poitrine du côté gauche.

Les chevaliers de la seconde classe porteront la croix en sautoir au cou, et la plaque sur le côté droit. Cette croix est en or avec un fond en émail blanc. Ceux de la troisième portent la même croix en sautoir au cou

Digitized by Google

mais sans plaque. La quatrième classe porte la simple croix à la boutonnière.

Désirant nous conformer strictement aux volontés du congrès en ce qui concerne la distribution de cette décoration, nous venons vous prier, Monsieur le maréchal (ou Monsieur l'amiral), de nous communiquer la liste des officiers et des employés qui sous vos ordres ont servi la Grèce, et auxquels vous jugeriez équitable que le gouvernement offrît ce témoignage de la reconnaissance nationale. Vous mettriez le comble à votre obligeance, s'il vous plaisait de nous indiquer en même temps les différentes classes dans lesquelles ces officiers ou ces employés devraient être admis.

Il nous reste un vœu à former, et nous aimons à ne pas douter de l'accueil favorable dont l'honorera votre auguste souverain : c'est que S. M. daigne vous permettre d'accepter ce faible mais sincère hommage d'une nation pauvre, qui tâche de s'acquitter ainsi d'une partie de la dette de reconnaissance qu'elle a contractée envers ses bienfaiteurs.

C'est sur la réponse qu'il plaira à Vos Excellences de faire à la présente communication, que nous nous empresserons de vous faire parvenir les insignes de l'ordre, ainsi que les brevets nécessaires.

Digitized by Google

A MM. les Commissaires extraordinaires de l'Argolide, de l'Achaïe & de la Laconie.

Égine, $\frac{\text{30 août}}{\text{12 septembre}}$ 1829.

Nous venons d'apprendre avec infiniment de surprise et de peine que, malgré les demandes réitérées de la commission des finances, vous n'avez pas rendu compte jusqu'ici de votre administration financière.

Il n'y a pas de motif qui puisse justifier à nos yeux un retard semblable. Aucune affaire ne touche de plus près à l'honneur et à la responsabilité d'un employé public, que celle qui concerne le maniement des deniers de l'état. Aussi nous avons été jusqu'ici dans la ferme persuasion, que tous nos commissaires extraordinaires et nos gouverneurs provisoires avaient rendu compte chaque mois à la commission des finances, des fonds dont ils étaient dépositaires, et des revirements qu'ils auraient exécutés.

Nous vous laissons juger de la douleur que nous a fait éprouver la connaissance d'un fait si scandaleux, et qui compromet à un si haut point la confiance que le gouvernement s'est plu à vous témoigner. Il vous a placés, Messieurs, à la direction des affaires d'un département, et il a eu l'intention de vous signaler comme un modèle de conduite à tous les citoyens qui vous entou-

Digitized by Google

rent. Nous vous le demandons, avons-nous atteint ce grand but?

Dans les habitudes malheureuses dont le passé a laissé l'héritage à ce pays, les fonctionnaires publics ne se croient peut-être pas dans la stricte obligation de rendre un compte exact de leur administration, et le public juge que c'est de cette manière que le gouvernement procure à ses employés les moyens de faire fortune. Et en effet comment le gouvernement peut-il contrôler une administration d'une année ou de plusieurs mois, et comment en la contrôlant pourra-t-il sauver les intérêts de la caisse publique, s'il n'a pas su empêcher ses propres fonctionnaires d'y porter atteinte? Il se peut qu'ils l'aient fait involontairement; mais le mal n'en existe pas moins, et le remède sera difficile, pour ne pas dire impossible.

Nous croyons vous en avoir dit assez, pour vous donner la mesure de l'importance que nous attachons à ce que vous envoyiez, à la réception des présentes et sans retard ultérieur, vos comptes à la commission des finances. Vous n'êtes pas les seuls auxquels nous adressions une si pénible invitation; plusieurs de vos collègues sont dans le même cas.

Digitized by Google

A la Commission des Finances.

Égine, $\frac{2}{14}$ septembre 1829.

Par ma communication du 17 mai dernier, je vous ai envoyé le compte des dépenses que j'avais faites pour le gouvernement jusqu'à cette époque, et par suite desquelles je me trouvais accrédité auprès de la caisse publique pour 54,047 piastres d'Espagne.

Je vous envoie, Messieurs, aujourd'hui le compte des dépenses que j'ai faites pour le gouvernement depuis lors jusqu'à ce jour, accompagné des pièces probantes, et duquel il résulte que j'ai dépensé 8,583 colonnates.

Dans cette somme sont comprises 5,000 colonnates que j'ai avancées à M. l'amiral comte Heyden, à compte de ce que lui doit le commissariat de la marine, pour la cession des subsistances et autres objets, que l'amiral lui a faite. Vous voudrez bien par conséquent en informer le membre du commissariat pour la marine, afin qu'il en prenne note.

Si vous avez examiné les comptes de M. Betzos et les quittances données par M. le capitaine Épentchin, vous aurez vu que pour solde de ce compte, M. le capitaine Épentchin se trouve dépositaire de 4,719 piastres d'Espagne que je retiens sur la somme des 8,583 que vous me devez.

Digitized by Google

Vous me devez en outre 2,210 piastres sur la somme de 13,680 piastres que vous avez prise de la frégate l'Emmanuel, d'après l'ordre que je vous ai transmis le 9 juillet.

Vous devez par conséquent m'accréditer pour 6,074 piastres, lesquelles, jointes aux 54,047, font le total de 60,121 piastres fortes d'Espagne.

Je désire, Messieurs, que vous continuiez à porter les dépenses pour l'orphanotrophe à mon débit; mais je vous engage à m'envoyer l'extrait de mon compte courant, réglé au 31 août dernier.

Pour ce qui est des 5,000 piastres que nous devons à S. E. M. de Ribeaupierre, je tâcherai de trouver le moyen de lui faire parvenir cette somme par votre entremise, et je vous en préviendrai.

A M. Fabriguette, Payeur général de l'Armée française en Morée.

Égine, $\frac{6}{18}$ septembre 1829.

J'ai reçu de M. Dutrône communication de la lettre par laquelle, en répondant à l'appel qu'il vient de faire à votre obligeance, vous voulez bien mettre vos bons offices à sa disposition ou à la mienne, pour les renseiments nécessaires au gouvernement dans l'établissement du grand livre de la dette publique. Permettez que ce

Digitized by Google

soit moi qui profite de ce nouvel effet de votre zèle philhellénique.

Convaincu que l'on ne pouvait pas trop s'empresser de recueillir les documents qui doivent guider dans l'organisation de cette branche de l'administration financière, j'ai déjà fait ce qui dépendait de moi pour m'en procurer, et je n'ai pas négligé de m'adresser à votre digne et ancien ami M. Firino. Mais je ne vous en serai pas moins obligé, si de votre côté vous voulez bien prendre la peine de rechercher ceux que vous croirez pouvoir obtenir.

Non-seulement je craindrais, comme vous le faites, Monsieur, que cette institution ne parût une introduction aux assignats, mais je désire qu'en Grèce on ne puisse employer le grand livre que pour faciliter l'acquit des dettes déjà légalement liquidées, sans qu'il soit possible de le faire servir à en contracter de nouvelles. S'il fallait donc en inscrire jamais, cela ne devrait pouvoir se faire qu'en vertu d'une loi.

Avec de semblables garanties, on n'aura point à craindre de voir cette institution dégénérer en un instrument d'agiotage pour l'autorité, de ruine pour l'état, tandis qu'elle n'a et ne peut avoir pour but légitime que de le secourir.

Telles sont, je n'en puis douter, les vues qui ont guidé la législature à laquelle la Grèce doit le décret institutif du grand livre. C'est donc selon cette direction que nous devrons agir.

Digitized by Google

Lorsque les matériaux dont nous avons besoin seront réunis, si par suite de vos fonctions vous n'avez point effectué votre projet de venir à Égine, je crois pouvoir espérer que M. le général Schneider me donnera une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à la Grèce, en vous autorisant sur ma prière à faire ce voyage.

Je vous envoie ci-jointe une collection d'actes parmi lesquels se trouve le décret institutif du grand livre.

A la Commission de l'Orphanotrophe.

Égine, $\frac{7}{19}$ septembre 1829.

L'inspection que j'ai faite aujourd'hui de l'école d'enseignement mutuel de l'orphanotrophe, ainsi que des trois autres écoles d'enseignement supérieur, m'a procuré une véritable satisfaction, et je m'empresse de vous en témoigner, Messieurs, ma reconnaissance. Je vous engage aussi à la témoigner de ma part aux maîtres et aux élèves.

Il sera fait demain à ces derniers une distribution de raisins ou d'autres fruits, en assez grande abondance pour qu'ils en aient pour leurs deux repas.

Je désire que le commissaire extraordinaire des Sporades occidentales leur déclare, dans la réunion qui a lieu tous les dimanches, que si à une seconde inspection que je ferai sous peu de temps, j'ai lieu, comme je

Digitized by Google

l'espère, d'être satisfait de leurs progrès et de leur conduite, je ferai en mon particulier quelque sacrifice de plus pour leur procurer de nouveaux moyens d'instruction et d'agrément.

A M. le Lieutenant-colonel Raiko, Commandant de Patras.

Égine, $\frac{8}{20}$ septembre 1829.

Je reçois avec plaisir votre rapport du 4 du courant. Les informations que me donne M. Axiotis me prouvent que l'expédition des troupes a parfaitement justifié notre attente.

Vous recevrez de la part du général Trézel, des communications sur lesquelles je suis bien aise de vous entretenir d'avance. Nous allons établir un camp d'exercice à Mégare. Pour y placer le plus de soldats que nous pouvons, il devient nécessaire de faire une translocation, et de diminuer aussi les garnisons des places. Je n'y vois aucun inconvénient pour Patras, parce que vous en avez le commandement, et je trouve dans votre personne toutes les garanties d'ordre et de sécurité. Veuillez donc faciliter de votre côté, autant que cela dépendra de vous, la formation du camp. J'y attache une grande importance, et vous en apprécierez sans doute les motifs.

Les dernières nouvelles qu'ont reçues hier au soir

Digitized by Google

MM. Dawkins et de Rouen, annoncent d'une manière positive, mais non encore officielle, la conclusion de la paix. On dit qu'elle a été signée le 2 (14). Nous en ignorons jusqu'ici les conditions; mais si avant le départ du courrier j'ai des informations ultérieures, je ne vous les laisserai pas ignorer.

A M. le Général Trézel.

Égine, $\frac{8}{20}$ septembre 1829.

Je vous envoie ci-joint le décret par lequel le gouvernement vous autorise à faire camper les troupes régulières hors de l'enceinte de Nauplie, ou des autres forteresses où elles se trouvent.

L'emplacement qui, selon mon opinion, serait le plus favorable au pays et aux troupes, serait celui de Mégare ou de ses environs.

Dans le cas où vous préfériez cet emplacement, c'est au commissaire extraordinaire dans la Grèce orientale que vous voudrez bien vous adresser directement. Il a reçu éventuellement l'ordre de vous faire devancer par des employés, qui prêteront aux officiers que vous destinerez pour préparer le camp toute l'assistance qui sera en leur pouvoir.

Il est d'un grand intérêt que l'établissement du camp soit considéré par les habitants du pays comme un vérita-

Digitized by Google

ble bienfait, et j'aime à espérer que l'effet en sera très-salutaire.

Le décret vous laisse, Monsieur le général, la latitude la plus complète de réunir dans ce camp toutes les troupes dont vous pourrez disposer, sans que toutefois le service des places en souffre.

Si pour atteindre ce but vous jugiez nécessaire de dispenser les troupes régulières, durant la tenue du camp, de la garnison de Monembasie, il n'y aurait pas de difficulté à la confier aux braves et fidèles marins de Psara ou de Spetzia, sous le commandement d'un de leurs capitaines.

Sur ce point comme sur tout autre, j'attendrai les communications que vous voudrez me faire, et ma réponse ne tardera pas.

J'aime à espérer que le camp sera établi le 15 du courant. J'en informe le lieutenant plénipotentiaire et le stratarque, afin que cette nouvelle ne parvienne pas à l'armée, accompagnée d'interprétations exagérées ou malveillantes.

Veuillez aussi de votre côté vous mettre en relation directe avec l'un et avec l'autre.

Digitized by Google

A MM. le Lieutenant plénipotentiaire & le Stratarque.

Égine, $\frac{8}{20}$ septembre 1829.

Nous vous envoyons ci jointe la copie du décret par lequel nous autorisons le général Trézel, directeur du corps régulier, à établir un camp d'exercice hors de l'enceinte des forteresses.

Ce camp fort de 6 à 800 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie et d'artillerie, sera très-probablement établi le 15 du courant, à Mégare ou dans ses environs.

Nous avons autorisé le général à vous en informer directement, et à se tenir en relation avec vous. Nous aimons à vous en instruire nous-mêmes, à l'effet de prévenir les bruits que les intrigants pourraient à cette occasion faire parvenir à l'armée.

Dès que cette dernière aura reçu ses arrérages, il se peut, si les circonstances le permettent, que nous vous donnions l'ordre de lui faire prendre de nouvelles positions, et dans ce cas le camp des troupes régulières pourra devenir d'une utilité majeure.

Il vous est réservé de faire de cette information l'usage que vous jugerez le plus utile.

Digitized by Google

A M. le Général Schneider.

Égine, $\frac{9}{21}$ septembre 1829.

Je profite de la poste pour remercier Votre Excellence des lettres qu'elle a bien voulu m'écrire en date du 3 et du 16.

Les nouvelles de France que vous avez eu la complaisance de me communiquer sont bonnes, quoiqu'à vous dire vrai, mon général, j'aurais appris avec plus de satisfaction que des objets d'habillement et d'équipement pour nos troupes régulières eussent obtenu la préférence.

Le matériel d'artillerie est cependant nécessaire. L'approvisionnement des forteresses de la Morée est sans doute un grand bienfait. Mais n'ayant pas d'ennemi à redouter dans la péninsule, je ne puis le considérer comme aussi grand que le seraient les moyens d'avancer notre organisation militaire; et parmi ces moyens j'aime à compter sur les 500,000 francs qui restent toujours en dépôt à Navarin. Si comme on me l'avait promis, j'avais pu en disposer il y a trois mois, les Rouméliotes auraient reçu tous leurs arrérages, et se seraient enrôlés à cette heure dans les troupes régulières.

Le général Trézel vous dira que le camp d'exercice dont nous avons parlé à Argos, va être établi aux environs de Mégare dans peu de jours. J'espère que vous approuverez cette mesure.

Digitized by Google

Nous marchons toujours dans la même direction, c'est-à-dire sur la ligne du devoir, sans nous laisser décourager par les bruits qu'on répand.

Vous n'ignorez pas que la diplomatie d'Égine a reçu des nouvelles de Constantinople, lesquelles ne laissent pas de doute sur la conclusion de la paix. On dit qu'elle a été signée le 14. On ajoute que les affaires de la Grèce seront réglées plus tard et au moyen de négociations. Espérons qu'il en sera autrement. Si j'ai des informations qui puissent avoir quelque intérêt pour vous, je ne manquerai pas de vous les transmettre par courrier.

A M. le Commissaire extraordinaire de l'Argolide.

Égine, $\frac{12}{24}$ septembre 1829.

Les habitants de la ville de Nauplie ont mis un empressement scandaleux à retirer les fonds qu'ils avaient placés à la banque. Au moment où le gouvernement va faire sa résidence dans leur ville, il est de toute justice qu'ils fassent amende honorable. D'ailleurs la ville gagnera beaucoup par la présence du gouvernement, et elle doit par conséquent contribuer dès aujourd'hui à son assainissement. Il faut pour cela qu'elle soit enfin déblayée complétement, et que les rues deviennent praticables. Nous ne consentirons jamais à faire supporter les frais de ces tra-

Digitized by Google

vaux à la caisse publique. C'est aux dépens de la ville qu'ils doivent se faire.

A cet effet nous vous autorisons à réunir en conseil les démogérontes et les personnes notables dans la classe des propriétaires et des négociants, ainsi que le commandant de la place, et à délibérer avec eux sur les mesures qu'il s'agira de prendre, pour qu'au moyen d'une taxe équitablement répartie on obtienne en peu de jours les fonds nécessaires à ces dépenses.

Il serait à désirer qu'indépendamment de ce fonds extraordinaire on pût assurer un revenu fixe pour l'entretien des rues, et pour les dépenses ultérieures consacrées exclusivement à la ville. Le conseil déterminera d'avance la somme extraordinaire qu'il faudrait dépenser immédiatement, et déterminera aussi le mode de perception des revenus locaux destinés à cet objet. L'administration de ce fonds pourrait être confiée à une commission composée du commissaire extraordinaire, du commandant de la place, et de trois citoyens appartenant à différentes classes. Cette même commission aurait la surveillance des travaux.

Vous nous ferez un rapport sur le résultat de vos délibérations, dans le plus court délai possible, afin que nous puissions vous transmettre le décret qui institue cette commission et indique les fonds qu'elle aura à administrer. Nous y attachons une grande importance, car nous considérons cette mesure comme une des conditions essentielles de l'établissement du gouvernement à Nauplie.

Digitized by Google

A M. le Comte de Panin, Résident de Russie.

Égine, $\frac{13}{25}$ septembre 1829.

Je serai empressé de me rendre à l'invitation que vous voulez bien me faire, et j'assisterai demain au *Te Deum* qui sera chanté dans la cathédrale de cette ville, pour célébrer la conclusion de la paix.

Organe des sentiments dont tous les Hellènes sont pénétrés, j'adresserai dans cette circonstance mes actions de grâces les plus sincères au Dieu tout-puissant, qui a daigné bénir les armes de l'empereur, et mettre un terme à l'effusion du sang et aux innombrables malheurs que la guerre traîne à sa suite. La Grèce jette enfin un regard plein de confiance dans l'avenir. Puisse-t-il, grâce à la justice et à la magnanimité de S. M. I., être conforme aux vœux légitimes de tant de chrétiens, qui espèrent dans sa puissante protection.

En mon particulier il me reste à vous offrir, Monsieur le comte, mes bien vifs remerciements de votre aimable invitation pour demain à cinq heures, et des expressions, sans doute trop flatteuses, dont vous voulez bien l'accompagner.

Digitized by Google

A la Chambre des Comptes & de Contrôle.

Égine, $\frac{13}{25}$ septembre 1829.

Nous ne saurions, Messieurs, vous donner une plus grande preuve de confiance, qu'en vous appelant à remplir les intentions que la nation a exprimées par l'organe de ses représentants, dans l'article 1er du troisième décret du 26 juillet.

Le secrétaire d'état vous transmettra un exemplaire des actes par lesquels l'organisation du sénat et du ministère du gouvernement, de la chambre des comptes et de contrôle, est arrêtée.

Vous entrerez en fonctions immédiatement, et vous nous proposerez les nominations relatives à la composition de votre bureau.

Nous ne doutons pas que dans l'exercice de vos fonctions vous n'aurez égard qu'à l'intérêt de l'état, et nous désirons que vous suiviez invariablement ce principe dans la révision des comptes que nous avons remis nous-mêmes à la commission des finances, toutes les fois qu'à cause de notre éloignement de la résidence du gouvernement nous avons été obligés de faire de nos propres fonds des dépenses publiques. Au cas où vous ayez besoin d'éclaircissements, vous nous appellerez à vous les donner, et nous serons empressés à vous les fournir.

Vous n'ignorez pas que le contrôle ne consiste pas seu-

Digitized by Google

lement dans l'examen des comptes et des écritures ou documents qui y sont relatifs, mais aussi dans la vérification du fait. Aucun employé qui a ordonné ou fait des dépenses pour le compte de l'état, ne doit être déchargé de sa responsabilité, que lorsque la chambre de contrôle aura la preuve que les fonds appliqués à ces dépenses ont été en effet dépensés sans abus ou malversations.

Pour remplir cette partie aussi délicate qu'importante de vos fonctions, nous vous munissons par la présente des pouvoirs dont il est fait mention dans l'article .... du décret, et dans le même but nous mettons dès aujourd'hui à votre disposition tous les moyens que vous jugerez devoir demander au gouvernement. Il dépend désormais de vous, Messieurs, de justifier l'attente du congrès et nos espérances.

A M. le Général Trézel.

Égine, $\frac{15}{27}$ septembre 1829.

Je suis extrêmement étonné que la diplomatie d'Égine ait jugé convenable de venir vous chercher. Elle aurait dû s'expliquer directement avec moi, et je suis convaincu qu'elle aurait partagé mon opinion. En établissant un camp d'exercice à Mégare, le gouvernement ne se propose pas de faire la guerre aux Turcs, mais bien d'exercer ses troupes, et d'offrir en même temps par leur présence

Digitized by Google

quelques garanties d'ordre et de repos à ces malheureuses provinces. D'ailleurs je ne vois pas quelle différence ces messieurs font entre les troupes régulières et les Roumé-liotes, les unes et les autres étant grecques. Aucun des agents des trois Puissances ne m'a adressé encore un seul mot à ce sujet; et ce ne sera certainement pas moi qui leur en parlerai le premier. Je crois donc, mon cher général, que le mouvement de nos troupes doit continuer, d'après l'ordre du jour que vous avez publié; et je vous prie d'aller vous-même au camp, ne fût-ce que pour y faire une apparition et y installer M. le colonel Pélion.

Vous verrez qu'il en sera de cette menace comme de la fameuse communication du protocole du 22 mars. Quoi qu'il en soit, je ne changerai de direction que lorsque ces messieurs m'écriront officiellement, au nom et de la part de leurs cours. A moins d'un acte semblable, ma responsabilité serait compromise aux yeux de ce pays et du monde, et j'aime à espérer que nous n'en viendrons pas à cette extrémité.

Parlons d'affaires d'un ordre inférieur.

Nous verrons plus tard ce que nous pourrons faire de M. Souquet, si M. de Saint-Martin ne peut pas s'arranger avec lui. Je suis parfaitement d'accord avec vous quant à la convenance de ne pas publier, dans l'état qui concerne la réforme du bataillon d'artillerie, la liste des officiers mis à la suite.

Nous n'avons point de nouvelles de Constantinople depuis les dernières que je vous ai communiquées. Ce retard

Digitized by Google

ne s'explique que par l'attente où l'on est encore de la ratification russe. Espérons toujours que justice sera faite, et tâchons de nous placer de manière à ne pas légitimer quelque grande injustice.

P. S. Si ces messieurs étaient autorisés à faire une démarche officielle contre tout mouvement quelconque de nos troupes dans la Grèce continentale, se seraient-ils bornés à vous en écrire confidentiellement? Puisqu'il en est ainsi, continuez votre mouvement. Vous pouvez toujours leur répéter que ce n'est pas à vous qu'ils doivent s'adresser, mais au gouvernement grec, duquel dépendent les troupes régulières.

Je n'attends pas la poste de demain pour vous transmettre ces lignes. Je désire vous atteindre à Nauplie, et mon piéton y arrivera demain au soir, à moins que le vent ne le contrarie dans son passage à Épidaure.

La poste vous portera toutes les réponses d'office que je vous dois. Je compte moi-même faire une apparition momentanée à Nauplie, pour inspecter ce que l'on prépare pour la nouvelle administration.

A M. Robert Forster, à Londres.

Égine, $\frac{15}{27}$ septembre 1829.

En réponse à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire

Digitized by Google

en date du 22 juillet, je voudrais pouvoir vous en écrire une tout aussi longue, en vous transmettant quelques détails sur nos établissements naissants d'instruction publique. Mais pour le faire convenablement le temps matériel me manque, et je dois me borner à vous remercier sincèrement de l'intérêt qu'il vous plaît de prendre à cette partie vitale de la régénération de la Grèce. Ce n'est qu'avec le secours de ses généreux amis qu'elle pourra s'accomplir, et parmi ces secours l'envoi de bons maîtres est sans contredit le plus efficace. Tout ce que vous me dites sur le jeune Piéridi me fait éprouver une bien vive impatience de le voir enfin arrivé sur les lieux, afin de pouvoir utiliser les connaissances et les bons principes qu'il a puisés à votre école.

Il me sera également agréable d'employer le jeune Lampros, dont vous m'annoncez le départ prochain d'Angleterre. L'un et l'autre trouveront facilement leur place, soit en dirigeant chacun une école d'enseignement mutuel dans les provinces, soit en donnant des leçons dans celle que l'on va construire à Égine, et qui servira d'école normale. Dans tous les cas ils mettront eux-mêmes en œuvre les matériaux dont votre générosité les a munis, et pour lesquels je vous exprime ici ma reconnaissance.

L'orphanotrophe que j'ai pu fonder ici, grâce à la munificence de quelques bienfaiteurs de la Grèce, renferme déjà près de 500 élèves.

L'exemple donné par le gouvernement n'a pas été perdu. Dans tout l'état, parmi toutes les classes, le besoin de s'in-

Digitized by Google

struire est vivement ressenti, et l'ignorance est désormais considérée comme incompatible avec l'accomplissement des devoirs que Dieu impose à l'homme libre et chrétien. Que le Seigneur dans sa toute-puissance daigne bénir nos efforts, et nous aurons semé dans un terrain fertile, où l'arbre du bien prendra racine et portera d'heureux fruits. S'il m'est donné de goûter un jour quelques consolations en poursuivant la tâche à laquelle je me suis voué, je les trouverai uniquement dans la conviction de n'avoir rien négligé pour faire avancer ce peuple, autant que mes faibles moyens peuvent me le permettre, vers son perfectionnement intellectuel et moral.

A M. le Lieutenant-colonel Raiko, Commandant de Patras.

Égine, $\frac{15}{27}$ septembre 1829.

Je réponds à vos rapports sous les numéros 22 et 23, et je vous remercie des détails qu'ils renferment.

Je partage entièrement votre opinion quant aux moyens de faire cesser graduellement les habitudes musulmanes qui existent encore dans le pays. Les hommes qui, à raison de leur fortune et de la place que leurs familles ont occupée, se croient toujours au premier rang, ne se persuadent pas aisément d'y rester aux conditions seules qui sont compatibles avec une existence civile réglée par les lois. Ils

Digitized by Google

voudraient exercer l'influence de leurs pères, c'est-à-dire une influence oppressive pour tous les citoyens qui ne sont pas leurs clients; ils voudraient s'enrichir au moyen de cette influence; ils voudraient en un mot ce qui est désormais impossible, à moins qu'un vizir ne redevienne le maître du Péloponèse.

Cependant le gouvernement ne peut pas punir ces primats de leurs prétentions; il n'a qu'à s'y prendre de manière à ce qu'ils soient forcés d'y renoncer pour toujours; et c'est à ce grand but que tendent mes efforts, depuis que j'ai la direction des affaires de ce pays. De grandes difficultés s'y sont opposées et s'y opposent toujours. Les plus grandes de toutes ce sont les habitudes du peuple, et plus encore son ignorance et sa pauvreté.

Les écoles d'enseignement mutuel et quelques arpents de terre nationale donnés en toute propriété aux communes, prépareront les éléments de la véritable organisation sociale de la Grèce. Jusque-là il faut se contenter d'empêcher que les anciens abus ne poussent de nouvelles racines; et le moyen le plus sûr, comme vous l'indiquez avec infiniment de justesse, c'est celui de la plus stricte et de la plus sévère impartialité, aussi bien à l'égard des individus amis du gouvernement, que de ceux qui se rangent du côté opposé. Je n'ignore pas le jeu des uns et des autres, et soyez bien assuré que je tâche de ne pas être leur dupe.

Je vous fais part de ma pensée tout entière, pour vous donner la mesure du prix que j'attache aux observations que vous m'avez adressées sur ce grand intérêt. Je vous

Digitized by Google

prie, Monsieur, de ne pas les considérer comme incompatibles avec les devoirs dont vous avez bien voulu vous charger. Vous êtes étranger, et dans votre position vous inspirez une juste confiance aux habitants du pays. Ils ne doutent pas de celle que place en vous le gouvernement; vous pouvez donc m'éclairer souvent sur des faits dont la connaissance incomplète peut m'induire en erreur et me faire dévier involontairement de la route que je m'efforce de suivre.

Les explications que vous voulez bien me donner sur l'incident qui a motivé les plaintes du capitaine Criézis, me prouvent une fois que ce digne homme n'avait à se plaindre que de sa mauvaise humeur. Je vous sais gré des égards que vous avez eus pour lui, en allant au-devant du désir que mon frère vous a témoigné.

Les translocations ne vous enlèveront pas la cavalerie. Je vous engage à me faire part de votre projet de remonte; tâchez seulement de la faire graduellement. Nous sommes toujours dans l'attente de nouvelles décisives de Constantinople. Je crois qu'elles tardent, parce qu'on attend probablement les ratifications de Saint-Pétersbourg. Le général Diébitch a écrit à l'amiral comte Heyden que la paix a été signée le 2 (14), et que le sultan a accepté le protocole du 22 mars pour les affaires de la Grèce. Tant que nous ne connaîtrons pas les termes dans lesquels cette acceptation est exprimée, nous ne pourrons nous former une idée claire du sort qui nous est réservé. Espérons-le conforme à nos vœux et à la justice.

Digitized by Google

A M. Métaxas, Commissaire extraordinaire de la Grèce orientale.

Égine, $\frac{\text{22 septembre}}{\text{4 octobre}}$ 1829.

Vous aurez lieu d'être satisfait du suffrage du gouvernement. Les lettres d'office vous en apportent l'expression, et je suis bien aise de vous la réitérer par ces lignes.

Je n'ai qu'une recommandation à vous faire, c'est de modérer les dépenses; sans cela nous serons obligés de faire banqueroute. Alors personne ne sera payé, et le désordre s'ensuivra immanquablement.

Les députés de Mégare sont ici, et demandent de l'argent. Quoique votre plan soit bien calculé, toutefois il me répugne de leur donner en espèces les sommes dont il s'agit. Où achèteront-ils les bœufs? Si c'est en Asie, ils seront infectés de la maladie qui a fait périr le bétail dans différentes provinces du Péloponèse; si c'est en Roumélie, comment feront-ils? C'est sur ces questions qu'on va les interroger. D'ailleurs nous sommes si à l'étroit quant aux fonds en caisse, que 8 ou 10,000 talaris nous laissent un déficit énorme. Dieu néanmoins nous aidera; mais nous devons aussi nous aider nous-mêmes, et faire la plus stricte et la plus sévère économie.

Je ne doute pas du zèle avec lequel vous tâcherez

Digitized by Google

de satisfaire en tout point le général Trézel. La formation du camp est d'un immense intérêt pour les provinces que le gouvernement vous a confiées.

Nous avons enfin la nouvelle officielle de la ratification de la paix. C'est MM. Dawkins et de Rouen qui l'ont reçue. Ils ne nous disent rien de bien positif quant aux conditions de la paix par rapport au sort de la Grèce. Ce qu'ils nous répètent, c'est que le sultan a accepté le traité de Londres et le protocole du 22 mars. Ce n'est pas assez pour que nous puissions nous dire que le sort de la Grèce est définitivement arrêté. Cependant d'après les paroles qui circulent, il paraît que le continent entre le golfe de Volo et celui d'Arta fera partie de la Grèce. Voilà tout ce que je sais. Si j'ai d'autres nouvelles, je ne vous les laisserai pas ignorer. Je compte sur votre zèle.

A M. Métaxas, Commissaire extraordinaire de la Grèce orientale.

Égine, $\frac{\text{23 septembre}}{\text{5 octobre}}$ 1829.

Le gouvernement reconnaît la nécessité de secourir promptement les habitants de Mégare. Vous nous communiquez le plan, d'après lequel ce secours pourrait être accordé; mais nous hésitons à l'adopter, attendu que l'expérience faite l'année dernière nous prouve que

Digitized by Google

l'argent serait distribué, sans que la culture des terres en retirât le moindre profit. D'ailleurs les ressources financières de l'état sont épuisées, et il serait impossible de dépenser pour cette province la somme de 10 à 12,000 piastres d'Espagne.

Tout ce que le gouvernement peut faire, c'est de mettre à votre disposition la somme de 30,000 piastres turques, dont 20,000 pour l'achat des bœufs, et 10,000 pour l'achat de l'orge.*

Vous ne disposerez cependant de cette somme qu'à condition qu'elle soit employée ainsi que nous venons de l'indiquer. Vous nous direz combien de bœufs on aura acheté, et quelle étendue de terrain on aura ensemencée. Le gouvernement fera vérifier plus tard par un inspecteur qu'il enverra *ad hoc* l'emploi de ce subside.

Il en place toute la responsabilité sur vous, et il vous engage par conséquent à vous assurer par des garanties réelles des employés auxquels vous donnerez vos ordres à cet égard.

Vous déclarerez enfin aux habitants qui recevront ce secours qu'ils doivent s'engager à en faire la restitution à la caisse, aux époques et aux conditions dont vous conviendrez avec eux.

---

* La piastre turque à cette époque valait un quinzième de la piastre d'Espagne.

Digitized by Google

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Égine, $\frac{\text{23 septembre}}{\text{5 octobre}}$ 1829.

C'est avec satisfaction que le gouvernement a reçu les rapports que vous lui avez adressés par votre aide-de-camp M. Canussi, ainsi que les deux drapeaux dont il était porteur.

Vous avez obtenu un double succès, et l'armée qui est sous vos ordres en avait le plus grand besoin, pour atténuer l'impression défavorable qu'avait laissée dans les esprits la fuite de Thèbes. Il est double le succès, parce que, en faisant preuve de fermeté et de bravoure, l'armée a contraint les Turcs à une convention qui ne manquera pas de produire un effet salutaire dans l'opinion des gouvernements peu indulgents à l'égard de la Grèce. Nous faisons publier par les journaux un extrait de votre rapport, la convention, et toutes les pièces qui l'accompagnent.

Nous joignons ici l'ordre que reçoit le commandant de la station, pour qu'il ne s'oppose pas au passage par mer des malades et des blessés turcs. Vous en ferez usage.

Nous aimons à espérer que le résultat de votre entrevue avec notre lieutenant plénipotentiaire et avec le membre du commissariat, ne nous laissera rien à désirer.

Nous vous autorisons à témoigner à l'armée, par un

Digitized by Google

ordre du jour, la satisfaction du gouvernement pour sa conduite dans ces dernières affaires, et surtout pour la fidélité avec laquelle la convention a été exécutée. Nous vous en félicitons.

Nous n'avons pas de nouvelles positives sur les conditions de la paix par rapport au sort de la Grèce. Tout ce qu'en disent cependant les agents étrangers accrédités auprès du gouvernement, nous porte à en augurer favorablement.

A la Commission des Finances.

Égine, $\frac{\text{24 septembre}}{\text{6 octobre}}$ 1829.

L'article 2 du troisième décret du congrès d'Argos du 26 juillet autorise le gouvernement à déterminer le domaine national qui doit servir d'hypothèque pour les capitaux et les intérêts que la banque nationale doit et devra à ses actionnaires.

Nous vous invitons par conséquent, Messieurs, chacun de vous pour la partie qui le concerne, à vous occuper sans aucun retard des travaux qui sont nécessaires pour que les dispositions du décret susmentionné soient complétement exécutées.

Vous calculerez avant tout le capital et les intérêts que doit la banque, et vous pourrez doubler ou tripler cette somme, dans l'hypothèse que la nouvelle garantie que le

Digitized by Google

gouvernement va offrir déterminera des capitalistes à placer de nouveaux fonds à la banque.

Nous désirons que la nation obtienne de préférence ce secours de la part des Grecs, et nous aimons à l'espérer.

Après avoir déterminé la somme pour laquelle offriront une garantie les domaines que le gouvernement doit hypothéquer à la banque, il s'agira de faire le choix de ces domaines, de les faire estimer, et de constater par des actes légalement et solennellement stipulés la nature, l'étendue et le prix des domaines susmentionnés.

Quant au choix, il serait à désirer qu'ils fussent pris collectivement dans le Péloponèse, dans la Grèce continentale ou dans l'Archipel, parmi les domaines dont les revenus annuels sont les plus connus et les plus appréciés.

Dans cette vue vous jugerez peut-être que les vignobles de raisins de Corinthe dans le département de l'Argolide, que les oliviers de Salone et les salines dans l'Archipel, peuvent répondre d'une manière satisfaisante au grand but que nous désirons atteindre.

Vous nous proposerez les commissions d'experts qui devront se rendre sur les lieux, pour mesurer et estimer ces propriétés nationales. Il serait à désirer qu'au nombre des commissaires il y eût des citoyens connus avantageusement des capitalistes du pays.

Les procès-verbaux de l'expertise, et toutes les pièces

Digitized by Google

qui seront relatives à ces opérations, seront légalisés sur les lieux par les autorités publiques du pays.

La commission des finances ajoutera à ces estimations celle qu'elle peut faire elle-même, en se fondant sur les données que lui offre sa propre administration.

Nous le répétons, il est d'une grande importance de revêtir de formes légales les actes dont il s'agit. Il est de notre intention et de notre devoir de les publier avec le décret qui statuera l'hypothèque; et ce ne seront pas les Hellènes qui devront en juger, mais les capitalistes étrangers y fixeront sans doute leur attention.

A M. Tzounis, Inspecteur général des Douanes.

Égine, $\frac{\text{24 septembre}}{\text{6 octobre}}$ 1829.

C'est avec infiniment d'intérêt et de satisfaction que nous avons pris connaissance des rapports que vous nous avez apportés, au retour de la tournée que vous venez de faire dans l'Archipel.

Ces rapports, pour la partie qui concerne des réformes fondamentales, telles que l'institution des quarantaines, les devoirs des inspecteurs, et les mesures à prendre pour garantir les populations de la maladie de la lèpre, seront prochainement envoyés à l'examen et à la discussion du sénat.

Digitized by Google

En ce qui concerne les autres, savoir les mesures que vous proposez pour régulariser le service des douanes, ils sont immédiatement envoyés à la commission des finances, et nous l'invitons à recueillir les observations que vous lui donnerez et à nous communiquer aussi son opinion, attendu qu'il est de notre intention de donner suite sans aucun délai aux mesures que vous proposez.

Nous vous engageons aussi à achever votre travail, et à donner en même temps la liste des employés qui seraient chargés provisoirement des doubles fonctions de liménarque et de *dasmotélonis* (percepteur de la douane). Vous pouvez aussi vous concerter sur la composition de cette liste avec la commission des finances, pour la partie qui la concerne.

Ces travaux terminés, vous pourrez vous occuper de vos affaires personnelles pendant deux mois, à l'expiration desquels nous désirons que vous continuïez votre inspection, ou bien que vous acceptiez d'autres devoirs. Le service public y gagnera d'une manière ou de l'autre.

A M. l'Amiral de Rigny.

Égine, $\frac{\text{25 septembre}}{\text{7 octobre}}$ 1829.

Je m'empresse de répondre à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date d'hier.

Les mesures que M. l'amiral Heyden a jugé conve-

Digitized by Google

nable d'adopter en faveur du commerce, par une suite de la conclusion de la paix, ne me semblent nullement applicables à celles que le gouvernement grec est très-impatient de prendre, du moment où il plaira aux Puissances alliées de lui faire connaître sa situation. Jusque-là il pourra bien dès aujourd'hui ne mettre aucun obstacle à ce que les pavillons neutres fréquentent les ports et les côtes bloqués, mais il lui serait difficile de publier un acte qui annoncerait à la nation Grecque et au commerce européen la levée des blocus.

La réponse que le secrétaire d'état adresse à M. le baron de Rouen prouvera, j'espère, à M. l'amiral de Rosamel que l'incident dont il se plaint n'a dépendu nullement ni des intentions ni des ordres du gouvernement.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Égine, $\frac{\text{26 septembre}}{\text{8 octobre}}$ 1829.

C'est avec infiniment de peine que j'apprends le double motif qui vous retient à Genève. J'aime à espérer que la santé de Mme Eynard, qui est le premier, est à cette heure parfaitement rétablie, et que par conséquent cet obstacle est levé. Quant au second, j'ose me flatter également que la force des choses l'aura aplani.

Le paix a été signée à Andrinople le 2 (14) septembre.

Digitized by Google

La Porte a accepté le traité du 6 juillet et le protocole du 22 mars. On négociera, dit-on, après l'échange des ratifications, tous les arrangements qui doivent être une conséquence de l'acceptation tant du traité que du protocole.

Quel que soit le résultat de ces négociations, il faut de toute nécessité que dans ces entrefaites le gouvernement puisse maintenir un peu d'ordre dans le pays, à l'effet de contribuer, autant qu'il pourra dépendre de lui, à l'accomplissement des vues pacifiques et bienfaisantes des cours alliées. C'est vous dire en d'autres termes que ce gouvernement doit être immanquablement secouru dans le courant de l'automne, d'une somme d'au moins 1,000,000 et demi de francs. Je vous répète ici ce que je vous ai dit dans mes lettres en date du 12 (24) août. Le déficit de notre caisse est d'autant plus funeste, qu'il provient en partie du non-paiement des 500,000 francs, qu'à titre de subside arriéré S. M. T. C. dans sa munificence a daigné nous faire envoyer depuis quatre mois. M. le baron de Rouen en a été le porteur; mais faute de je ne sais quelle ordonnance, il ne peut nous les faire délivrer.

En cet état de choses, il était de mon devoir de frapper à toutes les portes, et ce devoir je ne cesse de le remplir, au risque de passer pour importun. Dans la conviction que l'emprunt devait être conclu depuis le mois d'août, je comptais, ainsi que je vous l'ai écrit, sur une anticipation. A cette heure je ne compte plus que

Digitized by Google

sur la Providence. Je vous donne ces informations, afin que vous ne négligiez aucun moyen de venir à notre secours.

D'après ce que vous me mandez par vos lettres du 8 et du 11 août, le ministère français a besoin de l'autorisation des chambres pour donner sa garantie. S'il en est ainsi, il n'est guère à espérer que l'emprunt puisse se faire avant le mois de février ou de mars. Or si jusque-là on ne nous donne pas de quoi payer les marins, les soldats et les employés, si l'on ne nous donne pas de quoi faire ensemencer les terres en friche que les Turcs nous lèguent et pour lesquelles nous devons les indemniser, le peu de bien qui s'est fait disparaîtra, et ce ne sera que par des sacrifices plus grands qu'on pourra sauver ce malheureux pays d'une perte inévitable.

Vous me parlez aussi des opérations relatives à l'ancienne dette; vous n'ignorez pas que je partage tout entière votre opinion, mais ce que je viens de vous dire vous prouve qu'il n'est pas en mon pouvoir de partager pour le moment vos travaux.

J'en viens aux renseignements que vous me demandez, quant aux garanties que devrait offrir le pays pour rendre plus facile la négociation de l'emprunt. A qui doit-on offrir ces garanties? Ce n'est pas aux prêteurs, puisqu'ils en trouvent une dans la garantie des Puissances et dans les fonds d'amortissement qu'on créera par l'emprunt même; et si c'est aux Puissances garantes, ce ne seront pas les renseignements que nous leur donne-

Digitized by Google

rons en ce moment qui pourront les satisfaire. Lorsque nous saurons quel est le territoire dont la Grèce se compose, quelles sont les indemnités qu'elle aura à payer aux Turcs, quels sont les arrangements qu'elle peut faire avec ses créanciers à l'étranger, quelles sont enfin les ressources pécuniaires que la garantie européenne lui procure, alors le gouvernement grec pourra à son tour donner à ces mêmes Puissances les renseignements qui leur prouvent qu'elles ont fait des placements très-avantageux.

Les revenus de la Grèce ont presque doublé depuis mon arrivée. Ils ont donné l'année dernière environ 3,000,000 de francs. Ils nous promettent cette année environ 5,000,000, si le raisin de Corinthe ne tombe pas; mais c'est une goutte d'eau dans l'Océan. Tout est à faire dans ce pays dévasté, et rien ne se fera d'une manière utile qu'au moyen d'avances considérables. Si j'avais eu cette année de quoi acheter quelques centaines de paires de bœufs, si j'avais pu prêter aux communautés quelques millions de piastres, des champs seraient labourés, des villages seraient rétablis, des écoles organisées, etc. Faute de ces avances tout languit, et tout se fait péniblement et sans résultats marquants, ni au matériel ni au moral.

La France depuis le mois d'avril nous donne 100,000 francs par mois pour l'organisation et l'entretien du corps régulier. Mais cette somme ne peut pas suffire. Les troupes régulières exigent des casernes et des hôpitaux.

Digitized by Google

Il a fallu et il faut les construire et les monter. Nous avons 12 à 14,000 mangeurs de pain qui portent les armes en Roumélie. Il faut aussi les payer sous peine de révolte. Nous avons enfin une vingtaine de bâtiments de guerre qu'il faut aussi payer. Une administration de tribunaux, à laquelle il faut aussi donner un traitement. Comment suffire à tout ceci, et aux milliers de familles qui meurent de faim et de misère en Roumélie?

Je vous donne ces détails, pour que vous en fassiez bon usage, le cas échéant. Je n'ai pas encore nommé les députés, et je crois que c'est à vous à commencer la négociation. Ils viendront après et suivront vos directions. Pour le cas où vous ne pourriez pas faire un long séjour à Paris, je consens à ce que vous vous fassiez remplacer par M. Lutteroth père, et je vous enverrai par la première occasion une lettre d'office à cet effet.

A MM. les Commissaires extraordinaires & les Gouverneurs provisoires.

A bord de l'Hélène, $\frac{1}{13}$ octobre 1829.

Désirant prendre sans retard les mesures que le congrès national a adoptées par son onzième décret, nous avons institué la secrétairerie pour l'instruction publique et pour les affaires ecclésiastiques.

Pour que ce ministère puisse répondre par son travail

Digitized by Google

aux vues énoncées dans le décret du congrès mentionné ci-dessus, il a besoin, Messieurs, de la coopération la plus zélée, la plus active et la plus soutenue, tant de votre part que de celle de vos collègues.

Vous commencerez à la lui prêter, en adressant au gouvernement les informations les plus précises et les plus authentiques sur les questions indiquées ci-après :

1°. Dans le département ou dans les provinces qui sont confiées à votre administration, y a-t-il des écoles en activité, ou n'y en a-t-il pas?

Dans le premier cas vous nous direz quel en est le nombre, quelle en est la nature, combien il y a d'élèves, quels en sont les maîtres, et quelles sont enfin les ressources au moyen desquelles ces écoles sont entretenues. Vous nous adresserez à cet effet un tableau, dans lequel vous aurez soin de marquer non-seulement le nombre, mais aussi le nom des élèves, et vous nous procurerez en même temps les renseignements les plus positifs sur la capacité et sur la moralité des maîtres.

Dans le cas où il n'existe pas d'école dans votre département, vous nous direz quels sont les moyens que peuvent offrir les dispositions des citoyens pour concourir à la fondation de ces établissements, et quelles sont les facilités que le pays pourrait offrir sous le rapport du matériel.

Depuis que vous gérez les fonctions qui vous sont confiées, vous nous avez souvent entretenus par vos rapports de cette partie essentielle du service public.

Digitized by Google

Nous désirons maintenant que vous nous transmettiez le résumé de tous ces rapports, en marquant dans ce même extrait leur date et leur numéro.

2°. Vous ferez de même pour tous les projets et les communications que vous nous avez adressés relativement aux couvents, dont les revenus pourraient subvenir en partie aux frais de l'instruction publique. Quoique nous ayons recueilli à cet égard beaucoup d'informations, nous désirons maintenant les comparer avec celles que vous pouvez nous avoir transmises, ou que vous serez dans le cas de nous transmettre. Vous aurez soin de marquer également dans les extraits que vous ferez de vos rapports le numéro et la date.

3°. Il se peut que dans vos rapports précédents vous n'ayez pas fait mention des églises ou des établissements qui seraient depuis l'année 1821 le résultat de la charité chrétienne, tant des nationaux que des coreligionnaires étrangers. Vous nous direz par conséquent, si dans le département ou la province que vous administrez, il existe de ces églises ou de ces établissements, ou s'il n'en existe pas. Dans le premier cas vous vous procurerez toutes les données, pour nous faire connaître quels sont les fonds qui ont été jusqu'ici recueillis, quel en a été l'emploi ainsi que l'administration.

Nous attachons un grand prix à recevoir, dans le plus court délai possible, les travaux que nous vous demandons. Nous ne doutons pas du zèle et de l'activité avec lesquels vous remplirez cette tâche.

Digitized by Google

A. M. le Lieutenant plénipotentiaire.

Égine, $\frac{2}{14}$ octobre 1829.

Nous répondons immédiatement à votre rapport sous le numéro 1,218.

Vous trouvez ci-joints quatre décrets, dont le premier concerne le paiement du cinquième trimestre, ainsi que les mesures relatives aux indemnités que l'armée doit aux pays qui ont tant souffert de l'indiscipline des soldats.

Le second dissout les chiliarchies, et réorganise l'armée par bataillons.

Le troisième détermine le nombre des bataillons, et en nomme les chefs. Nous avons laissé en blanc le nombre, parce que nous désirons le borner à quinze bataillons, c'est-à-dire à 6,000 hommes. Nous avons également laissé en blanc le nom des chefs de bataillon, pour que, dans la supposition que la réduction à quinze bataillons puisse avoir lieu, il ne se trouve pas dans la liste cinq chefs de bataillon de plus.

Enfin le quatrième décret constitue l'état-major. Nous nous sommes réservé d'organiser ce corps par un règlement, qui fixera le grade et le traitement des officiers qui y prendront place dès ce moment. Ces officiers seront tous en disponibilité, et seront employés selon l'occurrence dans des commissions spéciales ou dans le commandement des différents corps d'armée.

Digitized by Google

Lorsque vous nous enverrez les états des bataillons de la nouvelle organisation, le gouvernement vous expédiera les brevets des chefs de bataillon et des autres officiers.

Le principe de cette réforme dérive d'une double nécessité. De la nécessité de mettre un peu d'ordre dans l'armée, et de la détresse dans laquelle se trouve la caisse publique. C'est vous dire qu'il faut mettre la plus grande mesure dans la nomination des officiers. Il ne faut en accorder à chaque bataillon que le nombre qui sera strictement nécessaire.

Nous vous savons gré des peines que vous vous êtes données jusqu'ici pour atteindre ce grand but, et nous aimons à espérer que vous l'atteindrez dans peu.

A M. Lutteroth, à Paris.

Égine, $\frac{3}{15}$ octobre 1829.

J'ai bien des remerciements à vous faire pour les lettres que vous avez bien voulu m'écrire en date du 8 et du 9 septembre.

Je recevrai avec infiniment de reconnaissance les charrues modèles que vous m'annoncez. C'est à Argos qu'elles seront mises en œuvre, et votre nom y sera béni. Ces essais, je les crois d'autant plus nécessaires, que je partage entièrement vos observations sur l'in-

Digitized by Google

convénient qu'il y aurait à adopter en Grèce des charrues qui exigent une force motrice considérable.

L'ouvrier, M. Besson, serait une acquisition précieuse, et je vous donne encore une fois carte blanche pour prendre avec lui tel arrangement que vous jugerez convenable, pour que cet ouvrier nous arrive.

En ouvrant vos lettres je m'étais flatté au premier instant que j'y trouverais aussi la signature du maréchal. Personne mieux que vous ne peut s'expliquer l'anxiété avec laquelle je l'ai cherchée, et la peine que j'ai éprouvée à ne pas la trouver. Je comprends le silence du maréchal, et j'en suis profondément affligé. Veuillez lui dire que je compte toujours sur la protection et sur la bienveillance dont il honore ce malheureux pays.

M. Eynard, qui était encore en dernier lieu à Genève à cause de la mauvaise santé de Madame son épouse, m'a fait une proposition sur laquelle j'ose prononcer mon opinion éventuellement, en espérant que vous ne me refuserez pas vos bons offices. M. Eynard accepte mes pleins pouvoirs pour l'emprunt, à condition toutefois que Monsieur votre père ait l'extrême bonté de s'en charger pour le cas où il ne puisse pas prolonger son séjour à Paris. Je vais envoyer à M. Eynard l'autorisation officielle qu'il me demande, et je vous prie d'intervenir auprès de Monsieur votre père, afin que le cas échéant il veuille nous aider. Je n'envoie pas encore les commissaires du gouvernement, n'ayant pas de quoi les payer. Telle est notre détresse.

Digitized by Google

Lorsque M. Mata se présentera, je ferai tout ce qui pourra dépendre de moi pour lui être utile.

A M. Coray, à Paris.

Nauplie, $\frac{4}{16}$ octobre 1829.

Il y a longtemps que je vous dois des remerciements et des excuses. Vous ne devez pas m'en vouloir des retards que j'ai mis à répondre à votre lettre du mois de mars. J'ai voulu prendre des renseignements sur les envois de livres que vous avez faits, tant de la part des bienfaiteurs Zossimas que de la vôtre, dans les années 1826 et 1827. J'ai voulu aussi attendre l'arrivée des livres que nous devons encore à vous ainsi qu'au patriotisme de MM. Mavros et Compagnie.

Ces derniers nous sont arrivés, et se trouvent déjà placés dans le commencement d'une bibliothèque, que nous tâchons d'établir à côté de l'école normale qui s'organise maintenant à Égine. Ceux de M. Rizaris nous arriveront, j'espère, sous peu de temps.

Quant aux envois des années 1826 et 1827, il n'y a pas eu moyen de découvrir ce que les livres sont devenus, et entre les mains de qui ils se trouvent. Le désordre dans lequel était toute chose dans ce malheureux pays explique assez ce fait, comme nombre d'autres non moins déplorables.

Digitized by Google

On a beau désirer d'organiser l'instruction publique aussi promptement que les besoins l'exigent, il est impossible d'y réussir. Pour établir une école, il faut avant tout une maison. Or à mon arrivée ici je n'ai trouvé que des chaumières, à peine suffisantes pour offrir un abri à des milliers de familles affamées. Depuis le mois de janvier de cette année, il y a à Égine l'orphanotrophe, qui renferme environ 500 enfants, et à côté de cet établissement une école normale qui commence déjà ses travaux. Beaucoup d'écoles d'enseignement mutuel sont déjà instituées, et environ 6,000 enfants pauvres sont déjà en état de lire, d'écrire et de chiffrer. Du moment que j'aurai de quoi bâtir des maisons pour faire d'autres écoles normales, je le ferai. C'est dans ce moment que je m'occupe à recueillir les fonds qui sont nécessaires à cet effet. Je vous donne tous ces détails pour vous prouver qu'il se fait quelque bien, mais pas autant que je le voudrais et que vous le voulez.

Soyez assuré que les livres que vous nous enverrez dorénavant n'auront pas le sort des envois que vous avez faits en 1826 et 1827. Tâchez donc de nous en expédier une bonne provision, et pour cela permettez-moi de vous envoyer la somme de 2,000 francs, non comme le paiement des livres que vous nous avez envoyés, mais comme un à-compte de tout ce que la nation vous doit.

La gazette grecque énumèrera les donateurs dont fait mention votre lettre, pour les encourager à continuer leurs bienfaits.

Digitized by Google

Je partage votre opinion, quant à la nécessité de recueillir en Grèce tous les jeunes Hellènes qui se démoralisent en Europe sous prétexte de s'y instruire. Mais pour les recueillir ici, il faut encore qu'il y ait des établissements pour les placer; et ainsi que je vous l'ai dit, nous n'en sommes pas encore là.

Quant à l'héritage de M. Macris, veuillez prendre une décision avec M. Photilas, et si vous pouvez nous envoyer les fonds que ce brave homme a destinés à l'instruction publique, nous en ferons bon usage.

A MM. les Sénateurs A. Métaxas & G. Mavromatis.

Égine, $\frac{5}{17}$ octobre 1829.

Nous chargeons M. Métaxas pour la Grèce orientale, et M. Mavromatis pour la Grèce occidentale, de présider la commission que notre lieutenant plénipotentiaire va nommer pour payer le cinquième trimestre à l'armée, et pour procéder à sa réorganisation.

La copie ci-jointe des directions que nous avons données à notre lieutenant plénipotentiaire vous indiquera les grands intérêts qui vous sont confiés.

Il s'agit de faire justice aux soldats et en même temps au pays. Vous aurez soin de prendre en considération toutes les réclamations qui vous seront adressées par

Digitized by Google

les habitants des provinces, où les soldats se sont permis de porter atteinte au droit de propriété. La commission en jugera sous votre présidence, et c'est sur la solde du trimestre que seront prises les indemnités.

En ce qui concerne la nouvelle organisation et tout ce qui peut y avoir rapport, vous voudrez bien prendre toutes les informations que notre lieutenant est chargé de vous donner.

J'aime à espérer, Messieurs, que vous répondrez en cette occasion à l'attente du gouvernement, et que vous rendrez ainsi un nouveau service à votre patrie.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Nauplie, $\frac{10}{22}$ octobre 1829.

Je viens de recevoir vos rapports en date du 5 et du 6 du courant. Les témoignages de satisfaction et d'estime que les Turcs vous ont donnés, me font éprouver beaucoup de plaisir, et je vous en félicite. J'en dis de même des informations qui vous arrivent de l'île d'Eubée.

En ce qui concerne la nouvelle organisation de l'armée, j'ai déjà donné des instructions au lieutenant plénipotentiaire, et M. Métaxas doit se rendre à Éleusis, où je pense que vous vous rendrez aussi avec l'armée, pour que le cinquième trimestre lui soit payé, et qu'on pro-

Digitized by Google

cède alors à la nouvelle organisation. Si vous désirez vous entretenir avec moi, je vous écouterai toujours avec intérêt; mais je doute qu'il me soit possible de revenir sur le plan qui est déjà arrêté, et qui n'a été arrêté qu'à la suite des explications que vous avez données au lieutenant plénipotentiaire. Je suis loin d'être satisfait du plan qu'il s'agit de mettre à exécution, parce que selon mon opinion il y aura plus de soldats qu'il n'en existe de véritables, et parce que l'on continuera à donner leur traitement à beaucoup d'officiers supérieurs et subalternes, qu'on pourrait en pleine conscience renvoyer dans leurs foyers. Quoi qu'il en soit, il se peut qu'on mitige en quelque sorte les abus et les scandales, et qu'on parvienne à organiser l'armée, de manière à pouvoir la faire exister honorablement et à l'employer. Après vous avoir donné cette explication, je vous laisse la pleine liberté de venir me rejoindre, en prenant d'avance toutes les mesures qui seront nécessaires pour que le paiement et la réorganisation de l'armée ne souffrent aucun retard.

Le secrétaire d'état a reçu l'ordre de vous transmettre l'extrait de plusieurs rapports qui sont adressés au gouvernement, sur la situation déplorable où se trouvent les provinces de la Grèce orientale, par une suite nécessaire des fausses mesures qu'ont prises le commissariat et le commandement de l'armée, et par une suite aussi de la licence effrénée à laquelle les soldats et leurs chefs se livrent impitoyablement. Je fais adresser les mêmes

Digitized by Google

communications à M. Métaxas, et je vous engage à vous concerter avec lui, ainsi qu'avec le commissaire extraordinaire de la Grèce orientale, afin d'empêcher la continuation de désordres semblables et d'en prévenir le retour.

J'ai inspecté moi-même la malheureuse province de Mégare. Elle ne respire que depuis que le général Trézel avec les troupes régulières y est campé. Je me suis entretenu moi-même avec les habitants du pays, et il ne m'est plus permis de douter de la vérité des faits. Je vous engage donc encore une fois à faire une attention toute particulière à cette branche si importante du service public. Si nous délivrons les provinces pour les dévaster nous-mêmes, nous nous rendons responsables devant Dieu et devant les hommes; et il est bon d'observer qu'un grand nombre d'étrangers veillent avec beaucoup de soin sur cet état de choses et sur notre responsabilité. Je crois inutile de vous en dire davantage.

A M. le Baron de Rouen, Résident de France.

Nauplie, $\frac{12}{24}$ octobre 1829.

Vous n'ignorez pas avec quelle impatience le gouvernement attendait la communication que vous avez bien voulu lui faire en date du 17 du courant.

Digitized by Google

Vous connaissez aussi les motifs qui le portaient à compter avec une entière confiance sur le subside que vous aviez annoncé dès votre arrivée en Grèce. Il va recevoir les 500,000 francs que vous êtes autorisé à mettre à sa disposition, avec des sentiments de reconnaissance qu'il ne saurait assez vous exprimer.

Si, comme nous avons eu l'honneur de vous l'énoncer plus d'une fois, ce subside nous avait été remis au mois de juillet, la plus grande partie en aurait été dès lors distribuée aux différentes provinces qui, à cause de la présence des Turcs et du désordre qui en été la suite, sont privées de bétail, de semences, n'ont pas même de chaumières, et sont en un mot hors d'état de se suffire à elles-mêmes.

Le gouvernement a fait tout ce qui dépendait de lui pour leur donner quelques secours. Mégare et la Livadie en ont reçu; mais il n'a pu rien faire en faveur de la Grèce occidentale, qui est dans la plus grande détresse. Les avances faites ont été prises sur les fonds destinés à d'autres objets de première nécessité, tels que la construction de quelques abris pour les fonctionnaires publics et pour les élèves des écoles d'enseignement mutuel.

Les nouveaux 500,000 francs que la Grèçe va devoir à la munificence du roi, votre auguste souverain, seront donc épuisés en peu de temps, soit pour couvrir le déficit qui existe dans la caisse publique par les dépenses mentionnées ci-dessus, soit pour préserver des horreurs

Digitized by Google

de la famine les provinces de la Grèce continentale. Nous les garantirons de ce nouveau désastre, en prêtant aux habitants de ces provinces les moyens d'acheter des bœufs, des bêtes de somme et des semences.

Nous attachons le plus grand prix à vous mettre à même, Monsieur le baron, d'offrir au ministère de S. M. la connaissance positive de l'emploi que fera le gouvernement des nouveaux bienfaits de la France, et nous nous empresserons de vous communiquer, aussitôt que nous le pourrons, un état où seront indiquées avec détail les dépenses auxquelles les 500,000 francs seront affectés.

Indépendamment du compte rendu au congrès d'Argos, le gouvernement pourrait encore en faire autant pour les 3,000,000 qu'il a reçus l'année dernière; mais il ne se dissimule pas que les résultats de ces subsides ne sont pas proportionnés aux sacrifices qu'ils ont coûtés, ce qui provient seulement de ce qu'ils étaient éventuels. Il en eût été autrement, s'ils avaient été assurés pour un temps déterminé, et remis à des époques fixes. La caisse publique forte de ce crédit aurait pu régler ses dépenses, de manière à placer la réorganisation du pays sur une base stable, et par conséquent il eût effectué des améliorations progressives.

Pénétré entièrement de cette conviction, le gouvernement n'a cessé de solliciter, comme il le sollicite encore, l'accomplissement des vœux qu'il a exprimés l'année dernière aux cours alliées, relativement à un

Digitized by Google

emprunt de 60,000,000 de francs, que la Grèce contracterait sous leur garantie.

Nous nous dispensons de développer ici les motifs qui nous portent à considérer cette mesure comme la seule dont l'exécution puisse donner des résultats réels et permanents, tant à la restauration de la Grèce, qu'à l'accomplissement des vues bienfaisantes de ses protecteurs.

Nous nous sommes entretenus avec vous, Monsieur le baron, sur ce sujet; et nous aimons à espérer qu'en rendant compte au ministère du roi des observations que nous vous avons communiquées, vous lui ferez partager notre conviction et la vôtre. Alors la continuation des secours que vous nous faites espérer par votre office du 17 octobre, consisterait dans la garantie de l'emprunt, et dans quelques avances que le trésor français nous ferait, sauf à se rembourser sur les fonds provenant de l'emprunt.

A M. le Baron de Rouen, Résident de France.

Nauplie, $\frac{13}{25}$ octobre 1829.

Permettez-moi, Monsieur le baron, de résumer ici les observations que j'ai eu l'honneur de vous faire dans notre dernier entretien sur les subsides, sur les arrérages, sur la garantie d'un emprunt, enfin sur les avances

Digitized by Google

que je ne cesserai de solliciter, au risque de passer pour importun.

J'ai osé avancer dans ma lettre d'office que tous les bienfaits dont la Grèce a été l'objet, auraient été beaucoup plus féconds en résultats heureux et pour le présent et pour l'avenir, si les secours n'avaient pas été éventuels. Pour se pénétrer de cette vérité, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur l'état actuel de ce pays. On se convaincra que ses besoins en tout genre sont aussi nombreux que pressants; on verra que dans l'ordre matériel tout est à faire, à commencer par la chaumière; et l'on reconnaîtra probablement que dans l'ordre moral aucune amélioration essentielle n'est possible qu'au moyen du travail. En partant de ces faits et du point de vue sous lequel je les envisage, il me paraît incontestable que tout secours qui ne porte pas en lui-même la garantie de sa durée ne peut offrir au gouvernement les moyens d'asseoir sur une base solide la restauration graduelle de la Grèce.

Pour ne pas vous fatiguer, Monsieur le baron, par des détails infinis, je m'arrêterai seulement à ceux qui concernent l'organisation des troupes régulières. Le roi dans sa munificence nous accorde depuis le mois d'avril 100,000 francs par mois, pour l'organisation et l'entretien de ces troupes. Une caisse militaire a été instituée *ad hoc*, afin que ce subside soit exclusivement consacré à ce service. Nous avons environ 3,000 hommes, dans les trois armes de l'infanterie, de l'artillerie et de la cava-

Digitized by Google

lerie; mais il faut en même temps pourvoir à la construction de casernes et d'hôpitaux, et au matériel nécessaire dans les forteresses. Dès lors les 100,000 francs suffisent à peine à l'entretien de ce faible corps; et si le gouvernement, comme il le désire, pouvait les porter à 6 ou à 8,000 hommes (ce qui le contraindrait à épuiser d'autres ressources), par quels moyens pourrait-il les soutenir, quand il ignore d'une part pour combien de temps les 100,000 francs par mois lui seront accordés, et que de l'autre il n'a point où prendre les fonds supplémentaires dont il faudrait qu'il pût disposer pour cet accroissement d'organisation?

Ici se présente naturellement la question relative aux troupes irrégulières. Celles-ci ont absorbé sans doute des sommes très-considérables; mais si l'on pense que le gouvernement doit au moins du pain à des hommes qui défendent leur sol natal, dans l'espoir de ne plus le quitter, mais sans cependant en avoir la certitude; si l'on considère qu'en livrant au désespoir cette population en armes, la Grèce continentale et peut-être même le Péloponèse en seraient les victimes, on conviendra que ces sacrifices étaient nécessaires, et qu'ils ne cesseront de l'être, tant que le sort de la Grèce ne sera pas définitivement arrêté, et tant que le gouvernement n'aura pas assez de ressources pour attirer une partie des Rouméliotes dans les rangs des troupes régulières, et pour fournir aux autres les moyens de cultiver leurs champs.

Digitized by Google

Le gouvernement n'a cessé de faire des efforts, afin de parvenir à obtenir deux résultats qui promettaient de si heureuses conséquences. Aussi dans ses communications avec M. le maréchal Maison a-t-il demandé, à compte sur les subsides arriérés, des draps et d'autres objets d'équipement. Quoique M. le maréchal m'ait fait l'honneur de m'annoncer, dans le courant du mois de juillet, qu'un envoi de draps nous serait fait, cependant depuis lors je manque entièrement d'informations, tant sur cet objet important que sur ce qui concerne les subsides arriérés, et les déductions qui en seront faites pour les fournitures que le corps régulier grec doit à l'armée d'expédition. Vous mettriez, Monsieur le baron, le comble à votre obligeance, si vous vouliez me procurer des notions positives sur tous ces points.

Les observations que je viens d'avoir l'honneur de vous faire démontrent, ce me semble, d'une manière assez évidente l'urgente nécessité de procurer à la Grèce un crédit financier qui lui assure les moyens d'organiser sa marine et son armée, et de payer les indemnités qui seront à sa charge, afin de se libérer de la dette extérieure, qui pourrait tôt ou tard lui enlever la plus grande partie de ses terres.

J'ai mis il y a un an sous les yeux des cours alliées un mémoire, par lequel je sollicitais leur garantie pour un emprunt de 60,000,000. M. le comte Bulgari m'a annoncé officiellement que S. M. l'empereur de Russie daignait accueillir favorablement cette demande. M. le ma-

Digitized by Google

réchal Maison après son retour en France a bien voulu plus d'une fois m'assurer que S. M. T. C. s'associerait à cet acte de bienfaisance, et que l'Angleterre, sans y prendre part, n'y mettrait aucun obstacle. Monsieur le maréchal, par une suite de l'intérêt bienveillant dont il honore la Grèce, m'a même engagé à accélérer l'envoi d'instructions à M. Eynard, que je destinais provisoirement à être le fondé de pouvoirs du gouvernement grec. Les instructions et les pleins pouvoirs ont été en effet expédiés dans le courant du mois d'août, et depuis lors je n'ai reçu aucune nouvelle sur cette affaire. Je n'hésite pas, Monsieur le baron, à vous prier de me procurer sur cela les renseignements les plus prompts et les plus précis.

J'oserai demander encore davantage. Dans l'espoir que cette demande sera décidée favorablement à la Grèce, le trésor français ne pourrait-il pas mettre à notre disposition, avant la fin de l'année courante, 1,000,000 et demi de francs, soit à titre de subsides, soit à titre d'avances, dont il se rembourserait sur le produit de l'emprunt? A moins d'un secours semblable, il serait impossible, je ne dirai pas, que j'avançasse l'organisation intérieure du pays, mais qu'elle ne rétrogradât point vers le désordre et toutes ses conséquences.

Je ne doute pas, Monsieur le baron, de vos bons offices auprès de M. le prince de Polignac. Le nouveau ministère consolidera l'œuvre qui a été si heureusement commencée. Les intentions magnanimes et bienfaisantes

Digitized by Google

du roi seront accomplies, et la Grèce restaurée pourra enfin s'acquitter de la dette de reconnaissance, que lui ont imposée les nombreux et généreux sacrifices que la France a multipliés en sa faveur.

Je vous fais mes excuses de la longueur de cette lettre.

Au Sénat.

Nauplie, $\frac{14}{26}$ octobre 1829.

L'administration intérieure de l'état est confiée dans ce moment aux commissaires extraordinaires, aux gouverneurs provisoires et aux démogéronties. Celles-ci devront redoubler de zèle pour contribuer à la prompte exécution des mesures, par lesquelles le gouvernement s'efforce de hâter la restauration des provinces. Cette coopération lui est aujourd'hui plus indispensable que jamais, à raison des nombreux travaux qu'il faut achever, pour remplir les vues qui ont dicté le troisième décret, rendu par le congrès d'Argos en date du 26 juillet.

L'article 9 du second décret de ce même congrès autorise le gouvernement à modifier les règlements qui concernent l'administration intérieure de l'état, toutes les fois que l'expérience lui en aura démontré la nécessité. Or nous en appelons, Messieurs, à votre propre témoignage. Vous êtes sans doute convaincus comme nous,

Digitized by Google

qu'il est de la plus grande urgence de réorganiser les démogéronties.

Cette magistrature a exercé de tout temps ses fonctions, sans recevoir aucun traitement fixe et régulier; mais il n'est notoire qu'elle ne donnait pas gratuitement ses soins aux provinces. Les usages qui rendaient possibles et justifiaient le mode de rétribution qui avait lieu sont heureusement tombés en désuétude, et depuis l'installation du gouvernement actuel les démogérontes sont les seuls fonctionnaires publics qui donnent leur temps et leurs soins à l'administration intérieure des départements, sans recevoir d'indemnités. Il résulte de là que cette magistrature aurait résigné partout ses fonctions, si les égards qu'elle a pour le gouvernement, ainsi que l'espoir d'une réforme, ne l'avaient encouragée à les continuer encore.

Le but à atteindre dans la réforme désirée consisterait en un traitement assuré sur des revenus, autres que ceux qui constituent les ressources actuelles de l'état. Il est de toute justice et de toute nécessité que les fonds destinés à ce service, comme à tous ceux qui concernent l'administration intérieure des provinces, soient le produit de ressources locales. Chaque département et chaque province peuvent en avoir de spéciales; et il appartient au sénat de s'occuper sans retard des rapports que les commissaires extraordinaires et les gouverneurs provisoires nous ont faits à ce sujet. Le secrétaire d'état est chargé, Messieurs, de les mettre sous vos yeux.

Digitized by Google

Il vous communiquera en même temps les documents relatifs aux frais d'administration locale, qui sont aujourd'hui à la charge du trésor. Et lorsque vous aurez pris connaissance de ces renseignements, vous aurez à nous proposer avant tout un projet de décret qui établira les revenus de chaque département et de chaque province. Ces revenus seront exclusivement employés à entretenir l'administration locale, et à subvenir graduellement aux autres dépenses, qui auront pour objet la fondation et la construction des établissements publics, tels que maisons de ville, fontaines, écoles, hôpitaux, prisons, etc., et en général la restauration matérielle des villages, des villes et des faubourgs.

Nous ne doutons pas que le sénat ne partage notre opinion quant à la nature des impôts qu'il s'agit d'établir. Nous croyons que les taxes personnelles sont inadmissibles, et qu'il faut avoir recours de préférence aux impôts indirects. Celui sur les pâturages, qu'autorise l'article 8 du troisième décret du congrès d'Argos, nous paraît appartenir à cette catégorie, et devoir faire partie des revenus de chaque province.

Aussitôt que ces revenus seront assurés, le trésor pourra faire des avances, sauf à se faire rembourser graduellement. Il en a déjà fait à différentes provinces, mais en proportion de la modicité de ses moyens. Le tableau de ces avances vous sera communiqué. Plus tard il s'agira de statuer sur l'administration des fonds que devront posséder les différentes localités, et que

Digitized by Google

chacune d'elles conservera dans sa caisse municipale.

En attendant ce dernier travail, le second objet sur lequel le sénat est invité à nous soumettre un projet de décret, concerne l'organisation des démogéronties.

Nous pensons que, jusqu'à la confection et à la promulgation de la loi relative aux élections, le choix des démogérontes pourrait être fait par le gouvernement, sur les listes qu'il recevrait des administrations locales et du sénat. Chaque province aurait un conseil composé d'un nombre de démogérontes proportionné à sa population. Ce conseil s'assemblerait sous la présidence du commissaire extraordinaire ou gouverneur provisoire, pour discuter les affaires générales et le service journalier. Ce qui concerne les attributions de la démogérontie serait confié à deux membres du conseil; ceux-ci resteraient en fonction deux mois, et recevraient pendant ce temps le traitement qui serait déterminé. A l'expiration de ce terme ils seraient remplacés par deux de leurs collègues. De cette manière la charge du service public, ainsi que l'indemnité que recevraient les démogérontes, seraient partagées à tour de rôle entre tous les membres du conseil.

Nous engageons le sénat à prendre en considération les règlements qui concernent toutes les autres branches de l'administration intérieure des provinces, et à nous proposer à leur égard les améliorations qu'il pourrait juger utiles et nécessaires.

Digitized by Google

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{17}{29}$ octobre 1829.

Je m'empresse de remercier Votre Excellence de la communication qu'elle a bien voulu me faire par sa lettre en date du 21 du courant. Les nouvelles preuves d'intérêt et de bienveillance qu'il plaît au roi, votre auguste souverain, de donner à la Grèce ajoutent, s'il se peut, aux sentiments de reconnaissance dont elle est pénétrée. Son gouvernement profitera sans doute des services importants que pourront lui rendre les officiers qui sont nouvellement arrivés à votre quartier général, mais je ne pourrai donner à Votre Excellence des informations positives à cet égard, que lorsque j'aurai recueilli d'une part l'opinion de M. le général Trézel, et que j'aurai reçu de l'autre des réponses rassurantes de la part de M. le baron de Rouen, sur les questions que j'ai pris la liberté d'articuler dans la lettre dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une copie.

Rien en effet ne serait plus facile que de compléter les bataillons existants de nos troupes régulières, et d'en former même deux nouveaux. Mais pour y parvenir, il est de toute nécessité que le gouvernement puisse disposer des fonds nécessaires, non-seulement à leur organisation, mais aussi à leur entretien.

Je n'entre pas ici dans des détails ultérieurs, parce

Digitized by Google

qu'en connaissant, Monsieur le général, la situation de ce pays et de son gouvernement, vous appuierez sans doute auprès du ministère du roi les vœux qu'il forme.

Je n'ai pas de nouvelles de Constantinople, quoiqu'il en soit temps. Celles qui m'arrivent des places de la Messénie, et que la diplomatie d'Argos confirme, me feraient accroire que vous avez reçu l'ordre de rentrer immédiatement en France avec les troupes placées sous votre commandement. Je dois en douter, jusqu'à ce que j'aie reçu des informations directes de votre part; mais dans tous les cas j'aime à espérer que, si une mesure aussi subite qu'inattendue devait être exécutée, elle serait concertée de manière à ne pas rendre peut-être stériles les nombreux bienfaits dont le roi et la France n'ont cessé de combler la Grèce.

Je m'arrête ici, en me réservant de vous faire part de ma pensée tout entière sur ces graves intérêts, lorsque Votre Excellence me fera l'honneur de m'éclairer sur le véritable état des choses.

A M. l'Amiral Miaoulis.

Nauplie, $\frac{18}{30}$ octobre 1829.

Quoique le gouvernement voie avec regret que vous persistez à ne vouloir pas être au nombre des sénateurs, il y consent aujourd'hui, et vous accorde votre démission.

Digitized by Google

Il se réserve cependant, lorsque les intérêts du service vous permettront de rentrer avec la frégate à Poros, de vous assigner une sphère d'activité dans le service de la marine, laquelle sera en rapport avec votre grade, votre zèle, et le patriotisme dont vous avez donné tant preuves.

A M. Lucopoulos, Chargé des fonctions extraordinaires de Caissier-payeur du Corps d'armée dans la Grèce orientale.

Nauplie, $\frac{\text{20 octobre}}{\text{1 novembre}}$ 1829.

Nous vous avons expliqué de vive voix l'importance que nous attachons à ce que le paiement à l'armée du cinquième trimestre arriéré se fasse en règle, et à ce que la comptabilité dans cette branche très-dispendieuse du service soit une fois pour toutes garantie des abus et des malversations qui ont épuisé nos pauvres ressources financières.

Nous vous savons gré de ce que vous vous chargez des fonctions extraordinaires que nous vous conférons. Pour que vous puissiez les remplir conformément à notre attente, nous vous engageons à vous rendre sans retard à Égine, pour recevoir des instructions ultérieures de la part du secrétaire du gouvernement pour la guerre et pour la marine.

Digitized by Google

Nous vous munissons des lettres ci-jointes tant pour lui que pour M. le sénateur Métaxas, qui est chargé de régler tout ce qui concerne le paiement des arriérés, ainsi que la réorganisation du corps d'armée dans la Grèce orientale.

Nous vous autorisons à proposer l'employé qui vous remplacera provisoirement dans la direction de la poste.

A M. le Chevalier Mustoxidis, à Egine.

Nauplie, $\frac{\text{20 octobre}}{\text{1 novembre}}$ 1829.

Je suis bien aise d'apprendre que vous êtes rétabli, et que vous commencez à vous orienter.

Je vais donner le décret de votre nomination, ainsi que de celle des autres employés à l'orphanotrophe. J'accompagnerai ce décret de tous les règlements qu'on m'a proposés, non pour que vous les exécutiez, mais pour que vous me proposiez plus tard un règlement plus simple et à la portée de tout le monde. Je m'occuperai dès lundi de cette affaire, et je vous l'expédierai immédiatement.

M. Chrysogélos doit vous avoir transmis les lettres pour le père Barthélemy. Vous nous rendrez un grand service, en engageant ce digne homme à venir en Grèce. Son ouvrage est parfait. Il a été envoyé à une commission d'évêques, pour qu'elle donne son opinion, et

Digitized by Google

pour que nous puissions le publier le plus tôt possible. M. Chrysogélos a observé avec raison que le style est trop élevé, et que souvent il n'est pas à la portée du commun de ce peuple.

J'en viens au journal, auquel j'attache infiniment de prix, et que je vous recommande beaucoup. Je vous envoie ci-jointes sept pièces pour la partie officielle.

Je n'ai aucune difficulté à vous accorder les 20 piastres par jour pour que vous fassiez vos fouilles, mais à condition qu'après avoir fouillé, on égalise le terrain.

Au lieu de sept pièces vous trouverez quatre pièces officielles, les autres je vous les enverrai après-demain. Le sénat ne sera installé que le 26. Ces pièces ne doivent paraître dans le public qu'à la fin du mois. Ainsi elles restent en attendant pour vous et pour Viaro.

A M. le Chevalier Mustoxidis, à Egine.

Nauplie, $\frac{\text{21 octobre}}{\text{2 novembre}}$ 1829.

Voici pour le moment la première partie des travaux auxquels vous êtes destiné; viendront plus tard de plus grands encore. C'est la croix à laquelle sont condamnés tous ceux qui partagent mon sort.

J'écris à Viaro sur l'orphanotrophe, et je désire qu'il vous installe de manière à ce vous puissiez nous rendre les services que la Grèce vous devra.

Digitized by Google

Je vous envoie les trois pièces qui manquaient à la lettre d'hier, et je les ai marquées numéros 1, 2, 3. Je vous envoie aussi toutes les autres minutes des décrets que vous recevrez, et que recevront plus tard les trois commissions. Celle pour l'enseignement mutuel sera de fait pour M. Dutrône. Il arrivera à Égine. C'est un homme de mérite, et qui m'a souvent donné des preuves d'un véritable et sincère attachement à la cause grecque.

Je m'occupe dans ce moment d'une seconde instruction pour la même commission, laquelle a pour but l'ordonnance d'organisation intérieure des écoles d'enseignement mutuel et les examens. Je vous enverrai le tout, pour que vous puissiez aussi nous aider.

Si vous avez besoin d'un copiste, je mets à votre disposition M. Vlacos. Au cas où il vous convienne, vous me le demanderez d'office, soit pour l'orphanotrophe, soit pour le musée. Aujourd'hui je le paie de ma poche. Je le paierai encore; mais je paie plus que je ne puis.

Je ne prétends pas que les 500 piastres turques par mois vous suffisent. Si vous avez besoin de quelque petite addition, ne vous gênez pas, et expliquez-vous avec une entière franchise avec Viaro. Plus tard nous vous donnerons un meilleur traitement; mais pour le moment arrêtons-nous aux 500 piastres.*

---

* M. Mustoxidis n'a jamais demandé rien de plus, et cette très-modique allocation, d'environ 150 francs par mois, est tout ce qu'il a touché de la caisse publique pendant son séjour en Grèce.

Digitized by Google

A MM. Dutrône, Nikitopoulos & Coconis.

Nauplie, $\frac{\text{21 octobre}}{\text{2 novembre}}$ 1829.

Le décret que nous vous transmettons ci-joint ne vous laisse aucun doute sur la confiance qu'inspirent au gouvernement vos connaissances et votre zèle pour les écoles d'enseignement mutuel.

Il vous appartient, Messieurs, de prendre en considération les ouvrages dont la traduction a été confiée à MM. Cokkinakis et Rossettos. Le secrétaire pour l'instruction publique les invite à vous les communiquer.

Nous désirons en second lieu que vous vous occupiez des mesures que le gouvernement aurait à prendre, pour donner à toutes les écoles d'enseignement mutuel de l'état des tableaux uniformes. Ceux composés par feu le professeur Cléoboulos paraissent avoir mérité la préférence. Le comité philhellénique de Paris nous annonce qu'il va nous en envoyer un grand nombre, dont on soigne actuellement l'impression.

Vous nous adresserez enfin vos observations sur les livres et les objets dont le gouvernement devrait être pourvu, afin d'organiser successivement toutes les écoles d'enseignement mutuel dont l'état a besoin, et dont le nombre pour le moment ne saurait être inférieur à 3 ou 400.

Digitized by Google

Le président de la commission de l'orphanotrophe, avec lequel nous vous engageons à vous mettre en rapport, vous fera connaître tout le matériel destiné aux écoles d'enseignement mutuel, dont le gouvernement peut disposer. Il vous prêtera aussi sa coopération, toutes les fois que vous jugerez convenable de lui demander des renseignements relatifs aux travaux qui vous sont confiés.

A M. le Président de la Commission de l'Orphanotrophe.

Nauplie, $\frac{\text{21 octobre}}{\text{2 novembre}}$ 1829.

Les décrets que le secrétaire pour l'instruction publique est chargé de vous transmettre, vous donnent la mesure de la juste confiance qu'inspirent au gouvernement vos talents et votre patriotisme.

En donnant tous vos soins à l'orphanotrophe, vous lui indiquerez toutes les mesures qu'il devra prendre, pour assurer à cet établissement des succès qui répondent aux espérances de la patrie.

Nous désirons préparer des éléments pour une école normale, laquelle aura pour but l'institution de maîtres pour les écoles d'enseignement mutuel. Il vous appartient d'examiner ce qui a été fait dans cette vue, et ce qui reste à faire.

Digitized by Google

Nous chargeons la commission instituée pour les ouvrages et pour les objets relatifs aux écoles d'enseignement mutuel de se mettre en rapport avec vous, et de recueillir les renseignements et les observations que vous serez dans le cas de lui faire, sur tout ce qui concerne la tâche importante qu'elle a à remplir.

Il vous appartient de nous faire connaître vos idées sur tout ce qui a rapport à l'exécution du décret qui vous confie la direction du musée national.

Nous aimons à espérer que vous ne refuserez pas au gouvernement un autre service.

Les imprimeries grecque et française restent à Égine. Elles ont besoin l'une et l'autre d'une surveillance soutenue. Le secrétaire du gouvernement pour l'instruction publique, auquel il appartiendrait de s'en occuper, n'est pas sur les lieux. Nous vous engageons par conséquent à vous charger de cette surveillance. Le secrétaire pour l'instruction publique vous donnera toutes les informations qui pourront être nécessaires, et prescrira tant au directeur de l'imprimerie, qu'à M. Chrysidès, rédacteur de la gazette grecque, de suivre vos directions. Nous en disons de même de M. Raybaud, pour le cas où la gazette française qui publiera les actes du gouvernement ait à continuer.

Digitized by Google

A la Société philanthropique en faveur des Grecs, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{22 octobre}}{\text{3 novembre}}$ 1829.

Monsieur le président, Je reçois avec infiniment de reconnaissance les communications que vous avez bien voulu me faire par votre lettre du 8 septembre.

J'aime à espérer que des circonstances plus favorables procureront à votre société l'occasion et les moyens d'achever l'œuvre de bien qu'elle a commencée à l'avantage de la Grèce.

Quelle que soit la pénurie de nos ressources financières, pourtant nous ne nous décourageons pas, et l'établissement d'écoles d'enseignement mutuel fait tous les jours quelques progrès. Lorsque j'aurai recueilli tous les rapports que j'attends des provinces, je vous enverrai l'état de situation de ces écoles, et votre société aura la mesure de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. Espérons que nous ne serons pas abandonnés de la Providence, ni de nos généreux amis.

Je vous remercie des informations qu'il vous plaît de me donner relativement aux élèves dont votre société s'est chargée. Quant aux jeunes Canaris, Giannitzis, Bourécas et Balascas, j'aurais l'intention d'accueillir les vœux que m'ont exprimés leurs parents. Ils désireraient qu'ils fussent placés dans l'institut de M. Desjardins à

Digitized by Google

Munich. Je crois même que M. le capitaine Giannitzis paierait au moins une partie de la pension de son fils dans cet établissement. Je vais m'occuper de cette affaire, et j'aurai l'honneur de vous en écrire le plus tôt que je le pourrai. En attendant, je prierai la société de garder les 10,000 francs dont elle se propose de disposer en faveur de ces jeunes gens. MM. Blanc, Colin et C° m'ont déjà fait savoir qu'ils ont reçu les 2,000 francs qu'elle a donnés pour l'école d'enseignement mutuel. Cette somme y sera exclusivement consacrée.

M. Paléologue n'est pas encore arrivé. J'utiliserai les études qu'il a faites et les instruments qu'il apporte. J'en ferai autant des objets nécessaires pour l'enseignement élémentaire, et je recevrai avec infiniment de gratitude les tableaux grecs imprimés en gros caractères, que vous voulez bien me promettre.

L'opinion que vous m'énoncez sur les améliorations qui s'opèrent en Grèce, au milieu de difficultés innombrables, dépose encore une fois pour le noble intérêt dont vous honorez ce pays. Dans mon particulier je suis très-touché des expressions obligeantes pour moi, que renferme votre lettre.

Digitized by Google

A M. Firmin Didot, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{22 octobre}}{\text{3 novembre}}$ 1829.

Je vous remercie, mon cher Didot, de la lettre que vous m'avez écrite, en m'accompagnant celle de la société philanthropique en date du 8 septembre. Vous verrez la réponse que je lui adresse, et je me dispense de vous répéter les mêmes choses.

Puisque vous me demandez mon opinion sur votre projet d'une librairie et d'une imprimerie en Grèce, je vous dirai qu'il est trop tôt pour y faire un peu en grand des établissements de ce genre. Ce qu'on appelle ici une ville, c'est un emplacement qui n'est pas encore assez déblayé des décombres. Il n'y a donc dans aucun point une réunion assez considérable de citoyens qui puissent profiter d'une librairie, et le gouvernement est trop pauvre pour donner de l'ouvrage à plusieurs imprimeries à la fois.

Il s'est transporté à Nauplie, afin de faire avancer le déblaiement et la reconstruction de cette ville et de celle d'Argos. Pour peu qu'on nous aide, dans le courant de l'hiver Argos pourrait vous offrir un emplacement pour y établir votre librairie et votre imprimerie; mais il faudrait pour cela que ces établissements fissent quelques avances pour la construction des bâtiments nécessaires.

Digitized by Google

Si vous avez à votre disposition un jeune homme capable de rédiger un journal français, où seraient publiés les actes du gouvernement, quelques articles archéologiques dont M. Mustoxidis se chargerait, et quelques nouvelles concernant la situation intérieure du pays, je l'emploierai immédiatement. M. Raybaud, qui ne peut pas continuer son journal, a cédé au gouvernement le matériel de son imprimerie. Je pense donc que le jeune homme que je vous demande ferait une bonne affaire, et dans tous les cas je lui assurerais pour quelques mois le traitement dont vous seriez convenu avec lui. Une fois sur les lieux et muni de vos instructions, il vous donnerait tous les renseignements dont vous avez besoin pour vous décider à exécuter votre projet.

Vous m'obligerez infiniment si vous m'envoyez, le plus tôt que vous pourrez, les caractères que je vous ai demandés pour l'imprimerie grecque, d'après l'état que M. Apostolidis m'a remis. Si vous pouvez me faire cet envoi par le jeune homme que je vous demande, expédiez-moi avec lui beaucoup de papier pour l'imprimerie, ainsi que pour les bureaux du gouvernement. La qualité ne doit pas être superfine, parce que nous sommes pauvres. Nous avons aussi besoin d'un grand nombre de registres tant pour les différents ministères que pour la comptabilité. Vous verrez s'il peut être plus économique d'envoyer les livres tout faits, ou bien de faire arriver en Grèce avec le rédacteur du journal un relieur et tout le matériel nécessaire. Je le placerai alors à côté de l'or-

Digitized by Google

phanotrophe, et ceux parmi les élèves qui n'ont pas de vocation pour les lettres apprendront cet art, comme il y en a déjà qui travaillent avec le plus grand succès dans l'imprimerie.

Lorsque M. Apostolidis recevra les livres que vous lui envoyez, je tâcherai de lui faciliter les moyens de les vendre. Je regrette beaucoup que vos affaires ne vous permettent pas de faire une tournée en Grèce dans le printemps prochain. Vous ne doutez pas du plaisir que j'aurais à vous y voir, et à m'entretenir avec vous d'imprimerie, de livres et d'écoles, attendu que c'est la seule partie agréable de mes rêves.

Je m'arrête ici. Je vous prie de répondre aux différents articles de cette lettre le plus tôt possible.

A M. l'Amiral Heyden.

Nauplie, $\frac{\text{22 octobre}}{\text{3 novembre}}$ 1829.

Le gouvernement grec reçoit avec des sentiments de gratitude qu'il lui serait impossible d'exprimer, les six mille fusils et les douze canons de montagne avec leur attirail complet, qu'il a plu à S. M. l'empereur votre auguste souverain de lui envoyer, et que Votre Excellence accompagne de sa lettre du 16 courant.

La frégate l'Élisabeth qui nous apporte ces objets d'un si haut prix est arrivée, et M. le capitaine lieute-

Digitized by Google

nant Tchistagoff nous prête une généreuse assistance pour leur débarquement.

Les intentions généreuses de S. M. I. ont été remplies avec une fidélité scrupuleuse, attendu que les officiers chargés de cet envoi semblent avoir mis un soin tout particulier, pour que le choix des objets de guerre qui le composent, ainsi que tous les accessoires qui sont nécessaires à leur emploi, ne puissent rien laisser à désirer.

Il ne nous reste maintenant qu'un seul vœu à former : c'est que S. M. I., conjointement avec ses augustes alliés, achève l'œuvre de bien qu'elle a commencée, en procurant par leur garantie collective les fonds et le crédit dont la Grèce a le besoin le plus urgent, pour donner à l'organisation de ses troupes régulières tout le développement et toute la consistance qui sont nécessaires. Les Grecs alors feront bon usage et des fusils et de la batterie de montagne, qui seront en attendant soigneusement gardés dans l'arsenal de cette forteresse.

Veuillez, Monsieur le comte, faire parvenir aux pieds de S. M. I. l'hommage de notre reconnaissance, ainsi que l'expression des vœux que nous formons.

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{22 octobre}}{\text{3 novembre}}$ 1829.

Vous trouverez ci-jointe la réponse d'office que je

Digitized by Google

donne à votre lettre du 25 septembre. Elle est d'office parce qu'elle doit prendre place aux archives, ainsi que l'ont prise ma lettre du 12 (24) août et les pleins pouvoirs. J'aime à espérer que cette expédition vous trouvera à Paris en bonne santé, et que Mme Eynard y est aussi.

Veuillez dorénavant me répondre d'office, pour tout ce qui a trait aux informations qui concernent les affaires dont vous avez la bonté de vous charger, et réservez-vous de me dire dans vos lettres particulières ce qui, d'après les usages diplomatiques, ne se dit pas dans la correspondance officielle. Cette dernière doit être faite de manière à ce que le gouvernement puisse la mettre sous les yeux du sénat, et un jour peut-être sous les yeux du congrès national. Il y a des informations qui, bien qu'indispensables pour que le gouvernement puisse s'acquitter de ses devoirs, ne sauraient néanmoins sortir de son cabinet sans compromettre des égards qu'il doit respecter. Or vos informations font d'ordinaire l'objet de lettres confidentielles ou particulières. C'en est assez pour les formes.

Quant au fond je ne saurais rien ajouter à la volumineuse expédition du jour. Donnez-vous la peine de lire toutes les pièces qu'elle renferme, et vous aurez encore une idée complète de la situation difficile et critique où se trouve ce pays.

Malgré les 500,000 francs que je n'ai pas encore touchés, quoique M. de Rouen m'ait dit qu'ils sont à ma

Digitized by Google

disposition, je suis toujours aux expédients. Cette somme est en grande partie épuisée par des assignations. Je le répète, sans le secours que j'ai sollicité et que je sollicite encore, nous ferons des pas rétrogrades vers le désordre et l'anarchie.

Vous ne devez pas douter des démarches que je n'ai pas cessé de faire, et vous devez trouver de bonnes dispositions. Il faut seulement frapper souvent à la porte des grands personnages qui peuvent nous obtenir ce secours. J'espère que vous ne refuserez pas ce service à la Grèce qui vous doit tant.

Il court depuis quelques jours le bruit que les troupes françaises vont rentrer à Toulon avant la fin de l'année, et que la France ne nous continuera pas le subside de 100,000 francs par mois pour les troupes régulières. Ces bruits se sont répandus depuis l'arrivée du vaisseau de guerre le Scipion. Le général Schneider ne m'en a pas dit le mot, et j'ai lieu de croire qu'il n'a point reçu d'instructions à cet égard, du moins jusqu'à ce moment.

Le départ des troupes françaises ferait beaucoup de mal à ce pays, surtout si cette mesure était prise avant que le sort de la Grèce fût arrêté, et avant que les conventions qu'on aura faites avec la Porte soient mises à exécution.

J'en dis autant de la cessation des subsides pour les troupes régulières. Le gouvernement serait hors d'état de maintenir ce qui a été fait pour cette partie vitale de notre réorganisation, à moins que l'emprunt ne soit

Digitized by Google

conclu, et que le gouvernement ait dès lors des fonds et du crédit.

Je ne développe pas ces observations. Elles frappent de conviction tous ceux qui jugent de nos intérêts de bonne foi et sans prévention. Vous n'aurez pas de peine à faire partager votre conviction à vos amis et aux ambassadeurs, tant à Londres qu'à Paris.

Nous n'avons aucune nouvelle officielle de Constantinople. Les lettres particulières de Smyrne et de Syra annoncent cependant que les ratifications de l'empereur de Russie sont arrivées, et que l'armée commence à opérer sa retraite. Je ne vous réponds pas néanmoins de l'authenticité de cette nouvelle.

A M. le Commissaire extraordinaire de l'Argolide.

Nauplie, $\frac{\text{23 octobre}}{\text{4 novembre}}$ 1829.

Nous approuvons les mesures que vous nous proposez par votre rapport d'hier, relativement aux familles pauvres que renferment encore l'enceinte et les faubourgs de Nauplie. Pour procéder à l'exécution de ces mesures, nous désirons que vous vous fassiez aider par l'archimandrite aumônier des troupes régulières et par M. N. Mavromatis. Après vous être assuré, conjointement avec ces messieurs, quel est positivement le nom-

Digitized by Google

bre des familles qui veulent rentrer soit à Messolonghi soit à Salona, vous nous proposerez le secours pécuniaire que le gouvernement devrait leur donner, pour qu'elles puissent effectuer ce voyage. Nous adoptons le mode que vous proposez, c'est-à-dire que la moitié leur soit payée ici, et l'autre à l'endroit où elles se rendent. Quant aux autres, c'est-à-dire aux familles qui préfèrent le vagabondage à Nauplie ou ailleurs, nous ne consentons pas à leur donner de secours. Enfin pour ce qui est de celles qui sont dans une misère extrême, et dans l'impuissance de se procurer l'existence journalière, vous nous proposerez le secours que le gouvernement pourrait leur donner, à l'exception des rations qu'il est impossible de leur continuer ou d'admettre par la suite. Nous sommes irrévocablement déterminés à ne plus laisser subsister ce mode de secours.

A M. le Général Trézel.

Nauplie, $\frac{\text{25 octobre}}{\text{6 novembre}}$ 1829.

Hier à cinq heures du soir j'ai reçu de la part du général Schneider une communication officielle, par laquelle il m'annonce qu'il vient de recevoir l'ordre de faire partir dès le 15 novembre les troupes de la brigade française; que toutefois pour laisser au gouvernement grec le temps de faire occuper les places, de faire

Digitized by Google

reconnaître le matériel qui y est laissé, et de prendre possession du tout, il est autorisé à ne faire partir que la moitié des troupes pour le 15 novembre, et de n'embarquer le second envoi que le 15 décembre.

Conformément à ces dispositions, le général me demande que la garnison grecque qui devra occuper Coron, arrive sur les lieux tout au plus tard le 14.

Il me propose aussi d'accepter une bonne partie des subsistances, vivres, fourrages et chauffages, du mobilier des hôpitaux, des effets et ustensiles de campagne, des chevaux et des mulets avec leurs harnachements, du matériel d'artillerie et munitions, du matériel du génie, des outils et ustensiles des divers services.

Je réponds aujourd'hui à M. le général Schneider, que je vous expédie à l'instant l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour l'envoi de la garnison de Coron, mais que je doute que vous puissiez, Monsieur le général, la faire arriver le 14, attendu que nous sommes aujourd'hui au 6, et que la présente ne pourra guère vous arriver avant le 8. Je prie par conséquent le général Schneider de faire encore occuper Coron par un détachement des troupes qui restent jusqu'au 15 décembre, et de donner ainsi au gouvernement le temps de se concerter avec vous, tant sur la composition des garnisons, que sur le choix des commandants.

Ce n'est aussi qu'après m'être expliqué avec vous et avec M. de Saint-Martin, que je pourrai faire une réponse catégorique à M. le général Schneider sur les

Digitized by Google

objets qu'il nous propose, et sur les précautions que nous devons prendre pour mettre à couvert notre responsabilité.

Dans cet état de choses je crois, Monsieur le général, qu'il faudra de toute nécessité lever immédiatement le camp de Mégare, afin de pourvoir non-seulement aux garnisons des places de la Messénie, mais aussi pour renforcer celles de Lépante et de Patras.

Par le retour du présent courrier vous voudrez bien me dire si vous pouvez envoyer directement la garnison de Coron, et comment vous l'aurez composée. Vous me proposerez aussi les compagnies qui devront former les deux autres garnisons, ainsi que les renforts que je vous recommande instamment d'envoyer à Lépante et à Patras.

Il vous appartient de juger si, pour faciliter la décision de cet arrangement, il ne serait pas plus utile que vous vous donnassiez la peine de vous rendre de suite à Nauplie, en vous faisant accompagner par M. de Saint-Martin. Vous confieriez dans ce cas l'exécution des mesures que vous auriez prises à M. le colonel Pélion.

En réponse à votre office sous le numéro 474, je vous préviens qu'un bâtiment sera envoyé à Navarin pour y recevoir les effets d'habillement que vous m'annoncez. Je me réserve de répondre plus tard aux autres offices que je viens de recevoir de votre part.

Digitized by Google

A M. le Général Trézel.

Nauplie, $\frac{\text{25 octobre}}{\text{6 novembre}}$ 1829.

Je ne vous répèterai pas, mon général, le contenu de ma lettre d'office, et je ne vous ferai pas les commentaires auxquels elle doit donner lieu. Ce seraient des lamentations pour le moins inutiles. Venons au fait, et tâchons de réunir nos efforts pour conjurer ce petit orage de printemps.

Arrivez donc une heure plus tôt à Nauplie, et amenez avec vous M. de Saint-Martin, pour que nous puissions régler en bonne conscience les mesures relatives aux arrangements que nous propose M. le général Schneider.

Ce qui manque le plus dans ce moment, c'est l'argent en espèces sonnantes. Or plus nous prenons d'objets de guerre usés, plus leurs prix sont hauts, et moins nous pouvons espérer d'argent sur les restes des subsides arriérés. C'est sur cette base que nous discuterons ensemble les instructions dont devront être munis nos commissaires.

J'aime à espérer que le général Schneider se chargera de tenir garnison à Coron quelques jours au-delà du 14 novembre, et dans ce cas je l'ai prié de me faire un mot de réponse par courrier. Nous en serons donc instruits à Nauplie dans huit ou neuf jours.

Digitized by Google

Je vous engage très-instamment à former une bonne garnison pour Lépante et pour Patras. Le départ de vos troupes peut enhardir quelques mauvaises têtes, et encourager des hommes qui sont à la solde de quelqu'un. Il faut donc leur en imposer; et ces points si éloignés du centre du gouvernement doivent nécessairement être soutenus par une force un peu réelle, et non apparente, comme elle l'est aujourd'hui.

J'en dis autant des places de la Messénie. Il s'agira en outre pour ces dernières de faire un bon choix de commandants. Nous en délibèrerons. Vous pouvez y employer le colonel Alméida, le major Villani, peut-être M. Hane, qui nous arrive de Grabuse.

Votre caisse militaire va recevoir les 100,000 piastres que vous me demandez; mais je ne vous dissimule pas que ce déficit m'effraie et pour le présent et pour l'avenir; vous en conviendrez en vous rappelant, mon cher général, les observations que je vous ai faites à Mégare.

Nous n'avons aucune nouvelle de Constantinople, et ce long silence ne peut pas être sans motif; mais je n'en suis pas en peine, parce que je ne me mêle que de mes devoirs; et je suis très-décidé à les remplir aussi bien que possible, quelles que soient les contrariétés qui m'entourent, et celles qui me sont peut-être réservées.

Digitized by Google

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{\text{25 octobre}}{\text{6 novembre}}$ 1829.

C'est hier à cinq heures du soir que j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 3 novembre, et je m'empresse de lui transmettre ma réponse par le même courrier.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le général, qu'à l'exception des faibles garnisons des places, toutes nos troupes sont dans ce moment réunies au camp de Mégare. Je viens d'expédier un exprès au général Trézel; je l'autorise à lever le camp, à envoyer sans perte de temps un détachement pour former la garnison de Coron, et à se rendre immédiatement ici de sa personne, pour que nous puissions concerter ensemble les dispositions qui sont relatives tant à l'occupation des places de la Messénie pour le 15 décembre, qu'aux arrangements qui ont trait au matériel que Votre Excellence est disposée à céder au gouvernement grec.

Le général Trézel ne pourra recevoir ma lettre que le 8. Je doute par conséquent que la garnison qu'il destinera pour Coron puisse être arrivée sur les lieux le 14.

Votre Excellence donnerait à la Grèce une nouvelle preuve de la bienveillance qu'elle lui porte, si elle voulait faire occuper encore la place de Coron par un détachement des troupes qui sont sous ses ordres, et qui ne

Digitized by Google

s'embarqueront que le 15 décembre. Dans ce cas elle mettrait le comble à son obligeance, en m'en informant par un courrier que le gouverneur provisoire de Modon reçoit l'ordre de m'expédier.

Dès que j'aurai pris en considération, conjointement avec M. le général Trézel et M. de Saint-Martin, les mesures que nous aurons à prendre pour procéder à l'estimation et à l'acquisition des objets indiqués dans la note jointe à la lettre de Votre Excellence, je me hâterai, Monsieur le général, de nommer les commissaires, de les munir d'instructions, et de vous en faire part.

Vous ne doutez pas, j'espère, de la peine que j'éprouverais à vous voir quitter la Grèce, sans me procurer la satisfaction de vous exprimer de vive voix les sentiments de la reconnaissance qu'elle vous doit. Je tâcherai néanmoins dans le courant du mois de novembre de me rapprocher de votre quartier général, si toutefois des incidents imprévus ne m'empêchent d'exécuter ce projet.

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{\text{25 octobre}}{\text{6 novembre}}$ 1829.

L'intérêt que S. E. le comte de Bourmont se plaît à porter aux progrès de la nouvelle organisation de nos troupes, encourage mes espérances et pour le présent

Digitized by Google

et pour l'avenir. Je reconnais en effet avec S. E. que l'évacuation de la Morée par les troupes françaises met le gouvernement grec dans l'impérieuse nécessité d'organiser complétement et définitivement son système militaire. Mais plus je suis pénétré de cette conviction, et plus je dois regretter que la retraite de votre brigade s'opère avant que le gouvernement ait reçu les moyens les plus indispensables de donner un peu plus de consistance à ses nouveaux bataillons et d'en former d'autres. La dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire vous a fait connaître tous les vœux que je forme à cet égard, et j'aime à espérer que vous ne les laisserez pas ignorer à Monsieur le ministre de la guerre.

Je partage également son opinion sur les services importants que rendrait à la Grèce l'administrateur d'un ordre supérieur qu'il nous propose. Mais dans l'incertitude où nous sommes de savoir si les subsides nous seront continués et si l'emprunt sera fait, nous ne pouvons pas concevoir la possibilité de compléter notre système militaire, et par conséquent nous ne croyons pas pouvoir offrir à M. Flandrin une place qui soit en rapport avec celle qu'il occupe sans doute en France, et qui doit être analogue à ses capacités et à son expérience.

M. de Saint-Martin, qui exerce actuellement les fonctions d'ordonnateur, ne me laisse rien à désirer. Il a fait son apprentissage, et commence à comprendre la langue du pays et à se faire comprendre par les jeunes

Digitized by Google

Grecs qui l'entourent, et qu'il forme avec beaucoup de zèle dans cette partie du service. Il s'acquitte donc de ses devoirs, sans rencontrer les grands obstacles qui l'entravaient dans les premiers moments. Cet avantage inappréciable, qui n'est et qui ne peut être que le résultat du temps, serait perdu pour la nouvelle organisation militaire, si M. de Saint-Martin devait être remplacé.

Quoique Votre Excellence ne me parle pas à cette occasion du général Trézel, je trahirais ma conscience si je ne vous faisais les mêmes observations à son égard. Après beaucoup de peine et de travail, il a enfin reconnu son monde, et son monde l'aime, le respecte et l'apprécie. Un nouveau chef devrait se donner pour longtemps les mêmes peines, et ce temps serait sans contredit perdu pour les progrès de notre institution militaire.

Je ne vous fatiguerai pas plus longtemps, Monsieur le général, en vous énumérant les inconvénients qu'aurait tout changement quelconque dans la direction et dans l'administration de nos troupes régulières. Vous êtes bon juge : vous interposerez par conséquent vos bons offices auprès du ministère du roi, pour qu'il nous laisse M. le général Trézel, M. de Saint-Martin, et les autres officiers qui ont bien voulu entrer au service de la Grèce. Veuillez encore une fois recommander à M. le comte de Bourmont ces intérêts.

Digitized by Google

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{\text{25 octobre}}{\text{6 novembre}}$ 1829.

Votre lettre du 30 octobre m'avait fait espérer que le *Moniteur* s'était trop pressé, et que la brigade sous votre commandement aurait achevé par sa présence et par sa coopération l'œuvre de bien que l'expédition de Morée avait commencée. Votre dépêche du 3 novembre me prouve qu'il doit en être autrement, et j'en suis profondément peiné.

On ne nous dit rien des négociations qui doivent avoir lieu à Constantinople et à Londres, sur les graves questions dont la solution doit décider du sort de la Grèce. Le gouvernement ignore si l'emprunt se fera ou non. Si le roi votre auguste souverain lui continue le subside des 100,000 francs par mois pour l'organisation de ses troupes, et si enfin il peut toucher sans retard quelque secours sur les subsides arriérés, dès que la liquidation pour les objets de guerre cédés à la Grèce sera faite; et c'est dans une crise semblable que vos troupes quittent le Péloponèse, sans que son gouvernement en ait été au moins instruit quelques mois d'avance.

Sans doute des intérêts majeurs auront déterminé le ministère du roi à prendre cette mesure; mais n'était-il pas en son pouvoir d'en mitiger les conséquences fâcheuses? On les mitigerait sans doute, en prêtant dès aujour-

Digitized by Google

d'hui au gouvernement grec les fonds qui sont indispensables pour organiser quelques bataillons de plus, et en lui laissant des cadres pour ces bataillons, selon le plan dont M. le maréchal Maison était convenu avec moi.

M. le comte de Bourmont nous propose pour toute ressource un nouvel intendant, que la caisse militaire devrait largement payer. Or M. de Saint-Martin n'a jusqu'ici reçu aucun traitement, parce qu'il conservait celui que lui donnait le roi.

J'en dis autant des autres officiers. Ceux mêmes qui reçoivent leur solde de la Grèce se retireront tous, du moment qu'ils craindront de perdre leur place dans les rangs de l'armée française. Il court à ce sujet beaucoup de bruits, et plusieurs de vos officiers qui nous prêtent leurs services, semblent inquiets sur leur avenir. Est-ce sur une base semblable que le gouvernement grec peut fonder et développer son existence militaire?

C'est sur toutes ces questions que je désire, Monsieur le général, m'expliquer avec vous; et, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma lettre d'office, je tâcherai dans deux ou trois semaines de m'approcher de votre quartier général, en me rendant par Tripolitza le plus tôt que je pourrai à Modon.

En attendant, vous mettriez le comble à mes vœux, si avec la moitié de votre brigade vous vous chargiez encore de Coron pour quelques jours au delà du 14 novembre, et si par vos dépêches vous ne laissiez pas ignorer au roi les observations que je vous ai adressées par ma der-

Digitized by Google

nière lettre et par la présente. Je réponds aussi par une autre lettre à celle qui concerne le nouvel intendant, et je crois en conscience ne pouvoir pas émettre une opinion différente.

Il vous appartient, mon général, d'appuyer de vos bons offices la demande que je fais à l'égard de M. le général Trézel et de M. de Saint-Martin. Ce sera un service essentiel que vous rendrez à ce pays, et vous m'obligerez infiniment.

A M. le Baron de Rouen, Président de France.

Nauplie, $\frac{\text{28 octobre}}{\text{9 novembre}}$ 1829.

Je m'empresse de vous transmettre ci-jointe la copie de la dépêche que M. le général Schneider m'a adressée, ainsi que celle de la réponse que je lui ai fait parvenir sans retard.

Lorsque les troupes françaises allaient arriver dans le Péloponèse, le ministère de S. M. T C. a bien voulu en prévenir le gouvernement grec par l'organe de M. le comte de la Ferronays. Ce ministre lui fit l'honneur en même temps de l'instruire des intentions magnanimes qui portaient le roi votre auguste souverain à prêter, du consentement de ses augustes alliés, ce puissant secours à la Grèce.

Digitized by Google

Le Panhellénium en fut alors informé par un message du gouvernement, et toutes les provinces bénirent le nom de Charles X. Celles de la Messénie et de l'Achaïe, à la restauration desquelles l'armée d'expédition a pris une part si active, ont voué à leurs nobles bienfaiteurs une reconnaissance éternelle.

Le gouvernement est aujourd'hui dans le devoir de porter à la connaissance du sénat l'évacuation des places de Modon, de Coron et de Navarin, et de témoigner encore une fois par cet acte public les sentiments de gratitude profonde, dont la nation est pénétrée pour tous les bienfaits qu'elle doit à la France et aux braves qui ont délivré le Péloponèse.

N'ayant reçu, Monsieur le baron, aucune communication de votre part, ni de celle de Messieurs vos collègues, sur les ordres qui viennent d'être transmis à M. le général Schneider, j'ignore s'il peut m'être permis d'annoncer dans mon message au sénat que vos troupes quittent le Péloponèse dans ce moment, à la suite d'une détermination arrêtée d'un commun accord entre les Puissances alliées.

Vous m'obligerez infiniment en m'éclairant sur ce point essentiel. J'invoquerai de même l'obligeance de M. Dawkins et de M. le comte de Panin, désirant me guider, dans une circonstance si importante, d'après l'opinion que vous voudrez bien me manifester, conjointement avec vos collègues.

Digitized by Google

A M. l'Amiral Heyden.

Nauplie, $\frac{\text{28 octobre}}{\text{9 novembre}}$ 1829.

Je ne saurais assez remercier Votre Excellence des communications qu'elle m'a fait l'honneur de me transmettre par ses lettres du 22 et du 24. M. le comte de Panin m'a fait aussi part de celles qu'il a reçues de Saint-Pétersbourg en date du 27 septembre, et M. le comte de Nesselrode, ainsi que M. le comte Diébitch, m'ont informé directement par ce courrier de tout ce que la Grèce doit à la généreuse protection de l'empereur.

La destination de Votre Excellence au commandement des forces navales qui doivent rester dans l'Archipel est un nouveau bienfait, et je ne manquerai pas de déposer aux pieds de l'empereur l'hommage de ma reconnaissance. La bataille de Navarin a commencé l'œuvre de la restauration de la Grèce. Lorsqu'il s'agit de l'achever, à qui mieux qu'à vous, Monsieur le comte, S. M. I. pouvait-elle confier l'accomplissement de ses intentions magnanimes? J'en suis heureux pour ma part.

Il reste encore beaucoup à faire. Messieurs les ambassadeurs de France et d'Angleterre, conjointement avec M. de Ribeaupierre, vont s'occuper d'un grand et difficile travail.

Quoiqu'en passant, nous verrons M. de Ribeaupierre

Digitized by Google

dans ces parages, et je tâcherai de remplir mes devoirs aussi bien qu'il me sera possible.

On aura beau presser les Turcs. Les négociations traîneront en longueur, et rien ne sera bien décidé en peu de temps. Jusque-là il faudra prendre patience, et préparer les voies aux arrangements qu'on pourra plus tard mettre à exécution.

Le gouvernement y réussira, si on ne le laisse pas sans secours pécuniaires, et que de plus on ne le contrarie point par de pauvres intrigues.

Cependant elles continuent aujourd'hui plus que jamais. La malveillance tâche de profiter du départ des troupes françaises, pour porter les Rouméliotes à faire encore une fois les mutins, et elle ne renonce pas non plus à l'espoir d'engager les Maïnotes à reprendre leur ancien métier.

Vous connaissez, Monsieur l'amiral, le colonel Raiko; il n'est pas trop alarmiste, et je ne saurais assez me louer des preuves de capacité, de zèle et de dévouement qu'il m'a données, surtout depuis qu'il a le commandement de Patras. Je joins ici la copie de la lettre qu'il m'a adressée en tout dernier lieu.

Je partage si intimement le vœu qu'il exprime, que je me réservais de vous en entretenir, du moment où je pourrais aller vous joindre. Mais puisque je ne puis pas être sûr du jour où je pourrai quitter Nauplie, et que les Français commencent à s'embarquer le 15 novembre, permettez-moi de vous en écrire.

Digitized by Google

Le général Schneider vient de m'informer qu'il a reçu l'ordre d'évacuer les places de la Messénie, que la moitié de sa brigade partira le 15 novembre, et l'autre moitié un mois après.

Cet événement produira une forte impression, et je pense en effet qu'il serait d'une grande importance de la prévenir par l'établissement d'une station, qui aurait sous sa surveillance les parages non-seulement de Patras, mais aussi ceux de la Grèce occidentale. L'apparition seule de cette force maritime suffirait pour en imposer aux hommes que plusieurs espèces de séductions égarent.

Votre station pourrait être relevée tous les mois. J'ose croire que les équipages y gagneraient : mais le pays y gagnerait aussi sous tous les rapports, et pour le présent et pour l'avenir.

Je vous adresse, Monsieur le comte, une autre lettre au sujet des cartouches que vous avez bien voulu m'offrir avec tant d'empressement, et que j'accepte avec une sincère reconnaissance. Je suis tout aussi sensible à l'attention que Votre Excellence a eue de me demander mon opinion relativement à l'Hélène. Je désire connaître celle du bon capitaine Épentchin, et jusqu'ici je n'ai pas eu un moment à moi pour l'entretenir à ce sujet; mais je le ferai, j'espère, dans quelques jours.

Digitized by Google

A M. le Président de la Commission de l'Orphanotrophe.

Nauplie, $\frac{\text{28 octobre}}{\text{9 novembre}}$ 1829.

L'école centrale militaire offre sept places vacantes. L'examen qui a été fait des élèves en dernier lieu a motivé le renvoi de ceux que le juri a jugé incapables de continuer à rester dans l'école avec un profit réel pour eux-mêmes et pour l'état.

Le gouvernement ne saurait dans cette circonstance donner aux élèves de l'orphanotrophe une plus grande preuve de sa sollicitude et de l'affection qu'il leur porte, qu'en vous invitant à en choisir quatre qui puissent honorablement prendre place dans l'école centrale militaire.

Après vous être concerté avec vos collègues, vous procèderez à ce choix. Ces quatre élèves ne doivent pas avoir moins de quatorze ans, ni plus de dix-huit. Par leur conduite autant que par leurs progrès invariables dans leur institution élémentaire, ils doivent avoir des titres incontestables à la préférence que la commission leur accordera. Ce choix fait, vous réunirez tous les élèves, et vous leur expliquerez les motifs qui procurent à quatre de leurs compagnons l'avancement auquel ils sont appelés. Vous préviendrez cependant les uns et les autres que ces derniers ne seront définitivement in-

Digitized by Google

scrits au nombre des élèves de l'école centrale, que dans l'espace de quelques semaines, et après avoir donné des preuves irrécusables de leur capacité et de leur bonne conduite. Vous accompagnerez ces élèves d'un certificat, qui d'après le règlement doit leur servir de titre pour appartenir à l'école militaire, et vous les ferez partir par le paquebot à vapeur.

A Mr. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{31 octobre}}{\text{12 novembre}}$ 1829.

En répondant à la lettre que vous avez bien voulu nous adresser en date du 5 octobre, nous éprouvons avant tout le besoin de vous exprimer au nom de la Grèce, qui vous doit déjà tant, les sentiments de reconnaissance que lui inspirent les nouvelles preuves d'intérêt et de générosité qu'il vous plaît de lui donner.

Vous l'avez secourue de tous vos efforts dans les jours de détresse et de désespoir; vous n'avez cessé de penser à elle, de travailler pour elle, et vous consentez aujourd'hui à faire de nouveaux sacrifices, afin d'accélérer par votre active coopération la conclusion d'un emprunt, qui seul peut lui offrir les moyens d'honorer ses engagements, et d'avancer l'œuvre de sa régénération.

Sa dette extérieure est sans contredit une des plus

Digitized by Google

funestes conséquences de huit années de guerre, durant lesquelles les Hellènes ont eu à lutter non-seulement contre les Turcs, mais contre un ennemi plus redoutable encore, nous voulons dire l'anarchie.

Pénétrés de la justesse des observations que votre dernière lettre renferme relativement aux différents modes d'éteindre cette dette, nous croyons devoir les adopter, et vous en aurez la conviction, en prenant en considération celles que nous allons consigner dans la présente.

Ainsi que vous nous le faites remarquer, le rachat des bons des anciens emprunts devenant désormais impossible par suite de la hausse sensible qui s'est opérée dans le taux de ces fonds, il faudra avoir recours à d'autres mesures qui concilient à la fois les intérêts des créanciers et l'honneur de la Grèce qu'il nous tient à cœur de garantir.

En partant de là, nous croyons devoir nous arrêter au plan que vous nous proposez par votre article 3, sauf à approuver les propositions définitives que nous feraient, sur cette base et par votre entremise, les porteurs des anciens bons. Ce plan consisterait, en suivant l'exemple de la France et de l'Amérique, à convertir la dette actuelle en tiers consolidé à 4 pour 100 d'intérêt. Le capital de cette dette se trouvant dès lors réduit à 24 ou 25,000,000, la Grèce n'aurait à débourser que la somme annuelle de 1,000,000 de francs.

Cette somme ne sera pas disproportionnée à nos

Digitized by Google

moyens, si, nous vous le répétons, l'emprunt se conclut sans délai ultérieur et avec la garantie des Puissances.

Dans l'hypothèse que le montant en soit fixé à 60,000,000, le dividende en serait, conformément à notre projet, assuré aux prêteurs par les Puissances, lesquelles paieraient chacune 1,000,000 et demi de francs par an, pour dix ans.

Quant aux remboursement du capital, il est de l'intention expresse du gouvernement de créer un fonds d'amortissement, qui s'élèverait de 3 à 400,000 francs par an.

L'extinction totale s'opèrera d'autant plus facilement que, loin de prescrire aux prêteurs des versements considérables et à des termes rapprochés, nous tâcherons de ne disposer que de la somme de 1,000,000 de francs par mois, ou de 12,000,000 par an.

Toutefois nous répétons ici ce que nous avons déjà dit par nos lettres précédentes, que le jour de la conclusion de l'emprunt le gouvernement voudrait pouvoir disposer de 3,000,000. Sur la somme de 1,000,000 qui formerait le versement mensuel, nous consentirons à laisser entre les mains des prêteurs chaque mois 2 à 300,000 francs, qui seront exclusivement affectés au paiement des intérêts de la dette consolidée, à celui du nouvel emprunt, et enfin à l'amortissement du capital de ce même emprunt.

Nous osons croire qu'il nous resterait de cette ma-

Digitized by Google

nière encore un fonds de réserve assez considérable, et qui pourrait être destiné à l'exécution des arrangements pécuniaires à prendre entre la Grèce et la Porte ottomane.

Mais vous paraissez craindre, Monsieur le chevalier, que l'emprunt ne soit contracté qu'à un taux désavantageux pour la Grèce, si, indépendamment de la caution qu'offrent aux prêteurs les Puissances, le gouvernement ne donne aux Puissances elles-mêmes la garantie que leurs avances leur seront remboursées avec sûreté et promptitude.

Nous ne saurions, Monsieur le chevalier, partager vos appréhensions à cet égard. Au contraire nous n'hésiterons pas à déclarer ici encore une fois que les Puissances, en nous accordant ce secours, n'auront fait qu'un placement très-avantageux.

D'après l'estimation approximative de nos besoins, la caisse publique devrait pouvoir compter sur un fonds de 1,000,000 de francs par mois. Or supposant que le nouvel emprunt nous procure une somme mensuelle de 700,000, les 300,000 autres devant être employés aux différents usages mentionnés plus haut; et que nous puissions durant les premières années disposer du total de nos revenus, qui sont à présent d'à peu près 5,000,000, il nous resterait un excédant de 1,400,000 francs, qui convenablement employés produiraient des résultats indubitables.

Si en effet les revenus de l'état ont doublé dans l'es-

Digitized by Google

pace de dix-huit mois, et cela malgré les imperfections inhérentes à toute nouvelle administration financière, en dépit des circonstances les plus défavorables au développement de l'activité industrielle et commerciale, tout nous autorise à compter d'avance sur une augmentation de revenus progressive, infiniment plus rapide et plus considérable; aujourd'hui surtout, que nous sommes à la veille de voir cesser ces mêmes circonstances, et de voir décidées favorablement les grandes questions qui concernent le sort de la Grèce.

Les deux ou trois premières années révolues, les avances indispensables ayant été accordées aux cultivateurs, aux marins, aux commerçants, tout ce qui excèderait notre budget annuel de 12,000,000 environ, serait donc consacré à rembourser les Puissances garantes, et à éteindre graduellement la nouvelle dette.

Nous ne doutons pas qu'en soumettant ces observations à l'équité des ministres de France et de Russie, qui seront chargés de discuter avec vous les conditions de l'emprunt, ils ne reconnaissent combien elles sont fondées, et ne vous facilitent les moyens de le négocier aux termes les plus avantageux pour la Grèce.

Nous sommes dans l'attente des secours que nous avons sollicités, et nous nous dispensons de répéter ce que nous vous avons écrit en date du 22 octobre (3 novembre) par l'obligeante entremise de M. de Ribeaupierre.

Nous vous remercions de la lettre que vous avez bien voulu adresser à S. E. le prince de Polignac.

Digitized by Google

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{31 octobre}}{\text{12 novembre}}$ 1829.

Je ne saurais assez vous exprimer, mon cher Eynard, combien je suis heureux d'apprendre par votre lettre du 5 octobre que vous êtes à cette heure à Paris en bonne santé et accompagné de Mme Eynard, à laquelle je baise très-affectueusement la main.

J'approuve la bonne idée que vous avez eue d'amener avec vous le prince Soutzos. Faites-le connaître, faites-le travailler à votre correspondance, et je tâcherai de mon côté de lui ménager aussi l'occasion de rendre service à sa patrie.

Je vous ai écrit en date du 22 octobre (3 novembre) une très-longue lettre d'office et une confidentielle. Si mon expédition a trouvé M. de Ribeaupierre encore à Naples, vous l'aurez sans doute déjà reçue à cette heure. Je ne vous envoie pas les duplicata, parce que la présente vous arrive par la poste, et que ce serait un trop grand volume.

J'espère que vos démarches seront accueillies favorablement, et que grâce au bienveillant intérêt de M. de Polignac, les 1,500,000 francs arriveront bientôt en Grèce.

La brigade française qui occupait les places de la Messénie, une compagnie d'ouvriers du génie que M. le

Digitized by Google

maréchal Maison nous avait accordée, nous quittent. C'est une bombe à laquelle je ne m'attendais pas. Il ne m'est pas donné de mettre obstacle à l'exécution des ordres que le général Schneider vient de recevoir; mais j'ai fait et je ferai tout ce qui peut dépendre de moi, pour garder M. le capitaine Pourchet et les ouvriers qu'il commande.

Sous peu de jours j'aurai l'occasion de vous écrire encore, et je vous dirai alors comment nous pourrons remédier au vide que nous laisse le départ inattendu des Français. Ce qui peut en atténuer dans ce moment les conséquences, c'est encore l'argent. Avec ce moyen nous complèterons nos cadres, et nous formerons peut-être quelques nouveaux bataillons.

On nous dit que M. de Ribeaupierre va se rendre à Constantinople, pour régler, conjointement avec ses collègues les ambassadeurs de France et d'Angleterre, les arrangements relatifs à l'exécution des engagements que la Porte paraît avoir contractés. Il se peut par conséquent que nous ne tardions pas à voir un peu plus clair dans notre avenir. Je suis le seul peut-être qui y voie bien clair, parce que ma confiance en Dieu n'a point de bornes.

Digitized by Google

Au révérend Père Economos de Thermia.

Nauplie, $\frac{1}{13}$ novembre 1829.

Le secrétaire du gouvernement pour la guerre et pour la marine nous a fait savoir que vous avez offert au musée national, comme des monuments de la grandeur de nos ancêtres, deux bas-reliefs que vous avez découverts depuis longtemps, et que vous avez soigneusement gardés. Cette action digne d'éloge caractérise les citoyens amis de la gloire de leur patrie, et nous inspire pour vous une estime particulière. Désirant de faire connaître combien nous apprécions ceux qui, comme vous, contribuent au succès des recherches archéologiques, en offrant au musée national des objets d'antiquité, nous vous annonçons que dès que l'école ecclésiastique sera instituée, nous nous chargerons de l'éducation de votre fils. Le directeur du musée, M. Mustoxidis, par le canal duquel vous recevrez la présente, vous donnera les instructions nécessaires pour que vous lui expédiiez à Égine les susdits bas-reliefs.

Digitized by Google

A MM. Gennadios & Benthyllos.

Nauplie, $\frac{1}{13}$ novembre 1829.

Afin d'atteindre le but que le gouvernement s'est proposé en publiant le décret sous le numéro 1, il est nécessaire de procéder avant tout à l'organisation de l'école centrale d'Égine, où doivent se former les instituteurs qui dirigeront un jour les écoles normales qu'on établira plus tard en différents endroits de la Grèce.

La position d'Égine, ainsi que le séjour qu'y font les commissions dont les membres peuvent être d'une grande ressource à cet égard, ont porté le gouvernement à choisir la dite île pour y établir l'école centrale, dont il se plaît à vous remettre la direction, persuadé que vous remplirez entièrement ses vœux, et que vous justifierez sa confiance, en sacrifiant une partie de votre temps à l'instruction de ceux qui vont fréquenter cet établissement.

Vous voudrez bien vous entendre là-dessus avec M. Mustoxidis, pour régler de concert avec lui l'organisation de l'école, et pour fixer le cours qu'il conviendrait d'y faire tenir. En même temps vous choisirez parmi les membres des autres commissions ceux que vous jugerez les plus capables, et vous engagerez chacun d'eux à donner une leçon par jour. La langue française y sera professée de rigueur.

Digitized by Google

Le gouvernement est convaincu d'avance que vous vous chargerez avec empressement de cette mission, afin de jeter les premiers fondements de l'instruction de la jeunesse hellénique, qui fut de tout temps l'objet de votre sollicitude.

A M. le Chevalier Mostras, à Pise.

Nauplie, $\frac{2}{14}$ novembre 1829.

Je vous envoie, mon cher Mostras, par M. Gérostathis la réponse que je dois à votre lettre du 18 (30) septembre.

J'apprends avec plaisir que vous vous décidez à venir vous établir en Grèce; mais je dois vous prévenir que vous ne trouverez pas facilement moyen de vous caser avec toute votre famille, et qu'il vous sera impossible de déballer votre bibliothèque et d'en faire aucun usage quelconque. La mienne, qui n'est pas aussi nombreuse que la vôtre, est toujours dans des caisses à Égine, attendu que je ne sais pas où la placer ailleurs. Il faut venir ici pour se faire une idée de la destruction qu'ont subie les villes et les bourgades. On commence à déblayer le terrain et à construire quelques maisons; mais on n'est pas encore parvenu à en avoir assez pour tout le monde. Jugez donc s'il peut y en avoir pour des bibliothèques.

Digitized by Google

Je vous propose donc de venir ici de votre personne, pour voir vous-même ce qui peut vous convenir le mieux. Si vous avez ou si vous pouvez trouver 4 ou 5,000 talaris à dépenser, je vous donnerai le terrain que vous choisirez pour y construire une belle maison, où nous placerons la bibliothèque, le bibliothécaire, sa famille, une imprimerie et tout ce qui s'ensuit. La nation pourra acheter le tout ensuite, au prix d'une bonne et belle concession de terres dont vous deviendrez le propriétaire. Si vous vous sentez la force de donner suite à un projet semblable, jetez les yeux, tant à Corfou qu'à Zante, sur une couple de maîtres-ouvriers capables de faire la bâtisse dont il s'agit. Le peu d'hommes de cette catégorie que nous avons ici se font payer et volent d'une manière exorbitante. Ils font la loi, parce qu'il n'y en a pas d'autres.

Je vous ai expliqué ma pensée tout entière. Vous ferez ce que le Ciel vous inspirera. Vous ne doutez pas, j'espère, de l'amitié et des sentiments que je vous porte.

A M. le Comte de Panin, Résident de Russie.

Nauplie, $\frac{3}{15}$ novembre 1829.

Nous nous empressons de vous accuser la réception de votre office en date du 29 octobre, par lequel vous

Digitized by Google

nous communiquez par ordre de votre cour le traité de paix conclu à Andrinople le 2 (14) septembre dernier, ainsi que le manifeste qui l'accompagne.

En deux glorieuses campagnes, les armées russes viennent de moissonner de nouveaux lauriers. La valeur et la discipline les ont fait marcher de victoire en victoire. La modération magnanime de l'empereur les a seule arrêtées.

Le monde civilisé, les musulmans eux-mêmes, seront frappés d'admiration; et de nombreuses populations chrétiennes sont à la veille de recueillir le fruit de tant de généreux efforts.

La Grèce, comblée déjà des bienfaits de l'empereur, a vu avec les sentiments de la plus vive reconnaissance qu'un article spécial du traité lui promet le terme de ses cruelles et longues anxiétés.

Puissent les vues philanthropiques de S. M. I. et de ses augustes alliés s'accomplir bientôt. Puissent-ils par la prompte décision du sort de la Grèce consolider dignement l'œuvre en faveur de laquelle ils ont multiplié les plus nobles sacrifices.

Telle est l'expression de nos vœux et de nos espérances. Nous vous prions, Monsieur le comte, de la déposer aux pieds de S. M. I. avec l'hommage sincère de notre profonde reconnaissance.

Digitized by Google

A M. le Commissaire extraordinaire de l'Argolide.

Nauplie, $\frac{3}{15}$ novembre 1829.

La veuve Stournaris* se trouve dans un état d'indigence et de dénuement, qui nous prouve combien les secours que plus d'une fois nous nous sommes empressés de lui offrir, ont peu servi à atteindre le but que nous nous étions proposé. Cette dame, entourée de ses filles, manque du plus strict nécessaire. Désirant la sortir de cette situation, nous vous autorisons à vous concerter avec l'aumônier du corps régulier et avec M. Mavromatis, afin de prendre sans délai les mesures suivantes :

1°. On fournira à la veuve Stournaris et à ses filles des chemises et quelques autres vêtements.

2°. Il est assigné à la dite veuve Stournaris 300 piastres par mois, jusqu'à ce que le gouvernement puisse pourvoir d'une manière plus convenable et définitive au sort de cette famille.

3°. C'est sur les 300 piastres que la commission la pourvoira du logement, et que la maison que cette famille occupe, sera dès lors remise à la disposition du gouvernement.

* Femme de ce capitaine Stournaris qui commandait les Grecs à l'héroïque défense de Messolonghi.

Digitized by Google

Lorsque la commission nous présentera le comte final des dépenses qu'exige l'envoi des familles pauvres dans leur patrie, elle y ajoutera aussi celles qu'elle fera pour la famille Stournaris.

A M. le Colonel Pisa, Commandant supérieur de Nauplie.

Nauplie, $\frac{6}{18}$ novembre 1829.

Il m'est très-agréable de vous témoigner toute la reconnaissance que je vous dois pour les soins que vous donnez aux enfants que le vagabondage allait pousser à leur perte.

J'approuve le plan que vous proposez de suivre, pour leur donner une éducation qui les rende des hommes utiles à leur pays, et je vous remercie infiniment des mesures économiques, au moyen desquelles vous espérez pouvoir le mettre à exécution. D'après le compte que vous m'envoyez, il vous reste à dépenser pour le mois de novembre 367 piastres d'Espagne. En faisant un calcul approximatif, l'entretien de quarante-quatre enfants n'outrepassera pas la somme de 600 piastres par mois. Le secrétaire du gouvernement pour la guerre est autorisé à mettre à votre disposition les 232 piastres, pour compléter la dépense du mois de novembre.

S'il s'agit de soustraire encore au vagabondage d'au-

Digitized by Google

tres enfants, le nombre de ceux qui sont sous votre surveillance pourra être porté au nombre de soixante.

Vous voudrez bien à la fin de chaque mois présenter votre compte au secrétaire pour la guerre, afin qu'il vous fournisse la dépense du mois suivant.

Le service que vous rendez à la Grèce en posant les bases de ce nouvel établissement, vous donne de nouveaux titres à la gratitude du gouvernement, et il s'empressera de saisir la première occasion de vous en donner la preuve.*

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{8}{20}$ novembre 1829.

Le brick français l'Aventure commandé par M. d'Assigny est arrivé ici le 6 (18) du courant, et il m'a apporté vos lettres en date du 26 octobre, ainsi que les 700,000 francs qu'elles accompagnent.

Ce secours sauve pour le moment la Grèce. Son gouvernement, en recevant le complément de la somme de 1,000,000 et demi qu'il a sollicitée, pourra attendre et utiliser les ressources et le crédit que l'emprunt lui promet pour la nouvelle année.

* M. le colonel Pisa avait réuni ce nombre d'enfants, et avec beaucoup de soin et d'économie les faisait instruire, les habillait et les nourrissait : c'était le commencement d'un second orphanotrophe.

Digitized by Google

Sans ces moyens subsidiaires nul service ne pourra jusque-là se soutenir. Les soldats et les marins, sans pain et sans solde, seront poussés par le désespoir au brigandage et à la piraterie. Le paisible laboureur fuira les foyers qu'il commence à rétablir. Toute confiance disparaîtra. Le peuple se croira livré encore une fois au droit du plus fort. Les intrigants et les aventuriers dont ce pays fourmille reprendront courage, et en prêteront aux hommes qui les ont secondés durant l'anarchie. Ils tourneront au profit de leurs coupables desseins le départ inattendu de la brigade française. En peu de jours la Grèce sera replongée dans le désordre et l'anarchie, et ses augustes bienfaiteurs perdront le fruit de leurs nobles et généreux sacrifices.

Telle eût été dans le courant de novembre la déplorable situation de ce pays, sans le secours qu'il doit aux nobles sentiments qui vous animent en sa faveur. Telle elle deviendra, si en décembre nous ne recevons pas le complément de 1,000,000 et demi, et si l'emprunt n'est pas conclu au commencement de la nouvelle année.

Pénétré de cette conviction, vous aurez la mesure tout entière de l'œuvre de bien que vous avez commencée, et que vous êtes appelé à accomplir.

Dieu nous a aidés, en vous portant à secourir ce pays de votre propre fortune dans une époque de crise, et lorsque les circonstances peu favorables retardent les décisions du ministère de S. M. T. C. et de M. l'ambassadeur de Russie. Dieu nous aidera encore. Les souverains,

Digitized by Google

bienfaiteurs de la Grèce, ne lui refuseront pas l'avance que sollicite son gouvernement. Vous serez remboursé, et vous lui enverrez les 800,000 francs dans un mois, ainsi que la nouvelle de la conclusion de l'emprunt.

S'il doit en être autrement, ce pays subira une nouvelle catastrophe; mais du moins nulle responsabilité ne pèsera plus sur son gouvernement. Vous allez en avoir la preuve.

M. le baron de Rouen m'annonce que les prestations faites par l'armée d'expédition au gouvernement grec en objets de guerre, d'habillement, etc., ont absorbé si ce n'est pas dépassé les subsides arriérés. J'ignore quel en était le montant. Si ce sont les 6,000,000, le gouvernement grec n'a reçu en numéraire que 3,000,000 et demi. 2,000,000 et demi auraient été dès lors la valeur des objets susmentionnés. On m'annonce qu'on va s'occuper de cette liquidation. Le fait est que le gouvernement grec a reçu des fusils, des chevaux, du drap, de la toile, des couvertures; mais il avait espéré que les fusils, l'artillerie, les munitions de guerre, ne figureraient pas dans cette liquidation, et que seulement les objets d'habillement et les chevaux seraient payés sur les subsides. Quoi qu'il en soit, comme la Grèce doit tout cela à la munificence du roi, elle respectera toutes les décisions de son ministère, et elle bénira toujours le nom de son auguste bienfaiteur.

Le gouvernement doit se référer aux communications dont l'avait honoré l'année dernière le ministère du roi,

Digitized by Google

et il ne peut pas douter que les 100,000 francs par mois qui furent accordés à l'organisation des troupes régulières depuis le mois d'avril, ne seront pas pris sur les subsides arriérés. Toutefois il paraît maintenant que ces fonds étant épuisés, le subside mensuel cessera vers la fin de l'année. Dans ce cas le gouvernement devra pourvoir non-seulement à l'entretien du corps régulier, mais à l'organisation de quelques nouveaux bataillons, pour lesquels il avait demandé les objets d'habillement qu'il vient de recevoir. Mais pour suffire à ces dépenses, ainsi qu'à celles des troupes légères et de la marine, où le gouvernement peut-il trouver des fonds, si ce n'est dans les sommes qu'il a demandées et dans l'emprunt?

On dira peut-être que la Grèce, n'ayant plus à se défendre, elle peut licencier ses troupes légères et désarmer ses bâtiments. La Porte a signé la paix avec la Russie; mais a-t-on défini pour cela la position des Hellènes à l'égard des Turcs? Les uns et les autres sont en armes, et il n'y a pas de jour où le gouvernement n'ait un expédient à adopter, pour éviter la continuation des hostilités, tant sur terre que sur mer. D'ailleurs quand même il y aurait un armistice formel entre les Turcs et les Grecs, quand même la question majeure des frontières serait décidée, le gouvernement pourrait-il dans l'instant dissoudre les Rouméliotes et désarmer tous les bâtiments? Il ne le pourrait sans compromettre la tranquillité intérieure du pays et la sûreté du commerce dans

Digitized by Google

l'Archipel. Je le répèterai avec douleur, le brigandage et la piraterie en seraient la conséquence.

Ayant des fonds à sa disposition, il prêterait des capitaux aux marins, et ceux-ci sortiraient des ports leurs bâtiments qui pourrissent maintenant, et ils vivraient du commerce. Il prêterait des capitaux aux Rouméliotes, qui dès lors construiraient des chaumières, achèteraient du bétail et des semences, et qui, du moment qu'ils auraient des propriétés, respecteraient celles des autres. Ces hommes poseraient alors les armes et deviendraient des citoyens utiles.

C'est dans cette vue que j'ai demandé, dès que l'emprunt sera conclu, que les prêteurs donnent 3,000,000, et que les versements mensuels ne soient pas inférieurs à 1,000,000.

J'entre dans tous les détails, parce que je désire vous en entretenir, pour que vous en fassiez part à M. le prince de Polignac et à M. le comte Pozzo di Borgo. J'aime à espérer qu'ils auront la bonté d'en rendre compte à leurs augustes souverains. Vous aurez rempli votre tâche, et vous aurez la satisfaction d'avoir puissamment contribué au salut de la Grèce.

Vous ajouterez de nouveaux titres à sa reconnaissance, en me procurant quelques informations positives sur tout ce qui concerne les subsides arriérés, et sur les liquidations dont les bureaux du ministère de la guerre semblent s'occuper. Vous devez avoir la copie d'une lettre que j'avais adressée à M. le baron de Rouen. J'en

Digitized by Google

joins ici en duplicata une copie. Cette lettre vous mettra sur la voie; votre zèle et votre activité feront le reste.

Je joins ici également un duplicata de la dépêche que je vous ai adressée en dernier lieu. Sa teneur me dispense de vous expliquer encore ma pensée sur les garanties que vous pensez devoir donner aux Puissances qui garantiront l'emprunt.

Le sénat va être informé incessamment des nouveaux gages de générosité que vous venez de donner à cette nation, et la nation elle-même vous en témoignera sa reconnaissance.*

---

* A cette dépêche était joint le message suivant, adressé par le sénat à M. le chevalier Eynard.

Nauplie, $\frac{8}{20}$ novembre 1829.

Le gouvernement vient de nous communiquer votre lettre datée du 14 (26) octobre, dans laquelle nous avons vu avec des sentiments inexprimables de reconnaissance les efforts que vous avez faits pour obtenir l'avance sollicitée de 1,000,000 et demi de francs, et surtout l'envoi des 700,000 francs que votre générosité vous a porté à nous faire de vos propres fonds.

Dès le commencement de notre lutte vous n'avez cessé de faire des sacrifices en faveur de notre cause sacrée. Vous vous êtes attiré dès longtemps le respect des amis de l'humanité et la reconnaissance profonde des Hellènes; mais ce dernier bienfait, dont le prix est incalculable dans la crise où se trouve actuellement la patrie, a gravé dans nos cœurs d'une manière ineffaçable un nom qui sera désormais uni à l'indépendance de la Grèce, et transmis par l'histoire aux bénédictions de notre postérité.

Notre patrie, qui a déjà reçu tant de témoignages de vos sentiments

Digitized by Google

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{8}{20}$ novembre 1829.

Vos 700,000 francs nous sauvent, mon cher Eynard, pour le moment. Les 800,000 qui doivent compléter le 1,000,000 et demi que j'ai demandé, en nous arrivant en décembre, nous mettront à même d'attendre la conclusion de l'emprunt et les premiers versements.

Dans ma lettre d'office je vous fais ma profession de foi. Ce n'est pas pour vous que je la fais, c'est pour que vous la portiez littéralement à la connaissance de M. le prince de Polignac et de l'ambassadeur de Russie.

Je n'ai pas le temps aujourd'hui de répondre à l'office par lequel le prince m'annonce la retraite de la

affectueux pour elle, est persuadée, d'après le sens du message de S. E. le président, que vous continuerez à employer votre sollicitude pour la conclusion de l'emprunt et pour l'envoi d'une avance, deux objets qui sont pour nous de la première nécessité.

En vous garantissant le prompt remboursement de la somme que vous venez de lui avancer avec tant de générosité, la Grèce vous offre pour le moment par notre organe le tribut de ses sentiments. Lorsque la bienveillance et la magnanimité des souverains alliés auront accompli la restauration de notre patrie, c'est alors qu'elle s'empressera d'élever sur sa terre classique des monuments qui témoigneront à ses généreux bienfaiteurs la profonde reconnaissance dont elle est pénétrée.

Le président du sénat, G. Sissinis.

Le secrétaire, M. Soutzos.

Digitized by Google

brigade qui occupait les places de la Messénie. D'ailleurs le général Schneider m'avait prévenu des ordres du ministère de la guerre, au moins quinze jours avant que je reçusse la dépêche du prince.

Je ne vous dissimule pas que la prompte et inattendue retraite des troupes françaises fait une impression fâcheuse. Les intrigants, et nous en sommes entourés, expliquent cette mesure à leur guise. C'est une preuve, disent-ils, que la France ainsi que l'Angleterre ne croient pouvoir appuyer le gouvernement actuel de la Grèce, c'est-à-dire la personne du comte Capodistrias. Le roi de France ne donnera plus de subsides. Tous les secours sont réservés au nouveau chef que les souverains destinent à la Grèce. Tournez donc le dos. Désobéissez à celui qui vous gouverne. Faites mieux : ne lui payez pas les impôts, et accablez-le de demandes d'arrérages et d'indemnités. S'il vous les donne, c'est autant de gagné. S'il vous les refuse, prenez ce qui vous tombe sous la main.

Telles sont les suggestions perfides que des émissaires de toute forme et couleur tâchent de faire au peuple et à l'armée. Elles n'ont produit jusqu'ici aucun effet, parce que les paysans, les soldats et les matelots ont du bon sens, et s'en tiennent au fond.

En serait-il de même, si le gouvernement ne pouvait pas garantir aux communes la tranquillité dont elles jouissent, et s'il était hors d'état de payer l'armée et la marine? Si l'on veut du désordre et de l'anarchie, il

Digitized by Google

y en aura pour de longues années dans ce pays, et qu'on y prenne garde. Veut-on que ce dont les cours alliées conviendront enfin s'exécute ou non? Si l'on tient pour l'affirmative, qu'on donne au gouvernement les moyens d'y contribuer, car sans sa participation on n'en sortira pas, ni en peu de temps ni à bon marché. A-t-on l'intention de se passer de lui? à la bonne heure : mais dans ce cas il faut le dire d'une manière franche et loyale.

Je n'ignore pas qu'on s'occupe à Londres des instructions dont doivent être munis les représentants des cours alliées à Constantinople. Je sais qu'on s'occupe aussi du choix du nouveau chef du gouvernement grec. Ce que je désire le plus, et pour ce pays et pour le bien général et pour la gloire des alliés, c'est que ces décisions soient fondées sur des principes de justice, et qu'elles soient par cela même exécutables. Dans cette hypothèse je n'hésiterai pas à continuer à servir encore ce pays, quels que soient la position et le titre que dans le nouvel ordre de choses on voudra m'assigner.

J'ai fait mes preuves dans le monde, et je n'ai pas besoin d'en faire de nouvelles. Tant qu'en bonne conscience je croirai remplir mes devoirs, je ne reculerai devant aucune difficulté, et je vous le répète, j'accepterai avec plaisir telle situation que l'on voudra. Du moment que je serai convaincu qu'il m'est impossible de justifier la confiance dont cette nation m'a donné et me donne des témoignages si touchants, je m'abstiendrai

Digitized by Google

des affaires publiques, et je vivrai ici ou partout ailleurs, comme j'ai vécu très-paisiblement quatre années à Genève.

En partant de là vous pouvez aisément concevoir que les décisions de la conférence de Londres me seront toujours agréables, et elles me donnent beaucoup à espérer. Si elles sont conformes aux véritables intérêts, et j'ose le dire, aux droits de la Grèce, je m'en féliciterai comme magistrat, et je travaillerai de tous mes efforts, en cette qualité ou en celle de citoyen, à les exécuter et à faire ainsi recueillir à ce pays les fruits de ses longs et sanglants sacrifices. Si ces décisions ne répondent pas aux vœux légitimes de la Grèce, je les respecterai, mais je me garderai bien de m'en charger. Dieu est grand, mon cher Eynard, et soyez bien convaincu que dans sa miséricorde il n'abandonnera pas ce pays au triste sort auquel ses pauvres ennemis voudraient le condamner.

A M. le Prince de Polignac, Ministre de S. M. T. C. pour les Affaires étrangères.

Nauplie, $\frac{9}{21}$ novembre 1829.

La communication que Votre Excellence m'a fait

Digitized by Google

l'honneur de m'adresser, en date du 7 octobre, m'est parvenue lorsque M. le général Schneider, après s'être concerté avec le gouvernement grec, exécutait déjà les ordres qu'il avait reçus du ministère de la guerre.

Les troupes régulières grecques vont occuper les places où l'armée d'expédition laisse d'ineffaçables souvenirs.

Grâce à la munificence du roi, au noble intérêt, au zèle et à l'activité de M. le maréchal Maison, de M. le général Schneider, et de tous les officiers qui ont servi sous leurs ordres, les places de la Messénie et de l'Achaïe sont restaurées. Ces deux provinces sorties de leurs ruines commencent à revivre par l'agriculture, ainsi que par le commerce, et bénissent le nom auguste de Charles X.

La présence de la dernière brigade mettait le comble aux vœux de leurs habitants, et laissait espérer à la population de la Grèce continentale que sous peu les siens seraient aussi accomplis, sous les auspices des libérateurs de la péninsule. Il en est autrement, et quels que soient leurs regrets, les Hellènes n'exprimeront jamais assez les sentiments dont les pénètrent les bienfaits qu'ils doivent à l'armée d'expédition.

M. le général Schneider aura sans doute rendu compte au ministère de la guerre des demandes que le gouvernement grec lui a adressées, afin d'obtenir la prolongation du séjour de la compagnie d'ouvriers du génie, ainsi que de quelques officiers, qui sont indispensables à l'af-

Digitized by Google

fermissement et au développement de nos nouvelles institutions militaires.

M. le baron de Rouen n'aura pas non plus laissé ignorer à Votre Excellence les observations que je lui ai communiquées relativement aux questions qui concernent les subsides arriérés, le subside de 100,000 francs, et l'emprunt. Que Votre Excellence me permette de solliciter ses bons offices auprès de S. M. le roi, pour que ces questions soient décidées d'une manière favorable à la Grèce.

Si les membres de la commission scientifique prolongent leur séjour en Grèce, ainsi que Votre Excellence nous le fait espérer, le gouvernement ne négligera rien pour leur procurer les moyens de continuer leurs savantes recherches. C'est ainsi qu'il ne cessera d'agir à l'égard des ingénieurs géographes, dont la tâche aussi difficile qu'importante ne pourra être accomplie qu'à l'aide du temps et de longs travaux.

La Grèce sait trop combien la civilisation éclairée des peuples de l'Europe doit contribuer à sa restauration, pour ne pas apprécier tout ce dont elle est déjà redevable à la France, qui, lui ayant voué un noble intérêt, aimera à lui prêter encore le secours de ses talents et de ses lumières.

La bienveillance généreuse dont le roi s'est plu à donner aux Hellènes des témoignages si nombreux, nous fait espérer que, conjointement avec ses augustes alliés, S. M. prononcera sur le sort de cette malheureuse

Digitized by Google

nation, de manière à ce qu'elle puisse offrir à ses bienfaiteurs des preuves de sa juste et éternelle reconnaissance.

En mon particulier, il me serait difficile d'exprimer à Votre Excellence combien je suis flatté des bontés dont le roi daigne m'honorer. Votre Excellence peut l'assurer que je serai heureux, si en accomplissant les devoirs sacrés que m'impose la confiance de mes concitoyens, je puis continuer à mériter son auguste suffrage.

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{15}{27}$ novembre 1829.

Au moment où j'allais remercier Votre Excellence de sa lettre du 18, je reçois celle du 19, qui m'apporte la nouvelle du désastre de Navarin.* Si quelque chose pouvait ajouter aux difficultés pénibles, au milieu desquelles nous place le départ de vos troupes du Péloponèse, la destruction d'une de ses places les plus importantes aggrave encore davantage ces mêmes difficultés. Le gouvernement grec n'a dans ce moment aucun des moyens nécessaires pour remettre cette place en état.

Si des circonstances dont le général Trézel rendra compte à Votre Excellence ne me retenaient ici, à la

* Explosion d'une poudrière, occasionnée par la foudre.

Digitized by Google

réception de votre lettre, je serais parti pour Modon. Je ne renonce pas cependant à ce projet, dans l'espoir de m'entretenir avec vous, Monsieur le général, des mesures que le gouvernement devrait prendre pour établir une garnison à Navarin. Je vous ferai part aussi des démarches que j'oserai faire pour solliciter encore une fois de la bienveillante générosité du roi l'assistance qui nous est nécessaire pour réparer un si grand malheur.

Le gouverneur provisoire a reçu, et reçoit encore, les ordres les plus positifs de faire tout ce qui pourra dépendre de lui, afin de témoigner à l'armée combien la nation a été pénétrée de douleur en apprenant que tant de braves ont péri, et que tant d'autres souffrent encore sur le sol qui leur doit sa délivrance.

Je serai heureux, lorsque je pourrai m'acquitter moi-même de ce devoir.

A M. Ramphos, Gouverneur provisoire de la Messénie.

Nauplie, $\frac{15}{27}$ novembre 1829.

Votre lettre du 8 nous a navrés de douleur. La catastrophe de Navarin arrive dans un moment très-décisif, et le départ des troupes françaises nous met presque dans l'impossibilité d'y apporter aucun remède. Néanmoins nous ne nous décourageons pas, et nous ferons tout ce

Digitized by Google

qui peut dépendre de nous pour arriver sur les lieux avant le départ du général, soit pour délibérer avec lui sur ce que le gouvernement pourra faire provisoirement afin de placer une garnison à Navarin, soit pour songer aux mesures qu'il s'agira de prendre dans l'espoir de mettre en état cette forteresse. J'en écris moi-même au général, et je joins ici ma lettre.

Vous ajouterez des titres à notre gratitude, en ne négligeant aucun soin et en ne vous épargnant aucun effort, pour recouvrer l'artillerie et les objets de guerre ensevelis sous les décombres.

Vous mettrez une sollicitude particulière pour témoigner à l'armée la douleur dont nous pénètre la catastrophe qui a fait périr tant de braves, et qui en laisse dans la souffrance un nombre considérable. Nous croyons même qu'il serait convenable que vous fissiez célébrer en grande pompe par l'archevêque un service funèbre en commémoration des morts dans cette circonstance funeste.

Nous vous autorisons enfin à procurer tous les adoucissements possibles aux blessés, si les directeurs des hôpitaux avaient recours à votre assistance.

Digitized by Google

A MM. les Commissaires extraordinaires & les Gouverneurs provisoires.

Nauplie, $\frac{18}{30}$ novembre 1829.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le congrès d'Argos, par son troisième décret en date du 26 juillet, a arrêté que le gouvernement doit:

1°. Établir, dès l'expiration de l'année courante, la répartition la plus égale et la plus équitable possible des impôts et des droits de douane.

2°. Faire cesser la triple dîme, sans priver l'état des ressources qu'il en retire.

3°. Organiser le mode de perception qu'il croira devoir être le moins onéreux pour le trésor et le moins gênant pour les citoyens.

Afin de se mettre en mesures de procéder, de concert avec le sénat, à la confection d'un nouveau règlement basé sur les principes énoncés ci-dessus et conforme aux vœux de la nation, le gouvernement devrait avoir sous les yeux un relevé statistique exact de l'état actuel des propriétés, tant nationales que particulières. Un semblable travail exige du temps, et il est impossible de l'entreprendre avec l'espoir de l'achever avant le mois de mars, époque à laquelle le nouveau système financier devra être mis à exécution.

Désirant néanmoins remplir les intentions du congrès

Digitized by Google

national pour cette même époque, ne fût-ce que par un règlement provisoire, il nous est indispensable de recueillir les notions que nous vous demandons, et que vous vous empresserez de nous fournir, en ne vous écartant pas des directions suivantes :

Vous vous empresserez de nommer une commission de douze citoyens, les plus respectables de chacune des provinces qui sont sous votre direction, quatre appartenant à la ville, quatre aux faubourgs, et quatre à la campagne.

Cette commission devra, dans le courant du mois de décembre, vous présenter un travail qui donne les notions ci-après :

1°. L'état nominatif de tous les propriétaires de chaque village, faubourg, ville de la province.

2°. A côté de chaque nom, il sera ajouté la quantité et la qualité du revenu annuel de sa propriété particulière, la situation et le nom de la dite propriété.

3°. Si le même propriétaire cultive ou fait cultiver des domaines nationaux, on ajoutera de même la situation, l'étendue du domaine, ainsi que ses revenus.

4°. Ceux des citoyens qui cultivent ou font cultiver des domaines nationaux sans avoir des propriétés particulières, seront également inscrits dans l'état nominatif, et à côté de leur nom seront marqués également la situation et l'étendue du domaine, ainsi que ses revenus.

La commission, en fixant approximativement les re-

Digitized by Google

venus, s'en tiendra à un terme moyen d'après les revenus des deux dernières années.

Il est entendu que chaque membre de la commission a la pleine faculté d'avoir recours à la coopération et aux lumières de tous les citoyens qui auront des titres à sa confiance.

Pour faciliter à la commission son travail, nous joignons ici un tableau partagé en huit colonnes; elle n'aura qu'à marquer son observation sur chacune de ces divisions.

Le gouvernement n'est pas dans l'intention que la commission voue son temps et ses travaux sans obtenir une juste indemnité. Elle en trouvera sans doute une dans le service qu'elle rend à la province, en contribuant ainsi à la réforme qu'il s'agit de faire, et qui est tant désirée. Le gouvernement aura en vue le nom des citoyens qui composent la commission, pour les employer activement dans l'administration intérieure. Enfin, au moment de mettre en exécution le nouveau système, si les ressources de l'état le permettent, le gouvernement ne se refusera pas la satisfaction d'offrir à chaque membre de la commission une gratification pécuniaire.

Digitized by Google

Au Sénat.

Nauplie, $\frac{\text{22 novembre}}{\text{4 décembre}}$ 1829.

Nous avons pris en mûre considération le projet de décret que vous nous avez transmis par votre message du 16 courant, sous le numéro 6.

Tout en partageant complétement l'opinion du sénat sur les avantages qui résulteraient pour les provinces d'une nouvelle organisation, par laquelle chacune d'elles aurait un gouverneur et un conseil municipal, nous ne croyons pas cependant qu'il soit possible d'étendre dès aujourd'hui indistinctement cette mesure sur toutes les provinces de l'état, et moins encore qu'il convienne d'en faire une loi générale.

La circonscription territoriale de l'état, ainsi que la nomination des commissaires extraordinaires, ont eu pour but de sortir les provinces de l'état d'anarchie où elles se trouvaient, et de procurer au gouvernement des notions positives, au moyen desquelles il pût procéder graduellement à l'organisation d'une administration régulière et permanente. Si vous jetez les yeux sur les instructions générales, en date du 16 avril 1828, dont furent munis les commissaires extraordinaires, vous serez convaincus de cette vérité.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que la Grèce continentale sort à peine du désordre qui est une suite iné-

Digitized by Google

vitable de la guerre, et qu'elle se trouve par conséquent dans la position où était le Péloponèse, lors de l'institution des commissaires extraordinaires.

Vous n'ignorez pas non plus que dans la péninsule même, malgré tous nos efforts, le pays de Maïna n'éprouve pas encore tous les bienfaits que devrait lui assurer une administration, forte uniquement du pouvoir tutélaire des lois.

D'autre part le département des Sporades orientales est aussi dans une situation que des considérations d'un ordre supérieur recommandent plus particulièrement aux soins et à la vigilance du gouvernement.

Enfin la promulgation d'un décret qui désignerait spécialement les places que le gouvernement ferait occuper, dans des provinces qui ne sont pas encore sous sa juridiction, produirait en Grèce et hors de la Grèce une impression qui dans ce moment serait peut-être peu favorable à ses plus grands intérêts.

Tels sont les motifs qui nous ont portés à modifier le décret que vous nous avez communiqué, dans celui que nous joignons ici, et sur lequel nous vous invitons à nous faire connaître votre opinion.

Digitized by Google

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{\text{25 novembre}}{\text{5 décembre}}$ 1829.

Une année ne s'est pas encore écoulée, depuis que le roi votre auguste souverain a daigné vous confier la tâche de compléter l'œuvre si heureusement commencée par l'armée de l'expédition, et dans ce court espace de temps que d'avantages vous avez su procurer à ce pays!

Les travaux entrepris dans les places de la Messénie ont été perfectionnés ou achevés. Vos soldats mal abrités, entourés de privations et exposés aux dangers d'un climat que les dévastations des musulmans avaient rendu insalubre, ont rivalisé d'ardeur pour restaurer les forteresses qu'ils occupaient. Partout l'artillerie a été montée, les magasins approvisionnés de munitions de toute espèce. A Modon les fortifications anciennes ont été réparées, et l'on a vu s'élever de nouveaux remparts. A Navarin la citadelle avait été mise dans un état complet de défense. L'argent, les peines y avaient été prodigués, et la Grèce devait aussi au corps du génie un monument digne de la gloire qu'il s'est acquise dans l'Europe entière.

Mais la catastrophe du 19 est venue plonger la Grèce dans le deuil, et détruire en quelques instants le fruit de tant d'efforts et de sacrifices. Les troupes que vous commandez auraient pu seules réparer les suites de ce

Digitized by Google

désastre. Cependant les ordres de votre auguste souverain les rappellent. Sous peu de jours vous ne serez plus au milieu des Hellènes, qui vénèreront votre nom aussi longtemps que seront honorés dans le monde le courage et la loyauté. Tous les braves qui avec vous ont conquis à la péninsule le repos et l'indépendance, auront bientôt quitté ces parages. Vous ne devez pas douter du profond regret que le gouvernement éprouve, de ne pouvoir pas leur donner dès aujourd'hui le témoignage de la reconnaissance nationale, que le congrès d'Argos l'a autorisé à offrir aux généreux défenseurs de la Grèce. Que Votre Excellence veuille assurer les soldats et les officiers qui l'entourent que la volonté de l'assemblée ne tardera pas à être remplie. Les vœux et les bénédictions d'un peuple reconnaissant les suivent dans leur patrie, dans cette noble France, qui n'a cessé de répandre ses bienfaits sur les Hellènes.

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{26 novembre}}{\text{8 décembre}}$ 1829.

Le gouvernement ne peut plus tarder à donner exécution au huitième décret du congrès d'Argos, en ce qui concerne l'institution de l'ordre du Sauveur, et l'offre des insignes par lesquels la nation désire donner une faible marque de reconnaissance aux amiraux des souve-

Digitized by Google

rains alliés, au général en chef de l'expédition française, aux militaires et aux employés qui lui seront indiqués par ces officiers supérieurs, ainsi qu'aux généreux philhellènes qui ont contribué à sa défense et à sa restauration.

Je viens par conséquent d'adresser à M. le maréchal Maison, et à MM. les amiraux Codrington, de Rigny et Heyden, la circulaire dont vous trouverez ci-jointe une copie,* avec un exemplaire du huitième décret, un dessin de la décoration de l'ordre du Sauveur, et une note explicative au moyen de laquelle il sera facile de faire exécuter à Paris les plaques, les croix et les rubans. Vous accepterez sans doute avec plaisir les insignes de la seconde classe que je suis heureux de vous offrir, au nom et de la part de la nation à laquelle vous avez rendu et vous rendrez encore les plus éminents services.

Celui que je vous demande, en vous transmettant les documents mentionnés ci-dessus, est également très-important. Les articles 4, 5 et 6 du huitième décret ne peuvent être exécutés selon les intentions du congrès que par votre coopération. Pour que le gouvernement puisse les remplir, il doit connaître les personnes qui dans les différents pays ont dirigé ou présidé des associations qui ont eu pour but de secourir la Grèce. Vos relations vous mettent en état de nous en donner une liste complète; nous pourrons alors, en nous adressant à ces bienfaiteurs, et en leur offrant la décoration de l'ordre du

* Voyez ci-dessus, page 287.

Digitized by Google

Sauveur, leur demander les noms de ceux qui dans leurs sociétés respectables ont le plus contribué au succès de leur noble entreprise.

Dès que M. le maréchal Maison aura consenti à accepter et à porter les insignes de l'ordre du Sauveur, vous voudrez bien, quoique le brevet n'en soit pas expédié, lui offrir ceux de la première classe, et le prier de vous indiquer les personnes qui, outre MM. les généraux Durrieu et Higonet, peuvent mériter cette marque de reconnaissance de la Grèce.

Je n'ai rien à ajouter, relativement aux grands intérêts qui vous sont confiés, à ce que je vous ai dit dans ma dernière expédition du 8 (20) décembre, et dont je vous joins ici le duplicata.

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{28 novembre}}{\text{10 décembre}}$ 1829.

Mon cher Eynard, Vous recevez aujourd'hui le duplicata de ma dernière expédition, ainsi que la copie de la circulaire que j'adresse à Messieurs les amiraux et au maréchal Maison.

Le Ciel a réprouvé le départ de la brigade française des places de la Messénie. La foudre a fait sauter les poudrières de Navarin, et avec elles les forts que les ingénieurs de l'expédition avaient mis dans le plus bel état

Digitized by Google

de défense. Cette place est désormais ouverte, et elle est la clé du Péloponèse. Que fera-t-on maintenant? Le général Schneider a été spontanément au-devant des vœux que je lui ai exprimés. Il a démontré au ministère de la guerre que la Grèce n'était nullement en état de rétablir cette forteresse. Il lui a de plus marqué la dépense et envoyé le plan des travaux. Mais ce n'est pas tout. Il ne suffit pas d'un ingénieur et de l'argent; il faut encore des ouvriers disciplinés et capables, et nous n'en avons pas. Le roi mettrait donc le comble à ses bienfaits, s'il daignait laisser encore pour quelques mois ou du moins jusqu'à la belle saison le peu de troupes qui restent encore en Grèce, et qui devaient former le dernier convoi. Je crois qu'elles s'élèvent tout au plus à 1,500 hommes.

J'écris aujourd'hui au général Maison. Voyez ce noble et généreux ami de la Grèce, et tâchez de faire, selon les directions qu'il se plaira à vous donner, tout ce qui est possible pour que le désastre de Navarin ne frappe pas de nullité les sacrifices que la France a faits pour restaurer les places du Péloponèse.

Nous sommes ici sans nouvelles sur notre avenir. Les intrigants du dehors, et leur nombre augmente tous les jours, répandent toutes sortes de bruits, qui jusqu'à présent n'ont eu aucun succès. Le peuple est tranquille, il place sa confiance dans le gouvernement. Il s'occupe de ses misères, et s'efforce d'en sortir. Je ne réponds cependant pas des suites fâcheuses que peut

Digitized by Google

avoir cette crise, si elle se prolonge, et si l'on continue à l'aggraver par des émissaires qui empruntent souvent un caractère moins équivoque. Ce peu de mots vous donnent la mesure de l'impatience avec laquelle j'attends vos lettres; je n'en ai pas reçu depuis celle du 26 octobre. Vous trouvez ci-jointe la lettre que vous adresse le sénat. Elle vous porte l'expression bien sincère des sentiments qu'inspirent vos nobles et généreux efforts en faveur de la Grèce.

P. S. On prétend savoir ici que le prince destiné au gouvernement de ce pays est choisi. S'il en est ainsi, et que vous ayez accès auprès de lui, engagez-le à nous secourir et à suivre votre exemple. Pour récolter il faut semer. Adieu, mon cher Eynard, je baise les mains à Madame votre épouse. Je la conjure de nous aider. Tâchons, ainsi que je vous l'ai dit par ma dernière lettre, de finir ensemble; et allons après nous reposer très-paisiblement aux bords du lac de Genève. J'occuperai dans mes vieux jours le petit pavillon *Fleur-d'eau*,* bien entendu à moins que la bise ne m'en chasse. Je vous serre la main et je suis tout à vous.

---

* Petite maison située à Beaulieu, au bord du lac de Genève, et que M. Eynard avait fait construire dans l'intention de la donner au comte Capodistrias.

Digitized by Google

A M. l'Amiral Dandolo.

Nauplie, $\frac{\text{29 novembre}}{\text{11 décembre}}$ 1829.

Démétrius Métalias, Psariote, est retenu au fort de Palma-Nuova depuis cinq ans. Sa famille n'a cessé et ne cesse de réclamer l'intervention du gouvernement pour obtenir sa délivrance. Depuis l'année 1827 la commission administrative de la Grèce a fait des démarches en faveur de cet infortuné. Votre Excellence en aura la preuve dans le résumé ci-joint.

Je réitère aujourd'hui, Monsieur l'amiral, auprès de vous ces démarches, dans l'espoir qu'elles auront plus de succès. Il n'existe plus de piraterie, et les mesures prises par le gouvernement grec garantissent désormais la navigation européenne des dangers, qui dans le passé n'étaient qu'une conséquence de l'anarchie. C'est d'après cette considération que beaucoup d'individus emprisonnés à Malte et à Toulon, comme le malheureux Démétrius Métalias, ont été mis en liberté, et rendus à leur patrie et à leurs familles.

J'ose par conséquent espérer que par les bons offices de Votre Excellence cette même grâce sera accordée au pétitionnaire. L'accueil bienveillant qu'elle voudra faire à ma demande, et l'intérêt dont elle voudra honorer une famille malheureuse, ajouteront de nouveaux titres à ma reconnaissance.

Digitized by Google

A M. le Membre du Commissariat pour la guerre dans la Grèce orientale.

Salamine, $\frac{6}{18}$ décembre 1829.

M. de Ribeaupierre, ministre de Russie, qui se rend à Constantinople pour terminer, conjointement avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, les affaires de la Grèce, est arrivé à Poros et m'engage à m'y rendre. Je dois donc partir demain; mais je ne renonce pas pour cela à me considérer comme étant ici, pour achever l'affaire importante du paiement et la réorganisation de l'armée de la Grèce orientale.

J'ai vu moi-même les soldats et leur dénuement. J'ai entendu leurs plaintes, et il ne m'a pas été difficile de démêler dans ces mêmes plaintes celles qui étaient l'expression sincère du soldat, de celles qui lui ont été suggérées. Je connais l'esprit qui a dicté ces dernières, et c'est parce que je le connais que je vais vous tracer la présente instruction, et que je vous engage à la porter à la connaissance des différents chefs de ce corps d'armée.

Il y a des factieux qui poussent le soldat à la révolte. Si le gouvernement n'a pas une garantie que cette poignée de misérables est mise dans l'impossibilité d'accomplir ses desseins, il ne doit pas les rendre plus forts, en leur donnant par le paiement complet des arrérages le

Digitized by Google

moyen de s'accréditer davantage dans l'esprit du soldat, et d'exécuter leurs coupables projets. Or cette garantie, le gouvernement ne peut la trouver que dans le dévouement sincère des chefs, qui doivent dans cette occurrence avoir un intérêt réel à affermir leur réputation et à s'assurer un sort honorable.

Après vous être expliqué avec eux, vous m'en proposerez quatre, lesquels sous votre présidence se chargeront de la mise à exécution de la nouvelle organisation. Cette commission nommée, rien n'arrêtera plus le paiement complet de l'armée, et en même temps l'organisation des nouveaux bataillons.

Je ne doute pas que vous ne remplissiez cet ordre dans la journée de demain. Vous m'enverrez par conséquent un courrier, et si un ou deux des membres de la commission que vous me proposerez veulent être les porteurs de vos dépêches, je vous autorise à y consentir.

Si dans l'intervalle, pour soulager le soldat de ses misères, il s'agissait de donner à chaque corps une avance sur les arrérages, vous êtes autorisé à m'en proposer le montant, en indiquant la somme que chaque corps devrait recevoir à compte, et je donnerai immédiatement à M. Lucopoulos les ordres nécessaires.

Vous n'ignorez pas tout ce que j'ai fait depuis deux ans pour sauver l'armée, et pour la placer graduellement dans une situation favorable à son avenir. Ce serait avec douleur que je verrais dans le moment actuel détruire le fruit de toutes mes peines, par les suggestions

Digitized by Google

insensées de quelques misérables. Toutefois je remplirai mes devoirs, afin que les hommes de bien et les innocents ne soient pas confondus avec les coupables. Mes mesures à cet égard sont prises, et vous pouvez en donner l'assurance aux chefs auxquels vous lirez la présente. Dites-leur que je serai bientôt de retour, et que je compte recueillir de leur part des preuves de sagesse et de patriotisme.

A M. le Membre du Commissariat pour la guerre dans la Grèce orientale.

Poros, $\frac{10}{22}$ décembre 1829.

Les hommes coupables qui ont poussé l'armée à des actes insurrectionnels continuent encore leurs menées. Il faut donc délivrer l'armée de leur présence. Les chefs qui siégent avec vous dans la commission doivent être hautement intéressés à cette mesure, parce que c'est la seule qui puisse les garantir eux-mêmes de la responsabilité qui pèserait sur eux, si les meneurs n'étaient punis.

Tout ce qui s'est passé jusqu'à présent a fait déjà l'objet de beaucoup de rapports que les agents étrangers ont envoyés à leurs cours. M. de Rouen qui est arrivé ici, ne m'a pas laissé ignorer qu'alarmé de ce qu'on lui a fait savoir des mouvements insurrectionnels des soldats, il a dû en rendre compte à sa cour.

Digitized by Google

Or si l'on ne punit pas les misérables qui ont excité les soldats contre les chefs et contre le gouvernement, les cours étrangères ne pourront-elles pas croire que les chefs de l'armée sont eux-mêmes les coupables?

Une fois que vous aurez pénétré de ces raisons les chefs qui méritent votre confiance, vous vous concerterez avec eux pour faire arrêter les individus dont vous trouverez ci-joints les noms dans l'ordre qui les concerne. Vous les ferez arrêter de nuit. Vous les ferez embarquer immédiatement dans un des bâtiments armés qui sont à votre disposition, et vous les enverrez sous bonne escorte à Nauplie, en les accompagnant de la lettre ci-jointe pour le commandant supérieur de la forteresse.

On me dit qu'un certain Nicolaïdès qui était auparavant secrétaire de Hadji Christos est aussi arrivé à Salamine. S'il y est, il fera compagnie aux autres que vous enverrez aussi à Nauplie.

Il est entendu que vous n'exécuterez cette mesure que lorsque vous aurez la garantie que les membres de la commission y concourent de leur pleine conviction, et par conséquent de tous leurs moyens.

Je me dispense de vous faire observer qu'il faut par la réorganisation de l'armée l'épurer de tous les meneurs, et la réduire à de véritables soldats, dont le nombre soit bien compté, et ne dépasse pas nos moyens pour les entretenir.

Digitized by Google

A M. le Maréchal Maison, à Paris.

Nauplie, $\frac{12}{24}$ décembre 1829.

En transmettant à Votre Excellence la communication officielle qui concerne l'ordre du Sauveur, je prendrai la liberté de l'entretenir un instant des différentes demandes qui m'ont été adressées directement, tant par les chefs de section de votre expédition scientifique, que par d'autres employés qui ont servi sous vos ordres. J'ai répondu à ces messieurs, que le gouvernement se fera un plaisir de leur offrir un témoignage du prix que la nation attache aux services qu'ils lui rendent; mais qu'il ne pourra le faire que lorsque la proposition lui en sera adressée par l'entremise de Votre Excellence. Je vous prie par conséquent, Monsieur le maréchal, de vous donner la peine de prendre en considération toutes les demandes de cette catégorie, et de vouloir bien leur faire droit, dans la liste que vous aurez l'obligeance de me transmettre.

J'ai aussi à remercier Votre Excellence de sa lettre du 6 octobre. M. le colonel Gérard qui en a été le porteur, est déjà nommé adjudant-général; et il travaillera, sous la direction du général Trézel, à l'œuvre aussi importante que difficile de l'organisation de nos troupes régulières. Je suis heureux de savoir que vous honorez cet officier supérieur de votre amitié. C'est pour moi le gage

Digitized by Google

le plus rassurant des résultats que nous devrons à ses capacités et à son dévouement pour la cause de ce pays. Grâce à votre bienveillant intérêt, nous avons du drap et des objets d'équipement; mais nous sommes dans le vague sur les subsides ou du moins sur une avance, jusqu'à ce que l'emprunt puisse être conclu.

M. Eynard avec l'empressement le plus généreux nous a envoyé en attendant 700,000 francs, au moyen desquels nous pourrons temporiser jusqu'au mois de janvier. Mais comment pourrai-je entreprendre l'organisation des troupes légères, si je ne suis pas à même de leur assurer la solde, au moins pour un semestre? Cependant je ne me décourage pas; je partage complétement votre conviction, Monsieur le maréchal, et je crois comme vous que la force des choses l'emportera sur de fausses combinaisons.

En attendant, on alarme ce pays à chaque instant par de nouveaux bruits. On parle d'un protocole du 26 octobre, du prince qui va arriver en Grèce, et de choses semblables. Ce puissant levier n'a remué jusqu'ici qu'une poignée d'hommes insignifiants. Le peuple reste tranquille et ne se laisse pas égarer; il aura donné la preuve qu'il a du bon sens, et qu'il apprécie ses véritables intérêts.

Je me suis expliqué l'année dernière avec les ambassadeurs des Puissances alliées sur le gouvernement futur de la Grèce, et je l'ai fait de manière à ne pas laisser de doute sur la part active que je prendrai à l'accomplissement des mesures qu'elles auraient arrêtées

Digitized by Google

d'un commun accord dans ce grand but. Mais je n'avais jamais pensé que le protocole du 22 mars viendrait annoncer une disposition qu'on n'était pas encore en mesures d'exécuter, et moins encore qu'on ferait de cette disposition du protocole un moyen d'intrigue et de désordre.

Comme pour aggraver cet état de choses, la brigade sous les ordres du général Schneider reçoit l'ordre de quitter le Péloponèse, et la foudre détruit la citadelle de Navarin. Je connais les démarches que le général Schneider a faites pour obtenir de la munificence du roi les secours qui sont nécessaires pour réparer ce désastre. J'aime à espérer, Monsieur le maréchal, que vous joindrez vos bons offices aux siens, et que la Grèce vous devra, non-seulement le secours dont il s'agit, mais la prolongation du séjour à Modon des 1,500 hommes qui s'y trouvent encore.

Il est de mon devoir d'insister sur toutes ces demandes, au risque de devenir importun. Quelles que soient les décisions qu'on prendra, ce devoir rempli, ma conscience n'aura aucun reproche à me faire.

Depuis deux mois on nous laisse dans une ignorance complète de ce que nous sommes, et de ce que nous allons devenir. Veuillez donc, Monsieur le maréchal, ne pas oublier votre œuvre; continuez, en la défendant en France, à aider M. Eynard, et honorez-moi le plus souvent que vous pourrez de quelques mots de votre main.

Digitized by Google

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Égine, $\frac{19}{31}$ décembre 1829.

C'est ici que j'ai reçu vos lettres jusqu'à la date du 29 novembre. M. de Ribeaupierre se rendant à Constantinople a jeté l'ancre à Poros, et pour ne pas retarder son voyage, j'ai quitté Salamine, et j'ai été le rejoindre à Égine.

Par la première occasion je vous enverrai la copie du mémoire que je lui ai remis. Ignorant complétement le résultat des délibérations de la conférence de Londres, je n'ai pu raisonner que sur des hypothèses, quant à ce qui concerne notre avenir. Mais c'est en m'étayant sur des faits malheureusement trop réels, que j'ai exposé avec une entière vérité notre situation actuelle.

Les intrigants ont attaqué le gouvernement, comme je l'avais prévu dès le mois d'août, dans sa partie la plus faible. Ils ont poussé l'armée à vouloir le paiement de tous ses arrérages. Vos 700,000 francs m'ont mis à même de m'acquitter de cette dette, et de prévenir ainsi le brigandage et le désordre, qui auraient en grande partie détruit le fruit de deux années de travail. Ces arrérages payés, les faibles revenus du pays peuvent à peine m'offrir les moyens de faire marcher encore régulièrement l'administration durant le mois de janvier. J'espère que dans ces entrefaites vos démarches auprès

Digitized by Google

du ministère français et auprès de Monsieur l'ambassadeur de Russie auront produit un effet salutaire, et qu'à la réception de la présente vous serez remboursé de vos 700,000 francs, et en mesures de m'envoyer 800,000 francs encore, et peut-être quelque chose de plus.

Je vous ai longuement écrit par mes précédentes sur tout ce qui concerne l'emprunt; pressé comme je le suis aujourd'hui, je ne puis que me résumer, en vous répétant que, quel que soit l'avenir de ce pays, l'emprunt est une condition *sine qua non* de son existence.

Les détails que renferment vos dernières lettres sont d'un grand intérêt. Ils me donnent des notions qui me mettent en état de comprendre beaucoup de choses, et je vous en remercie infiniment.

Mes précédentes lettres vous prouveront combien j'ai été heureux d'apprendre que M. le général Schneider, avec le reste de sa brigade, a reçu l'ordre de ne pas quitter les places de la Messénie. Les soldats travaillent déjà avec un bataillon de troupes régulières grecques à réparer le désastre de Navarin.

Je vais recevoir le subside de novembre et de décembre pour nos troupes régulières; mais j'ignore s'il continuera pour la nouvelle année. Ce serait un grand bienfait, s'il plaisait au roi de nous accorder encore ce secours mensuel jusqu'à la conclusion de l'emprunt.

Digitized by Google

A M. le Président de la Commission chargée de l'organisation de l'Armée dans la Grèce orientale.

Salamine, 20 décembre 1829. / 1 janvier 1830.

Nous joignons ici la liste des chefs de bataillon et des capitaines des six bataillons qui doivent être immédiatement organisés ici.

Nous plaçons sous votre responsabilité et sous celle de vos collègues le choix des autres officiers, des sous-officiers et des soldats, qui doivent composer ces bataillons.

Vous n'admettrez pas d'hommes mariés, ni appesantis par l'âge ou par des infirmités. S'il y en a à l'armée, le gouvernement pourvoira à leur sort, à moins qu'ils ne puissent y pourvoir eux-mêmes.

L'ordonnance que vous publierez ici, comme elle a été publiée à Lépante, explique clairement la situation honorable et utile à la fois que nous donnerons par l'institution de l'état-major, ainsi que par d'autres mesures, aux officiers supérieurs et aux autres officiers qui ne trouveront pas pour le moment des places dans les bataillons que vous allez organiser.

Pour qu'on puisse procéder avec justice au paiement du septième trimestre, que nous désirons effectuer inces-

Digitized by Google

samment, il est de toute nécessité que la commission, laquelle a entre ses mains les comptes de l'armée, se joigne au payeur, M. Lucopoulos. A cet effet nous avons ordonné que cette commission se rende immédiatement ici. Toutes les liquidations seront faites dans le plus court délai possible, afin que chaque soldat puisse toucher tous ses arrérages, et qu'il puisse en même temps laisser en dépôt entre les mains du gouvernement une somme suffisante pour répondre aux indemnités des provinces, qui ne cessent de nous adresser des réclamations. Nous déterminerons nous-mêmes cette somme. Elle n'outrepassera pas un mois de solde et de *sitérésion*.

Des mesures équitables seront arrêtées, afin que cette liquidation se fasse selon la justice la plus impartiale et la plus sévère; nous vous engageons à accélérer les opérations dont vous êtes chargé conjointement avec la commission, pour que les nouveaux bataillons se rendent au poste où les appelle le service de la patrie. Nous ferons tout ce qui peut dépendre de nous, pour venir les inspecter nous-mêmes avant leur départ, pour recevoir leur serment, et pour leur remettre leurs drapeaux.

Digitized by Google

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, 25 décembre 1829. / 6 janvier 1830.

Vos lettres du 29 novembre et les entretiens dont elles me rendent compte me font espérer que vous ne laisserez pas en repos les personnes qui vous ont introduit auprès de S. A. R. le dauphin, qu'elles ne vous aient procuré encore des audiences. Vous plaiderez encore une fois notre cause, et vous obtiendrez les secours, sans lesquels non-seulement je ne réponds plus de rien, mais je déclare que les Puissances elles-mêmes seront obligées de faire d'énormes sacrifices, pour sauver leurs propres intérêts dans ces contrées.

Donnez aussi communication de tout ce que je vous écris à M. le comte Pozzo di Borgo, et insistez auprès de lui, comme je l'ai fait auprès de M. de Ribeaupierre, afin que dans toutes les hypothèses on ne laisse pas périr ce pays, pendant qu'on délibère dans l'intention généreuse de lui assurer un avenir.

Les démarches que vous avez faites à votre arrivée à Paris, pour accélérer les décisions de l'empereur de Russie, soit sur l'emprunt, soit sur les avances que j'avais sollicitées, doivent à cette heure avoir un résultat. J'ai fait de mon côté tout ce qui était en mon pouvoir. M. de Ribeaupierre m'a encore promis ses bons offices.

Ce que je vous dis dans ma lettre d'office de ce jour

Digitized by Google

n'est que trop vrai. Avec les seuls revenus du pays il m'est impossible de maintenir un peu d'ordre. Je ne pourrai donc avancer dans aucun sens l'œuvre de sa restauration; et dans une situation semblable à la nôtre, si l'on n'avance pas, on rétrograde.

J'ignore si les Puissances sont enfin d'accord sur notre avenir, ou si toutes fatiguées qu'elles sont des discussions relatives à la Grèce, elles devront s'en occuper encore pour longtemps. Dans tous les cas aucune Puissance ne gagne rien au désordre et à l'anarchie qui bouleverseraient encore ce pays. Toutes sont également intéressées à prêter à son gouvernement les moyens de prévenir ce désastre, et de préparer les voies à l'accomplissement de leurs vœux.

Le commerce du levant a beaucoup souffert de la révolution de la Grèce. N'en souffrirait-il pas de même si, au moment de renouer des relations utiles avec ce pays, il y trouvait encore le brigandage sur terre et la piraterie sur mer? Or c'est de ces deux fléaux que la Grèce et l'Europe seront encore affligées, si avant tout on ne continue pas à nous secourir, et si on ne décide pas d'après les principes d'une justice rigoureuse les grandes questions qui nous concernent.

Comme je viens de répéter ces tristes vérités à M. de Ribeaupierre, en le priant de les porter à la connaissance de ses collègues, je crois utile de vous mettre à même de les répéter à votre tour, afin qu'il ne nous reste rien sur la conscience.

Digitized by Google

Vous me parlez aussi des difficultés qui s'opposent à l'élection du chef futur de la Grèce. Elles seront aplanies du moment où l'on s'entendra sur la question principale, celle de la délimitation. Si on la décide de manière à ce que les mesures qui en dépendent soient exécutables, on trouvera un prince, et je ne me refuserai pas à le servir, parce que je tiendrai à honneur d'achever ce que j'ai commencé, et il en vaudra la peine. Dans le cas contraire, on ne trouvera pas de prince, et je doute qu'on fasse de moi quelque chose, car nul n'est tenu à l'impossible.

Voilà, mon cher Eynard, en peu de mots ma profession de foi sur ce grand intérêt. C'est celle que j'ai énoncée avant d'arriver en Grèce; c'est celle que j'ai répétée l'année dernière à Poros. On la connaît donc, et à tout événement il sera toujours au pouvoir des Puissances d'exécuter par tout autre intermédiaire ce qu'elles auront arrêté. Sans avoir pris en considération les vœux de la Grèce et sans sa participation, je ne serai jamais cet intermédiaire.

P. S. Ainsi que je l'annonce dans le mémoire, cette pauvre Grèce risque aujourd'hui de devenir la victime d'une nouvelle crise. Des intrigants de toute espèce et de toute couleur remuent les esprits, et une poignée de mécontents trament des complots contre l'ordre actuel des choses. On les encourage en leur promettant de larges subsides, dès qu'ils auront, comme on leur

Digitized by Google

dit, secoué le joug de la Russie. Jusqu'ici il n'y a que des menées et des paroles; mais il n'est pas impossible qu'à la longue on ne pousse ces misérables à quelque acte criminel, tel que le non-paiement des impôts, la résistance aux ordres du gouvernement, et les voies de fait qui en seront la conséquence.

Dans ce cas affligeant, mon parti est pris; je ferai respecter les lois, et je tâcherai de maintenir l'ordre en n'épargnant aucun des coupables; mais aussi il faut pour cela que le gouvernement ait de quoi payer ceux qui le servent; sans cela je devrais armer la milice à la charge des provinces, et légitimer en quelque sorte les abus dont ce malheureux et admirable peuple est à peine soulagé.

Ces embarras et ces périls nous viennent du dehors, et j'en ai plus que la conviction morale. On veut atteindre un but, et l'on n'est pas scrupuleux dans le choix des moyens. Or ce but serait l'accomplissement des vues les moins favorables aux espérances de la Grèce. Elle aspire au rang des nations libres et indépendantes, et l'on veut soutenir qu'elle n'est pas même en état de devenir une paisible colonie; et pour cela il faut que le désordre et l'anarchie en offrent dans ce moment la preuve.

On peut vouloir aussi autre chose; mais je ne sais pas où trouver le temps de vous développer ici toutes les conjectures auxquelles donne lieu l'abjecte malveillance qui nous tourmente. La conjecture cependant qui me

Digitized by Google

paraît la moins douteuse, c'est celle dont vous me parlez. On ne veut pas de moi. On veut que d'autres hommes, ou un autre homme à ma place, mettent à exécution sans difficulté les arrangements dont on se flatte de convenir avec la Porte.

Je le pense aussi, et ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier : mais pourquoi ne me parle-t-on clair, et ne me dit-on pas avec une noble franchise : Tirez-vous de là; nous ne pouvons nous entendre avec vous? A ces mots, je ne resterais pas à ma place une minute de plus; et je saurais m'y prendre de manière à ne trahir aucun de mes devoirs envers cette nation, qui m'a honoré et qui m'honore de sa confiance. Plus je désire m'acquitter de cette dette en honneur, et plus je regrette qu'on préfère des intrigues à des démarches amicales et sincères. Quoi qu'il en soit, je reste ferme comme un rocher dans la résolution invariable de servir ce pays, tant que je pourrai lui être utile, et tant que je pourrai me convaincre que mon intervention dans ses affaires ne peut pas lui être nuisible.

Il est bon, je vous le répète, que vous soyez instruit de ma profession de foi, et que vous la fassiez connaître aux grands personnages qui se plaisent à protéger ce pays. Je ne vous fatiguerai pas plus longtemps, pour ne pas dire encore : procurez-nous, et le plus tôt que vous pourrez, de l'argent et de l'argent.

Digitized by Google

A M. le Capitaine Parker, à Londres.

Nauplie, $\frac{\text{30 décembre 1829.}}{\text{11 janvier 1830.}}$

Le Melville est arrivé à Malte, et M. Mac-Gill a eu soin de me transmettre la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 16 septembre, ainsi que le rouleau renfermant la poudre précieuse qu'il vous a plu de m'envoyer par la même occasion.

Je ne saurais tarder à vous remercier de ces nouveaux témoignages de votre aimable souvenir. Ils me rappellent, s'il se peut, avec plus de force toutes les prévenances, toutes les bontés, que vous me prodiguiez, lorsqu'il y a bientôt deux ans, je parcourais sous vos auspices les mers de la Grèce.

Depuis lors des changements notables se sont opérés dans la situation intérieure de ce pays, et j'ose le dire, à son avantage. Toutefois ces améliorations seraient et plus nombreuses et plus essentielles, si l'on n'avait pour ainsi dire désespéré dès sa naissance de la vie de ce nouvel état. On lui a donné des secours suffisants pour traîner une existence mal assurée et précaire; mais on n'a pas songé, en fixant d'une manière immuable ses destinées, à mettre la nation Grecque en état de guérir elle-même les blessures profondes que lui a faites l'absence si longtemps prolongée dans son sein de tout ordre légal. Cependant elle est digne de ce nouveau

Digitized by Google

bienfait, et elle le prouve tous les jours davantage par l'attitude calme qu'elle sait conserver au milieu des dangers politiques et de la misère qui l'assiégent. Quant à moi, je continue ma pénible tâche avec persévérance. La Providence assistera la Grèce. Tous les hommes généreux qui, comme vous, Monsieur le commandant, sont guidés par un esprit noble et dégagé de passion, soutiendront encore sa cause.

J'ai été heureux d'apprendre que votre auguste souverain ait daigné vous confier le commandement de l'un de ses yachts royaux, en accompagnant cette faveur des marques de bonté les plus flatteuses pour vous. S. M. n'a fait que rendre justice à vos talents et à vos longs services. Je devrais cependant joindre à mes félicitations l'expression de tous mes regrets, car désormais votre nouvelle destination vous met dans l'impossibilité de revenir dans des parages, où vous avez su inspirer des sentiments aussi profonds que sincères.

A M. L. Condouriotis, Gouverneur provisoire d'Hydra.

Nauplie, 31 décembre 1829. / 12 janvier 1830.

Votre lettre du 27 décembre me fait éprouver une double peine. Elle me signale les circonstances difficiles où se trouve la population d'Hydra, et elle me montre

Digitized by Google

aussi que vous n'êtes pas disposé à concourir à son soulagement. Vous réitérez la demande d'être dispensé des fonctions publiques que vous gérez, et vous la réitérez au moment où il s'agirait de faire un effort commun, pour prévenir les conséquences funestes dont vous entretenez le gouvernement.

Je n'ignore pas que quelques-uns de vos marins, pressés par le besoin, ont été chercher du service à Constantinople et ailleurs.

Ce que le gouvernement pouvait faire pour offrir du travail et du pain aux marins hydriotes, il l'a fait, et il le fait encore, quelque extrême que soit la détresse de ses finances. Il entretient des bâtiments armés, non pour défendre le pays contre un ennemi qui n'est plus à craindre, mais pour employer vos marins. Le gouvernement a fait plus. Depuis l'année dernière il n'a cessé, et il ne cesse, de travailler à la conclusion d'un emprunt, au moyen duquel il puisse indemniser en partie les pertes faites par les îles guerrières, et procurer ainsi à leurs habitants les fonds que leur activité commerciale et maritime utilisera sans doute au profit commun.

Ne voulant pas livrer à la chance seule de l'emprunt un si grand intérêt, le gouvernement a obtenu du congrès d'Argos l'autorisation d'hypothéquer à la banque des domaines nationaux, dans l'espoir que cette nouvelle garantie vaudrait à la banque des placements un peu considérables, et que dès lors le gouvernement serait à même, au moyen de ces fonds, de venir au secours de la

Digitized by Google

marine nationale. Dans peu de jours les riches domaines, qui consistent en vignobles de raisin de Corinthe, en oliviers, et en autres branches de revenus pour une valeur de 5 à 6,000,000 de piastres, seront hypothéqués à la banque. Je n'ai négligé aucun effort pour engager les capitalistes à lui prêter quelques fonds sur cette caution. Si mes démarches ne sont pas stériles, vos concitoyens seront soulagés; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, elles l'étaient, aucune responsabilité ne pèserait plus sur le gouvernement. A tout événement la nation et le monde en jugeront.

J'entre, Monsieur, dans ces détails, pour vous engager encore une fois à vous associer au gouvernement, dans les mesures qu'il va prendre pour venir au secours de vos concitoyens. Si conjointement avec Monsieur votre frère et d'autres capitalistes de votre île, vous préfériez de prêter à la banque sur une hypothèque spéciale de quelques domaines dont vous auriez collectivement ou séparément l'administration, le gouvernement accèderait volontiers à un arrangement semblable.

Pour ce qui est des fonctions publiques dont vous désirez être relevé, ainsi que je vous l'ai écrit il y a quelque temps, j'aurais aimé m'en expliquer d'avance avec vous et les primats; ce n'est que le vent décidément contraire, qui m'a empêché de faire une apparition à Hydra dans ma dernière tournée. Je ne tarderai pas pour cela à procéder sous peu à la nomination de votre successeur.

Digitized by Google

A M. A. de Stourdza, à Odessa.

Nauplie, $\frac{2}{14}$ janvier 1830.

Vous appartenez, Monsieur, à tant de titres à la Grèce, vous lui avez donné des preuves si nombreuses de dévouement, que nous n'hésitons pas à vous recommander encore une fois ses intérêts les plus chers.

Vous n'ignorez pas que feu Varvakis a légué à sa patrie 1,000,000 de roubles.* Vous n'ignorez pas non plus les dispositions également généreuses de la famille Zossimas et du docteur Flévas.

Le secrétaire du gouvernement pour l'instruction publique vient de m'adresser un rapport, dont vous trouverez ci-jointe la copie, et par lequel après avoir exposé les faits, il sollicite le gouvernement de faire des démarches pour recouvrer ces legs.

Nous croirions manquer à tous nos devoirs, si nous n'employions tous nos efforts, afin de procurer à l'instruction publique les ressources que, dans leur bienfaisance, de nobles citoyens lui ont destinées.

Quelles que soient la bonne volonté et l'ardeur que mettent nos provinces à établir dans chaque arrondissement des écoles élémentaires, quelque nombreuses et fréquentes que soient ces écoles à cette heure, elles ne

* Voyez tome I, page 496.

Digitized by Google

peuvent encore répondre aux besoins du pays, et le gouvernement est hors d'état de subvenir aux dépenses qui seraient nécessaires pour un objet si important.

Indépendamment de l'orphanotrophe et des écoles d'enseignement mutuel, où 7 à 8,000 enfants s'instruisent, le gouvernement s'occupe dans ce moment de l'institution d'une école normale et d'un petit séminaire. Mais pour donner à ces deux établissements, ainsi qu'aux écoles élémentaires, tous les moyens et toute la consistance qu'ils exigent, il faut que le gouvernement puisse disposer sans le moindre délai d'une somme de 4 à 500,000 francs.

Cette avance lui procurerait le temps de se ménager d'autres ressources tirées du pays même, telles que les revenus, aujourd'hui dilapidés ou mal administrés, des institutions pieuses.

Il vous appartient, Monsieur, de lui obtenir cette avance, en recouvrant par les moyens les plus efficaces, si ce n'est la totalité, du moins une partie des legs indiqués ci-dessus.

Nous ne connaissons que trop les procès interminables et les autres difficultés nombreuses, qui jusqu'ici ont rendu infructueux les efforts que nous avons faits nous-mêmes pour atteindre le même but. Nous espérons néanmoins que vous serez plus heureux, en vous étayant de la protection du ministère impérial, et de l'assistance bienveillante de M. le secrétaire d'état Daschkoff.

A cet effet nous adressons par les lettres ci-jointes plus

Digitized by Google

particulièrement nos vœux, tant à ce dernier qu'à M. le comte de Nesselrode.

Dans la supposition que, pour réaliser la somme mentionnée ci-dessus, vous eussiez besoin de procéder à des transactions, soit avec les exécuteurs testamentaires soit avec les débiteurs de MM. Varvakis, Zossimas et Flévas, le gouvernement vous donne par la présente les pleins pouvoirs nécessaires à cet effet.

Vous êtes par conséquent autorisé à faire en son nom et de sa part toutes les démarches que vous jugerez nécessaires auprès du ministère de la justice ou des tribunaux. Vous êtes également autorisé à stipuler, à conclure et à signer, au nom et de la part du gouvernement, un arrangement quelconque avec les débiteurs, en vertu duquel il puisse recouvrer immédiatement une partie des legs, en conservant toutefois tous ses droits sur le reste.

Nous nous dispensons, Monsieur, de vous parler de la reconnaissance que vous devra la Grèce pour le service que vous êtes appelé à lui rendre. Vous en trouverez la plus douce des récompenses dans la conscience du bien que vous aurez opéré en faveur des institutions qui seules peuvent régénérer ce peuple.

Digitized by Google

A M. le Gouverneur & à la Démogérontie d'Hydra.

Nauplie, $\frac{6}{18}$ janvier 1830.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernière communication, nous acceptons les vœux que vous nous avez témoignés, en chargeant pour le moment de la direction de l'administration publique dans votre île le sénateur G. Mavromatis.

En rentrant dans la sphère de vos autres concitoyens, vous ne vous dispenserez pas cependant de concourir de tous vos efforts aux mesures que le gouvernement désire prendre, pour apporter quelque soulagement à la nombreuse population d'Hydra.

M. Mavromatis vous fera part de nos intentions. Il ne dépend que de vous, Messieurs, de les rendre aussi utiles à votre pays que nous le désirons.

A la Démogérontie & aux Primats de Spetzia.

Nauplie, $\frac{6}{18}$ janvier 1830.

M. le sénateur G. Mavromatis se rend au milieu de vous, afin de diriger pour le moment l'administration

Digitized by Google

publique de votre île, et surtout à l'effet de vous engager à joindre vos efforts à ceux que le gouvernement ne cessera de faire, dans la vue de porter quelque soulagement aux nombreux habitants de votre île.

Veuillez, Messieurs, faire preuve de patriotisme et de bonne volonté dans cette occasion. Vous aurez la gloire d'avoir concouru vous-mêmes à l'exécution des mesures par lesquelles nous espérons faire traverser heureusement aux îles *maritimes* la crise actuelle, qui à l'aide de Dieu sera de courte durée.

Instructions à M. le Sénateur G. Mavromatis.

Nauplie, $\frac{6}{18}$ janvier 1830.

Nous nous dispensons de vous répéter ici par écrit les observations que nous vous avons communiquées de vive voix sur l'état intérieur des îles d'Hydra et de Spetzia. Il ne vous sera pas difficile de les rectifier sur les lieux, et vous jugerez alors si les mesures, dont nous allons vous indiquer le principe, sont de nature à tranquilliser la nombreuse population de ces deux îles, et à lui faire traverser avec patience la crise actuelle, qui, nous aimons à l'espérer, sera de courte durée.

Vous verrez dans la pièce ci-jointe sous la lettre A la réponse que nous avons faite en dernier lieu au gouver-

Digitized by Google

neur provisoire d'Hydra, et les propositions que nous avons adressées par son organe à ceux de ses concitoyens qui possèdent des capitaux. C'est d'après le principe indiqué dans la susdite réponse, que vous vous expliquerez, tant avec les primats qu'avec les capitaines les plus considérés du pays. Du moment que les premiers voudront donner l'exemple, en plaçant à la banque des fonds considérables, le gouvernement pourra commencer immédiatement à exécuter les dispositions du décret du congrès d'Argos concernant les indemnités. C'est par ces moyens que les marins d'Hydra pourront trouver une ressource, en s'occupant d'abord des réparations dont leurs bâtiments ont le plus grand besoin, et en les armant ensuite pour le commerce.

Le gouvernement attache un si grand prix à prouver aux habitants des îles *maritimes*, qu'il n'est nullement responsable du retard qui laisse encore incomplets les travaux relatifs aux indemnités, qu'il vous engage à vous expliquer à cet égard avec les parties intéressées, en vous conformant aux pièces ci-jointes sous la lettre B. Les papiers annexés sous la lettre C vous font connaître en détail les propositions que les primats d'Hydra nous ont faites, pour obtenir les immunités du port franc.

Nous n'hésitons pas à vous autoriser à leur déclarer de notre part de la manière la plus solennelle que le gouvernement est prêt à les leur accorder, à condition toutefois qu'il soit énoncé dans le décret qui concernera cet établissement :

Digitized by Google

1°. Que le port franc sera accordé alternativement une année à l'île d'Hydra, et une à l'île de Spetzia.

2°. Que deux députés d'Hydra, munis des instructions de la communauté, se rendront à la résidence du gouvernement, pour travailler avec la commission des finances à la confection d'un règlement, lequel sera communiqué au sénat, pour être ensuite de son assentiment décrété par nous.

Dès que vous aurez rempli cette partie de votre commission à Hydra, et que vous nous aurez communiqué vos observations sur le mode de régler provisoirement l'administration de cette île, vous vous rendrez à Spetzia, afin de faire connaître également aux habitants de cette île les intentions du gouvernement que nous venons de vous énoncer plus haut.

Nous joignons ici deux lettres d'office, l'une pour le gouverneur et la démogérontie d'Hydra, et l'autre pour la démogérontie de Spetzia.

Sur le rapport que vous nous ferez d'Hydra, nous vous dirons à qui durant votre absence l'administration de cette île sera confiée.

Nous ne doutons pas, Monsieur, du zèle et de l'activité dont vous ferez preuve à cette occasion. Vous rendrez un service important à l'état, et le gouvernement aura un motif de plus pour vous témoigner sa reconnaissance.

Digitized by Google

A M. le Général Th. Grivas.

Nauplie, $\frac{7}{19}$ janvier 1830.

J'ai tardé à répondre à vos lettres, quoique M. Rizos m'ait souvent rappelé que votre messager restait ici dans l'attente. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il ne dépend pas de moi de disposer du temps que les affaires de ce pays m'enlèvent, sans me laisser un instant pour les miennes.

Les députés de Vonitza sont partis très-satisfaits des raisons que je leur ai données, afin de leur prouver que le moment actuel était le moins propre pour régler d'une manière équitable et définitive les intérêts que la province leur avait recommandés.

Je vous engage aussi à voir ces mêmes intérêts sous un point de vue plus général. Tant que vous les considèrerez à la vieille manière, c'est-à-dire comme des intérêts de parti, vous ne ferez aucun bien à la province, et je doute qu'elle puisse gagner quelque chose à se quereller avec tel ou tel autre capitaine, dans un moment où le grand intérêt de tous est de se tenir tranquilles.

Je viens à vos doléances. Quelque peu réfléchi que soit le langage avec lequel vous les articulez, je veux bien n'y pas faire attention, pour vous dire encore une fois que personne n'a plus de motifs que vous d'être sa-

Digitized by Google

tisfait de la conduite du gouvernement envers lui. Il fera davantage, et il vous tiendra parole : mais ce n'est pas, comme vous paraissez l'entendre, en vous donnant encore des sommes considérables d'argent, lorsqu'il en manque pour les besoins les plus pressants du service.

Tâchez de vivre en paix et comme vous pourrez. Du moment que la nouvelle organisation militaire sera assez avancée, pour que le gouvernement puisse fixer une situation honorable et utile aux officiers supérieurs, vous aurez la vôtre, et vous n'aurez pas de motif raisonnable d'être mécontent.

Votre secrétaire sollicite une place; je ne demande pas mieux que de lui en procurer une; mais il faut qu'il me laisse le temps de la lui trouver. Veuillez le lui dire.

Je finirai en vous disant que nous touchons au terme de toutes nos incertitudes, et que sous peu les décisions définitives sur le sort de la Grèce mettront chacun en état de mieux juger de ses propres intérêts. Tous ceux qui les auront associés avec les intérêts de la patrie s'en trouveront bien, quelles que soient les décisions des Puissances. Croyez-le : ce n'est qu'en marchant sur la route droite qu'on avance vite et qu'on arrive au port de salut, malgré les obstacles que l'aveugle malveillance s'efforce d'y opposer.

Digitized by Google

Au révérend Abbé du couvent de Saint-George, à Scyros.

Égine, $\frac{12}{24}$ janvier 1830.

Les 2,000 piastres que vous avez envoyées par l'entremise de M. G. Constantas ont été, selon votre bonne intention, destinées à l'usage de l'orphanotrophe.

En acceptant cette noble offrande, nous témoignons à Votre Révérence l'estime toute particulière qui est due aux ecclésiastiques, lorsque par de bons exemples ils enseignent pratiquement l'amour du prochain.

A MM. les Résidents des Cours alliées.

Égine, $\frac{16}{28}$ janvier 1829.

Des marins et des négociants grecs se sont adressés au gouvernement pour connaître son opinion sur la teneur de la pièce ci-jointe,* qui circule depuis quelque temps

* Voici la copie de l'instruction réservée à la chancellerie du commerce.

En conséquence des arrangements convenus entre les légations d'Angleterre, de France et de Russie, pour la protection provisoire à accorder aux bâtiments et aux individus grecs, munis de documents par le gouvernement actuel de la Grèce, et qui se présenteraient soit à Constan-

Digitized by Google

sur la place de Syra, ainsi que dans plusieurs autres îles de l'Archipel.

N'ayant reçu aucune communication à ce sujet, ni de votre part, Monsieur le résident, ni de celle de Messieurs vos collègues, et ne trouvant dans cette pièce aucun caractère d'authenticité, le gouvernement a dû s'abstenir de toute explication quelconque avec les pétionnaires, et se borner à leur donner l'assurance qu'il

tinople, soit dans les diverses échelles de l'empire Ottoman, il a été établi :

1°. Que tout bâtiment ou individu de la catégorie ci-dessus pourra à son arrivée solliciter et obtenir la protection de celle des légations, ou de celui des consulats respectifs, des trois Puissances signataires du traité de Londres, auquel il lui conviendra de s'adresser.

2°. Que cette protection officieuse et provisoire n'aura d'action qu'auprès des autorités locales ottomanes, et des missions ou consulats des Puissances non signataires du traité.

3°. Que dans les différends qui pourraient survenir entre les Grecs protégés et les sujets des trois cours signataires du traité, les missions ou les consulats des cours protectrices des deux parties en litige s'entendront pour nommer des arbitres, dont la sentence sera sans appel.

La chancellerie est en conséquence invitée, le cas échéant, à se conformer strictement aux principes ci-dessus énoncés, et par une suite des arrangements convenus, elle est autorisée à délivrer les expéditions requises, et le pavillon russe, anglais et français, aux capitaines grecs, qui par l'entremise de leurs recommandataires, et en produisant leurs documents en bonne forme, en feraient la demande. De même la chancellerie pourra accorder des passeports personnels aux individus grecs de la même catégorie, en ayant soin que, tant les expéditions que les passeports, portent tous un terme fixe, qui ne sera prolongé au delà de six mois.

Elle tiendra un registre spécial des documents qui seront ainsi délivrés, en vertu de la protection provisoire dont les principes ont été énoncés ci-dessus.

Digitized by Google

ne négligera aucun moyen pour se procurer des notions positives sur l'objet de leur demande.

Dans la supposition que vous ne soyez pas encore à même de nous communiquer ces notions, nous osons compter sur l'empressement que vous voudrez bien mettre à nous en faire part, du moment que vous les aurez obtenues de LL. EE. les ambassadeurs.

Nous aimons à espérer que dans leur bienveillance les Puissances alliées, en hâtant la décision du sort de la Grèce, lèveront définitivement les obstacles qui forcent à une inaction funeste la marine marchande grecque. Si cependant des délais ultérieurs devaient avoir lieu, des mesures provisoires seraient encore un immense bienfait, et celles dont il est question dans l'instruction réservée pourraient être adoptées avec quelque utilité pour les Hellènes, si toutefois en s'y conformant ils ne faisaient que suivre les directions de leur gouvernement.

De petits bâtiments faisant le cabotage ont été très-favorablement reçus dans différents ports turcs, et notamment à Constantinople, sous la sauvegarde de leurs papiers de navigation. En partant de ce fait, nous sommes fondés à espérer que, grâce à la protection des Puissances, la même sauvegarde pourrait suffire provisoirement aux bâtiments d'un plus fort tonnage pour le passage même du Bosphore.

Vous donneriez une nouvelle preuve, Monsieur le résident, de l'intérêt que vous portez à ce pays, si

Digitized by Google

vous vouliez bien faire part de ces observations à S. E. Monsieur l'ambassadeur de S. M. à Constantinople.

Nous adressons la même prière à Messieurs vos collègues.

A M. le Commissaire extraordinaire des Cyclades septentrionales, aux Démogérontiés d'Hydra, de Spetzia, de Psara, & à M. le Gouverneur de Poros.

Égine, $\frac{17}{29}$ janvier 1830.

Nous vous transmettons ci-jointe la copie de l'office que nous venons d'adresser aux agents des Puissances alliées accrédités auprès du gouvernement.

Vous verrez par sa teneur les éclaircissements que nous demandons sur l'instruction réservée qui est parvenue à notre connaissance, et que probablement vous n'ignorez pas. Vous la trouverez néanmoins annexée à la présente.

Le gouvernement désire que vous soyez instruit des démarches qu'il fait pour procurer une heure plus tôt à la marine nationale les moyens de sortir de son inaction.

C'est avec infiniment de peine qu'il a observé dans l'instruction réservée l'offre d'un pavillon étranger, qui semble être faite à la marine grecque.

Digitized by Google

Ce moyen en est un sans doute; mais nous le considérons comme fatal, et nous aimons à espérer qu'aucun de vos concitoyens n'y aura recours.

Nous touchons au terme de nos longues incertitudes, et ce n'est pas assurément dans le moment actuel que la marine grecque se découragera. Elle doit au contraire, par un dernier effort, se mettre à même de recueillir le fruit de tous ses nobles et généreux sacrifices. Le gouvernement l'aidera. Il lui en offre une preuve aujourd'hui, et il ne tardera pas à lui en donner de nouvelles.

A M. le Général Th. Colocotronis.

Nauplie, $\frac{\text{27 janvier}}{\text{8 février}}$ 1830.

Je suis de retour ici depuis avant-hier. Les mauvais temps m'ont cloué à Égine. C'est en luttant avec la saison, qui est très-sévère cette année, que j'ai enfin bien avancé l'organisation des troupes à Salamine.

Six bataillons sont déjà organisés. Ils ont prêté serment le 20, et je leur ai remis les drapeaux. M. Métaxas va arriver ici; mon frère Augustin viendra aussi sous peu de jours, et nous tâcherons de réunir tous nos efforts pour mettre enfin un peu d'ordre dans cette partie importante du service. Il restera beaucoup à faire encore. Nous travaillerons, s'il plaît à Dieu, selon le

Digitized by Google

plan dont je vous ai parlé, et votre fils Gennéos nous aidera.

Je viens de le voir. Il m'a présenté aussi le porteur de votre lettre, l'un de vos braves démogérontes de Cariténa. Je ne vous répèterai pas en grand détail tout ce que je leur ai dit relativement aux nouvelles du jour; mais je désire néanmoins vous en dire quelque chose, pour que vous puissiez à votre tour éclairer les hommes de bien qui vous entourent.

On nous annonce que le prince Léopold de Cobourg est nommé souverain de la Grèce.

On m'écrit de Paris, en date du 31 décembre, que la France et l'Angleterre ont fait d'un commun accord cette proposition à la Russie, et qu'on attendait ses réponses.

Des personnés de distinction, qui nous portent un véritable et sincère intérêt, m'annoncent en même temps que les cours alliées mettent un grand prix à ce que la tranquillité se conserve en Grèce, et à ce que je travaille encore moi-même à l'accomplissement des mesures qui doivent lui assurer un sort honorable.

Pour me donner une nouvelle preuve de leur confiance, les cours de France et de Russie vont m'envoyer conjointement un petit subside mensuel pour trois mois, espérant que dans cet intervalle l'emprunt sera conclu et les affaires de la Grèce terminées. Si ce secours provisoire ne tarde pas à arriver, nous vivrons en attendant, et puis nous verrons.

Digitized by Google

Si, comme nous l'espérons, les mesures que les Puissances vont prendre se trouvent conformes à la justice et à nos vœux, tout le monde tiendra à honneur de contribuer à leur accomplissement, et moi le premier. Dans le cas contraire nous ferons notre devoir, et en le remplissant d'une manière légale et régulière, nous n'aurons rien à nous reprocher. Nulle responsabilité ne pèsera sur nous. Nous garantirons, autant qu'il dépendra de nous, les droits et les intérêts de la patrie, et Dieu fera le reste.

Mais pour atteindre ce grand but il faut que la nation reste tranquille, et qu'elle agisse par l'organe légitime de ses autorités constituées, le gouvernement, le sénat et le congrès national. Tels sont ses organes; si elle en brise l'un ou l'autre, tout rentre dans l'anarchie et le désordre. Alors les intrigants auront beau jeu; ils feront comme autrefois, mais les résultats seront différents.

Ainsi que je vous l'ai dit à diverses reprises, les Grecs ne sont pas seuls, et leurs affaires ne peuvent se régler qu'avec l'intervention des Puissances européennes. Je ne doute pas du bon esprit du peuple, et des hommes qui, comme vous, ont fait toujours preuve d'un véritable et sincère patriotisme. J'y puise la conviction que la nation traversera cette dernière crise d'une manière honorable, et qu'elle atteindra enfin le but de tant de sacrifices et d'efforts. De mon côté je tiendrai à honneur de l'aider, et je ne reculerai devant aucune difficulté.

J'ai accepté la place qu'elle s'est plu à me confier,

Digitized by Google

non pour la place même, mais pour travailler à sa restauration et à son indépendance. Si les souverains alliés jugent que cette restauration et que cette indépendance ne peuvent se concilier que par le moyen d'un prince étranger qui sera appelé à gouverner la Grèce par lui-même et par ses héritiers et successeurs, je serai le premier à reconnaître ce prince dans des formes légales, c'est-à-dire lorsque j'aurai recueilli l'opinion et les votes de la nation.

La nation à son tour ne s'y refusera pas, lorsqu'elle aura la garantie que le nouveau prince la gouvernera dans l'unique but d'assurer l'indépendance de tous et les droits que chacun a acquis au prix de son sang et de tant d'autres sacrifices. En voulant le but, il faut aussi vouloir les moyens.

Telle est mon opinion sur cette grande question, et je vous en fais part, pour que, si vous la partagez, vous puissiez à votre tour la faire connaître aux personnes qui ont droit à votre confiance.

A M. le Lieutenant-colonel Raiko, Commandant de Patras.

Nauplie, $\frac{\text{27 janvier}}{\text{8 février}}$ 1830.

Mon cher Raiko, Vos lettres du 18 me sont arrivées quelques heures après que je vous avais expédié la mienne

Digitized by Google

d'avant-hier. Elles m'ont cherché à Salamine, et c'est pour cela qu'elles ont tardé à m'arriver.

Votre entretien avec Zaïmis est très-intéressant, et j'approuve en tout point l'esprit sage qui caractérise vos réponses. Si en effet il veut demeurer tranquille à Patras, il nous prouvera que les petites passions ne l'aveuglent pas au point de méconnaître ses véritables intérêts, c'est-à-dire ses devoirs. Quelles que soient les belles espérances dont ses amis le bercent, quelle que soit l'élévation à laquelle il aspire, grâce à la nouvelle royauté, il doit avoir assez de bon sens pour reconnaître qu'en intrigant aujourd'hui il se coupe volontairement la route par laquelle un citoyen tel que M. Zaïmis doit prendre une attitude honorable dans un ordre de choses quelconque.

M. Zaïmis, ainsi que tous ses amis, doivent bien se persuader que je ne serai pas étranger aux mesures par lesquelles les Puissances voudront terminer les affaires de la Grèce. Si je tenais plus que je ne le fais aux flatteries de ce bas monde, je leur dirais qu'à cette heure j'ai en main les preuves les plus authentiques de la confiance que me témoignent les cabinets, et celle même dont s'est empressé de m'honorer le prince Léopold, qu'on dit maintenant désigné pour être souverain de la Grèce.

J'ai des lettres de Paris d'une date très-fraîche, par lesquelles on me témoigne le prix que les cabinets attachent non-seulement aux services que j'ai rendus à la Grèce, mais encore à ceux que je lui rendrai, en contri-

Digitized by Google

buant en temps et lieu à la conclusion et à l'exécution des arrangements relatifs à cet état.

Ce qui donne quelque poids à ces dispositions bienveillantes à mon égard, c'est la décision que le cabinet des Tuileries vient de prendre, conjointement avec l'ambassadeur de Russie. Ces deux cours m'enverront des subsides pour trois mois, dans la conviction qu'à l'expiration de ce terme l'emprunt sera conclu et les affaires de la Grèce terminées.

En partant de là un autre homme aurait fait sonner haut ces communications, et il aurait ainsi fait perdre la boussole aux intrigants. Je prends un autre parti : je ne dis rien, et je les laisse faire, sans toutefois les abandonner à leur délire. Nous devons leur donner de bons conseils, et le meilleur de tous c'est de les engager à se tenir tranquilles; sans cela il se feront beaucoup de tort et pour le présent et pour l'avenir.

Le jour où je connaîtrai officiellement les décisions des trois cabinets, je les ferai à mon tour connaître à la nation, et c'est toujours elle qui dans les formes légales prononcera. Je vous ai dit encore que c'est par une marche régulière et légale que la nation peut dans cette grave conjoncture garantir ses plus chers intérêts; hors de là elle ne peut trouver que déshonneur et esclavage.

C'est dans cette pensée que j'adresserai sous peu de jours une circulaire aux gouverneurs et aux commissaires extraordinaires, afin qu'ils puissent éclairer les citoyens qui les environnent. Vous pouvez en attendant, mon cher

Digitized by Google

Raiko, faire part à M. Axiotis du contenu de la présente que je dicte à la hâte. Vous pouvez même en faire le sujet de vos entretiens avec M. Zaïmis, sans toutefois avoir l'air d'en être chargé. Je crois comme vous que l'apparition d'un bâtiment de guerre dans vos parages serait utile. Je vais en écrire à l'amiral; mais je doute qu'il ait dans ce moment un bâtiment qu'il puisse ou veuille mettre en commission. A tout événement, dès que l'Alexandre Newski sera ici, comme ce vaisseau m'est destiné, je lui donnerai peut-être moi-même la commission d'aller jeter l'ancre devant Patras. Les nouvelles que vous me donnerez influeront par la suite sur ce que j'aurai à faire à ce sujet. Quant à ma tournée, je dois encore l'ajourner jusqu'à la mi-février, si ce n'est jusqu'à la fin. J'ai trop d'affaires à débrouiller ici, pour espérer d'en être quitte plus tôt. Mon frère va quitter Lépante, et viendra vous voir. Il m'apportera aussi de vos nouvelles.

A MM. les Présidents des Cours alliées.

Nauplie, $\frac{\text{28 janvier}}{\text{9 février}}$ 1830.

Le gouvernement grec s'est empressé de mettre en liberté tous les prisonniers turcs qui se trouvaient en son pouvoir, et autant que ses moyens le lui ont permis, il a tâché d'apporter tous les adoucissements possibles à leur situation.

Digitized by Google

Au moment où, par l'intervention bienfaisante des cours alliées, le sort de la Grèce va être décidé, le gouvernement croit de son devoir d'invoquer leur sollicitude chrétienne en faveur des Hellènes qui gémissent encore dans l'esclavage. D'après l'état ci-joint, et le rapport que nous avons reçu en dernier lieu, et dont nous annexons ici un extrait, des milliers de ces innocentes victimes se trouvent reléguées dans l'Asie mineure, et au delà du mont Taurus. Nous aimons à espérer, Messieurs les résidents, que vous voudrez bien appuyer de vos bons offices cette communication auprès de LL. EE. les ambassadeurs à Constantinople.

Leurs démarches seront sans doute couronnées du succès le plus complet, et ils auront la douce satisfaction d'avoir contribué à la délivrance de tant d'infortunés.

Nous exprimons les mêmes vœux à Messieurs vos collègues.

A MM. les Commissaires extraordinaires & les Gouverneurs provisoires dans l'Archipel.

Nauplie, $\frac{\text{28 janvier}}{\text{9 février}}$ 1830.

Les agents consulaires des Puissances européennes prétendent jouir des immunités et priviléges que leur accordaient sous le régime musulman les traités stipulés entre

Digitized by Google

la Porte ottomane et leurs souverains. C'est de ce principe que dérivent toutes les discussions désagréables qu'ils élèvent à chaque occasion, où des affaires les mettent en contact avec l'administration locale.

Nous avons désiré aller au-devant de toute discussion de ce genre, en aplanissant les difficultés par les voies de la conciliation, sans préjuger toutefois par aucun antécédent la question grave de droit.

Sans manquer à ses devoirs, le gouvernement ne pourrait dans aucun cas admettre le principe qu'invoquent les agents étrangers, en se fondant sur des traités convenus avec la Porte ottomane. D'autre part les relations du gouvernement grec avec les Puissances européennes n'étant pas encore définies, nul acte n'ayant établi les conditions auxquelles les agents consulaires exerceront leurs fonctions en Grèce, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'aplanir selon le droit les difficultés qui peuvent survenir dans des affaires qui sont du ressort de ces derniers. Cependant ces affaires ne peuvent pas rester en suspens, sans apporter un grave préjudice aux intérêts du pays.

Dans cet état de choses, le gouvernement depuis 1828 s'est efforcé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de satisfaire en toute occurrence les dits agents, en convenant avec eux de termes moyens propres à rendre possible l'expédition des affaires en question d'après la justice. Mais l'expérience nous prouvant tous les jours que l'adoption de ces termes moyens rencontre souvent sur les lieux

Digitized by Google

des obstacles qu'il n'est pas en votre pouvoir, Messieurs, de vaincre, nous vous engageons à suivre dans des circonstances semblables les directions que nous allons vous tracer.

Dans toute affaire qui sera du ressort des agents consulaires étrangers dans votre juridiction, vous tâcherez avant tout d'aplanir les difficultés, et de faire en sorte que la justice puisse avoir lieu, en procédant d'un commun accord avec les dits agents étrangers. Lorsque cette conciliation deviendra impossible, vous nous exposerez le fait, et vous attendrez des directions ultérieures.

Nous ne doutons pas que les agents consulaires ne reçoivent, de la part de Messieurs les résidents accrédités auprès du gouvernement, des directions analogues aux présentes.

Au Sénat.

Nauplie, $\frac{\text{28 janvier}}{\text{9 février}}$ 1830.

Le gouvernement espère que les domaines qu'il vient d'hypothéquer à la banque engageront les capitalistes nationaux et étrangers à y placer des fonds considérables. Son intention est d'en employer la plus grande partie en faveur de la marine. Les navires d'Hydra, de Spetzia et de Psara dépérissent chaque jour davantage, et leurs propriétaires manquent de moyens suffisants pour les ré-

Digitized by Google

parer. Or ces mêmes propriétaires sont ceux qui ont porté de grands sacrifices pour le service de l'état, sacrifices que tous les congrès, et notamment celui d'Argos, ont reconnus et appréciés, en arrêtant qu'une juste indemnité serait accordée à la marine nationale.

Pour hâter, autant qu'il peut dépendre de nous, cet acte de justice, lequel est en même temps une mesure urgente et salutaire pour l'état, nous avons nommé dans votre sein une commission chargée de nous faire un rapport sur les travaux de la commission mixte qui a proposé la liquidation des comptes avec les îles.

Nous engageons maintenant ceux de vos collègues, auxquels nous avons confié ce travail important, à s'en occuper immédiatement. Ils prendront en considération les comptes présentés par chacune de ces îles, et nous proposeront avant tout, et dans le plus court délai possible, dans quelle proportion une première indemnité devrait leur être accordée. Nous aimons à espérer que la banque, aidée un peu par les économies de la caisse, pourra disposer à cet effet, dans le courant du mois de février, de 50,000 talaris. Nous désirons connaître dans quelle proportion cette somme pourrait être distribuée aux communautés d'Hydra, de Spetzia et de Psara. Cette proportion une fois établie, il sera facile de déterminer les mesures ultérieures, par lesquelles la répartition de cette première indemnité sera faite aux ayants droit, à condition toutefois qu'ils s'engagent à l'employer pour la réparation de leurs bâtiments.

Digitized by Google

Nous ne nous dissimulons pas que la somme de 50,000 talaris est bien modique, en comparaison des besoins et des réclamations légitimes de notre marine. Mais si, comme nous en avons l'espoir, les ressources de la banque et celles que nous procurera l'emprunt viennent accroître nos moyens pécuniaires, le gouvernement s'empressera alors d'exécuter en entier les dispositions du quinzième décret du congrès d'Argos.

A M. Ramphos, Gouverneur des places de la Messénie.

Nauplie, $\frac{1}{13}$ février 1830.

Je réponds à votre lettre du 23. Je vous sais gré des informations que vous me donnez.

Les bruits qu'on répand ne sont pas des mensonges ni de pures inventions. Il est d'abord connu que, depuis le mois de mars de l'année dernière, les cours alliées avaient décidé en principe qu'un prince étranger serait le chef du gouvernement grec. Il est notoire en second lieu qu'elles se sont occupées et s'occupent maintenant d'arrangements, au moyen desquels les dispositions du protocole du 22 mars, plus ou moins modifiées, seront exécutées. Il n'y a donc rien d'étrange ni d'étonnant qu'on s'entretienne en Europe et en Grèce du nouveau chef de ce pays.

Digitized by Google

On me mande de Paris, par les lettres du 5 janvier que le brick le Volage m'a apportées, qu'on attendait d'un instant à l'autre les décisions définitives de la conférence de Londres. Lorsque ces décisions seront connues, il faudra encore quelque temps pour savoir ce qu'en pense et ce qu'en fait le sultan. Enfin lorsque le sultan y aura consenti, il faudra encore voir comment les arrangements qui en dépendent pourront devenir obligatoires pour les Grecs.

Or pourquoi s'étonner que quelques pauvres faiseurs d'intrigues profitent de cet état de choses pour s'étourdir, et pour tâcher d'étourdir ceux de leurs concitoyens sur lesquels ils peuvent avoir quelque influence.

Ce que les hommes de sens et d'honneur doivent se dire et dire aux autres, c'est que dans la crise actuelle le salut de la Grèce dépend de l'attitude dans laquelle elle se placera, pour attendre les communications que les cours lui feront.

Quelle est-elle cette attitude? C'est celle qu'elle a maintenant. La nation a un gouvernement légal et légitime. Ce gouvernement a ses conseillers, c'est le sénat; et l'un et l'autre dépendent d'une autorité supérieure, qui est le congrès.

Les décisions qui concernent l'avenir de la nation, seront communiquées au gouvernement. Si elles sont conformes aux vœux que la nation a déjà exprimés, elle y adhèrera, et tout sera heureusement fini. Dans le cas contraire, elle ne fera point d'opposition; mais elle représen-

Digitized by Google

tera avec vérité ce qu'il est en son pouvoir d'adopter. Les cours alliées l'écouteront, et dans leur justice elles en décideront.

Toute autre marche serait illégale et révolutionnaire, et mènerait la nation droit à sa perte.

Telles sont les vérités dont les citoyens éclairés doivent se pénétrer, et dès qu'ils en seront convaincus eux-mêmes, ils doivent tâcher d'en convaincre ceux qui pourraient se laisser égarer par des insinuations perfides.

Vous pouvez être assuré, et vous pouvez aussi assurer les hommes qui vous écoutent, que je ferai mon devoir, et que je ne reculerai devant aucune difficulté.

Je ne dis pas pour cela que je travaillerai dans le but de conserver la place que j'occupe. Je ne l'ai acceptée que pour contribuer à l'indépendance de la Grèce. Du moment que j'aurai la conviction que cette restauration, que cette indépendance ne peuvent être garanties pour l'avenir qu'au moyen d'un prince étranger, qui deviendra le chef du gouvernement, je serai le premier à reconnaître ce prince et à le servir, parce qu'en servant le prince je servirai la patrie, qui ne pourra être sauvée que par lui.

Dans ce cas cependant je ne me laisserai conduire ni par des paroles, ni par des espérances vagues; mais je chercherai avant tout à avoir des garanties de fait. C'est à me les procurer que tendent mes efforts. Du moment que j'aurai ces garanties, la nation les aura aussi, et alors elle pourra encore bénir son gouvernement actuel, et les

Digitized by Google

peines qu'il se sera données pour justifier la confiance dont elle l'honore.

Informé comme vous l'êtes maintenant de toute ma pensée sur ces graves questions, vous pouvez vous tranquilliser, et tranquilliser en même temps les personnes qui viennent vous consulter. En résumé, les provinces doivent se tenir dans la plus complète tranquillité, et laisser au gouvernement le soin de remplir ses devoirs. Il les remplira par la suite, comme il l'a fait jusqu'ici, et Dieu ne nous abandonnera pas.

En attendant, que les fermiers paient ce qu'ils doivent au trésor, et que chacun s'occupe de ses affaires; ce sera autant de gagné.

Vous recevrez sous peu de nouveaux règlements sur la banque, et j'espère aussi de nouvelles mesures concernant les revenus publics pour l'année prochaine, c'est-à-dire pour le mois de mars. Tous mes efforts tendent à soulager le peuple du double fléau des fermiers et des percepteurs. Je désire aussi modifier l'impôt de la triple dîme. Si les magistrats qui doivent y coopérer me secondent, nous y réussirons à la pleine satisfaction des communes et des braves et bons agriculteurs.

Digitized by Google

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{3}{15}$ février 1830.

J'ai sous les yeux, mon cher Eynard, vos lettres du 2 et du 30 décembre, ainsi que celle du 5 janvier.

Vous recevrez aujourd'hui, avec le duplicata de ma dernière expédition, une lettre d'office qui répond aux vôtres de dernière date. Je vais ajouter ici quelques observations, qui vous prouveront encore mieux combien les services que vous avez rendus à ce pays ont contribué à le sauver pour le présent et peut-être même pour l'avenir.

Ainsi que je vous l'ai dit, le paiement des arrérages a absorbé les 500,000 francs des subsides arriérés français et les 700,000 que vous avez envoyés. Les troupes légères, organisées sous l'inspection de M. le colonel Gérard, nous promettent en peu de temps un résultat satisfaisant. Il se peut que nous fassions de ces nouveaux bataillons autant de soldats réguliers. C'est à quoi le gouvernement travaille. Mais pour conserver l'espoir du succès, il doit pouvoir payer ces mêmes bataillons régulièrement. C'est vous dire en d'autres termes que le secours de 1,200,000 francs, dont la Grèce est redevable à votre active sollicitude, produira un double résultat. La tranquillité intérieure sera maintenue, et les progrès graduels de l'organisation militaire ne seront pas arrêtés.

Digitized by Google

Je vous sais gré de m'avoir fait part de ce qu'on dit de l'obstination avec laquelle je persévère à ne pas licencier les Rouméliotes. Ces bandes armées, observe-t-on, épuisent le pays et compromettent à chaque instant sa tranquillité. Rien ne serait plus facile au gouvernement que de signer un décret, par lequel il renverrait du service public tous ces hommes. Mais avant de procéder à un pareil acte, il devrait se demander : Que deviendront-ils? Fort d'une longue expérience chaque Grec de bonne foi vous répondra : Ils deviendront des *clephtes* dans les montagnes et des pirates sur mer. En effet si la piraterie a cessé depuis mon arrivée, c'est parce que les Olympiens et les Rouméliotes, qui étaient nichés dans les îles de l'Archipel, sont venus à Mégare composer les chiliarchies. Les provinces du Péloponèse ont commencé à respirer, depuis que les Rouméliotes qui les avaient envahies campent aussi à Mégare. Ces hommes, dont le nombre est d'environ 8,000, n'ont existé depuis quelques années que du métier des armes; pas un d'entre eux ne possède quoi que ce soit, si ce n'est son fusil et ses pistolets. En leur refusant le pain et la petite paie qu'ils reçoivent, le gouvernement pourrait-il les punir, si les armes à la main ils se procuraient d'autres moyens de subsistance? D'ailleurs pour armer le pays et le mettre en état de se garantir de leurs incursions, le gouvernement ferait des dépenses bien supérieures à celle que coûte l'entretien de ces bandes, transformées aujourd'hui en bataillons. Mais il y a plus : si la Grèce est à la veille de

Digitized by Google

voir s'accomplir sa restauration et son indépendance, elle le doit uniquement à la bravoure et au dévouement de ces mêmes palicares. Est-ce pour les récompenser des services rendus, que le gouvernement les livrerait volontairement à la misère et au désespoir? Ils sont tous Rouméliotes; donc c'est en Roumélie qu'il se réfugieraient. Serait-il possible alors de maintenir le *statu quo* actuel, qui subsiste cependant à la satisfaction des Turcs?

Ces observations me semblent répondre victorieusement aux reproches qu'on adresse au gouvernement grec. Au moment où il pourra accorder à ces soldats quelques arpents de terre et quelques piastres pour les défricher, il les licenciera; et ayant eux-mêmes une propriété, ils respecteront celle d'autrui. C'est dans cette vue qu'est conçu le décret du congrès d'Argos concernant les indemnités, et c'est pour exécuter cette mesure salutaire que je sollicite depuis l'année dernière les ressources de l'emprunt.

D'autre part, si la Grèce doit avoir des troupes nationales régulières, ce n'est que de Rouméliotes qu'elle pourra les composer. Mais pour parvenir à ce grand résultat, il fallait procéder par degrés, et c'est par degrés que nous sommes arrivés au point que ce sont les jeunes soldats rouméliotes eux-mêmes qui nous demandent spontanément un fusil à baïonnette. Je me trompe peut-être, mais je doute qu'on eût pu entreprendre avec plus d'espoir de succès la guérison d'une des plaies les plus dangereuses de ce malheureux pays.

Digitized by Google

Pour épuiser le chapitre des plaintes, je vous dirai un mot des soi-disant personnes qui se tiennent maintenant à l'écart. Miaoulis n'est pas de ce nombre. Il n'a jamais cessé et ne cessera pas d'être en pleine activité de service. Quant aux autres, leur conduite est peut-être fondée sur l'espoir d'obtenir la faveur et la confiance du nouveau chef de la Grèce. Je leur ai offert dans la nouvelle organisation des places du premier ordre, et ils les ont refusées, au grand contentement du pays, qui m'a souvent reproché de les avoir employés à mon arrivée en Grèce. Sans contredit ce sont des hommes capables, mais voilà tout.

Pour ce qui est de mes frères, ceux qui prétendent que le pays ne les aime pas, ne font que répéter les doléances des Grecs qui ne peuvent pas aujourd'hui comme autrefois se partager les revenus de l'état. Au reste mes frères me tourmentent pour que je les délivre de la corvée à laquelle ils sont condamnés, et je désire autant qu'eux les en délivrer une heure plus tôt.

J'en viens à la grande affaire qui concerne la décision du sort de la Grèce, et aux mesures que les Puissances semblent vouloir arrêter pour exécuter sur les lieux ce dont elles seront convenues.

Les cabinets ont gardé jusqu'ici un profond silence envers le gouvernement grec sur ces deux grandes questions. Si vous avez reçu, comme je l'espère, ma dernière expédition du 25 décembre (6 janvier), vous aurez vu que, par le mémoire que j'ai remis à M. de Ribeaupierre et à ses

Digitized by Google

collègues, j'ai rempli loyalement tous mes devoirs. Je suis dans l'attente d'une réponse. Je persiste à ne pas concevoir la possibilité d'un arrangement quelconque, à moins que la Grèce ne soit appelée à prendre part aux négociations. Nous verrons comment tout ceci se débrouillera. Jusque-là tâchons de vivre. Je vous ai marqué par ma lettre d'office que le Volage nous a apporté 225,000 francs du subside russe, et vos 50,000. Je suis si impatient de vous rendre vos 700,000 francs, que je tâche de me procurer dans l'intérieur toutes les ressources possibles, afin de pouvoir économiser sur les derniers secours que vous nous avez obtenus. Ces ressources consistent d'une part dans la vente de quelques canons de bronze inutiles, et dans les placements que j'espère procurer à la banque. Si ces mesures répondent à mes vœux, je pourrai alors commencer à vous payer. Cependant je vous prie de continuer à solliciter l'envoi en Grèce de la somme totale, et comptez sur l'empressement que je mettrai à tenir parole. Il est entendu que le gouvernement vous bonifiera l'intérêt de 5 pour 100.

Ce que je vous dis dans ma lettre d'office sur M. Howes n'est malheureusement que trop vrai; mais il est bon d'autre part que nous gardions pour nous seuls les faits qui démentent complétement le beau rapport inséré dans le Courrier. Les philhellènes américains ont fait sans doute de nobles et généreux sacrifices; mais leurs agents en Grèce ont constamment mal compris leur mission. C'est ainsi que vont ordinairement les choses dans

Digitized by Google

ce bas monde. Il faut prendre patience, et ne pas se décourager.

A M. le Général Schneider.

Nauplie, $\frac{3}{15}$ février 1830.

J'ai exactement reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 6 du courant, et qui renfermait l'inventaire des livres et des dessins que le ministère de la guerre a bien voulu transmettre à M. le colonel Garnot.

Sous peu de jours je prendrai la liberté de placer sous vos auspices la réponse que je dois à M. de Bourmont. Veuillez en attendant le remercier de l'envoi qu'il vient de nous faire, et qui sera de la plus grande utilité pour l'instruction des officiers et des sous-officiers du génie.

Permettez-moi, Monsieur le général, de profiter du courrier de ce jour, pour vous recommander une affaire qui n'est pas d'un mince intérêt pour nous.

Le brick royal le Volage, entré le 5 janvier en rade de Navarin, m'a apporté une lettre de M. Littardis, receveur général du département du Var, par laquelle il m'annonce avoir déposé sur ce bâtiment 225,000 francs destinés par la cour de Russie au secours de la Grèce, ainsi que 50,000 dont nous sommes redevables à la générosité de M. Eynard.

Digitized by Google

M'étant concerté avec M. le comte de Panin qui est chargé de recevoir la première de ces sommes, j'ose vous prier, Monsieur le général, de faire arriver le Volage à Nauplie, ou si cela n'est guère possible, de garder provisoirement en dépôt l'argent dont il est porteur, jusqu'à ce que je puisse le faire transporter à Nauplie sur un de nos bâtiments. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que vous rendriez un grand service à ce pays en contribuant à l'exécution du premier de ces arrangements, comme étant le plus convenable pour nos pauvres finances.

Au Sénat.

Nauplie, $\frac{4}{16}$ février 1830.

Le travail que nous avons demandé au comité chargé d'un rapport sur la révision des actes constitutionnels, doit donner au gouvernement les notions officielles sur lesquelles il est appelé à baser le sien, conformément aux dispositions des articles 11 et 12 du décret du congrès d'Argos du 2 juillet.

Mais puisque le comité désire connaître les observations que nous avons faites nous-mêmes sur ce sujet important, nous n'hésitons pas à les lui communiquer. Ces observations cependant ne peuvent avoir trait qu'au système d'après lequel il nous semble que le travail du comité pourrait être exécuté avec le plus d'utilité.

Digitized by Google

Les bases annexées au deuxième décret tracent selon notre opinion le cadre que le comité remplira par l'analyse des anciens actes constitutionnels.

La pierre angulaire de tout l'édifice social consiste dans la définition positive de ce droit des citoyens que nous appelons *droit de suffrage*. Il faut par conséquent voir comment ce droit est défini par les constitutions d'Astros, d'Épidaure et de Trézène. En second lieu, il s'agira de chercher dans ces mêmes actes, à quelles conditions et d'après quelles formes la nation accorde ce droit aux Hellènes non indigènes et aux étrangers. Enfin il faudra connaître si ces mêmes actes établissent les conditions auxquelles les citoyens ayant droit de suffrage, seront appelés à l'exercice de ce même droit.

En résumant avec la plus grande exactitude les principes sanctionnés par les susdites constitutions, le comité trouvera ne pouvoir mieux remplir sa commission, qu'en nous communiquant sur cette importante matière les observations que l'expérience lui aura suggérées.

En suivant la même marche, le comité analysera les principes que les actes constitutionnels ont sanctionnés relativement au pouvoir législatif, au pouvoir judiciaire et au pouvoir exécutif.

Il pourrait enfin dans un chapitre supplémentaire, sous le titre de *dispositions générales*, résumer tous les autres principes des actes susmentionnés.

Du moment que nous aurons sous les yeux cette analyse, nous ne tarderons pas à demander l'opinion du sé-

Digitized by Google

nat sur le projet de statut fondamental qui fait l'objet de nos méditations, depuis que la nation nous a fait l'honneur de nous confier la direction de ses plus chers intérêts.

Au Sénat.

Nauplie, $\frac{14}{26}$ février 1830.

Par le message que nous avons adressé au sénat en date du 4 (16) du courant, nous avons rempli notre devoir, en indiquant à votre comité la marche que selon notre opinion il devrait suivre, afin d'accélérer avec utilité le travail important de la révision des anciens actes constitutionnels.

Ainsi que nous vous l'avons annoncé, nous nous en sommes occupés nous-mêmes, et nous avons reconnu que les constitutions d'Astros, d'Épidaure et de Trézène n'exigent pas que les citoyens soient propriétaires, pour qu'ils aient et exercent le droit de suffrage.

Si nous nous reportons aux époques où la nation, par des efforts spontanés et unanimes, faisait tout ce qui dépendait d'elle pour se procurer l'immense bienfait d'un gouvernement légal, nous reconnaîtrons que ses représentants ne pouvaient pas alors fonder le droit de suffrage et son exercice sur la qualité de propriétaire, attendu qu'ils auraient privé de la jouissance de ce même droit la grande majorité des citoyens.

Digitized by Google

Le peuple avait pris les armes. Il combattait, et payait de son sang l'espoir de s'affranchir. Pouvait-il par l'organe de ses plénipotentiaires renoncer à cet espoir, en abandonnant toute participation à la législation? Nous ne le pensons pas. Ses législateurs devaient donc lui conserver alors l'exercice du droit de suffrage, sans y mettre pour condition la qualité de propriétaire. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui. En effet, en statuant sur la sanction et l'exercice du droit de suffrage, il ne nous est pas plus permis de considérer pour rien la propriété, que de la prendre pour base exclusive.

Dans le premier cas, ce serait à une masse de prolétaires que les destinées de l'état seraient confiées. Dans le second elles seraient placées entre les mains de quelques individus qui composent actuellement la classe des propriétaires.

Dans ce cas comme dans l'autre, au lieu de recueillir les avantages qui doivent être les premiers fruits de ses anciennes infortunes et de ses sanglants sacrifices, la nation se verrait condamnée à une longue minorité, qui paralyserait tous les moyens que la Providence lui a donnés pour hâter sa restauration sociale et politique.

Nous nous abstenons de développer ces considérations, car convaincus comme nous le sommes que la justice appelle tous les citoyens de la Grèce à exercer également le droit de suffrage, vous l'êtes aussi sans doute que, pour le faire d'une manière qui soit avantageuse à l'état, ils doivent avant tout devenir propriétaires.

Digitized by Google

Espérant pouvoir vous communiquer sous peu nos idées sur les statuts constitutionnels dont le congrès d'Argos a posé les bases par son décret du 22 juillet, nous éprouvons le besoin de connaître d'avance votre manière de voir sur la question majeure que nous venons de vous proposer. Cette question une fois résolue, on répartira des propriétés entre les citoyens qui n'en ont point, et dès que ceux-ci seront propriétaires, la loi qui sanctionnera leur droit politique et en règlera l'exercice ne sera plus une source de dangers. Elle assurera le salut de l'état; elle aura fait atteindre à la nation le but de tous ses efforts.

Pour hâter, autant qu'il peut dépendre de nous, le moment où ces résultats seront obtenus, nous nous résumons, et nous vous demandons votre opinion sur les points suivants :

1°. Le sénat pense-t-il qu'il doive être statué sur le droit de suffrage, de manière à ce que la plus essentielle des conditions pour que les citoyens puissent l'exercer soit la propriété?

2°. En se prononçant affirmativement, le sénat partage-t-il la conviction où nous sommes, que le gouvernement manquerait à la confiance dont l'a honoré le congrès national, s'il ne procurait avant tout aux citoyens qui ne possèdent aucune propriété les moyens d'en acquérir?

3°. Dans cette hypothèse le sénat serait-il disposé à concourir avec le gouvernement à la rédaction d'un décret qui fixerait, 1°, le maximum et le minimum des conces-

Digitized by Google

sions en terres nationales que le gouvernement ferait aux citoyens non-propriétaires? 2°, les conditions auxquelles ces concessions seraient faites? 3°, les formes d'après lesquelles elles auraient lieu ?

Un tel acte serait conforme à l'esprit de l'article 7 du troisième décret du congrès d'Argos en date du 16 juin; et d'ailleurs cette mesure n'ayant d'autre but que d'assurer, sous la sauvegarde la plus sacrée, une existence politique et indépendante à la grande majorité des citoyens de l'état, il est hors de doute que les représentants de la nation réunis en congrès la sanctionneraient à l'unanimité.

En parlant des citoyens de la Grèce, nous n'excluons ni ceux de nos conationaux non indigènes, qui ont porté les armes pendant la dernière lutte, et qui ont perdu leurs foyers et leur fortune pour prendre une part active à la restauration de la patrie commune, ni ceux des étrangers qui, après avoir servi honorablement la Grèce, se décideraient à s'y établir, ni ceux enfin qui voudraient y apporter plus tard leurs connaissances, leurs talents, leur crédit et leurs capitaux.

La loi toutefois déterminerait d'une manière positive et spéciale les conditions auxquelles les citoyens de chacune de ces catégories acquerraient le droit de suffrage et son exercice; elle déterminerait aussi comment ils acquerraient celui de propriété, base du premier.

Nous aimons à espérer que vous nous ferez part de votre opinion sur les questions que nous venons de vous indiquer. De notre côté nous travaillerons à préparer dans

Digitized by Google

les entrefaites le projet de décret qui devra les résoudre, et vous en jugerez.

A M. Desjardins, Instituteur à Munich.

Nauplie, $\frac{\text{20 février}}{\text{4 mars}}$ 1830.

M. Bambas m'a exactement remis la lettre que vous avez bien voulu m'écrire en date du 26 novembre. Je vous rends grâces des informations qu'elle renferme. Le jeune Botzaris et son mentor Christos m'écrivent aussi; l'un et l'autre prétendent que c'est par ordre de son auguste bienfaiteur que Démétrius a quitté votre établissement. Il se prépare, disent-ils, à faire des études militaires. Je lui réponds comme je le dois, et je lui donne une bonne leçon. La vanité est un peu dans le sang des vieux et des jeunes Hellènes, et tout ce que vous ferez pour guérir vos élèves de cette maladie ajoutera aux titres que vous avez déjà à la reconnaissance de ce pays.

Dans une tournée que je viens de faire dans les îles après la réception de votre lettre, j'ai trouvé qu'à Spetzia il y aurait moyen de vous offrir une ou deux grandes et belles maisons, où vous pourriez peut-être vous établir très-commodément, avec les jeunes Grecs qui sont déjà dans votre institut, et avec tous ceux que le gouvernement et beaucoup de familles s'empresseraient sans doute de vous confier.

Digitized by Google

L'île de Spetzia est placée très-avantageusement. Elle est à la portée du Péloponèse et de l'Archipel. Son climat est très-sain. Un établissement semblable au vôtre y apporterait des bienfaits inappréciables. Les habitants de cette île, leurs confrères d'Hydra et des autres îles, et en général tous les citoyens de la Grèce, sont impatients de procurer à leurs enfants une bonne éducation morale, littéraire et scientifique. Mais le pays manque de maîtres et surtout de directeurs. Les dépenses qu'exige l'éducation dans l'étranger, dépassent trop la pauvreté des moyens, tant des pères que du gouvernement.

En vous rendant en Grèce, ainsi que vous en avez conçu la noble idée, en amenant avec vous des maîtres et tout le matériel en livres, cartes et autres objets d'instruction, les élèves obtiendraient tous les avantages d'une éducation européenne, et les frais seraient analogues aux ressources du pays.

Si vous persévérez dans l'intention que vous m'avez annoncée, veuillez vous occuper des vœux que je vous exprime au nom et de la part des citoyens les plus respectables de la Grèce.

Ainsi que je vous l'ai dit, l'île de Spetzia, qui abonde en belles et grandes maisons, nous fournira avec peu de frais le local le plus convenable; et le gouvernement vous ferait, comme de raison, toutes les facilités et toutes les avances qui seraient nécessaires. Il se chargerait aussi de vous envoyer aux frais de l'état à Trieste un bâti-

Digitized by Google

ment national, qui vous amènerait avec tout votre monde, maîtres et élèves, sur les lieux. Il vous garantirait enfin pour son compte douze ou dix-huit élèves, qu'il tirerait de l'orphanotrophe, ou qu'il prendrait parmi les enfants dont les parents ont porté de grands sacrifices à la restauration de la Grèce.

C'est d'après ces données, que je vous invite à me communiquer avec le plus grand détail les observations que vous aurez à me faire, pour le cas où il vous serait possible d'accueillir mes propositions.

Afin que vous soyez au fait des dépenses qu'exigerait l'entretien de chaque élève d'après le prix des choses dans le pays, je vous envoie ci-jointe une petite note qui vous indiquera ce que coûte l'entretien des élèves à l'école centrale militaire.

M. Mustoxidis va vous répondre quant au maître. Il a en vue un excellent ecclésiastique qui se trouve, je crois, à Trieste; et je l'autorise à l'engager de ma part à se mettre en correspondance avec vous.

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{20 février}}{\text{4 mars}}$ 1830.

Je vous ai écrit, mon cher Eynard, en date du 3 (15) février. Je continue aujourd'hui, pour vous accuser la réception de vos lettres du 9 et du 22 janvier.

Digitized by Google

Les démarches que vous avez faites avec le courage qu'inspirent toujours des sentiments purs et élevés, n'ont pas manqué leur effet, et j'attends d'une heure à l'autre les 600,000 francs qui sont déjà annoncés à Modon, d'après ce que me mande M. le général Schneider.

Ainsi que je vous l'ai dit par ma lettre d'office, M. le comte de Panin est déjà en possession des 500,000; mais n'ayant pas reçu d'ordres de la part de sa cour, ni de celle de M. Pozzo di Borgo, il ne peut qu'en être le dépositaire.

Vos 100,000 francs vont être versés dans le trésor; mais ils ne seront employés que pour encourager l'agriculture, et vous en aurez la preuve.

Ces ressources que la Grèce doit à votre infatigable bienveillance, offriront au gouvernement les moyens de soutenir jusqu'au mois d'avril l'administration publique, c'est-à-dire l'ordre et la tranquillité.

C'est dans le courant de mars que les revenus de l'état sont affermés d'après les usages du pays. D'après les mêmes usages, les fermiers paient d'avance un tiers; mais ce tiers n'entre d'ordinaire dans la caisse que dans l'espace de six ou huit semaines.

Avec ces minces ressources le gouvernement pourra-t-il faire honneur à ses engagements envers les soldats et les marins? Pourra-t-il développer graduellement l'organisation des troupes régulières, en diminuant graduellement le nombre des irrégulières? Pourra-t-il en même temps fournir aux marins d'Hydra, de Spetzia et de Psara,

Digitized by Google

les moyens de radouber leurs bâtiments marchands, qui dépérissent dans les ports?

Je viens de faire en tout dernier lieu, malgré la rigueur de l'hiver, une tournée dans ces îles; et je me suis convaincu de mes propres yeux que le gouvernement ne pourrait pas se dispenser de venir à leur secours.

La misère, et plus que la misère le désœuvrement de quelques milliers de marins, compromettent les plus grands intérêts de la nation. Les Turcs leur offrent dans l'arsenal de Constantinople des places et des emplois. Pourquoi ne les accepteraient-ils pas? Les chancelleries commerciales des ambassadeurs alliés à Constantinople leur offrent provisoirement les pavillons de leurs souverains. Pourquoi les refuseraient-ils? Or s'ils les acceptent, la Grèce aura-t-elle plus tard un pavillon et une marine?

Ces considérations, que je m'abstiens de développer, m'ont porté à accorder 50,000 talaris aux communautés des trois îles maritimes, afin qu'elles puissent radouber quelques-uns de leurs bâtiments, et donner ainsi de l'occupation, du pain et de bonnes espérances, à leurs matelots. Cette mesure a produit pour le moment un effet salutaire. Mais ce n'est pas tout. Pour sauver notre marine des périls dont elle est menacée, le gouvernement devrait lui faire des avances plus considérables. Mais où les prendre?

Si l'imprimerie m'envoie à temps les nouveaux règlements de notre banque, vous les recevrez par la poste

Digitized by Google

d'aujourd'hui, et vous verrez les garanties que le gouvernement offre aux prêteurs de notre 8 pour 100. Si les placements répondent à mes vœux, l'affaire majeure de la marine sera réglée sur une base nationale et complétement indépendante de toutes les combinaisons de la politique, si toutefois la politique ne s'oppose pas ouvertement à ce que la Grèce ait une véritable existence maritime et commerciale.

Plus je médite cette question grave, et moins je comprends toutes les notions qui parviennent à ma connaissance sur les mesures provisoires que les cours alliées semblent avoir adoptées. Elles offrent, ainsi que je viens de vous le dire, aux Grecs leur pavillon et leur protection pour six mois, et jusqu'à ce que la Porte ait reconnu l'état Grec et son pavillon; mais cette offre, au lieu d'être adressée au gouvernement actuel de la Grèce, a été faite directement aux marins, et par l'entremise d'une foule d'agents subalternes. Vous verrez dans les gazettes que je vous envoie les communications que j'ai eru de mon devoir d'adresser à qui de droit.

Il est bon que vous n'ignoriez pas cet état de choses, afin de pouvoir répondre si l'on vous fait quelque question. Dans le cas contraire gardons le silence, et laissons parler les choses.

Tout ceci vous donne, mon cher Eynard, la mesure de l'impatience avec laquelle j'attends les nouvelles que vous me promettez, tant sur le dénouement des négociations à Londres, que sur le résultat des dernières dé-

Digitized by Google

marches que vous avez faites pour négocier l'emprunt avec la seule garantie de la cour de Russie.

Je n'ai pas cessé de répéter que, si des intérêts majeurs rendaient nécessaire la prolongation des négociations, la conclusion prompte de l'emprunt pourrait encore rendre tolérable cette longue crise. L'emprunt donnerait en effet au gouvernement grec une force morale et matérielle, qui seule le mettrait en état d'avancer l'œuvre de la restauration de ce pays, et de préparer ainsi les voies à l'accomplissement du sort qu'on voudra lui assurer.

J'ignore quel est l'accueil qu'on a fait à mes observations respectueuses. Ce que l'on m'écrit de Constantinople en date du 28 janvier, c'est que les trois représentants des cours alliées, dans l'attente où ils sont des ordres de leurs cabinets, ont consigné mes jérémiades au protocole.

D'un autre côté vous m'annonciez vous-même, mon cher Eynard, par votre lettre du 22, que d'un instant à l'autre arriveraient de Londres les communications officielles des décisions de la conférence. Il y a cinq immenses semaines depuis lors, et je ne reçois aucune nouvelle de votre part.

Quelque pénibles que soient ces retards, les conséquences n'en seraient pas si dangereuses, si la malveillance n'en profitait pas tout à son aise. Le bon sens de cette admirable nation est mis à une rude épreuve depuis l'année dernière.

Digitized by Google

Des colporteurs de nouvelles, souvent titrés, lui annoncent à tout moment que dans peu de jours il y aura ici un nouvel ordre de choses. D'abord c'était le prince de Baden qui allait se rendre en Grèce, puis le prince Léopold qui était arrivé à Malte; aujourd'hui c'est le prince de Carignan qui vient recueillir ici l'héritage de la royauté de Jérusalem.

Je vous le demande, quel autre pays resterait dans une paisible et respectueuse attitude, si l'on s'efforçait de lui persuader avec un certain ton d'autorité, que le gouvernement auquel il obéit a cessé par le fait même, et qu'un autre va le remplacer?

Cependant l'ordre se maintient; la tranquillité est parfaite. Les bons paysans bénissent Dieu, travaillent leurs terres, et haussent les épaules lorsque quelques orateurs les engagent à se préparer à ce grand changement. A l'exception d'une poignée d'hommes à mauvaise conscience, et chaque pays n'en manque pas, tout le reste conserve et renforce, s'il se peut, les sentiments de confiance et de respect qu'il a voués à son gouvernement actuel.

Sous ce point de vue les bruits imprudents qu'on a répandus et qu'on répand encore, rendent plus difficile l'exécution des arrangements que les alliés ont arrêtés. Ce pays, tout sauvage qu'il est encore, a aussi son opinion publique, et elle ne se prononce pas favorablement pour la combinaison d'une royauté, moins encore pour un prince étranger, qui viendrait l'exercer sans garan-

Digitized by Google

ties. Il est inutile que je vous en explique les motifs.

Ce qui me paraît cependant de toute nécessité et de toute justice, ce que je n'ai pas laissé ignorer dans le temps, c'est que quel que soit le plan dont on sera convenu, puisque c'est par les Grecs et pour les Grecs qu'on voudra l'exécuter, encore faudrait-il le leur communiquer, et combiner dans les formes légales leur participation aux négociations avec la Porte, auxquelles ce plan donnera lieu nécessairement.

J'ignore également ce qui a été décidé sur ce point important. Il en adviendra ce qu'il plaira à Dieu.

M'étant acquitté loyalement de mes devoirs envers les augustes bienfaiteurs de la Grèce, il ne me reste plus qu'à attendre, tout en continuant, autant que faire se pourra, à porter ma croix, et je la porte sans murmurer.

Passons maintenant à des intérêts de détail.

Mes établissements naissants, l'orphanotrophe, l'école normale, l'école militaire, toutes les écoles d'enseignement mutuel, me donnent tous les jours de véritables consolations. Je m'occupe maintenant de la fondation d'un séminaire et d'une école rurale ou ferme-modèle. C'est sur la route de Nauplie à Argos que j'ai assigné un beau et magnifique terrain à cette ferme. Les charrues venues de France sont déjà en usage. Il s'agit maintenant de bâtir le local, des magasins, des étables, des ateliers, et d'acheter des bœufs.

Vos 100,000 francs nous sont arrivés à point nommé.

Digitized by Google

C'est sur cette somme que je prendrai 25 ou 30,000 francs que pourront coûter les bâtisses et les achats du bétail.

Si cette ferme-modèle réussit, nous aurons fait un pas immense vers l'amélioration agricole du pays, et je l'espère, attendu que M. Paléologue justifie jusqu'ici mon attente.

Ce qui nous manque le plus ici, ce sont des ouvriers. Si je faisais une respectueuse demande au roi de France, pour obtenir quelques places dans l'école des arts et métiers, serait-elle accueillie? Veuillez m'en dire un mot. Plaçant dans cette école une douzaine de jeunes Grecs, le pays aurait dans trois ou quatre ans des maîtres-ouvriers qui en feraient à leur tour une vingtaine.

Je joins ici quatre lettres, une pour M. Ruggeri, deux pour les professeurs ***, et la quatrième pour un Zuricois. Cette dernière est une simple réponse, sur laquelle il ne vaut pas la peine de revenir. Quant aux deux professeurs, vous m'obligeriez infiniment de prendre des informations à l'égard de l'institut de l'un et des capacités de l'autre. Si l'institut de M. *** est sous la sauvegarde de la bonne opinion de MM. Lasteyrie et Degerando, je n'hésiterai pas à lui envoyer des élèves, aux conditions avantageuses qu'il me propose. De même si le professeur de Bruxelles est connu avantageusement, et qu'il consente à venir ici avec un traitement modique, je le placerai immédiatement à l'école normale d'Égine, qui en aurait besoin. Enfin si d'après l'opinion des con-

Digitized by Google

naisseurs, M. Ruggeri a en effet les capacités dont il me parle dans sa lettre, et que vous puissiez me l'assurer, envoyez-le ici. Il prendra la place de maître de dessin à l'école militaire, et il fera aussi l'architecte en dehors de l'école. Voilà tout ce que je puis faire pour lui. Je lui paierai les frais de voyage; et s'il s'agit, pour le mettre en état de partir, de lui donner 2 ou 300 francs, j'y consens et je vous prie de les lui avancer.

Il me reste à vous dire un mot de cette plaie éternelle des Mavromichalis. Sa famille, qui coûte toujours à cette pauvre caisse, ne veut rien faire pour le jeune homme. Elle prétend aussi ne le pouvoir pas. Donnez-lui donc quelque chose, et s'il s'agit de le faire revenir dans ses foyers, payez-lui ses dettes et les frais de voyage. Je ne pense pas qu'en restant à Paris il devienne meilleur, ni pour les siens ni pour la Grèce, et il me serait impossible de me charger plus longtemps de lui.

Je finis cette longue lettre, en exprimant du fond du cœur toute la reconnaissance que je vous dois, pour les services immenses que vous avez rendus, et que vous rendrez encore à cette pauvre et bonne Grèce.

P. S. Au moment de cacheter ma lettre je reçois la vôtre du 30 janvier. Je répondrai à M. Ricardo dans le sens que vous me suggérez.

Je vous exprimerai dans peu de jours mon opinion sur le projet de M. Barbezat. En attendant, je pense comme vous : je crois que c'est trop tôt.

Digitized by Google

Je vais faire prendre note dans notre compte courant des sommes dont vous m'accréditez, et je finis par vous conjurer de me faire connaître ce que vous apprendrez des longues négociations de Londres. Il est temps qu'on se décide, et qu'on nous dise ce que nous allons devenir. Je serai conséquent, et je ne changerai pas.

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{24 février}}{\text{8 mars}}$ 1830.

Je continue aujourd'hui, mon cher Eynard, la longue lettre particulière que je vous ai écrite il y a quatre jours.

Je joins ici les exemplaires du règlement de la banque, et je vous prie de faire tout ce qui peut dépendre de vous pour nous procurer des actionnaires. Si la banque peut me procurer des ressources, mon intention est, ainsi que je vous l'ai dit, d'en consacrer la plus grande partie à l'encouragement de notre marine.

Je joins ici ma réponse à M. Ricardo; vous verrez qu'elle ne préjuge aucune question.

Grâce à votre sollicitude bienveillante, je suis aujourd'hui en état de faire payer régulièrement la solde aux vingt bataillons irréguliers.

M. le comte de Panin, qui le premier a reçu les 600,000 francs, me fera pour sa quote-part le subside de janvier et de février, c'est-à-dire 400,000 francs.

Digitized by Google

L'argent envoyé à M. de Rouen est déjà à Navarin, et sous peu il sera ici. Il me remettra alors, je pense, sa quote-part pour les deux mois déjà échus, et nous vivrons.

Je tâche aussi d'avancer avec ces secours tant l'organisation des écoles, que d'autres arrangements favorables à l'agriculture.

Je joins ici une copie de l'office que j'adresse à la commission des finances relativement à vos 100,000 francs. Je n'annonce pas les autres dispositions que je compte faire, pour ne pas me faire accabler de demandes.

J'ai lu le discours du roi d'Angleterre, et je ne doute plus de la conclusion finale des négociations concernant l'avenir de la Grèce. J'en ignore le résultat, et je ne me permets pas d'en juger.

Si comme vous me l'annoncez par vos dernières lettres, le prince de Cobourg est en effet appelé par le suffrage des cours alliées à la royauté de la Grèce, et que S. A. R. vienne à Paris, veuillez m'en informer une heure plus tôt, afin que je puisse m'acquitter envers elle de mes devoirs.

Vous lui direz, en attendant, que je le conjure d'arriver droit en Grèce. Toute apparence extérieure ferait une mauvaise impression, et un mal que nous pourrions difficilement guérir.

Lorsque je connaîtrai les propositions que les cours alliées veulent bien faire à ce pays, je prendrai moi-

Digitized by Google

même la liberté d'écrire au prince. Je lui exprimerai en toute âme et conscience mon opinion sur tous les points, et surtout je lui dirai quelles sont les précautions qu'il ne doit pas négliger, afin de se placer d'abord dans une situation où il puisse soutenir, sans se décourager, la tâche pénible qu'il est destiné à remplir.

Je ne vous en dis pas davantage sur ce sujet majeur, parce que je manque de toutes les données nécessaires.

J'ai lu la lettre que vous adresse M. Barbezat.* Je persiste à penser que ce n'est pas le moment de livrer votre correspondance aux compilateurs. Dans tous les cas je ne me permettrai pas de contribuer à l'entreprise de M. Barbezat. Le public me croirait impatient de l'entretenir de mes faits et gestes. La malveillance me supposerait l'intention d'embarrasser mon successeur. Or si je désire que le monde me juge, ce n'est pas assurément sur des plaidoyers écrits, qui peuvent ressembler à l'histoire que M. Barbezat se propose d'imprimer. On nous dit de la publier au profit des Grecs. Mais est-ce que l'imprimeur et le rédacteur n'y seront que pour leurs travaux et pour leurs dépenses? C'en est assez sur ce mince intérêt.

Vous n'aviez pas reçu jusqu'au 30 janvier l'office que je vous ai écrit en date du 26 novembre (8 décembre) relativement à l'ordre du Sauveur. Ce retard mérite

* Ce libraire offrait à M. Eynard de publier la correspondance de ce dernier avec le président de la Grèce.

Digitized by Google

quelque attention. L'expédition que je vous ai envoyée par Modon et par la poste française en renfermait aussi une à l'adresse de M. le maréchal Maison. Tâchez de tirer au clair tout ceci.

P. S. J'ai à vous répondre sur la proposition concernant le prince Soutzos.

Quel que soit mon désir de lui procurer le moyen de servir la Grèce, il m'est impossible de le nommer lui seul et le premier. Les Grecs supposeraient que je le charge de mes intérêts personnels, et non de leurs intérêts. Dans quel moment concevraient-ils ce soupçon?

Au reste nous sommes dans l'attente des communications que les cours alliées feront au gouvernement grec. Ces communications reçues, il faudra leur répondre. Il faudra peut-être envoyer une députation au-devant du nouveau chef de la Grèce. L'affaire de l'emprunt et les arrangements avec les créanciers de ce pays, peuvent aussi exiger que vous ayez auprès de vous un ou deux députés grecs. Tout cela pourra se faire d'un trait, et dans cette mesure générale le prince Soutzos pourra avoir sa part, et s'installer alors sous des auspices favorables.

Je vous écris comme si je vous parlais au tuyau de l'oreille.

Digitized by Google

A MM. le Gouverneur extraordinaire d'Hydra & de Spetzia, & le Gouverneur provisoire d'Egine.

Nauplie, $\frac{\text{26 février}}{\text{10 mars}}$ 1830.

La commission du sénat, chargée de nous faire un rapport sur la répartition des 50,000 piastres d'Espagne entre les trois îles, vient de nous l'adresser.

Les données sur lesquelles elle fonde son opinion nous semblent devoir être encore prises en considération, et c'est pour hâter autant qu'il peut dépendre de nous la répartition susmentionnée, que nous venons de l'arrêter d'après l'acte ci-joint.

Vous êtes par conséquent autorisé à porter sans retard ces dispositions à la connaissance de la démogérontie de Spetzia, d'Hydra et de Psara.

Vous engagerez ces messieurs à se réunir en conférence, à vous présenter la liste des citoyens qui ont des titres à une indemnité. Ils feront de concert avec vous le catalogue de ceux qui ne sont nullement en état d'entreprendre la réparation de leurs propres bâtiments. Ce catalogue fait, vous procèderez de concert avec cette conférence à la répartition de la somme qui est destinée à chaque île.

Il est entendu cependant que ceux qui auront une

Digitized by Google

part à ce faible secours l'emploieront exclusivement à la mise en état des bâtiments qu'ils possèdent, ou à la construction de nouveaux bâtiments d'un petit tonnage.

En donnant ce premier secours, le gouvernement a en vue uniquement de procurer sans retard du travail et du pain aux marins qui en manquent. Ainsi l'office par lequel vous accréditerez auprès de nous les citoyens qui auront part à ce subside, énoncera de la manière la plus positive que la condition indiquée ci-dessus sera religieusement remplie.

A mesure que nous recevrons les offices que vous nous adresserez à cet égard, nous donnerons les ordres nécessaires à la commission des finances, pour que chacun reçoive la quote-part qui lui est destinée.*

A M. le Baron de Rouen, Résident de France.

Nauplie, $\frac{1}{13}$ mars 1830.

Le gouvernement a toujours pensé qu'il était au-dessous de sa dignité de répondre aux diatribes que le Courrier de Smyrne renouvelle sans cesse contre les Grecs et leur administration actuelle. Le temps, qui tôt ou tard

* Les 50,000 piastres d'Espagne furent distribuées ainsi : à Hydra 25,000, à Spetzia 16,000, et à Psara 9,000.

Digitized by Google

fait connaître la juste valeur des hommes et des choses, devrait seul faire justice du honteux système de déception, par lequel ce journal a constamment tâché d'égarer l'opinion publique. On peut aujourd'hui se convaincre que, guidé par une passion aveugle ou instrument aveugle de la malveillance, le gazetier de Smyrne juge légitimes tous les moyens par lesquels il croit pouvoir parvenir à son but, celui de dénigrer la nation Grecque et son gouvernement.

Non content de consigner dans sa feuille de fausses opinions, de fausses nouvelles, par ses numéros 104 et 105, il vient de publier deux prétendus décrets, portant l'un la date du 14 décembre, et l'autre celle du 10 (22) janvier, en vertu desquels le gouvernement aurait institué un tribunal secret de surveillance, ou en d'autres termes d'inquisition.

Vous partagerez sans doute, Monsieur le résident, notre opinion, que dans cette circonstance le gouvernement ne saurait garder le silence, sans manquer à tous ses devoirs. Il déclare que, non-seulement le contenu des deux pièces mentionnées ci-dessus, leur date, l'endroit de leur promulgation, enfin tout ce qui les concerne, est entièrement controuvé, mais qu'il n'a jamais eu recours à des mesures semblables à celles indiquées dans ces pièces.

L'éditeur du Courrier de Smyrne s'est donc rendu coupable de diffamation et de calomnie, soit qu'il ait fabriqué des actes qui n'ont jamais existé, et qu'il présente

Digitized by Google

au public comme officiels, soit qu'il ait permis l'insertion de ces actes dans son journal, sans s'assurer préalablement de leur authenticité.

En conséquence le gouvernement grec se croit en devoir de réclamer, Monsieur le baron, que vous fassiez ce qui est en votre pouvoir, afin qu'il soit traduit devant les autorités compétentes, et qu'il ait à reconnaître par la voie de son journal, et le plus tôt qu'il sera possible, la fausseté des pièces en question.

Vous jugerez sans doute convenable de porter notre réclamation à la connaissance de M. le comte Guilleminot, en l'appuyant de votre témoignage et de vos bons offices. Nous prions en même temps Messieurs vos collègues de vouloir bien communiquer aussi à LL. EE. Monsieur l'ambassadeur d'Angleterre, et Monsieur l'envoyé de Russie à Constantinople, leurs observations à ce sujet.

A M. le Colonel Heideck, à Rome.

Nauplie, $\frac{13}{25}$ mars 1830.

Les deux jeunes architectes, MM. Cléantès et Schutart m'ont remis la lettre que vous avez bien voulu m'écrire de Rome. Je ne vous ai pas répondu plus tôt, parce que vous connaissez mieux que personne la somme des détails et des désagréments qui absorbent tout mon temps, et qui met à l'épreuve ma patience. Les jeunes architec-

Digitized by Google

tes sont déjà employés, et ils justifieront sans doute la bonne opinion dont vous les honorez.

Je suis bien aise d'apprendre que votre santé s'est passablement rétablie. La mienne se soutient; mais le séjour de Nauplie ne lui est pas favorable.

Nos affaires marchent ici aussi bien que possible. Malgré les longues incertitudes qui planent sur l'avenir de ce pays, malgré les intrigues auxquelles ces incertitudes donnent lieu, et qui ne sont que trop dans la nature de certains hommes, la tranquillité et l'ordre se maintiennent. J'aime à espérer que ce pays traversera honorablement la crise actuelle, et que de mon côté je serai enfin quitte d'une responsabilité qui dépasse mes forces.

Vous ne devez pas douter du prix que j'attache, mon cher colonel, à recevoir de vos nouvelles, ni des sentiments que je vous porte.

A M. Lévéos, à Corfou.

Nauplie, $\frac{13}{25}$ mars 1830.

Ce n'est que depuis avant-hier que j'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire en date du 10 décembre.

J'ai des remerciements à vous faire, et de la peine que vous vous êtes donné de vous charger des livres que M. Vernet vous a confiés, et des informations qu'il vous

Digitized by Google

plaît de me donner, relativement à l'établissement qu'il s'agit de fonder en Angleterre pour l'éducation des jeunes Hellènes. M. Widoc que je suppose arrivé à Syra, aura, j'espère, la complaisance de me faire parvenir les livres, et j'en écrirai alors à M. Vernet.

L'expérience, qui est le meilleur maître en toute chose, nous a donné jusqu'ici la mesure des graves inconvénients qui résultent d'une éducation faite à l'étranger, lorsque les élèves s'éloignent de leurs pauvres foyers en bas âge. Ils nous reviennent si étrangers aux mœurs, à la langue, à la religion de leurs pères, que quelles que soient les connaissances qu'ils ont acquises, ils éprouvent des difficultés insurmontables à s'acclimater de nouveau, et à être de quelque utilité à leurs concitoyens.

Il en serait bien autrement, si les élèves dont il s'agit ne quittaient leur sol natal qu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, et après y avoir employé ce temps à fréquenter les écoles nationales, d'abord celles d'enseignement mutuel, et ensuite les écoles centrales.

Nos établissements naissants renferment à cette heure au delà de 7,000 élèves, et avec l'aide de Dieu, j'espère que ce nombre sera doublé, et peut-être même triplé, dans le courant de cette année.

Si parmi ces élèves, les plus recommandables par leur conduite et par leurs progrès obtenaient pour récompense l'avantage de perfectionner leur éducation à l'étranger, nul doute que le succès n'en serait immanquable

Digitized by Google

pour la civilisation progressive de la Grèce, et que les soins des amis généreux de ce pays n'eussent des résultats pleinement conformes à leurs vues chrétiennes et bienfaisantes.

Si l'institution dont vous me faites l'honneur, Monsieur, de me parler, a pour objet de recevoir des élèves aux conditions et d'après le mode indiqués ci-dessus, je serai heureux de contribuer de tous mes efforts à ce qu'en temps et lieu le gouvernement puisse tirer des écoles de la Grèce le nombre d'élèves que vos amis à Londres voudront prendre sous leur protection. Dans le cas contraire je m'abstiendrai de toute participation quelconque au projet dont il est question, ne pouvant pas prendre sur ma conscience et sur ma responsabilité les conséquences d'un système d'éducation, qui finirait par dénationaliser cette partie de la nouvelle génération, sur laquelle la Grèce fonde ses espérances.

Si vous partagez, Monsieur, mon opinion, et si vos amis l'honorent de leur suffrage, il sera très-facile de régler par la suite le nombre d'élèves, et surtout de vous indiquer l'état pour lequel il serait le plus désirable de les perfectionner.

Ce dont la Grèce a le plus besoin dans cette première époque de sa restauration, c'est d'acquérir parmi ses concitoyens des hommes assez instruits et assez capables pour nationaliser chez elle les arts, les métiers, les sciences et les lettres. C'est dans cet ordre et vers ce but qu'on devrait, ce me semble, diriger les vues bienfai-

Digitized by Google

santes de vos amis, qui veulent bien s'occuper de l'avenir de la Grèce dans des vues nobles et généreuses.

Les détails dans lesquels je suis entré vous prouveront, Monsieur, le prix que j'attache à la communication que vous m'avez faite.

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{17}{29}$ mars 1830.

La lettre d'office ci-jointe vous fera comprendre en partie, mon cher Eynard, les embarras dans lesquels on tâche de me mettre. Le plus grand de tous serait sans doute le déficit des finances, et c'est pour le prévenir que je vous supplie de déployer tout votre zèle et toute votre activité.

M. le comte de Panin m'a annoncé que S. M. l'empereur de Russie avait autorisé éventuellement son ambassadeur à Paris à mettre, s'il le fallait, à la disposition du gouvernement grec une avance supplémentaire de 400,000 francs.

Si vous pouvez en obtenir autant de la part du ministère français, nous pourrions alors couvrir les dépenses de mai et de juin, et attendre ainsi, sans courir les chances de l'anarchie et du désordre, les revenus du pays, la conclusion de l'emprunt, ou du moins l'exécution des arrangements concernant le sort de la Grèce.

Digitized by Google

Le silence qu'on garde sur ces deux derniers points ne fait qu'aggraver la crise, et préparer des résultats qui peuvent devenir funestes pour ce pays, et qui seront sans contredit complétement contraires aux intérêts et aux vues des Puissances alliées. Leurs agents auprès du gouvernement grec manquent de toute information quelconque, et viennent se consoler chez moi, en demandant à ma vieille expérience l'explication de cette énigme. Je n'en ai aucune à leur donner, quoiqu'il ne me fût nullement difficile d'en trouver la clef.

On prétend savoir que le prince Léopold est déjà arrivé à Paris; j'en serai bien aise, parce qu'au moins par votre intermédiaire S. A. R. voudra bien peut-être se mettre en relation avec le pays qu'elle doit gouverner.

Vos dernières lettres sont du 2 février; jugez avec quelle impatience j'attends celles du mois de mars.

Quoique les esprits soient dans une grande fermentation, la tranquillité et l'ordre se maintiennent, et je continue à apporter graduellement dans chaque branche de l'administration toutes les améliorations qui ont été arrêtées par le congrès d'Argos. La fermeté et le calme avec lesquels le gouvernement continue à s'acquitter de ce devoir, resserrent les liens de confiance qui existent déjà entre lui et la nation, et paralysent les efforts d'une poignée d'intrigants, qui s'étaient flattés peut-être de les affaiblir dans cette circonstance. Ils ont espéré et espèrent encore de fatiguer ma patience, au point de me pousser ou à des mesures de rigueur ou à quitter mon poste,

Digitized by Google

avant d'en faire la consigne sous les auspices de l'honneur et de la loi. Ils n'y ont pas réussi, et n'y réussiront pas, à moins que les cours alliées ne le veuillent. Elles le voudront, si elles gardent un plus long silence et nous refusent les secours pécuniaires que je sollicite jusqu'à la réalisation de l'emprunt.

A M. l'Amiral Miaoulis.

Nauplie, $\frac{18}{30}$ mars 1830.

Mon cher Miaoulis, J'ai tardé à accuser réception de votre lettre du 18 mars, parce que j'espérais vous apporter la réponse moi-même à Poros.

Voyant qu'il me sera impossible de quitter Nauplie de quelques jours, je ne veux pas vous laisser dans l'inquiétude sur l'affaire qui vous regarde.* Je vous prie donc de croire encore une fois que votre affaire est la mienne propre, et que je me croirais déshonoré pour le peu de jours qui me restent à vivre, si cette affaire im-

* L'amiral Miaoulis demandait un décret du président et du sénat, qui accordât à lui et à ses descendants la propriété de Glykia, terre nationale dont le défrichement avait été déjà commencé par son fils. Le sénat s'opposait à cette concession, et le président ne parvint à vaincre sa résistance, qu'en employant auprès des sénateurs les bons offices de son frère Augustin. Ainsi M. Miaoulis finit par obtenir ce qu'il demandait; on a vu plus tard de quelle reconnaissance il a payé le président et sa patrie.

Digitized by Google

portante pour vous n'était terminée de manière à ne laisser ni à vous, ni à vos enfants, ni à vos petits-neveux, rien à désirer à tout jamais. Soyez donc tranquille.

Vous aurez appris par des bruits qui courent que le sort de la Grèce a été décidé. J'ai reçu moi-même, et de Constantinople et de Londres et de Paris, beaucoup d'informations confidentielles sur notre avenir. Les agents des cours étrangères accrédités auprès du gouvernement grec viennent aussi de recevoir les ordres de leurs gouvernements. MM. de Panin et Dawkins attendent ici M. de Rouen, pour nous faire la communication officielle des actes de la conférence de Londres. Je ne puis pas pour le moment vous en dire davantage, parce qu'on ne peut juger de questions aussi graves que d'après des communications officielles. Tout ce que j'en pense jusqu'ici n'est pas couleur de rose, parce que tout en voulant nous faire du bien et assurer notre indépendance, on le fait de manière à désobliger tout le monde. J'en ai le cœur serré; ce qui m'encourage cependant, c'est avant tout mon espoir dans l'assistance de Dieu, ensuite la ferme détermination de remplir mes devoirs, de manière à justifier la confiance dont la nation m'honore; c'est enfin les bonnes dispositions que montre en faveur de la Grèce son nouveau souverain. Voilà, mon cher Miaoulis, en peu de mots ce qui en est de notre situation actuelle. Je vous en fais part, pour qu'à votre tour vous en entreteniez ceux de vos compatriotes qui servent sous vos ordres à l'arsenal et à la marine.

Digitized by Google

A M. le Lieutenant-colonel Raiko, Commandant de Patras.

Nauplie, $\frac{\text{20 mars}}{\text{1 avril}}$ 1830.

J'ai à peine le temps de vous dire, mon cher Raiko, que j'ai enfin reçu la communication officielle des délibérations de la conférence de Londres. C'est M. le comte Alopeus qui les apporte à M. le comte de Panin. MM. Dawkins et de Rouen les ont aussi reçues, et ces messieurs vont aussi se réunir ici pour m'en faire part au nom de leurs cours, et pour se concerter avec moi sur les mesures qui restent à prendre, afin que les décisions susmentionnées soient exécutées.

L'ensemble de ces décisions doit remplir les vœux légitimes de la Grèce. Lorsque je serai dans le cas de porter à la connaissance de la nation l'avenir que la Providence lui a réservé, et lorsque j'aurai quelques instants à ma disposition, je vous donnerai des informations plus détaillées.

Ce qui est important de vous faire connaître une heure plus tôt, c'est que le prince appelé par le suffrage unanime des cours alliées à la souveraineté de la Grèce, c'est-à-dire le prince Léopold de Cobourg, vient de m'écrire lui-même à cette occasion, pour m'engager à lui promettre que dans la nouvelle situation des choses je continuerai encore à vouer mes services à la Grèce. Je lui

Digitized by Google

répondrai comme je le dois, et je ne me refuserai pas en effet à servir, tant que mes forces pourront me le permettre. Je ne suis pas venu en Grèce pour chercher une place, ni la première place; mais en accueillant les vœux qui m'ont été exprimés par cette nation, je n'ai eu d'autre but que de contribuer de tous mes moyens à sa restauration politique. Ce but a été invariable, et reste toujours le même. Du moment que le prince souverain, qui vient d'être choisi par les Puissances alliées, est le seul moyen par lequel ce but puisse définitivement être atteint, je suis le premier à l'accepter et à m'en réjouir de grand cœur. Pour aujourd'hui je ne vous en dis pas davantage. Ce peu de mots vous en disent assez, pour que vous ayez un langage à tenir aux citoyens qui vous entourent, et qui viendront sans doute vous demander des nouvelles et des explications.

A S. A. R. le Prince Léopold.

Nauplie, $\frac{\text{25 mars}}{\text{6 avril}}$ 1830.

Mon prince, La Providence n'abandonne pas la Grèce. J'en ai une nouvelle preuve dans les sentiments généreux qui portent Votre Altesse Royale à défendre les intérêts légitimes de ce pays, au moment où il s'agissait de la décision de son sort. La lettre que Votre Altesse

Digitized by Google

Royale m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 16 (28) février,* offre à la Grèce les gages les plus rassurants sur son avenir. Elle les trouve tous dans les ef-

* *Lettre de S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg au comte Capodistrias.*

Marlborough House, $\frac{16}{28}$ février 1830.

Mon cher comte, Je ne vous écris aujourd'hui que quelques mots pour vous informer qu'après des discussions fort pénibles je viens d'accepter l'offre flatteuse et honorable des Puissances alliées de la souveraineté de la Grèce. J'avais prié les Puissances d'accorder aux Grecs la faculté d'objecter contre ma personne, mais elles n'ont pas écouté ma sollicitation. J'ose cependant me flatter que, lorsque les négociations seront connues des Grecs, on m'accordera d'avoir déjà acquis quelques droits à leur reconnaissance.

Si je n'avais pris en considération que ma position personnelle, j'aurais insisté sur des conditions plus favorables ou je n'aurais pas accepté; mais la crainte de rejeter toute la question grecque dans le chaos dont elle sortait m'a fait faire le sacrifice de toutes vues personnelles.

Vous connaissez, mon cher comte, les sentiments que je vous ai voués depuis longtemps; je ne saurais donc là-dessus vous dire quelque chose de nouveau; mais je dois vous exprimer mon espérance que vous voudrez bien continuer vos généreux et utiles efforts pour la régénération de la Grèce dans la nouvelle position des choses, et m'assister de vos conseils et de vos lumières dans la carrière difficile que je vais entreprendre. Je vous prie de vouloir bien continuer à guider la barque de l'état, que vous avez si souvent sauvée du naufrage, jusqu'à mon arrivée. Je ne sais pas si les formes exigent encore une autorisation plus en règle; en ce cas je vous la ferai parvenir aussitôt que possible. Je vous prie cependant, en attendant, de considérer celle-ci comme conclusive et d'en donner connaissance à qui besoin en sera. Mon arrivée ne pourra avoir lieu de sitôt, car j'ai beaucoup d'affaires particulières à régler. Je vous prie d'avoir la bonté de me mettre au courant des affaires aussitôt que vous pourrez. Sous ce rapport il serait important de m'envoyer bientôt un secrétaire de

Digitized by Google

forts que vous avez faits, mon prince, pour que la délimitation fût plus conforme à ses vœux, et pour qu'il lui fût accordé une part dans le choix de son souverain.

Le protocole du 3 février, et les actes qui lui servent de complément, vont être communiqués officiellement au gouvernement grec, j'ignore dans quels termes; mais autant que me le font présumer mes explications confidentielles avec les résidents des trois cours alliées, ces messieurs demandent la stricte exécution des ordres dont ils sont munis, sans admettre aucune négociation, ne fût-ce même que pour convenir des formes d'après lesquelles les arrangements adoptés par les Puissances devront être exécutés.

Si Votre Altesse Royale veut avoir la bonté de jeter les yeux sur les décrets du congrès d'Argos, dont je joins ici un exemplaire, elle verra (1er décret, article 3) qu'il ne m'est permis de contracter au nom et de la part de la Grèce aucune obligation relative aux arrangements définitifs dont il s'agit, que lorsque ses députés plénipotentiaires en auront pris connaissance et les auront ratifiés.

Cependant, comme le point de vue sous lequel le

confiance, qui pourra être le porteur de vos dépêches et qui pourra me servir pour les écritures grecques.

Je dois vous écrire longuement un autre jour. En attendant, agréez l'expression de ma haute considération et de la sincère amitié avec laquelle je ne cesserai d'être, etc.

Signé, LÉOPOLD.

congrès d'Argos a envisagé le traité du 6 juillet diffère essentiellement de celui sous lequel les Hautes Puissances contractantes ont jugé devoir considérer ce même traité dans leurs stipulations du mois de février; comme le gouvernement grec, malgré ses instances réitérées, n'a été appelé à prendre aucune part aux dernières négociations, peut-il se conformer à leur résultat, sans demander la réunion préalable d'un congrès national, et sans encourir le reproche de porter atteinte aux serments, à la dignité et aux droits de la nation? En effet, réunis en congrès pour recevoir la communication des actes de la conférence de Londres, les députés des provinces se trouveraient, quant aux clauses qui concernent la délimitation, dans la pénible alternative ou de manquer aux devoirs les plus sacrés envers leurs commettants, ou de ne pas remplir ceux que leur impose à de si justes titres la reconnaissance des Hellènes envers leurs augustes bienfaiteurs.

Mais le sentiment profond de ces mêmes devoirs aurait porté les représentants de la nation à accueillir avec gratitude toutes les autres dispositions qui lui assurent des avantages inappréciables; et Votre Altesse Royale aurait alors éprouvé la satisfaction de se voir appelée par le suffrage unanime et solennel d'une assemblée nationale à accomplir la restauration de la Grèce, sous la sauvegarde des institutions dont le congrès d'Argos a posé les bases. Dans l'état actuel des choses, les considérations que j'ai indiquées plus haut, et en général le mode d'après le-

Digitized by Google

quel les Puissances ont résolu d'exécuter leurs décisions, me mettent dans la nécessité de faire une réponse immédiate aux communications que je vais recevoir, et de renoncer à la convocation d'un congrès. Je porterai donc à la connaissance du sénat et de la nation les motifs qui m'obligent à me charger d'une aussi grave responsabilité; et le sénat, j'espère, la partagera avec moi, parce qu'il partage la confiance sans bornes que je place dans les intentions nobles et généreuses de Votre Altesse Royale, intentions qui se trouvent si clairement exprimées dans sa lettre du 16 (28) février. C'est dans votre sein, mon prince, que les Hellènes déposeront leurs vœux; et c'est en les accueillant avec bonté que vous leur ferez concevoir et apprécier l'étendue du bonheur que les Puissances leur ont réservé, en les élevant au rang de peuple libre et indépendant.

J'attache un si grand prix à soumettre d'avance à Votre Altesse Royale le plan de conduite que je me propose de suivre, que je lui en rends compte avant même d'avoir reçu les communications officielles de Messieurs les résidents des cours alliées, et avant d'avoir adressé au sénat aucun message sur ces graves intérêts. Je me flatte que je pourrai sous peu de jours m'acquitter de ce devoir, et que le sénat exprimera lui-même respectueusement à Votre Altesse Royale les vœux de la nation. La réponse qu'elle daignera lui faire, j'en suis assuré d'avance, dissipera alors tous les doutes, calmera tous les esprits, et ouvrira tous les cœurs aux sentiments du

Digitized by Google

plus noble et du plus sincère dévouement envers Votre Altesse Royale.

Quel que soit l'empressement que mettront les ambassadeurs des trois Puissances à Constantinople à s'acquitter de leur commission, je doute que l'évacuation de l'Eubée et de l'Attique s'effectue aussi promptement que paraissent le croire les résidents accrédités auprès du gouvernement grec. Quand même la Porte aurait délivré les firmans nécessaires, il n'est pas à présumer qu'Omer-Pacha et le commandant d'Athènes s'y conforment sans élever des difficultés ou sans opposer des délais. Quoi qu'il en soit, il est impossible que l'évacuation des territoires occupés aujourd'hui par les Grecs ne devienne encore pour ce pays une source de troubles et de désordres, à moins qu'elle ne s'opère aux conditions suivantes :

1°. Qu'elle ait lieu en même temps que la retraite des Turcs des territoires assignés au nouvel état Grec.

2°. Que les commissaires démarcateurs, dont fait mention le paragraphe 9 du protocole du 3 février, soient également chargés des mesures relatives à cette évacuation.

3°. Que des fonds suffisants soient mis à la disposition du gouvernement, pour qu'il puisse offrir des moyens de subsistance aux nombreuses familles qui chercheront un asile en Grèce.

Votre Altesse Royale me permettra de fixer pour quelques instants son attention sur chacun de ces points.

Digitized by Google

Ce n'est que par des faits qu'on pourra convaincre les Grecs que, s'ils abandonnent d'une part des territoires qu'ils ont conquis au prix de leur sang, ils acquièrent de l'autre des provinces où le sort des armes ne leur a pas été favorable. Cependant les Puissances alliées vont exiger la retraite immédiate des forces grecques de terre et de mer, qui couvrent la Grèce occidentale. Pourra-t-elle se faire sans désordre, si une autorité imposante ne se trouve pas sur les lieux? Je crois inutile de démontrer que ce n'est que par la présence des commissaires démarcateurs, et par l'appui moral que leur prêteront les forces navales des Puissances alliées, qu'on pourra prévenir des désastres, qui seraient inévitables, si on voulait confier cette tâche au gouvernement grec et à ses agents.

Enfin les malheureux habitants de la Grèce occidentale, auxquels depuis l'occupation de Lépante, de Messolonghi et de Vonitza, le gouvernement s'est empressé d'offrir quelques avances pour ensemencer leurs champs et attendre la récolte de cette année, vont probablement quitter leurs foyers. Pourra-t-il leur accorder un asile, sans être à même de leur donner de nouveaux secours? Les trouveront-ils chez leurs frères de la Grèce orientale et du Péloponèse, qui commencent à peine à se relever de la profonde misère qui les accablait?

Il ne m'appartient pas de discuter si la ligne de l'Aspropotamos peut garantir les rapports de paix et de bon voisinage qu'on désire établir entre la Turquie et la Grèce. Ce que je ne cesserai de répéter, c'est que les

Digitized by Google

huit provinces qui doivent rentrer sous la domination ottomane, savoir l'Acarnanie, Vonitza, Valtos, Vlochos, Agrapha, Cravari, Carpénisi, et Patradjik, renferment une population chrétienne de 80 à 100,000 âmes, qui fournit à elle seule presque les deux tiers de l'armée grecque, composée d'après la dernière réforme de vingt bataillons de 400 hommes chacun. Il est notoire d'ailleurs que ces provinces, exclusivement habitées par des Grecs, n'ont jamais été entièrement soumises à la Porte, et que leurs soldats et leurs capitaines ont le plus contribué par leur valeur à soutenir avec succès la lutte contre les Turcs depuis 1821. Lorsqu'on leur annoncera que leur terre natale est replacée sous la souveraineté musulmane, que feront-ils? S'ils restent dans les rangs de l'armée grecque, ce n'est pas à eux qu'on pourra confier la garde de la nouvelle frontière. Si pour se vouer à leur ancien métier d'armatolis, ils préfèrent le régime turc, respecteront-ils cette même frontière, étant comme de coutume en état d'hostilités avec les musulmans? Je ne le pense pas; car des hommes dignes de foi m'assurent que l'Aspropotamos et le Sperchius ne sont en plusieurs endroits que des ruisseaux guéables; que le pays en deçà de ces rivières n'est qu'un vaste désert, où il n'existe ni ville ni village; enfin que toute la ligne tracée par le protocole du 3 février ne présente guère à ce pays les moyens de défense naturelle qu'il était si important de lui offrir, afin d'assurer pour toujours l'œuvre de paix qui a coûté tant de sacrifices aux

Digitized by Google

Puissances. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, qui doit être pénible pour Votre Altesse Royale. J'ajouterai seulement que, si les décisions des cours alliées relativement à la délimitation sont irrévocables, Votre Altesse Royale peut seule aplanir sur les lieux les difficultés presque insurmontables que rencontrera leur exécution, et prévenir des conséquences funestes pour le pays.

Je la supplie donc très-instamment de hâter autant que possible son arrivée en Grèce. Personne ne saurait vous remplacer, mon prince, dans une conjoncture aussi grave, sans que votre éloignement ne devienne une source de regrets pour les Grecs, pour les Puissances alliées, et pour la Porte elle-même.

Afin de consoler les misères et d'empêcher le désordre, qui seront le premier fruit de la nouvelle délimitation, le gouvernement grec doit pouvoir donner des secours et des espérances. Or ce n'est pas le gouvernement qui est au terme de sa carrière, qui peut remplir cette tâche avec succès. Ce n'est pas non plus ce même gouvernement, qui pourra inspirer assez de confiance aux Puissances alliées pour leur faire comprendre, ainsi qu'à la Porte, que les complications qui naîtront de l'exécution des arrangements adoptés seront le résultat de la nature même de ces arrangements.

Les affaires qui peuvent retenir encore Votre Altesse Royale dans l'étranger n'auront à ses yeux qu'une importance secondaire, lorsqu'elle voudra bien prendre en

Digitized by Google

considération celle dont je viens d'avoir l'honneur de l'entretenir.

En mon particulier, quoique accablé de travail et de peines, je vouerai tous mes soins et tous mes efforts à justifier la confiance des Grecs et celle dont Votre Altesse m'honore, et je m'estimerai heureux de m'acquitter de cette double obligation, aussi longtemps que ma santé pourra me le permettre, et que Votre Altesse Royale voudra accueillir le faible hommage de mes services.

P. S. Nauplie, 26 mars (7 avril). J'ai porté hier au soir confidentiellement à la connaissance du sénat le protocole du 3 février et la lettre de Votre Altesse Royale.

A cette occasion j'ai pris à tâche de développer aux membres de ce corps les avantages que les transactions de Londres réservent à leur patrie; et en finissant mon discours, je leur ai annoncé que, lorsque je recevrai les communications officielles, je confèrerai avec eux sur la marche que je me propose de suivre pour remplir mes devoirs envers la Grèce, et pour justifier, autant qu'il pourra dépendre de moi, la confiance dont m'honorent les cours alliées et Votre Altesse Royale.

Après un profond et triste silence, le sénat me demanda la permission de se retirer, afin de se donner le temps de réfléchir mûrement sur les graves questions dont je l'avais entretenu.

Aujourd'hui une députation composée du président et de deux rapporteurs m'a demandé une audience.

Digitized by Google

Cette députation sort de chez moi. Voici, mon prince, en peu de mots la substance de leur message. « Nous ignorons dans quels termes les Puissances alliées nous donneront connaissance de leurs décisions. Quelles qu'elles soient, nous doutons, d'après les observations que vous nous avez faites, que ces décisions nous laissent la liberté d'accepter ou de refuser. Nous n'avons pas le pouvoir d'accepter l'acte du 3 février et ceux qui en font le complément; et quand même la nation nous aurait investis de ce pouvoir, il nous serait encore impossible de l'exécuter sans manquer à ce que nous nous devons à nous-mêmes, à ce que nous devons à nos frères de la Grèce continentale, de Candie, de Samos, et des autres îles qui seront rendues aux Turcs. Votre Excellence fera ce qu'elle jugera le plus utile au salut de la patrie; mais nous ne donnerons jamais notre adhésion à ce que vous vous chargiez, Monsieur le président, au nom et de la part de la nation, des mesures relatives à l'exécution du protocole du 3 février. Les Puissances alliées peuvent accomplir leur décision; mais nous y demeurerons étrangers. Nous sommes prêts à consigner dans un mémoire les motifs qui nous imposent la pénible nécessité de ne pas nous écarter de cette ligne de conduite. Nous vous supplions de porter notre mémoire aux pieds des souverains alliés. Dans leur justice et dans leur humanité ils en jugeront. »

Votre Altesse Royale ne doute pas, j'espère, de tous les efforts que j'ai faits pour ramener cette députation à

Digitized by Google

des opinions moins extrêmes. Je lui ai fait le tableau le plus frappant des dangers majeurs auxquels de semblables déterminations exposeraient et les provinces qui doivent rentrer sous la domination musulmane, et celles qui constitueront désormais le nouvel état Grec. L'un des membres de la députation, M. Aimian de Patradjik, me dit alors : « Votre Excellence donnera des ordres dans nos provinces; mais personne n'y obéira. Qu'aurons-nous gagné de consentir à des mesures dont l'exécution est impossible? » Je lui ai répondu : « Pourquoi serait-elle impossible, si nous offrons à nos concitoyens une patrie dans le territoire qui reste à la Grèce, et si nous leur donnons les moyens de s'y assurer une paisible et honorable existence? »

Je ne fatiguerai pas Votre Altesse Royale de tous les détails de ce long entretien. Le fait est que les esprits se montent, et que ce ne sera pas chose aisée que de les calmer. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour y réussir, et je le ferai encore; mais je le répète à Votre Altesse, qu'elle vienne elle-même y contribuer, et j'aime à croire qu'alors ma tâche deviendra moins difficile.

A S. A. R. le Prince Léopold.

Nauplie, $\frac{\text{25 mars}}{\text{6 avril}}$ 1830.

Votre Altesse Royale a la bonté de me demander un

homme de confiance, qui puisse lui rendre compte de l'état où se trouve la Grèce dans ce moment décisif.

Dans l'impossibilité de faire ce choix sans exciter des jalousies, et sans donner aussi à l'esprit de parti une nouvelle occasion d'aggraver par des menées odieuses les difficultés qui ne sont que trop dans la situation des hommes et dans la nature des intérêts de ce pays, j'ai dû prendre le parti de vous écrire, mon prince, la longue lettre que j'accompagne de la présente.

Mettant un grand prix à vous la faire parvenir une heure plus tôt, sans attendre les courriers des agents étrangers qui ne peuvent pas partir de sitôt, je confie ces lettres à M. le prince de Wrède. Il a ordre de se rendre à Marseille ou à Toulon, et d'annoncer à M. le chevalier Eynard qu'il est porteur de dépêches pour Votre Altesse Royale. Ce dernier s'empressera de vous en informer, mon prince; et vous voudrez bien alors envoyer à la quarantaine, où se trouvera M. de Wrède, quelqu'un qui puisse les recevoir d'une manière sûre.

Si Votre Altesse Royale trouve à propos de me faire parvenir sa réponse par ce même messager, il s'en chargera avant même d'avoir terminé sa quarantaine. Dans le cas contraire M. de Wrède aura l'honneur d'aller présenter ses hommages à Votre Altesse Royale, et elle lui donnera les ordres qu'elle jugera convenables.

M. de Wrède a fait un long séjour en Grèce; il y a servi comme militaire, et s'est toujours conduit d'une manière honorable. En mon particulier je ne le connais

Digitized by Google

que par l'intérêt que lui portait M. le colonel Heideck. Je le crois cependant assez au fait de ce qui s'est passé et de ce qui se passe en Grèce, et il pourra, si Votre Altesse Royale le désire, lui donner une idée générale de l'état où j'ai trouvé ce pays, et de celui où il est dans ce moment.

Que Votre Altesse Royale me permette de lui réitérer encore une fois l'expression des vœux que je forme pour qu'elle se décide à arriver le plus tôt possible en Grèce. Tout retard pourrait devenir funeste à ce pays, et compliquerait de plus en plus les affaires dont Votre Altesse Royale veut se charger.

Ces affaires sont par leur nature très-difficiles, et je crois l'avoir démontré dans ma dépêche. Du moment que Votre Altesse Royale accepte l'immense tâche d'accomplir les destinées de la Grèce, les moyens de commencer cette grande œuvre sous d'heureux auspices ne se trouvent plus qu'entre vos mains. Vous ne pouvez, mon prince, la confier à d'autres sans atténuer leur action, et sans la rendre peut-être inefficace. D'ailleurs la délimitation doit de toute nécessité faire subir à la Grèce une forte crise. Pourquoi Votre Altesse Royale ne saisirait-elle pas cette première occasion de lui donner la mesure des sentiments paternels qui l'animent en sa faveur, et des sacrifices qu'elle est décidée à faire pour son salut?

Si j'ai eu quelque succès dans l'opinion de ce peuple, s'il ne cesse de me donner les preuves d'une confiance

Digitized by Google

sincère et illimitée, c'est qu'il me voit constamment partager en personne ses misères et ses souffrances, dans le but unique de les soulager. C'est au bivouac, c'est sous le pauvre abri d'une chaumière, n'importe l'intempérie des saisons, mon âge et mes infirmités, que le peuple et les soldats m'ont souvent entretenu de leurs intérêts, qu'ils ont appris à me connaître, et que j'ai pu aussi leur inspirer le sentiment de tout ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, à leur gouvernement et au monde civilisé. J'oserai, mon prince, vous le dire : c'est à cette première épreuve que les Grecs vous attendent. Si vous vous présentez à leurs yeux comme un grand seigneur qui ne peut endurer leur pauvreté et leurs privations, au lieu de leur imposer, vous vous priverez volontairement du moyen le plus sûr d'agir utilement sur leur esprit. L'occasion de faire ce premier sacrifice vous est offerte. Venez donc assister en personne aux opérations difficiles et douloureuses de la délimitation, et ne souffrez pas que d'autres s'en chargent à votre place.

Je dois aussi à Votre Altesse quelques explications particulières sur la première partie de ma dépêche. Il m'est impossible de trouver le temps de vous faire, mon prince, l'analyse des actes de la conférence de Londres; mais il me semble évident qu'elle a jugé plus utile et plus expéditif d'imposer à la Grèce les arrangements desquels doit résulter son indépendance, au lieu de les lui faire adopter dans les formes légales. Il ne m'appartient pas d'approfondir les motifs qui peuvent avoir donné la pré-

Digitized by Google

férence à ce mode ; mais ce que je sais, c'est qu'il est moins favorable aux intérêts de ce malheureux pays et à ceux de Votre Altesse Royale.

L'acte du 3 février et celui qui confère à Votre Altesse le pouvoir souverain et héréditaire n'articulent pas un seul mot sur le droit public des Hellènes. Ce silence ferait croire de deux choses l'une : ou que les Puissances alliées considèrent que la personne du prince absorbe et concentre en elle-même tous les droits des Grecs, ou que c'est au prince souverain qu'elles ont réservé la faculté de les reconnaître, par une déclaration qu'il donnerait au moment de prendre la direction des affaires. C'est cette seconde explication que j'ai donnée aux membres du sénat, et à tous les citoyens qui m'accablent de questions depuis que les transactions de Londres sont connues, et c'est dans cette pensée que sera probablement conçue l'adresse du sénat.

Il dépendra maintenant de Votre Altesse de faire le reste. Votre réponse, mon prince, sera attendue avec anxiété ; et elle remplira tous les vœux, si elle s'exprime dans des termes positifs sur les points que je vais prendre la liberté de vous signaler.

1°. Si Votre Altesse est disposée à embrasser la religion du pays, qu'elle veuille le lui annoncer. Par le fait seul de cette déclaration, le lien le plus sacré unira désormais cette nation à Votre Altesse et à sa dynastie.

2°. Vous ne voulez pas sans doute, mon prince, gouverner sans suivre des formes légales, et sans faire parti-

Digitized by Google

ciper la Grèce à l'adoption de ces formes. Veuillez, mon prince, jeter un coup d'œil sur le second décret du congrès d'Argos, et vous verrez qu'en déclarant que vous adoptez les bases posées par le dit décret, vous vous réservez (en respectant tous les droits des Hellènes) la faculté de leur donner des institutions sages, en suivant les leçons infaillibles de l'expérience.

3°. Les autres décrets du congrès d'Argos garantissent les intérêts légitimes de toutes les classes de citoyens, qui ont fait de grands sacrifices durant la guerre. Si Votre Altesse Royale annonce par un seul mot qu'elle fera droit à ces intérêts, en se conformant aux dispositions de ces mêmes décrets, elle ne laissera rien à désirer, et la nation ira à votre rencontre en vous comblant de ses bénédictions.

Je voudrais pouvoir être maître de quelques heures, pour vous développer, mon prince, les motifs qui m'engagent à vous soumettre ces trois propositions. Votre Altesse Royale me rendra, j'espère, la justice de croire que je puise ces motifs dans le fond de ma conscience. Je me trompe peut-être, mais je n'oserais pas vous répondre d'un accueil tel que cette nation le doit à son souverain, si vous arriviez au milieu d'elle, précédé ou accompagné du silence le plus complet sur les trois points mentionnés ci-dessus.

Que Votre Altesse Royale me pardonne la franchise de ce langage. C'est le mien, c'est celui qui m'a valu dans d'autres temps vos bontés.

Digitized by Google

J'aurais vivement désiré vous entretenir, mon prince, de nos finances, de l'armée, de la marine, et en général de toute l'administration; mais je doute qu'il me soit donné de m'acquitter de ce devoir. Telle est la masse de détails qui m'accablent aujourd'hui plus que de coutume, tel est le surcroît de travail auquel me condamne dans ce moment la diplomatie, que mes forces commencent déjà à m'abandonner, et que je suis contraint de dicter même cette lettre particulière. J'en fais mes excuses à Votre Altesse.

M. le chevalier Eynard, auquel ce pays doit tant, vous fera connaître sa détresse et l'impérieuse nécessité d'envoyer des secours pour la fin du mois d'avril. Que Votre Altesse Royale les apporte elle-même. Tel est le vœu que je ne cesserai de vous exprimer.

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Nauplie, $\frac{\text{25 mars}}{\text{6 avril}}$ 1830.

C'est avec les courriers qui ont apporté à Messieurs les résidents des cours alliées les ordres relatifs à l'exécution des transactions de la conférence de Londres, que j'ai reçu, mon cher Eynard, vos dépêches et vos lettres particulières jusqu'à la date du 7 mars, avec la lettre que S. A. R. le prince Léopold m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 16 (28) février.

Digitized by Google

J'attache un si grand prix à faire arriver une heure plus tôt ma réponse au prince, que je vous la transmets aujourd'hui par un courrier *ad hoc*, afin que vous la lui fassiez parvenir en mains propres, quand même il se trouverait encore à Londres.

C'est M. le prince de Wrède, officier de cavalerie qui a servi la Grèce avec distinction, que je charge de la présente. Dès qu'il aura atteint Marseille ou Toulon, il vous enverra par estafette un mot de ma part, et vous aurez alors la complaisance de faire retirer par une personne sûre le paquet que je lui ai confié. Vous y trouverez la présente, et celle que j'adresse au prince.

Si le prince est à Paris, S. A. R. trouvera peut-être à propos de faire retirer le paquet par une personne de son choix. En l'ouvrant il y trouvera celui qui lui est adressé, et la présente pour vous.

M. de Wrède fera sa quarantaine, et ne refusera pas de revenir en Grèce avant même de l'achever, du moment que S. A. R. jugera devoir lui confier ses dépêches. Dans le cas contraire il aura l'honneur d'aller présenter ses hommages au prince et de prendre ses ordres.

J'ai fait payer à M. de Wrède 700 francs pour ses frais de route. S'il repart de la quarantaine, ou s'il arrive à Paris, et qu'il ait besoin d'argent, je vous autorise à faire mettre à sa disposition 1,000 francs.

Je n'ai fait que jeter les yeux sur les actes de la conférence de Londres. Messieurs les résidents d'Angleterre et de Russie, dans l'attente de leur collègue qui va ar-

Digitized by Google

river d'Égine, n'ont eu avec moi que quelques entretiens confidentiels; mais l'ensemble des notions que j'ai pu recueillir me donne assez à connaître les arrangements que les cours ont définitivement arrêtés, et le mode absolu et péremptoire avec lequel ces arrangements sont imposés à Grèce.

Il était de mon devoir d'appeler avant tout l'attention du prince Léopold sur les difficultés presque insurmontables que rencontrera, je ne dirai pas leur adoption, mais leur mise à exécution.

La Grèce n'a qu'à obéir, et elle obéira; mais ce n'est pas tout. Elle doit aussi faire preuve de gratitude pour les nombreux bienfaits de ses augustes protecteurs. J'aime à espérer qu'elle remplira cette tâche d'une manière honorable. Elle placera désormais toute sa confiance dans les intentions nobles et paternelles de son souverain. Elle le rendra dépositaire de ses vœux et de ses espérances, et ce sera à S. A. R. à faire le reste.

Telle est la pensée du plan de conduite que je suivrai, tant pour répondre aux communications officielles des cours alliées, que pour porter les Grecs à comprendre les avantages que leur réservent les transactions de Londres. Telle est aussi la substance de la longue dépêche et de la longue lettre particulière que j'écris aujourd'hui au prince Léopold.

Je démontre à S. A. R. que ses devoirs, comme ses intérêts les plus chers, doivent l'engager à se rendre sans aucun retard en Grèce. Les opérations relatives à la dé-

Digitized by Google

limitation sont difficiles et douloureuses, et ce n'est que lui qui pourra les diriger, de manière à ce que les conséquences n'en deviennent pas funestes à la Grèce et pénibles aux cours alliées.

Je ne vous en dis pas davantage sur ces graves questions; S. A. R. voudra bien vous en entretenir. Dans ce cas je vous prie de faire tout ce qui dépendra de vous pour déterminer le prince à accueillir les vœux que je lui exprime.

Plus j'ai à cœur de justifier la confiance des Grecs et celle dont leur souverain m'honore, et plus je dois insister pour que S. A. R. se trouve au milieu d'eux au moment où ils vont subir une crise. Il n'y a que lui seul qui puisse par ses soins et par ses efforts en mitiger les conséquences. Comment pourrait-il laisser passer cette première occasion de montrer à sa nouvelle patrie les sentiments généreux qui l'animent?

J'écris aussi à S. A. R. un mot sur notre détresse, et je la prie de se faire rendre compte par vous des besoins pressants qui nous environnent. Indépendamment du paiement de l'armée qui échoit avec la fin d'avril, il faut aussi pourvoir aux avances que le gouvernement devra nécessairement faire aux nombreuses familles que la délimitation rejettera en Grèce. Elles quittent dans la Grèce occidentale des champs qu'elles n'ont fait qu'ensemencer avec les avances que je leur ai faites l'automne dernier, et elles viendront encore chercher une chaumière et du pain. Il en sera peut-être de même des mal-

Digitized by Google

heureux habitants de la plaine, de beaucoup de provinces de Candie, de Samos, et des autres îles qui sont hors de la nouvelle frontière.

Vous devez avoir reçu, mon cher Eynard, ma dernière lettre du 17 (29) mars. Je ne vous répète donc pas les observations que je vous ai faites pour vous engager à obtenir les 400,000 francs que la cour de Russie paraît disposée à nous accorder, et à faire votre possible pour en obtenir autant de la part du ministère français. Mais à tout événement je vous prie de m'envoyer le plus tôt et en espèces les 200,000 francs que vous offrez de nous prêter, et dont vous me parlez dans votre lettre du 7 mars.

M. de Rouen ne m'a rien fait dire jusqu'ici. Il paraît donc qu'il n'a pas encore reçu l'ordre de mettre à la disposition du gouvernement grec les 600,000 francs qui sont en Grèce depuis six semaines.

Il m'est impossible de trouver aujourd'hui un seul instant pour répondre à toutes vos lettres. Je ne puis pas cependant me priver de la satisfaction de vous en remercier du fond du cœur.

Les détails que vous me donnez jettent un grand jour sur le passé, sur le présent, peut-être encore sur l'avenir du pays. Je vous écrirai sous peu de jours, bien entendu que mes pauvres forces ne m'abandonnent pas. Je suis épuisé de fatigue; le travail devient tous les jours plus accablant à raison des circonstances. Il n'y a pas de Grec qui ne veuille apprendre ce que devient sa

Digitized by Google

patrie. Ma porte est ouverte; et au milieu de ces entretiens pénibles, je dois soigner en personne plus que jamais les affaires courantes, et en personne conférer avec les agents étrangers de l'exécution des ordres absolus dont ils sont chargés.

Ainsi que je vous l'ai dit, je vous le répète, je ne me décourage pas. Dieu m'aidera.

A M. Métaxas, Commissaire extraordinaire de la Grèce orientale.

Nauplie, $\frac{\text{26 mars}}{\text{7 avril}}$ 1830.

Vous avez raison d'être impatient de recevoir de mes lettres, mais aussi je n'ai pas tort de ne vous avoir pas écrit jusqu'ici. La gravité et le nombre des affaires dont je suis accablé ne me laissent pas le temps de suivre la correspondance particulière.

J'ai vu votre secrétaire; il m'a rendu compte des choses qui vous inquiètent, et de la situation du pays que vous administrez. Quant aux premières, je lui ai répété ce que M. Spiliadis vous a écrit d'office, savoir que les réductions faites à vos comptes tiennent à un principe général, duquel le gouvernement ne peut pas s'écarter sans faire banqueroute. S'il s'agit de vous indemniser particulièrement, je le ferai de grand cœur, mais dans les bornes de mes moyens. Quant à la situation inté-

Digitized by Google

rieure, je suis bien aise d'apprendre que tout est tranquille, et je vous en sais gré.

L'échauffourée de Péra-Chora exige des mesures promptes de la part du gouvernement. Deux nombreuses députations sont arrivées ici; mais il était impossible de trancher la question, à moins de prendre des renseignements plus positifs sur les lieux. J'y ai envoyé M. Valianos, qui est un jeune homme capable; j'espère que justice sera faite, et qu'on nous laissera en repos.

On va payer vos comptes, et je vais vous faire donner aussi quelques fonds.

Les agents des cours étrangères ont enfin reçu les décisions de la conférence de Londres, et l'ordre de les faire exécuter en Grèce. Par ces décisions la ligne continentale est celle de l'Aspropotamos, et huit provinces de la Grèce occidentale sont hors du territoire grec. Les Turcs évacueront Athènes et l'île d'Eubée; mais Candie, Samos, et je crois d'autres îles encore sont hors de notre ligne maritime. D'après cette circonscription la Grèce est déclarée indépendante; elle ne paiera aucun tribut, ni aucune indemnité aux Turcs; mais elle sera gouvernée monarchiquement par le prince Léopold, et par ses héritiers et successeurs.

Je n'ai pas encore reçu les communications officielles, et j'ignore dans quels termes on nous annoncera ces arrangements, et quelle est la part qu'on nous demandera de prendre à leur exécution. Ce qui me paraît certain dans ces entrefaites, c'est qu'au lieu d'aider le gouver-

Digitized by Google

nement à mitiger les tristes conséquences qui en sont le résultat, on travaille à rendre sa situation tous les jours plus difficile et ces conséquences plus funestes.

Il me paraît prouvé qu'on veut légitimer l'emploi d'une force étrangère, et d'une force considérable. Je ferai tout ce qui pourra dépendre de moi pour prévenir cette catastrophe, ou du moins pour empêcher qu'on n'accuse les Grecs de l'avoir provoquée par leur conduite; mais telle est dans ce malheureux pays la rareté des caractères mâles et solides parmi les personnes qui exercent de l'influence sur leurs concitoyens, que je n'ose pas répondre du résultat de mes efforts.

Je compte cependant sur votre coopération, et dans ce moment elle doit se borner à maintenir la tranquillité la plus parfaite dans les provinces que vous administrez, et vous y réussirez en les préservant des suggestions perfides qui pourraient leur venir du dehors.

A MM. les principaux Négociants de Syra.

Nauplie, $\frac{\text{30 mars}}{\text{11 avril}}$ 1830.

Lorsque j'ai eu le plaisir, Messieurs, de vous voir à Syra, je vous ai exprimé les vœux que je formais pour que vous fissiez les premiers des placements à notre banque nouvellement réorganisée. Vous m'avez témoigné

Digitized by Google

alors les nobles sentiments qui vous animent, et j'aime à croire qu'ils sont invariables, n'importe les graves circonstances du moment, et le point de vue sous lequel chacun de vous peut les envisager.

La Grèce est désormais reconnue comme un état indépendant; et quelles que soient les conditions auxquelles cet immense bienfait lui est accordé, il dépendra en grande partie des Grecs eux-mêmes d'en jouir d'une manière à la fois utile et honorable.

Nous n'existons maintenant que par les secours pécuniaires des cours alliées. La banque est destinée à montrer à ces mêmes Puissances qu'au cas de besoin les Grecs savent se suffire à eux-mêmes. C'est à ce but que tendent aujourd'hui mes efforts, et j'espère que vous me seconderez. Je sais que je ne vous propose pas une bonne affaire commerciale; mais comme citoyens d'un état qui doit se montrer digne de l'indépendance, c'est la meilleure que vous puissiez faire.

M. Calergis vient me rejoindre. Veuillez le rendre porteur de vos placements.

A MM. les Maîtres des Ecoles d'enseignement mutuel.

Nauplie, $\frac{4}{16}$ avril 1830.

Je vous envoie ci-jointes les médailles que le gouver-

Digitized by Google

nement destine aux élèves qui se sont distingués dans les derniers examens, et dont vous trouverez ici la liste. Ils auront le droit de les porter attachées à un ruban aux couleurs nationales.

Vous déclarerez à cette occasion aux élèves que vous dirigez avec tant de distinction, que ceux qui reçoivent aujourd'hui cette première récompense pour leur bonne volonté n'ont qu'à continuer à en faire preuve, pour obtenir des droits à des places dans l'école centrale d'Égine. Vous déclarerez aussi aux autres élèves qu'ils doivent faire des efforts pour mériter les marques de distinction et les avantages que le gouvernement s'empresse d'accorder à ceux qui se feront honneur par leur application, par leurs succès et par leur bonne conduite.

Je me plais à vous témoigner ma satisfaction pour le zèle et l'activité que vous avez déployés dans l'exercice des fonctions qui vous ont été confiées, et qui sont, vous le savez, de la plus haute importance, puisqu'il s'agit de former pour la patrie des citoyens recommandables par leurs sentiments, par leurs mœurs et par leur instruction.

Digitized by Google

PIÈCES ADDITIONNELLES.

Le quatrième congrès national à S. E. le président de la Grèce.

Argos, $\frac{\text{22 juillet}}{\text{3 août}}$ 1829.

La nation, en nous nommant ses représentants plénipotentiaires au quatrième congrès, a voulu que nous connussions les principes et les mesures qui, depuis l'heureuse arrivée de Votre Excellence jusqu'à ce jour, ont procuré à la patrie un bonheur qui a surpassé toutes ses espérances. Interprètes immédiats des sentiments de la nation, chargés par elle de témoigner solennellement à Votre Excellence sa profonde gratitude, nous sommes appelés aussi à vous seconder avec zèle et constance dans vos pénibles travaux, en prenant pour guides vos lumières et vos vastes connaissances.

L'ordre et l'harmonie ont succédé au désordre et à la confusion. Tous les actes que le gouvernement a publiés soit par l'intermédiaire des diverses autorités, soit par la voie du journal officiel, prouvent d'une manière irréfragable la pureté et la modération de ses principes; mais la nation désirant être pleinement instruite de l'ensemble de l'organisation intérieure et de la marche suivie dans les relations extérieures si importantes et si délicates nous a munis à cet effet de ses pleins pouvoirs.

En ouvrant la première séance de ce congrès, Votre Excellence nous a exposé sommairement les principes qui l'ont guidée depuis le commencement de son administration jusqu'à ce jour, principes à l'aide desquels elle a suivi sous nos yeux avec persévérance et succès la ligne de ses devoirs, en veillant aux graves intérêts de la nation dans les relations avec l'étranger, et en retrempant les ressorts de l'organisation intérieure.

Le congrès a répondu avec reconnaissance à cet exposé clair et précis de votre administration, et a nommé une commission de sept membres

Digitized by Google

pris dans son sein, pour examiner attentivement la correspondance diplomatique entre les Puissances alliées et le gouvernement grec, ainsi que les décrets qui règlent provisoirement l'administration de l'état.

Le secrétaire chargé des relations extérieures s'est présenté le 16 au milieu de l'assemblée et a donné lecture de toutes les communications diplomatiques.

Le 17 (29) le secrétaire d'état a mis sous les yeux de l'assemblée les décrets ci-dessus mentionnés.

Le 18 (30) la commission chargée de la révision des comptes du commissariat et de la commission des finances a lu au congrès un travail contenant le rapport de la commission des finances et indiquant l'état des recettes et des dépenses, depuis le jour de la fondation des services des finances et de la banque nationale jusqu'à la fin du mois d'avril dernier.

Le budget d'une année entière, à partir du mois de mai 1829 jusqu'à la fin du mois d'avril 1830, a été mis aussi sous les yeux de l'assemblée.

Le même jour encore la commission susmentionnée a présenté un rapport du Panhellénium, auquel étaient annexés deux autres, faits par la commission de ce conseil chargée d'examiner les deux emprunts contractés à Londres, et de présenter un projet sur leur extinction, projet qui a été lu immédiatement.

Le 19 (31) le membre du commissariat pour la guerre a donné lecture à l'assemblée de trois rapports présentés déjà à Votre Excellence. Le premier était relatif aux troupes irrégulières. Le second présenté par le colonel Heideck offrait un exposé simple et exact de tout ce qu'il a fait dans la sphère de ses attributions tant militaires qu'administratives. Le troisième fait par le membre du commissariat de la marine concernait tout ce qui se rattache à cette branche du service public.

Ces trois rapports, accompagnés de considérations que le membre du commissariat pour la guerre a mises sous les yeux de l'assemblée, l'ont pleinement convaincue que Votre Excellence a donné toute son attention et tous ses soins pour faire disparaître le désordre et la confusion qui, au moment de son arrivée, régnaient dans les troupes tant régulières qu'irrégulières, aussi bien que dans la marine.

Nous ne passerons pas sous silence l'impression profonde qu'a faite sur toute l'assemblée la lecture de tous ces documents, celle du budget, des recettes et des dépenses, et celle enfin du projet relatif à l'extinction de deux emprunts conclus à Londres.

C'est la première fois que la nation reçoit un compte exact de son ad-

Digitized by Google

ministration, et c'est aussi la première fois qu'elle voit des règlements bien adaptés à son état être fidèlement exécutés et produire des résultats au delà de son attente.

A mesure que les documents susmentionnés ont été remis au congrès par les employés du gouvernement, ils ont été renvoyés à la commission de sept membres. Celle-ci les ayant examinés un à un, et dans l'ordre des branches de l'administration auxquelles ils se rapportent, est demeurée convaincue de la sagesse et de l'efficacité du système que Votre Excellence a suivi, tant pour l'organisation provisoire de l'intérieur que pour les relations extérieures.

Vous avez conservé d'une part les principes consacrés par nos lois constitutionnelles, de l'autre vous avez donné à l'organisation, qui bien que provisoire pouvait en dernière analyse être maintenue, l'avantage inappréciable de réserver aux plénipotentiaires de la nation l'entière faculté de statuer sur l'adoption d'un système définitif, seulement après qu'il aurait été sanctionné par les faits, c'est-à-dire par ses résultats.

Ainsi après un examen réitéré des communications diplomatiques, du système d'organisation intérieure, des rapports du commissariat, du projet d'extinction de la dette publique, de l'état des recettes et des dépenses, du budget ainsi que des indemnités, et après avoir mis sous les yeux du congrès par son rapport sous le numéro 1 une opinion définitive sur tous ces objets, la commission a été autorisée à rédiger, sous la direction immédiate de Votre Excellence, sur chacune des branches de l'administration, des projets de loi conformes aux intérêts fondamentaux de la nation, et propres à faciliter la tâche épineuse du gouvernement.

Tel est l'exposé fidèle de nos pensées et de nos sentiments, qui sont les pensées et les sentiments de la nation.

Votre Excellence ne se refusera pas à éclairer de ses lumières et à aider de ses connaissances positives la commission du congrès sur tous les objets qu'elle est chargée de soumettre à la discussion.

Il est superflu d'ajouter que, rentrés dans nos foyers, nous ferons partager à nos concitoyens notre satisfaction et notre joie personnelles, et que nous adresserons à l'Être suprême des vœux pour la conservation de Votre Excellence.

Mais il nous est indispensable de récapituler ce que Votre Excellence nous a exposé dans son discours d'ouverture, et nous le ferons d'une part afin d'attester solennellement la vérité de tout ce qui y est énoncé, de l'autre afin d'accorder à la nation la louange qu'elle mérite et qui réfléchit sur son gouvernement.

Digitized by Google

Fruit d'un désespoir de quatre siècles, l'insurrection grecque a dû nécessairement se ressentir à son origne de la violence et du désordre qui l'avaient provoquée. Mais au milieu même des dangers qui menaçaient son existence, la Grèce n'a pas cessé de faire des efforts pour se donner un gouvernement et des lois convenables à une nation chrétienne, libre et amie de la tranquillité. Elle aspirait dès le principe au bon ordre intérieur, car elle savait que non-seulement il lui procurerait des moyens de défense contre ses ennemis, mais qu'il lui concilierait la bienveillance et la sollicitude des souverains de l'Europe. Elle ne put atteindre ce but, tant qu'elle manqua d'un guide sage et étranger aux partis.

Dans l'espoir de voir enfin s'établir ce bon ordre qu'elle désirait avec tant d'impatience elle a spontanément et d'une voix unanime, appelé Votre Excellence à gouverner le vaisseau de l'état battu par les orages.

Votre Excellence n'a pas reculé devant les maux qui affligeaient la patrie. Avant même de vous rendre en Grèce, vous avez reconnu quelle était leur nature et comment on pouvait y remédier efficacement. Vous avez proposé des moyens, et les résultats ont prouvé qu'ils avaient été dictés par la sagesse.

Arrivée sur le sol de la Grèce Votre Excellence s'est vue accueillir avec enthousiasme par toutes les autorités constituées. Le clergé l'a entourée de ses vœux et le peuple l'a comblée de ses bénédictions.

Le corps législatif considérant le salut de la Grèce comme la loi suprême, se reposa sur les vastes connaissances de Votre Excellence, et par son acte sous le numéro 58, résigna les pouvoirs dont il était investi.

Un de vos premiers regards se porta sur nos forces navales. Grâce aux mesures adoptées par Votre Excellence, on vit disparaître immédiatement la piraterie, cette source de tant de calomnies répandues sur notre brave marine.

Ce premier et heureux résultat de votre administration aussi sage que sévère, les preuves que les Hellènes ont alors données de leur respect pour la loi, sont au nombre des souvenirs que la nation aime surtout à conserver.

Les braves qui, à l'appel du gouvernement, se rassemblèrent dans Trézène et dans Mégare, ont constaté par d'honorables faits leur subordination et leur courage.

Imitant votre exemple les Grecs, malgré leur pénurie et leur détresse ont déposé avec empressement dans la banque nationale leur obole, seule ressource qui leur restait pour subvenir aux nécessités les plus pressantes de la vie.

Digitized by Google

La peste, dernier fléau que l'Égypte avait vomi sur la Grèce, cessa bientôt ses ravages par suite des mesures que prit le gouvernement. Plus leur exécution paraissait difficile, et plus elle fut favorisée par le courage d'une nation qui se complaît dans sa soumission à un gouvernement juste et paternel.

Un grand nombre d'écoles d'enseignement mutuel ont été créées, et des contributions volontaires encouragent partout l'instruction de la jeunesse grecque.

Un grand nombre de procès terminés à la pleine satisfaction des parties et sans que les tribunaux aient eu recours à aucun moyen de rigueur, démontrent que le gouvernement a convenablement procédé relativement à l'ordre judiciaire, et que le caractère des Hellènes est naturellement confiant et modéré.

L'ordre intérieur, en garantissant la propriété, propage et entretient l'amour du travail. L'industrie se développe, des édifices sont réparés ou construits, la terre est cultivée, le commerce poursuit avec sécurité ses opérations; tout se réunit pour nous faire espérer qu'avec le progrès du temps nous verrons la Grèce heureuse et florissante.

Quelles preuves n'avons-nous pas dans tous ces précédents, que la nation voulait le bon ordre et la tranquillité, et que ses vœux ne se sont réalisés que depuis qu'elle a confié à Votre Excellence les rênes du gouvernement.

Ainsi, vous que la nation a spontanément appelé, vous qu'elle a proclamé son président et son guide pour veiller à ses intérêts, vous êtes encore celui dont elle réclame les conseils pour accomplir ses devoirs de reconnaissance envers LL. MM. les souverains alliés, ses augustes bienfaiteurs, envers leurs amiraux, envers la brave armée française et son illustre chef, ainsi qu'envers tous les généreux amis de la Grèce. Mais il nous faut avant tout adresser au créateur de toutes choses, à Dieu, des actions de grâces pour notre délivrance. Nous nous empresserons de faire tout ce que Votre Excellence, inspirée par sa piété, ainsi que par son amour pour la patrie aura jugé propre à éterniser le souvenir de notre restauration nationale et de notre reconnaissance envers le Sauveur.

Le président de l'assemblée, G. Sissinis.

(Suivent les signatures de tous les membres de l'assemblée.)

Les secrétaires, J. Rizos, N. Chrysogélos.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE.

Au chevalier Eynard. . . . . *Page* 1.
A M. Marinoglou . . . . . 3.
Au colonel Heideck . . . . . 5.
Au général Church . . . . . 6.
Au Panhellénium . . . . . 7.
Au comte de la Ferronays . . . . . 8.
A M. Crispos Mavros, gouverneur provisoire de Coron, de Modon et de Navarin . . . . . 9.
A l'archevêque de Patras . . . . . 11.
Au général Maison . . . . . 12.
Au comte de Loverdo . . . . . 15.
A l'amiral Heyden . . . . . 16.
Au Panhellénium . . . . . 17.
Au stratarque Ypsilantis et au général Church . . . . . 19.
Au Panhellénium . . . . . 20.
Aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs civils du Péloponèse et de l'Archipel . . . . . 21.
Au gouverneur civil de Corinthe. . . . . 22.
A M. Mavros, gouverneur provisoire des places de la Messénie . 24.
Au général Maison . . . . . 25.
Au même. . . . . 26.
A l'amiral Miaoulis . . . . . 29.
Au commissariat général . . . . . 30.

Digitized by Google

Au prince Guillaume de Prusse . . . . . *Page* 32.
Au général Maison . . . . . 34.
Au capitaine St. Bulgaris . . . . . 36.
Au général Colocotronis . . . . . 38.
Au chevalier Eynard. . . . . 40.
A M. P. Mavromichalis . . . . . 41.
Au comte Bulgari, résident de Russie . . . . . 42.
Aux primats d'Hydra . . . . . 43.
Au conseil ministériel . . . . . 45.
Au Panhellénium . . . . . 47.
Instructions au conseil ministériel . . . . . 48.
Au conseil de Candie . . . . . 51.
A MM. A. Mavrocordatos, Finlay et N. Calergis . . . . . 52.
Au général Maison . . . . . 55.
A l'amiral Miaoulis . . . . . 56.
Au lieutenant plénipotentiaire . . . . . 57.
A l'archevêque de Corinthe . . . . . 58.
Au docteur Gosse. . . . . 60.
Au secrétaire d'état . . . . . 61.
Instructions à l'aumônier du corps régulier . . . . . 63.
A MM. Villemain et Cousin . . . . . 64.
Au gouverneur provisoire de Nauplie . . . . . 65.
Au général Maison . . . . . 66.
Au conseil ministériel . . . . . 68.
Circulaire particulière aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires. . . . . 69.
Au lieutenant plénipotentiaire . . . . . 75.
Au conseil ministériel . . . . . 76.
A M. Hentsch de Chastel . . . . . 79.
Au conseil ministériel . . . . . 80.
A M. Tricoupis, secrétaire pour les affaires étrangères . . . . 82.
Au général Maison . . . . . 84.
Au conseil ministériel . . . . . 85.
Au docteur Howes . . . . . 87.
Au général Church . . . . . 88.

Digitized by Google

Au conseil ministériel . . . . . *Page* 89.
A l'archevêque de Samos . . . . . 91.
A l'archimandrite Théodose . . . . . 92.
Au conseil ministériel . . . . . *Ib.*
Au capitaine Canaris. . . . . 94.
Au chevalier Eynard. . . . . 95.
A M. Hentsch de Chastel . . . . . 97.
Au conseil ministériel . . . . . 98.
Au commissaire extraordinaire de l'Arcadie . . . . . 99.
Au chevalier Eynard. . . . . 100.
Au conseil ministériel . . . . . 104.
Aux commissaires extraordinaires, aux gouverneurs provisoires dans le Péloponèse, et au lieutenant plénipotentiaire dans la Grèce continentale . . . . . 105.
Au gouverneur civil des places de la Messénie . . . . . 107.
Au général Church . . . . . 111.
Au commissaire extraordinaire de l'Élide . . . . . 112.
Au Panhellénium . . . . . 113.
Au maréchal Maison . . . . . 115.
Au même . . . . . 116.
Aux maîtres des écoles d'enseignement mutuel . . . . . 119.
Au commissaire extraordinaire de l'Arcadie . . . . . 121.
Au gouverneur provisoire de Corinthe. . . . . 122.
Au chevalier Eynard . . . . . 123.
A M. Lutteroth . . . . . 129.
Au maréchal Maison. . . . . 130.
Au roi de France. . . . . *Ib.*
Au maréchal Maison. . . . . 131.
Au duc d'Orléans. . . . . 132.
Au comte de Montalivet. . . . . 133.
Au duc de Fitz James, pair de France. . . . . 134.
A M. Bambukis . . . . . 135.
A M. Carantinos . . . . . *Ib.*
A M. Christidès, gouverneur provisoire de Samos . . . . . 136.
A l'amiral Miaoulis . . . . . 138.

Digitized by Google

Au général Schneider . . . . . *Page* 138.
Au lieutenant plénipotentiaire. . . . . 141.
A M. Dawkins, résident d'Angleterre . . . . . 142.
Au comte Mocénigo . . . . . 148.
Aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires. 150.
Au prince Léopold de Saxe-Cobourg . . . . . 152.
Mémorandum . . . . . 154.
Au comte Bulgari, résident de Russie. . . . . 159.
Au conseil ministériel . . . . . 160.
Au général Schneider . . . . . 161.
A M. Mavros . . . . . 165.
A M. Lutteroth . . . . . 166.
Au conseil ministériel . . . . . 168.
Au chevalier Mustoxidis . . . . . 169.
Au chevalier Eynard- . . . . . 170.
Au chevalier Matsarovitch. . . . . 171.
Au comte Bulgari, résident de Russie . . . . . 172.
A M. N Calergis, commissaire extraordinaire à Syra . . . . 173.
Aux électeurs de Siphnos . . . . . 175.
Au commissaire extraordinaire de l'Arcadie . . . . . 176.
Au général Colocotronis . . . . . 178.
Au commissaire extraordinaire des Sporades occidentales . . . 179.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 180.
Au même . . . . . 181.
Au roi de Bavière . . . . . 182.
A M. Démétrius Botzaris . . . . . 183.
Aux primats des provinces de Kissamos, de Sélino, de la Canée et d'Apocorona, en Candie. . . . . 184.
Au général Schneider . . . . . 185.
Au comte de Panin, résident de Russie . . . . . 188.
Aux commissaires et aux gouverneurs provisoires dans l'Archipel. 190.
A M. Lesseps, consul général et chargé d'affaires de S. M. T. C., à Tunis . . . . . 191.
A la démogérontie de Spetzia. . . . . 192.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 193.

Digitized by Google

Au général Schneider . . . . . Page 196.
Aux archevêques et aux primats du mont Olympe . . . . . 198.
Aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires. 199.
Au commissariat général . . . . . 200.
A la démogérontie d'Hydra . . . . . 201.
Au gouverneur provisoire de Poros . . . . . 203.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 204.
Au capitaine Hane . . . . . 205.
Au général Dentzel . . . . . 206.
A la commission des finances . . . . . 208.
Au commissariat de la marine. . . . . 209.
Au quatrième congrès national . . . . . 210.
Aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires. 224.
A M. A. Mavrocordatos. . . . . 225.
Au lieutenant-colonel Raiko, commandant de Patras . . . . . 227.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 228.
Au même. . . . . 230.
Au colonel Heideck . . . . . 232.
Au général Trézel . . . . . 233.
Au capitaine Diamantis Olympien . . . . . 234.
Au général Dentzel . . . . . 236.
Au gouverneur provisoire de Corinthe. . . . . 238.
Au commissariat de la marine. . . . . 240.
Aux résidents de France et d'Angleterre . . . . . 241.
Au général Schneider . . . . . 243.
Au comte de Saint-Léger . . . . . 244.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 245.
Au même. . . . . 246.
Au même. . . . . 247.
Au quatrième congrès national . . . . . 250.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 252.
Au même . . . . . 254.
Au lieutenant-colonel Raiko, commandant de Patras . . . . . 257.
Instructions à M. Ainian . . . . . 258.
A M. Chlados, gouverneur provisoire de Calavrita et de Vostitza. 260.

Digitized by Google

Au comte de Portalis. . . . . *Page* 261.
Au baron de Rouen, résident de France . . . . . 263.
Au chevalier Eynard. . . . . 265.
Au général Dentzel . . . . . 266.
Au général Durrieu . . . . . 268.
Au général Higonet . . . . . *Ib.*
Au chevalier Eynard. . . . . 269.
Au même. . . . . 271.
Au baron Louis . . . . . 274.
Au comte de Lasteyrie, président de la société philhell. de Paris . 275.
Au membre du commissariat pour l'armée . . . . . 276.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 278.
Au maréchal Maison. . . . . 279.
Au chevalier Eynard. . . . . 282.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 284.
Au lieutenant-colonel Raiko, commandant de Patras . . . . . 285.
Aux amir. Codrington, de Rigny, Heyden, et au maréchal Maison. 287.
Aux commissaires extraordinaires de l'Argolide, etc. . . . . 290.
A la commission des finances . . . . . 292.
A M. Fabriguette . . . . . 293.
A la commission de l'orphanotrophe. . . . . 295.
Au lieutenant-colonel Raiko, commandant de Patras . . . . . 296.
Au général Trézel . . . . . 297.
Au lieutenant plénipotentiaire et au stratarque . . . . . 299.
Au général Schneider . . . . . 300.
Au commissaire extraordinaire de l'Argolide . . . . . 301.
Au comte de Panin, résident de Russie . . . . . 303.
A la chambre des comptes et de contrôle . . . . . 304.
Au général Trézel . . . . . 305.
A M. Robert Forster . . . . . 307.
Au lieutenant-colonel Raiko, commandant de Patras . . . . . 309.
A M. Métaxas, commissaire extraordinaire de la Grèce orientale. 312.
Au même. . . . . 313.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 315.
A la commission des finances . . . . . 316.

Digitized by Google

A M. Tzounis, inspecteur général des douanes . . . . *Page* 318.
A l'amiral de Rigny . . . . . 319.
Au chevalier Eynard. . . . . 320.
Aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires. 324.
Au lieutenant plénipotentiaire . . . . . 327.
A M. Lutteroth . . . . . 328.
A M. Coray . . . . . 330.
Aux sénateurs A. Métaxas et G. Mavromatis. . . . . 332.
Au stratarque Ypsilantis . . . . . 333.
Au baron de Rouen, résident de France . . . . . 335.
Au même . . . . . 338.
Au sénat. . . . . 343.
Au général Schneider . . . . . 347.
A l'amiral Miaoulis . . . . . 348.
A M. Luçopoulos. . . . . 349.
Au chevalier Mustoxidis . . . . . 350.
Au même. . . . . 351.
A MM. Dutrône, Nikitopoulos et Coconis. . . . . 353.
Au président de la commission de l'orphanotrophe. . . . . 354.
A la société philanthropique en faveur des Grecs, à Paris . . . 356.
A M. Firmin Didot . . . . . 358.
A l'amiral Heyden. . . . . 360.
Au chevalier Eynard. . . . . 361.
Au commissaire extraordinaire de l'Argolide. . . . . 364.
Au général Trézel . . . . . 365.
Au même . . . . . 368.
Au général Schneider . . . . . 370.
Au même. . . . . 371.
Au même. . . . . 374.
Au baron de Rouen, résident de France . . . . . 376.
A l'amiral Heyden . . . . . 378.
Au président de la commission de l'orphanotrophe . . . . . 381.
Au chevalier Eynard. . . . . 382.
Au même . . . . . 387.
Au père Économos . . . . . 389.

Digitized by Google

A MM. Gennadios et Benthyllos . . . . . *Page* 390.
Au chevalier Mostras . . . . . 391.
Au comte de Panin, résident de Russie . . . . . 392.
Au commissaire extraordinaire de l'Argolide. . . . . 394.
Au colonel Pisa . . . . . 395.
Au chevalier Eynard. . . . . 396.
Au même . . . . . 402.
Au prince de Polignac . . . . . 405.
Au général Schneider . . . . . 408.
A M. Ramphos. . . . . 409.
Aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires. 411.
Au sénat . . . . . 414.
Au général Schneider . . . . . 416.
Au chevalier Eynard. . . . . 417.
Au même . . . . . 419.
A l'amiral Dandolo . . . . . 422.
Au membre du commissariat pour la guerre dans la Grèce orient. 423.
Au même . . . . . 425.
Au maréchal Maison. . . . . 427.
Au chevalier Eynard. . . . . 430.
Au président de la commission chargée de l'organisation de l'armée dans la Grèce orientale . . . . . 432.
Au chevalier Eynard. . . . . 434.
Au capitaine Parker . . . . . 439.
A M. L. Condouriotis, gouverneur provisoire d'Hydra . . . . 440.
A M. A. de Stourdza. . . . . 443.
Au gouverneur et à la démogérontie d'Hydra . . . . . 446.
A la démogérontie et aux primats de Spetzia. . . . . *Ib.*
Instructions à M. Mavromatis . . . . . 447.
Au général Grivas . . . . . 450.
A l'abbé du couvent de Saint-George, à Scyros. . . . . 452.
Aux résidents des cours alliées . . . . . *Ib.*
Au commissaire extraordinaire des Cyclades septentrionales, aux démogérontes d'Hydra, de Spetzia, de Psara, et au gouverneur de Poros . . . . . 455.

Digitized by Google

Au général Th. Colocotronis . . . . . *Page* 456.
Au lieutenant-colonel Raiko, commandant de Patras . . . . . 459.
Aux résidents des cours alliées . . . . . 462.
Aux commissaires extraordinaires et aux gouverneurs provisoires dans l'Archipel. . . . . 463.
Au sénat. . . . . 465.
A M. Ramphos, gouverneur des places de la Messénie . . . . 467.
Au chevalier Eynard. . . . . 471.
Au général Schneider . . . . . 476.
Au sénat. . . . . 477.
Au même . . . . . 479.
A M. Desjardins, instituteur. . . . . 483.
Au chevalier Eynard. . . . . 485.
Au même . . . . . 494.
Au gouverneur extraordinaire d'Hydra et de Spetzia, et au gouverneur provisoire d'Égine. . . . . 498.
Au baron de Rouen, résident de France . . . . . 499.
Au colonel Heideck . . . . . 501.
A M. Lévéos . . . . . 502.
Au chevalier Eynard . . . . . 505.
A l'amiral Miaoulis . . . . . 507.
Au lieutenant-colonel Raiko, commandant de Patras . . . . . 509.
Au prince Léopold . . . . . 510.
Au même . . . . . 521.
Au chevalier Eynard . . . . . 527.
A M. Métaxas, commissaire extraordinaire de la Grèce orientale. 535.
Aux principaux négociants de Syra. . . . . 534.
Aux maîtres des écoles d'enseignement mutuel. . . . . 535.
PIÈCES ADDITIONNELLES . . . . . 537.

Fin du Tome troisième.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1829 p. 11 [illegible]
p. 32 [illegible]
p. 69 59 [illegible]
p. 79 [illegible]
p. 131 [illegible]
p. 142 [illegible]
p. 151 [illegible]
p. 180 [illegible]
p. 210 [illegible]
p. 250
360
376 [illegible]
378
372 (11)
405 [illegible]
414 [illegible]
430 [illegible]
1830 432 [illegible]
456 [illegible]
462 [illegible]
570 [illegible]
537 [illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google